



Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

biblioteca@consiglioveneto.it

CHAPITRE TROISIÈME

Manifestations du revenu et du pouvoir.

Le revenu de la propriété capitaliste se développe, comme tout autre phénomène, suivant le principe connu, que : *unaquæque res, quantum in se est, in esse suo perseverare conatur* ; c'est-à-dire, qu'il tend à persister et à s'accroître ; et il parvient à son but, grâce à une série de méthodes qui constituent la vie intime du capital et son élaboration intérieure. Or, si le pouvoir n'est que l'émanation du revenu, on pressent déjà que les actes du pouvoir doivent tendre uniquement à faciliter le développement du revenu, à assurer sa persistance et son accroissement progressif, à favoriser de toute manière ses possesseurs, à satisfaire leurs désirs et leurs moindres velléités. Et, en effet, si l'on examine tant soit peu l'œuvre de l'État, on s'aperçoit facilement que « toutes les classes privilégiées et » puissantes se sont servies de leur pouvoir au profit de leur » égoïsme (1) » ; que, à l'exception des influences — mentionnées précédemment — de la bipartition du revenu, tous les efforts du pouvoir convergent vers ce but suprême : garantir et accroître le revenu capitaliste, et que la politique financière, l'administration sociale et la politique extérieure ne peuvent s'expliquer que comme résultats et instruments des intérêts de la propriété.

(1) STUART MILL, *Principes d'Écon. Pol.*, II, p. 311.

1° — POLITIQUE FINANCIÈRE.

La constitution organique de l'État et sa dépendance exclusive de la classe qui prédomine économiquement apparaissent avec une évidence particulière, lorsqu'on observe l'action du pouvoir politique dans la législation financière. Celle-ci, en effet, présente à toutes les époques historiques ce constant phénomène, que la classe dominante grève d'impôts, exclusivement ou dans une énorme disproportion, la classe assujettie. — Ce phénomène, il est vrai, n'apparaît pas encore très marqué dans la première période de l'économie romaine, alors que règne un principe d'égalité tributaire qui en forme le plus noble caractère. Ainsi, la constitution de Servius, qui fonde cependant le pouvoir sur la propriété, pourvoit à ce que *belli pacisque munia, non viritum ut antea, sed pro habitu pecuniarum fierent* (1); après la seconde guerre punique, alors qu'on doit lever un impôt extraordinaire, celui-ci n'atteint que les riches; et, généralement, jusqu'à Constantin, l'impôt direct sur le capital et sur la propriété foncière est exactement proportionnel à l'avoir. Toutefois ce serait une erreur que de voir, dans ces faits, une exception à la dépendance de la constitution politique vis-à-vis de l'économie, et à la constante tendance des classes propriétaires à taxer les non-propriétaires, car cette *plebs*, qui n'était grevée que proportionnellement ou qui était exempte de l'impôt, n'était pas, comme la classe travailleuse actuelle, exclue de la propriété, mais elle y participait, soit directement, dans la personne des petits propriétaires, soit indirectement, dans celle des travailleurs improductifs, nécessaires pour garantir la persistance de l'esclavage. La seule classe exclue de la propriété était celle des esclaves, laquelle, par là même, échappait à l'impôt; dès lors, celui-ci ne pouvait frapper que les propriétaires, et, pendant une longue

(1) TITE LIVE, *Histoires*, 1, 42.

période, il se répartissait entr'eux en proportion égale, car si les propriétaires parviennent à reverser l'impôt sur ceux qui n'ont rien, les grands propriétaires n'arrivent pas aussi facilement à le reverser sur les petits propriétaires (1). Cependant, la prévalence du grand revenu ne tarde pas à exercer aussi un contrecoup sur la finance romaine; et lorsque Constantin établit les *sordida munera* et les *extraordinaria tributa*, impôts très lourds, alors commencent la chasse aux immunités et la répercussion de l'impôt, des riches sur les pauvres. « Inveniuntur » plurimi divitum, s'écriait déjà Salvien, quorum tributa pauperes ferunt... adjectiones tributarias ipsi interdum divites faciunt, pro quibus pauperes solvunt (2) ».

Mais tout cela ressort avec une bien plus brutale évidence à l'époque féodale, quand les seigneurs de la terre s'assurent l'immunité tributaire, en reversant sur les classes bourgeoises ou agricoles tout le poids des impôts. Cette politique des seigneurs terriens ne peut, cependant, s'établir dès le commencement de la féodalité, et pour une raison bien simple : en effet, s'il est vrai que les classes détentrices de la propriété se servent du pouvoir politique, qui en est l'apanage naturel, pour faire retomber l'impôt sur les autres classes, une condition toutefois est nécessaire pour cela : c'est que le revenu de ces classes assujetties présente une marge suffisante pour supporter toute la charge des impôts. Or, comme le revenu des classes bourgeoises dans les premiers temps de la féodalité, est encore trop misérable pour qu'on puisse faire porter sur lui tout le poids de l'impôt, ou de la somme des impôts nécessaires à l'État, il faut nécessairement que ceux-ci frappent exclusivement, ou du moins partiellement, la propriété foncière. C'est pourquoi, dans

(1) Chez les Juifs aussi, l'impôt était proportionnel à la richesse; parfois même il tombait exclusivement sur les plus riches. (SALVADOR, *Histoire des Institutions de Moïse*, Paris 1862, 1, p. 307, 316). Mais cela s'explique, précisément, par ce que les Juifs étaient un peuple de propriétaires, lequel ne pouvait reverser l'impôt sur une classe dépourvue d'option.

(2) SALVIEN, *De Gubernatione Dei*, v. 7, iv. 6.

une première période du moyen âge, quand la classe bourgeoise, très misérable encore, est absolument incapable de supporter l'impôt, celui-ci pèse sur les seuls propriétaires; et l'Angleterre nous en fournit le plus remarquable exemple durant le règne de Richard I^{er} (1243), sous lequel l'impôt frappe les seuls seigneurs terriens, en proportion de leur fortune, ou du titre de noblesse, qui en donne l'évaluation la plus exacte, en taxant à 20 marcs d'argent les comtes, à 10 les barons, à 4 les chevaliers (1). En France, également, pendant la première phase de l'âge féodal, il y a de nombreux impôts qui ne frappent que les seuls *aisés*. — Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, dans cette période, la taille la plus élevée est un signe de distinction et si les riches se font un point d'honneur de payer un impôt plus considérable (2). Dans une seconde période, la classe bourgeoise, sortie de la pauvreté complète, devient imposable; mais son revenu n'est pas encore tel qu'il puisse supporter la charge de tous les impôts, bien que ceux-ci n'entrent encore que pour une petite part dans l'économie financière des États, qui pourvoient aux dépenses publiques spécialement avec le revenu des domaines. En conséquence, dans cette période, la classe féodale parvient à reverser sur la bourgeoisie une partie des impôts et à établir une sorte d'équité tributaire, en instituant une taxe proportionnelle sur l'avoir. Mais, bientôt, de l'impôt *proportionnel* on tombe dans l'impôt *égal*, lequel, frappant dans la même mesure le grand et le petit propriétaire, arrive à préparer l'exemption du premier (3). Ensuite, lorsque le revenu croissant de la bourgeoisie est devenu plus évidemment imposable, la classe féodale s'em-

(1) SINCLAIR, *History of the public revenue of the british empire*, London, 1803, 1, p. 129. En la rapportant à cette période, comparativement à l'époque actuelle, l'observation de sir James Steuart paraît vraie; suivant celle-ci, dans la monarchie pure, le prince frappe de préférence la richesse, dans la monarchie limitée, la pauvreté (*Inquiry etc. on political economy*, Basel, 1796, II, p. 119).

(2) BOISQUILLEBERT, *Détail de la France*, p. 173.

(3) SCHMOLLER, *Epochen der preussischen Finanzpolitik*. 1877, p. 49.

presse de proclamer sa propre immunité tribulaire; mais, comme la bourgeoisie ne peut encore supporter, à elle seule, toute la charge de l'impôt, et que la classe féodale est exempte, de droit, de celui-ci, on ne peut pourvoir à la totalité du revenu de l'État qu'en introduisant un système général de contributions indirectes, qui, seul, parvient à vaincre l'immunité tribulaire des seigneurs et à leur faire supporter la part d'impôts que le revenu bourgeois ne peut encore fournir (1). Enfin, quand la richesse bourgeoise s'accroît de telle sorte qu'il devient possible de faire peser sur elle tout le poids des impôts (et cela arrive à partir du xiv^e siècle), c'est avec la contribution des classes bourgeoises et agricoles que l'on pourvoit à la totalité des dépenses publiques. Les impôts sur les petits propriétaires forment maintenant un moyen très puissant de destruction de la petite propriété; et plus lourds encore sont les impôts qui frappent les serfs et les colons employés à la culture de la terre (2). Dans le royaume de Naples, la tentative hardie de Frédéric II, d'établir l'égalité tribulaire, est réduite à néant par ses successeurs (3). En France, c'est

(1) Tandis que les économistes modernes voient, dans les impôts indirects, un système de taxation injuste et nuisible aux classes pauvres Colbert propose un système de contributions indirectes comme moyen d'obtenir l'équité tribulaire. (CLÉMENT, *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, Paris, 1846, p. 97), et Steuart affirme que le principal avantage des contributions indirectes est de faire peser sur les riches tout le poids de l'impôt. (Loc. cit., p. 197). Toutefois il se contredit un peu plus loin (p. 199). — Pourquoi cette opinion opposée des anciens et des modernes? — Parce que, au moyen âge, les impôts indirects frappaient plus spécialement les objets qui n'étaient pas de première nécessité, tandis que la taxation des vivres est l'œuvre de l'époque moderne, et parce que les classes féodales étant normalement exemptes des impôts directs, les impôts indirects fournissaient le principal moyen pour les assujettir au tribut. Tel était également le résultat des *régales* qui, précisément pour ce motif, furent si fortement combattues par les classes aristocratiques (SCHMOLLER, *Epochen der preussischen Finanz etc.*, p. 64).

(2) LANG, *Entwicklung der deutschen Steuerverfassung*, Berlin, 1793, p. 35 et suiv. — HULLMANN, *Finanzgeschichte des Mittelalters*, Berlin, 1805, p. 108 et suiv.

(3) GIANNONE, *Storia*, vi, p. 45.

pis encore. « Les riches, s'écrie Boisguillebert, commencèrent à » faire pratiquer l'injustice dans la répartition des impôts en les » reversant sur les pauvres; ce qui mit ceux-ci dans la nécessité » de vendre le peu qu'ils possédaient (1). » — « Un impôt qui » n'enlèverait pas même dix pistoles au jeu ou aux dépenses » de la classe riche, écrit Forbonnais, aurait suffi parfois, avec » les revenus courants, pour faire la guerre, sans que le tra- » vailleur en entendît parler ailleurs que dans les prières publi- » ques. Si l'édit d'un semblable impôt était publié, on n'enten- » drait que clameurs, que lamentations de la part de deux ou » trois millions d'hommes environ; ne leur demandez rien, épu- » sez les campagnes, et ces hommes diront froidement: le peuple » souffre, c'est vrai, mais l'intérêt général l'emporte sur l'in- » térêt particulier, et il ne convient pas que cette sorte de gens » se trouve dans l'aisance (2). » En vain, en 1613, la *Cour des aides* impose aux exacteurs des impôts d'entrer dans chaque maison, aussi bien des nobles que des gens du peuple; son décret reste lettre morte. Alors que, sous le ministère de Richelieu, un magistrat propose l'égalité tributaire, cet audacieux ministre recule, effrayé, devant une semblable mesure qui l'aurait inévitablement renversé de son siège; et, ne pouvant atteindre la noblesse et le clergé, il frappe la bourgeoisie avec la *taxe des gens aisés*, qui retombe lourdement sur le travailleur. Alors que, en 1710, le ministre Desmarets se voit contraint d'imposer une dime sur tous les revenus, il console le roi, affligé de la taxation de la noblesse, en l'assurant que celle-ci trouvera bien moyen d'échapper à l'impôt. Et il en fut ainsi (3). — Bien

(1) BOISGUILLEBERT, *Détail de la France*, éd. Daire, p. 179.

(2) FORBONNAIS, *Recherches et considérations sur les finances de la France*, Basle, 1758, II, p. 83. — Dans le même temps, Rousseau écrivait: « Celui qui a peu paye beaucoup et celui qui a beaucoup paye peu. Si le » moindre objet de luxe ou de faste était attaqué, tout serait perdu; mais » pourvu que les grands soient contents, qu'importe que le peuple vive? » *Lettre à d'Alembert sur la comédie*, Amsterdam 1758, p. 217.

(3) MICHELET, *Histoire de France*, Paris 1879, vol. XIV, p. 189, XVI, p. 285. — En Italie, au XVII^e siècle, « s'agissait-il de voter un impôt? Les nobles,

plus. Le ministre Calonne, en présence de la ruine des finances françaises, propose à l'assemblée des notables une contribution territoriale qui devrait frapper tous les propriétaires du sol ; mais les privilégiés se lèvent comme un seul homme et le renversent du pouvoir (1). — Brienne, qui lui succède, ne parvient pas davantage à soumettre à l'impôt les classes privilégiées de la société.

Dans l'économie à salariés, les choses ne changent pas substantiellement, bien que la forme soit grandement modifiée. En effet, comme jadis la noblesse, la bourgeoisie n'hésite pas à rejeter sur les classes pauvres les impôts toujours croissants ; et c'est en cela, précisément, que la merveilleuse adresse du capital brille du plus vif éclat. La classe des modernes capitalistes, laquelle proclame l'égalité juridique universelle, ne peut évidemment s'assurer l'immunité tribulaire au moyen d'une loi ; elle pose, au contraire, en principe la proportionnalité de l'impôt ; c'est, pour elle, un dogme dont ses premiers théoriciens, comme Vauban et Boisguillebert, se montrent les audacieux défenseurs. Toute-

» sûrs de leurs propres immunités, votaient l'impôt, puis ils prenaient l'adjudication des douanes et aggravaient, par le monopole, la misère du peuple ». (FERRARI, *La mente di Vico*, Milan, 1837, p. 71). — D'autre part, avec le changement de la classe prédominante, la constitution financière change également. Ainsi, à Venise, quand domine le peuple artisan et commerçant, l'égalité tribulaire est rigoureusement appliquée. (EMILIANI-GIUDICI, *Storia politica dei municipii italiani*, Florence 1855, II, p. 512). De même, à Florence, dès que le gouvernement démocratique est intronisé, on établit la *dîme*, qui frappe seulement le revenu foncier, tandis que l'industrie et le commerce en sont exempts. (CANESTRINI, *La finanza e l'arte di stato della repubblica fiorentina*, Florence 1862, p. 315, 319). Ensuite le menu peuple (lequel est constitué, non de prolétaires, mais de petits artisans et de petits propriétaires) parvient à avoir la suprématie, soit dans la dernière phase de la république, soit dans les commencements du gouvernement des Médicis, qui s'appuie sur la classe populaire ; or, dès qu'il a acquis la domination politique, le peuple de Florence introduit l'impôt progressif et frappe dans une large mesure les grands propriétaires. (VILLANI, *Cronica*, Livre V, page 180 et suiv.). — RICCA-SALERNO, *Storia critica delle dottrine finanziarie in Italia*, Rome, 1881, pag. 37 et suiv.

(1) VÜHRER, *Histoire de la dette publique en France*, Paris 1886, I, p. 311.

fois, dans la première phase de l'économie à salariés, le capital n'hésite pas à établir un taux d'impôt particulièrement favorable sur les grandes fortunes; c'est ainsi, par exemple, que, en Angleterre, au XVIII^e siècle, les impôts sur le patrimoine et celui du timbre frappent la richesse dans une proportion toujours plus faible à mesure que celle-ci s'élève, et qui se réduit à zéro dès que la fortune a atteint une certaine valeur (1). Aujourd'hui encore, dans la Virginie occidentale, les maisons payent un impôt d'autant moins élevé que leur valeur est plus considérable, et les grands propriétaires fonciers, en corrompant les experts agronomes, parviennent à rendre insignifiant l'impôt qui les frappe. De même, en Allemagne, où la richesse est plus centralisée, les gros ploutocrates s'opposent longtemps à une taxation qui les frappe d'une manière adéquate (2). En Prusse, jusqu'en 1873, la loi établit que l'impôt sur le revenu payé par un contribuable ne peut jamais dépasser 7200 thalers, ce qui équivaut à une complète exemption pour tout le revenu excédant 240 mille thalers; et, actuellement encore, les grands propriétaires féodaux de la Prusse combattent le projet (Miquel) d'impôt sur le revenu, affirmant qu'il viole leur droit d'immunité tributaire. — A la vérité, le complaisant ministre serait disposé à les indemniser de cette affliction en leur assignant un capital égal à 13 fois et demie l'impôt annuel dont ils seront frappés, mais ils veulent davantage; ils prétendent à un capital égal à 29 fois l'impôt, plus une indemnité pour les impôts qu'ils doivent payer sur les pensions ou sur les traitements qu'ils perçoivent (3). — Mais quand il n'est plus possible d'obtenir directement l'immunité, la bourgeoisie l'obtient par plusieurs moyens indirects. Tout d'abord, elle parvient à li-

(1) VOCKE, *Geschichte der Steuern des britischen Reichs*, Leipz. 1866, p. 85.

(2) NEBENIUS, *Offentliche Credit*, 1829, p. 218.

(3) Depuis que nous avons écrit ces lignes, le ministre des finances prussien a présenté un autre projet, dans lequel on fait aux grands propriétaires des concessions plus larges encore; on va jusqu'à l'abolition de l'impôt foncier.

imiter l'impôt sur la richesse, grâce au système des déclarations qui permet au contribuable de restreindre frauduleusement la base imposable; c'est pourquoi, sous l'influence de la bourgeoisie, l'aversion contre les cadastres s'affirme et s'accroît, et l'on accorde une prévalence toujours plus grande aux impôts d'appréciation. — Outre cela, en montrant et en exagérant les difficultés qui s'opposent à la taxation du capital mobilier et industriel, et en affirmant qu'elle déterminerait son émigration, la bourgeoisie force les États à renoncer, pour longtemps, à la taxation d'une partie considérable de la richesse capitaliste; d'où il résulte que l'impôt sur le revenu du capital engagé, et spécialement du capital foncier, atteint le consommateur, car il frappe une forme spéciale de profit et, partant, se répercute nécessairement sur l'acheteur. — Dès lors, l'impôt direct lui-même devient, dans cette phase de l'histoire, un impôt indirect qui frappe spécialement les consommateurs pauvres. C'est ainsi que, de 1692 à 1802, l'Angleterre, qui subvient presque exclusivement à ses dépenses avec les impôts indirects sur le peuple, maintient cependant un léger impôt foncier. Véritablement cet impôt, outre la propriété terrienne, devrait frapper aussi le capital industriel et commercial et même les traitements des professions libérales, mais il devient un impôt exclusivement territorial par suite de la difficulté d'établir avec certitude les revenus des industries et des emplois (1). Réduit ainsi à frapper exclusivement le revenu foncier, cet impôt rejaillit sur le consommateur, c'est-à-dire qu'il devient, en fait, un véritable impôt indirect sur les classes travailleuses. Petty, le plus grand économiste du xvii^e siècle, l'indique très nettement par ces paroles : « Un impôt foncier est un impôt irrégulier sur la consommation »; et c'est ce dont

(1) VOCKE, loc. cit., p. 501. — SELIGMAN, *Général property tax*, New-York, 1890, p. 51-52. — DOWELL, *History of taxation and taxes in England*. Lond. 1888, II, 49-51. — DAVENANT, *An essay on the ways and means*, dans les *Works* I, p. 51. Ce dernier se plaint de ce que le capital non-foncier n'est pas soumis à la taxation. — Voir aussi son *Discourse on the publics revenues*, *ibid.*, p. 251.

se rendent bien compte les écrivains de l'époque, qui voient précisément dans les impôts la cause de la misère du travailleur (1). Pendant ce temps, en France, domine la *taille*, qui n'est qu'un impôt sur le profit des terres les moins fertiles, impôt qui se répercute sur le consommateur moyennant une augmentation des prix ; en d'autres termes, c'est un impôt indirect qui ne diffère des autres que parce qu'il accroît la rente des propriétaires (2). Et aujourd'hui encore, en Amérique, où les salaires élevés peuvent supporter la plus grande partie des charges publiques, l'impôt direct des États frappe presque exclusivement la propriété foncière, ce qui le convertit de fait en un impôt indirect à la charge du consommateur (3). Mais la classe capitaliste n'a pas besoin de recourir à ces voies détournées pour reverser l'impôt sur le travailleur, puisqu'elle atteint principalement le salaire des classes indigentes par les impôts sur les consommations de pre-

(1) HOWLETT, *The insufficiency of the causes to which the increase of our poor is ascribed*, Lond. 1788, p. 70. — Voir aussi BLAKE, *Observations on the effects produced by the expediture of government*, Lond. 1823, p. 83.

(2) Suivant Boisguillebert, lequel écrivait en 1697, la taille tombait sur le propriétaire des terres les moins fertiles, lequel, ne pouvant se compenser sur le consommateur au moyen d'une élévation de prix, devait abandonner la culture (loc. cit., p. 203, 264 etc.). Toutefois, Forbonnais, qui écrivait en 1758, affirmait au contraire que, dans plusieurs provinces, le prix des denrées s'était accru en raison de l'impôt, procurant ainsi une augmentation de rente aux grands propriétaires qui étaient exempts de la taille ; ainsi en était-il dans le Languedoc (loc. cit., I, p. 320). Telle est, précisément, l'influence que Ricardo (*Principles*, p. 108) attribue à la taille. — Il est certain, cependant, que la taille aura eu tantôt l'un et tantôt l'autre de ces effets : lorsque la taille était exclusivement réelle, c'est-à-dire quand elle frappait la terre la moins fertile, elle devait rejaillir sur le consommateur ; quand, au contraire, elle était personnelle, c'est-à-dire quand elle frappait tous les propriétaires ou fermiers de classe infime et les petits manufacturiers, elle ne pouvait se répercuter, et elle restait à la charge de ceux qu'elle atteignait. La taille était donc un impôt qui frappait, ou le producteur placé dans les conditions les plus défavorables, ou le consommateur. — Voir aussi CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt*, II, p. 93-94, 595-596 etc. et AD. SMITH, *Wealth of Nations*, p. 675 et suiv.

(3) ELY, *Taxation in american States and cities*, New-York 1888, p. 72.

mière nécessité. — Ainsi, tandis que le capital mobilier, si colossal soit-il, parvient à échapper, du moins en grande partie, à l'impôt, le salaire du travail, qui, en raison de son exiguité, semblerait devoir en être exempté, s'y trouve soumis, grâce à l'ingénieux artifice des impôts indirects qui saisissent la richesse de l'ouvrier dans l'acte même de la consommation, c'est-à-dire au seul moment où celle-ci puisse être surprise.

En conséquence, le triomphe économique et politique de la bourgeoisie coïncide avec l'introduction systématique et générale des impôts indirects. La terre classique du capital moderne, la Hollande, les fait connaître à l'Angleterre, et, en 1643, le Parlement anglais établit les premières *accises* sur la manufacture et sur la vente de la bière et du cidre. Le peuple, ignorant encore des influences de ces impôts et croyant qu'ils frappent les manufacturiers, les accepte sans murmurer ; mais la bourgeoisie, qui en pressent le résultat, essaye de prévenir un soulèvement populaire, en proclamant le caractère transitoire des nouveaux impôts. — Malgré cette assurance, cependant, les accises vont toujours en prenant un développement plus considérable. Charles II fait don, aux propriétaires fonciers, de la majeure partie des impôts qu'ils doivent, et les remplace spécialement par des impôts indirects (1). Les coryphées de la science, Hobbes, Petty, Temple, De Wit et une série de disciples vantent cette nouvelle forme d'impôts. En vain Guillaume III tente d'introduire une certaine proportionnalité dans l'impôt ; il rencontre un obstacle insurmontable dans la coalition de tous les propriétaires, lesquels exigent que les accises soient maintenues et accrues ; et celles-ci, en effet, deviennent toujours plus nombreuses ; en 1723, un grand nombre de contributions sont abolies, en tout ou en partie, et remplacées par un impôt sur la production. Dix ans plus tard, Walpole, le ministre bourgeois, conçoit le dessein de subvenir aux nécessités de la finance au moyen des seuls impôts indirects, et il ne renonce à son projet qu'en voyant l'exaspé-

(1) MAC CULLOCH, *Traité des effets des impôts*. — *Bibl. dell'Econom.*, p. 44.

ration populaire qui en est le résultat (1). Durant tout le xviii^e siècle, la prédominance de la bourgeoisie, dans le Parlement anglais, détermine la prévalence des impôts indirects, et celle-ci s'étend aussi à la première partie de notre siècle, car, pour couvrir les frais de la guerre antinapoléonienne entreprise par la Grande-Bretagne, on établit — autant du moins que cela est compatible avec la pauvreté du peuple — des impôts sur les classes ouvrières et industrielles. Et lorsque la guerre est terminée, on ne supprime pas ces impôts, mais on emploie l'excédent du budget à diminuer ceux qui grèvent la propriété. — La politique tributaire de la bourgeoisie a bientôt son contre-coup sinistre dans les révoltes populaires. Celle de Masaniello est le résultat de l'impôt sur les fruits (2); un soulèvement survenu à Naples, en 1767, est le produit de l'impôt sur les figes; en Hollande, l'impôt sur les poissons a le même effet; en Angleterre, la révolte de Wat Tyler est due à la capitation, et celle de Yack Cade aux impôts excessifs (3). Mais la bourgeoisie ne s'arrête pas pour cela. En France, les impôts indirects, prédominants dans le xviii^e siècle, sont violemment supprimés par la révolution (4), qui établit un système tributaire d'après lequel la richesse seule est frappée; mais cette modification du système tributaire n'est que le produit d'une modification correspondante dans la composition organique de l'État, laquelle, par une série d'influences dont nous parlerons plus loin, assure transitoirement au peuple français la dictature politique. Mais, dès que la bourgeoisie a repris le dessus, avec le Directoire, les impôts indirects sont rétablis. Toutefois, l'impôt progressif que ce gouvernement se permet

(1) Dans le royaume d'Italie créé par Napoléon I^{er}, le même projet fut conçu par le ministre Prina, qui dut sa fin tragique à ce projet et à l'impôt du timbre.

(2) GIANNONE, loc. cit., VIII, p. 48.

(3) BUXTON, *Finance and politics*, Lond. 1888, Préface.

(4) Toutefois, en 1790 encore, les villes françaises pouvoient aux dépenses publiques avec le revenu des octrois, ne pouvant ni ne voulant atteindre les riches par les impôts directs. Ce n'est que sous la pression de la révolte populaire que cette imposition odieuse est abolie.

de conserver le rend bientôt antipathique à la bourgeoisie, qui le renverse, établissant alors le règne de la finance véritablement capitaliste. Depuis, celle-ci se maintient sans interruption, et aujourd'hui encore, en France, les impôts pèsent principalement sur les ouvriers; tous les impôts nécessités par les emprunts contractés après la guerre de 1870 atteignent uniquement les classes pauvres, lesquelles, de cette manière, payent aux riches créanciers de l'État les intérêts des capitaux qu'ils lui ont prêtés; tandis que le paiement des cinq milliards n'entraîne aucune augmentation de l'impôt foncier (1). En Prusse, l'impôt sur la mouture, qui pèse sur les classes agricoles, est conservé longtemps, de préférence aux impôts qui atteignent les classes industrielles, par la seule raison que celles-ci possèdent l'influence politique et l'exploitent à leur avantage; et cet impôt, écrasant pour les classes travailleuses, trouve, dans les plus éminents théoriciens de la science financière, de chaleureux défenseurs (2). « En Thuringe » — ainsi s'exprime un témoin oculaire — il est surprenant de » voir les contributions que l'on extorque aux pauvres et aux » indigents. Les impôts sont votés par les riches qui disposent » d'un nombre de voix bien plus considérable que les pauvres, » tandis que ceux-ci n'osent pas voter librement (3) ». Partout, tandis que les économistes préconisent l'égalité tribulaire et en proclament le dogme, la bourgeoisie, grâce aux impôts qui grèvent spécialement la consommation du pauvre, sait reverser sur celui-ci la plus grande partie des charges tributaires. Il y a peu d'années encore, en Angleterre, Chamberlain, ministre du com-

(1) FELLMETH, *Zur Lehre von der internationalen Handelsbitanz*, 1875, p. 111. — CUCHEVAL-CLARIGNY, *Finances de la France*, 1891, p. 40.

2) Voir, à ce sujet, VOCKE, loc. cit., 361, 55, 85 etc. — HOFFMANN, *Die Lehre von den Steuern*, Berl. 1840, p. 319. — HOCK, *Offentliche Abgaben und Schulden*, Stuttg. 1863, p. 222. — MALCHUS, *Handbuch der Finanzwiss.*, Stuttg. 1820, 1, p. 362-363. — GNEIST, *Das heutige englische Verwaltungsrecht*, Berl. 1857, 1, p. 275, 308. — LEROY-BEAULIEU, *Traité de la science des finances*, 1883, 1, p. 245. — LASSALLE, *Die indirecte Steuer und die Lage der arbeitenden Klasse*, Chicago 1863, p. 85 et suiv.

(3) SAX, *Die Hausindustrie in Thuringen*, Iéna, 1888, II, p. 58.

merce, affirmait que, dans cet État, le riche paye en moyenne 4,7 % de son revenu, tandis que le pauvre en paye 7,9 % (1). Aujourd'hui encore, aux États-Unis, les impôts indirects frappent le nécessaire et épargnent le luxe. En réalité, le système tributaire moderne, loin de s'inspirer des principes de l'équité, se conforme plutôt à la maxime de Saint Mathieu qui, en sa qualité d'ancien douanier, fait encore autorité en matière d'impôts : « A qui a beaucoup il sera donné, et à qui a peu, le peu qu'il a sera enlevé (2) ».

Cependant, à notre avis, ce serait une très grande erreur que de considérer cet acharnement financier de la bourgeoisie contre le peuple, comme le produit exclusif de l'avidité ou du caprice de celle-ci ; car s'il peut, en partie, être attribué à l'*auri sacra fames*, il est aussi, en partie, le résultat de la loi de persistance de l'économie capitaliste, qui impose la réduction du salaire au taux *minimum*, durant une phase entière de l'évolution. Et cela explique également la série des méthodes indirectes au moyen desquelles, durant une longue période, le capital tend

(1) Les chiffres de Chamberlain ont été contestés, mais non le fait rapporté par lui. Voir, sur la question, l'*Economist* des 14 et 21 février 1885. — Sur la prédominance des impôts indirects qui frappent le pauvre, dans l'économie financière anglaise, voir CLIFFE LESLIE, *Essays in pol. Econ.*, Lond. 1888, p. 407. — Relativement à l'Italie, déjà Pescatore combattait les riches qui s'opposaient aux impôts sur les objets de luxe et les établissaient sur les objets de première nécessité. (*Logica delle imposte*, Torino 1867, p. 196). Mais, aujourd'hui encore, les impôts sur les consommations les plus nécessaires prédominent. (RICCA-SALERNO, *Sulla riforma delle imposte indirette in Italia*, extr. du *Finanzarchiv.*, p. 38). — « Les impôts indirects sont la grande ressource de tout budget moderne ». (CERBONI, *Statistica comparata dei bilanci dei principali stati d'Europa*, Rome 1889, p. 52). — Sur la prévalence des impôts indirects dans notre siècle, voir : CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt en France*, Paris 1867, I, xxv. Il montre que l'impôt indirect, qui, en 1839, fournissait, en France, 41,66 0/0 du revenu des impôts directs, donnait, en 1863, 403,53 0/0 de ce dernier. — Voir aussi ZORLI, *Sistemi finanziari*, Bologne 1885, p. 70.

(2) « Quand nous parlons des dépenses du gouvernement, nous parlons de ce qui est pris, pour la très grande partie, sur les gains du peuple ». GLADSTONE, *Discours aux Communes*, 16 avril 1863.

inconsciemment à ce résultat. Ainsi, par exemple, le capital, dans cette période, ne frappe pas seulement le travailleur au moyen des impôts indirects, mais il reverse encore une grande partie de la charge tributaire sur les petits propriétaires et sur les artisans indépendants. — Or cette taxation spéciale du petit capital est imposée par la loi de persistance du profit. En effet, quand la population ne croît pas dans la même proportion que le capital, les accroissements de celui-ci, lorsqu'ils ne parviennent pas à se convertir en capital improductif, élèvent les salaires, et par conséquent compromettent la persistance du profit. Mais on peut empêcher ce résultat en expropriant les petits capitalistes, car cette expropriation, en convertissant ces derniers en salariés, assure une augmentation d'ouvriers correspondant aux accroissements de l'accumulation et élimine l'influence que ceux-ci auraient eu pour élever les salaires. Or, comme un impôt sur le petit capitaliste hâte son expropriation (1), cet impôt devient un puissant instrument de persistance du profit. — De même encore, lorsqu'une taxation spéciale des petits capitalistes et une taxation énergique du travailleur au moyen des impôts indirects sont rendues impossibles par l'impatience croissante de ce dernier, ou par les réactions que ces impôts suscitent parmi les masses, le capital arrive d'une manière bien différente à réduire le salaire ; il y parvient au moyen des impôts sur le profit, lesquels, en ralentissant l'accumulation, contribuent à diminuer les salaires ou à les empêcher d'atteindre des hauteurs menaçantes. Dès lors, il n'est pas difficile de comprendre comment, dans cette phase économique, les impôts sur le profit peuvent être, non seulement un avantage pour le capital, mais encore une con-

(1) Mortara (*I doveri della proprietà fondiaria e la questione sociale*, Roma 1885, ch. 1v) met parfaitement ce point en lumière. — Voir aussi SONNINO, *I contadini in Sicilia*, p. 307 et passim. — JIGER, *Die Agrarfrage der Gegenwart*, 1887, III, p. 107. — BERTAGNOLLI, *Economia dell'agricoltura*, 1886, p. 23-6. — Lexis (*Gewerkvereine und Unternehmerverbände in Frankreich*, 1879, pag. 87) cherche à atténuer l'influence qu'a l'impôt pour éradiquer la petite production ; mais ses remarques ne nous ont pas complètement persuadé.

dition essentielle de sa vie. Ainsi, par exemple, chaque fois que, pour une raison quelconque, une augmentation du capital improductif devient impossible, l'élévation du salaire — laquelle se produirait bientôt comme résultat des accroissements du capital et compromettrait la persistance du profit — ne peut être empêchée que grâce à un ralentissement de l'accumulation, qui ne peut être obtenu qu'au prix d'une diminution dans le taux du profit; et, par conséquent, l'impôt, en diminuant le taux du profit, concourt précisément à assurer la persistance de l'économie capitaliste. De là, ce paradoxe économique, que la classe capitaliste doit, bien qu'inconsciemment, favoriser toute institution tendant à ralentir les augmentations dans la demande de travail, et entre autres, principalement, une taxation énergique du revenu et du capital (1). C'est ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique, lorsqu'une grande partie des impôts motivés par la guerre de sécession devinrent superflus, on ne dégreva pas tous les contribuables, mais seulement les moins aisés, laissant intacts les impôts sur les riches. Pourquoi cela? — Précisément parce que l'on comprit qu'un dégrèvement subit du grand capital aurait donné une impulsion trop énergique à l'accumulation productive et aurait élevé les salaires (2). Toutefois, la base intime de cette autotaxation du capital reste un secret pour les capitalistes eux-mêmes, à la conscience desquels n'apparaît qu'un mirage qui leur représente cette taxation exclusive, ou prépondérante du capital, comme l'application d'un principe de suprême justice. Alors, comme résultat et réflexe de cet intérêt inconscient de la classe capitaliste à se taxer elle-même, se répandent les idées d'égalité tribulaire, de morale dans l'impôt, de proportionnalité du sacrifice; et ces idées constituent le mobile immédiat qui pousse les capitalistes à con-

(1) Cela, au contraire, n'avait pas lieu au moyen âge, quand une élévation de la rétribution du travail ne compromettait pas la persistance du revenu capitaliste.

(2) WELLS, *Recent financial experiences in United States*, dans les *Essais* du Cobden Club, II, 1872, p. 496.

sentir à cet impôt sur le revenu, qui est une condition nécessaire pour la persistance du profit.

Mais une plus grave raison contraint bientôt la classe capitaliste à s'assujettir à l'impôt; c'est la réduction du salaire au taux *minimum*, qui rend impossible la taxation du travailleur et, par conséquent, contraint la propriété, sous peine de déficit chronique dans le budget de l'État, à supporter la charge tribu- taire. Si, en effet, la taxation exclusive de la classe bourgeoise, dans la période féodale, était rendue possible par l'aisance de celle- ci, une taxation prépondérante de la classe travailleuse, à l'époque actuelle, est bientôt rendue impossible par la pauvreté du travail- leur. — Certainement, tant que le salaire dépasse le *minimum*, l'impôt frappe de préférence les salariés; mais, dès que le salaire descend au *minimum*, le capitaliste comprend qu'en taxant le salaire il frappe de fait le profit; c'est pourquoi, les efforts de la classe régnante, qui tendent à reverser le tribut sur la classe assujettie, s'arrêtent tout d'un coup. En conséquence, tandis que, à l'époque féodale, la richesse croissante de la bourgeoisie con- centre toujours davantage sur elle-même toute la charge de l'im- pôt, à notre époque, la pauvreté croissante du travailleur dé- termine l'impossibilité progressive de le taxer. — Voilà pourquoi nous voyons, à un certain stade de l'économie moderne, surgir et devenir général le concept de l'immunité tribu- taire du *mi- nimum* nécessaire à la subsistance; voilà pourquoi nous voyons procéder de pair la diminution du salaire et la transition pro- gressive du système tribu- taire, des impôts indirects qui grèvent spécialement le pauvre, aux impôts directs qui atteignent spé- cialement le riche. Ainsi, en France, on aperçoit une première trace d'impôt sur le revenu en 1725, après les ruines produites par le système de Law. La taille et les droits de douane étant in- suffisants, à cause de la misère du travailleur et de la pauvreté de la population, on recourt à l'impôt du 50^{me} imaginé par les frères Paris. Cet impôt devait être levé durant douze ans, en na- ture sur tous les fruits de la terre en argent sur les revenus d'autre espèce, et son produit devait servir au remboursement

de la dette publique. Mais, malgré la destination à laquelle il était affecté, cet impôt suscita une indignation générale; les magistrats refusèrent de l'enregistrer, et, pour le faire passer, le roi dut tenir un *lit de justice* (1). — D'après ces considérations, on s'explique également la renonciation à l'exemption tributaire, dont la noblesse et le clergé de France donnèrent le spectacle dans les Assemblées des Notables de 1787-1788, spectacle qui se renouvela en Sicile, en 1810. Ces renonciations subites aux privilèges n'étaient que le produit de l'impossibilité désormais absolue de limiter l'impôt aux seules classes inférieures; car, tandis que, d'une part, la bourgeoisie, en achetant des charges, était parvenue à s'exempter de l'impôt, de l'autre, la classe travailleuse, parvenue au dernier degré de la misère, était incapable d'en supporter le poids (2). — En Angleterre, au moment même où le capital célèbre, sous le ministère Pitt, la réduction du salaire au taux *minimum*, cet illustre ministre propose l'impôt sur le revenu, lequel, combattu d'abord par la classe capitaliste, finit par triompher. — Ensuite, quand les salaires se relèvent, l'impôt sur le revenu est supprimé, et il n'est rétabli définitivement qu'en 1842, quand les salaires retombent au *minimum*, et sur l'affirmation expresse de Robert Peel, qu'on avait atteint la limite *maximum* des impôts indirects, attendu que le revenu des classes populaires n'était pas susceptible d'une taxation ultérieure (3). — En Allemagne, les

(1) BAILLY, *Histoire financière de la France*, Paris 1839, II, p. 110.

(2) Voir l'ouvrage remarquable de STOURM : *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, Paris, 1885, I, p. 230, 237, etc. Que l'on tienne compte, cependant, de l'observation de Gomel, (*Les causes financières de la Révolution française*, 1892, p. 449) sur la légèreté avec laquelle la noblesse assujettissait à la critique ses propres privilèges et en préconisait la suppression. — La pauvreté des classes ouvrières françaises, à la veille de la révolution, est vivement décrite par Taine (*Les origines de la France contemporaine*, Paris 1876, I, p. 176, 431, 507).

(3) L'impôt progressif sur le revenu, proposé par Pitt sous la pression de la guerre antinapoléonienne, fut énergiquement combattu par Fox et par

mêmes phénomènes se reproduisent, et l'introduction de l'impôt sur le revenu (mai 1851) y coïncide avec la réduction du salaire au nécessaire (1); tandis qu'en Italie, l'abolition de l'impôt sur la mouture s'accomplit seulement dans une période où le salaire agricole est insuffisant pour garantir l'existence même la plus misérable.

L'histoire de l'impôt offre donc un singulier développement. Dans la première période du moyen âge, par suite de la pauvreté de la classe bourgeoise, ce sont les impôts directs sur les propriétaires fonciers qui prévalent; dans la seconde période, l'immunité des classes féodales par rapport aux impôts directs et l'impossibilité de reverser tout l'impôt sur les classes bourgeoises encore peu aisées produisent la prévalence des impôts indirects; dans la troisième période, la puissance de la classe féodale, qui permet à celle-ci de se soustraire à l'impôt, et la richesse croissante de la bourgeoisie, qui rend possible de reverser sur cette dernière toute la charge tributaire, amènent

Sheridan, qui le dénoncèrent comme une violation de la propriété, et il ne fut accepté par le Parlement anglais qu'en se transformant en un impôt sur l'entrée, qui fut cependant bientôt supprimé (1802) par suite de l'opposition des classes riches. — Il fut rétabli l'année suivante, à raison des graves difficultés financières, sous la dénomination non encore exécutée de *Property tax*; mais cet impôt également fut aboli en 1816; et telle était l'aversion contre lui, que le Parlement ordonna la destruction de tous les documents qui avaient servi à l'établir. Robert Peel introduisit ensuite l'impôt sur le revenu, mais il ne réussit à le faire passer qu'en présentant le projet comme provisoire. Ainsi Gladstone ne parvint à mitiger un grand nombre d'impôts indirects qu'en laissant subsister les impôts sur les objets les plus nécessaires au travailleur, par exemple, la bière; et cette concession fut inévitable pour assurer au projet l'appui des classes riches. (VOOKE, loc. cit., pag. 87, 99. — PFEIFFER, *Staatseinnahmen*, Stuttgart, 1866, II, p. 245).

Que l'on compare cette lutte acharnée, que suscita l'impôt sur le revenu, avec la facilité qu'apportent les Parlements à voter les impôts sur les consommations, qui frappent les classes pauvres, et il ressortira avec évidence que la politique financière n'est que l'expression des intérêts de la propriété.

(1) Les impôts directs prévalent vraiment en Prusse dès l'année 1806, mais sous forme d'*impôts de classe*, grévant particulièrement les classes pauvres. (SCHMOLLER, *Epochen* etc., p. 91, 95).

la diffusion des impôts directs qui frappent la bourgeoisie ; dans la quatrième période, la puissance de la bourgeoisie et l'existence d'une marge imposable dans le revenu des classes pauvres donnent de nouveau la prévalence aux impôts indirects qui frappent les travailleurs, tandis que la réduction successive du salaire au *minimum* rend la prévalence aux impôts directs.

Si donc, à partir d'une certaine période, on remarque, à l'époque moderne, une taxation prépondérante de la classe capitaliste (1), cela n'est point en contradiction avec la théorie de la base économique de l'État, car ce n'est que le produit de l'impossibilité de pousser plus loin la taxation des classes travailleuses, désormais réduites au salaire *minimum*. Et cela est si vrai, que la taxation du travailleur reparaît dès que le salaire se relève ; c'est pourquoi nous voyons, en Europe, les droits sur les céréales rétablis, il y a quelques années, aussitôt que les salaires s'élèvent et toutes sortes d'impositions se reverser de nouveau sur le travailleur (2). Mais la taxation du capital n'est pas seulement imposée par la réduction du salaire au *minimum*, elle est encore conseillée par l'intérêt même de la classe capitaliste, dès que le profit est réduit au taux *minimum*, puisque, en ralentissant l'accumulation, elle recule les périodes de crises commerciales. En tenant compte de cette influence on a immédiatement la solution de plusieurs questions financières. Tout d'abord on s'explique pourquoi, avec le progrès de l'économie, on observe un passage progressif de l'impôt sur la propriété à l'impôt sur le revenu. La différence qui existe entre ces deux

(1) Alessio (*Saggio sul sistema tributario in Italia*, Turin 1882, I, p. 211, 215), tout en reconnaissant que la classe dominante rejette sur les classes assujetties la charge de l'impôt, remarque que, dans les quinze dernières années, s'est éveillé dans les classes dirigeantes le sentiment de l'opportunité de se taxer elles-mêmes.

(2) Dans les séances du 21 et du 22 juin 1890, à la Chambre italienne, le ministre Giolitti et M. Maggiorino Ferraris affirment qu'en Italie les classes riches sont les moins imposées et que la masse des impôts retombe sur les classes pauvres. Cela provoque naturellement une réplique absurde de la part d'un agrairien rendu furieux.

formes d'impôt est, en effet, simplement celle-ci, que la première frappe aussi la richesse improductive, tandis que la seconde l'exempte; par conséquent la première emporte par elle-même un stimulant à l'accumulation, lequel manque complètement dans la seconde. — Or, dans la période où le taux du profit dépasse notablement le *minimum* et où, par conséquent, l'accumulation peut procéder d'une manière normale, la première forme d'impôt est préférée, précisément à cause de son influence pour stimuler l'accumulation; quand, au contraire, avec l'abaissement du profit au *minimum*, l'accumulation doit être contenue dans certaines limites, pour qu'elle n'arrive pas à des excès ruineux, on préfère l'impôt sur le revenu, précisément parce que cet impôt ne renferme aucune excitation spéciale à l'accumulation capitaliste (1). Par là se résout encore la question de savoir comment il se fait, que, dans les Parlements modernes qui représentent la propriété et le capital, l'impôt sur les successions et l'impôt progressif rencontrent une faveur croissante. Cela s'explique facilement quand on tient compte du fait que, avec le progrès de l'économie, la richesse disponible devient toujours plus considérable, et que celle-ci, spécialement si elle est centralisée près des grands capitalistes, s'abandonne aux spéculations ruineuses et s'engloutit dans les krachs financiers, entraînant dans le désastre une immense partie de l'accumulation sociale. Or l'impôt sur les successions est doublement efficace pour atténuer ces désastres, puisque, d'une part, il soustrait aux contribuables une quantité de capital qui, autrement, se lancerait dans les spéculations, et que, d'autre part, il laisse inaltéré le taux du profit, empê-

(1) L'opportunité de limiter l'accumulation, conseillée par l'abaissement du taux du profit, explique aussi l'aversion de plusieurs économistes (par exemple, LEHR, dans la *Zeitschrift für Staatswiss.*, 1877, pag. 220 et suiv.) pour l'immunité tribulaire de la partie du revenu qui est épargnée, bien que cette immunité soit le seul moyen pour éviter une double taxation. Par là s'expliquent aussi les subtiles distinctions de certains financiers dans le but de nier le fait incontestable de cette double taxation. Ainsi VOCKE, *Die Abgaben etc.*, Stuttgart 1887, p. 471; BASTABLE, *Public Finance*, Lond. 1892, p. 298.

chant ainsi la conversion de capital productif en capital improductif — corollaire fatal de la réduction du taux de profit. C'est pour cela que l'impôt sur les successions est beaucoup plus conforme à une période de profit *minimum* qu'un impôt progressif sur le revenu, lequel, en faisant descendre le taux de profit au-dessous du *minimum*, pousserait à la spéculation ; et ainsi s'expliquent facilement la diffusion et l'accroissement de l'impôt sur les successions dans les périodes où le profit descend au *minimum*, comme à l'époque moderne et dans la Rome de la décadence (1).

Toutefois, l'impôt progressif sur le revenu devient nécessaire, lui aussi, comme effet de la réduction du taux du profit, ou du passage de l'économie à sa phase automatique. Dans la période systématique il en est tout autrement, comme nous l'avons vu, car la taxation plus forte du petit capital y est imposée par la loi de persistance du profit. — Mais quand, au contraire, l'économie capitaliste est automatique, une taxation progressive est dans l'intérêt même du grand capital. En effet, puisque le petit capital obtient un taux moindre de profit, un impôt proportionnel, qui ne déprime pas au-dessous du taux *minimum* le profit du grand capital, peut avoir cette influence relativement au profit du petit capital. Or si cette réduction de profit détermine la conversion du petit capital en capital improductif, elle nuit au grand capital lui-même, puisqu'elle provoque des crises et des désastres qui atteignent indirectement ce dernier. Il est donc avantageux

(1) Les observations ingénieuses de Graziani, touchant la nature économique de l'impôt sur les successions (Sienne 1890) n'expliquent pas encore pourquoi celui-ci est préféré à l'impôt progressif sur le revenu. Au contraire, on le comprend quand on pense que le premier ne ralentit pas l'accumulation, tandis que le second a ce résultat. Il est vrai, Ricardo pense que ces deux impôts ont le même effet, que tous deux découragent également l'accumulation (*Works* p. 540 et 89); mais son argumentation est fondée sur des raisons psychologiques dont il est impossible d'apprécier la valeur, et non sur des raisons économiques. Si, au contraire, il avait remarqué que l'intensité de l'accumulation productive est en raison du taux du profit, il aurait aussitôt compris que l'impôt sur les successions, précisément parce qu'il ne diminue pas le taux du profit, ne peut pas diminuer l'accumulation.

pour le grand capital de substituer, à l'impôt proportionnel, l'impôt progressif, réclamé, par conséquent, par l'intérêt même de ceux qui en sont frappés.

C'est dans cette nécessité d'assujettir le gros revenu à un impôt plus que proportionnel, — nécessité qui s'impose à une phase déterminée du développement économique — que réside la cause principale d'un phénomène financier des plus importants, le passage de l'impôt sur le *produit net* à l'impôt sur le *revenu*. En effet, la réduction toujours plus considérable de la marge imposable chez les classes pauvres et travailleuses explique, il est vrai, le passage des contributions indirectes aux contributions directes, mais elle ne donne pas encore la raison du passage de celles-ci, de la forme d'impôt sur le produit net à la forme toujours de plus en plus prévalente d'impôt sur le revenu. La chose, au contraire, devient explicable quand on pense que l'impôt sur le produit net, par le fait même de son caractère réel, est nécessairement proportionnel et ne peut par conséquent frapper d'un taux plus élevé les richesses plus considérables; c'est pourquoi, dès que la nécessité d'une taxation plus forte des riches est imposée par les rapports mêmes de l'économie, il est nécessaire de substituer aux impôts sur le produit net, peu élastiques et peu souples, l'impôt sur le revenu, lequel est flexible de sa nature et peut s'adapter aux diverses conditions personnelles des différents contribuables. — Mais, ce qui contribue plus efficacement encore à déterminer cette forme spéciale et moderne de l'impôt direct, c'est la nécessité de frapper toujours plus fortement les revenus du capital et du travail improductifs. En effet, l'impôt sur le produit net, qui frappe exclusivement le profit et la rente, n'atteint pas les revenus provenant du capital de spéculation, du capital intermédiaire, du travail professionnel etc. Or tant que le capital et le travail improductifs sont l'objet de privilèges et de faveurs de la part de l'État, l'impôt sur le produit net, précisément parce qu'il ne touche pas ces revenus, est généralement préféré. Mais, aussitôt que commence la guerre du producteur contre ces revenus parasites et que la bienveillance de la société envers eux dis-

paraît pour faire place à une ardente aversion, on comprend toute l'énormité d'un système financier qui exempte de l'impôt ces revenus et la nécessité de lui en substituer un autre qui permette de les frapper directement. Et ce nouveau système trouve son point d'appui dans l'impôt sur le revenu, lequel affranchit le système tributaire de sa vieille base réelle et lui permet d'atteindre aussi les revenus protéiformes du travail professionnel et du capital de spéculation. Toutefois, en imposant aux grosses fortunes une plus lourde charge, l'État capitaliste a soin d'adoucir la blessure qu'il leur fait, et il s'empresse de refuser à l'imposition sur le revenu toute mensuration objective fondée sur l'évaluation technique de l'avoir individuel, abandonnant celle-ci au critérium tout à fait subjectif des déclarations, qui permettent à la plus grande partie du revenu d'échapper à l'impôt (1). Mais il y a plus. L'aversion contre le capital improductif et la nécessité de l'assujettir à l'impôt expliquent encore une autre institution financière, les impôts sur la transmission de la propriété; ces impôts, irrationnels à première vue, et privés, aux yeux d'un grand nombre de financiers, d'une base légitime, sont en réalité le produit de la nécessité de taxer le capital intermédiaire et les autres formes du capital improductif, qui savent se soustraire même à l'impôt sur le revenu. De là le développement tout moderne de ces nouvelles impositions et l'incroyable expansion qu'elles ont prise dans ces derniers temps chez toutes les nations civilisées (2).

(1) Dans l'État de New-York, alors que la richesse croissait démesurément de 1875 à 1885, la richesse mobilière déclarée diminuait (ELY). On voit par là le degré de confiance que l'on peut avoir dans les déclarations. — En Prusse on calcule que les classes riches sont taxées sur la moitié seulement de leur revenu.

(2) Voir VOCKE, *Geschichte*, p. 234 et suiv.; ALESSIO, I. c., II, ch. I; BASTARLE, I. c., p. 521-2; WAGNER, *Allgemeine Steuerlehre*, p. 432, 443 et suiv. — En Italie, où le capital improductif est tout puissant, il arrive plus facilement à se soustraire à l'impôt, et le naufrage de la loi sur la nullité des actes non enregistrés, eut précisément pour cause la puissante opposition du capital de spéculation.

Mais les influences de la scission du revenu, et, par dessus tout, de sa bipartition en revenu agraire et en revenu industriel, en rente et en profit, sont bien plus importantes et plus nombreuses que celles qui viennent d'être rappelées. — En effet, dans la période où, en l'absence de concurrence, le revenu foncier monopolisé se trouve en conflit avec le revenu industriel également monopolisé, il peut se faire que le premier soit si prépondérant, qu'il fasse retomber sur l'autre une bonne partie de l'impôt; et les pays les plus divers nous en offrent un exemple remarquable durant la phase médiévale de leur économie. Ainsi, dans les États de l'Union américaine, durant la première moitié de ce siècle, quand la prévalence politique appartenait à la propriété foncière, les impôts ne frappaient presque pas la terre, et les habitants des villes supportaient, à peu près à eux seuls, toutes les dépenses publiques; de même, dans la République de Florence, au xvi^e siècle, l'impôt pesait beaucoup plus sur les habitants des villes que sur les paysans (1). Mais plus remarquables encore sont les influences de la lutte qui s'engage entre la rente et le profit. Déjà, dans les pays, ou bien aux époques où la rente prédomine économiquement ou politiquement, elle arrive à se soustraire à l'impôt; nous en avons des exemples nombreux. Ainsi, quand, en 1852, on proposa, en Angleterre, de doubler l'impôt sur les maisons et de l'étendre à toutes celles dont le loyer dépassait 10 L.sterling, le projet fut énergiquement combattu par les habitants des grandes villes, lesquels, étant en grande partie électeurs, n'hésitèrent pas à se jeter dans l'opposition, pour faire échouer cette proposition abhorrée; — ce qui eut lieu en effet (2). En 1860, les Lords s'opposent à la suppression de l'impôt sur le papier, proposé par Gladstone, parce que cette mesure entraînerait une augmentation dans les charges qui grèvent la propriété foncière. De même, en Italie, le projet de loi pour la révision de l'impôt sur la propriété bâtie

(1) Cfr. CHEVALIER, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, 1836, II, p. 265; — ELY, loc. cit., p. 122 — et CANESTRINI, loc. cit., p. 383.

(2) MAC CULLOCH, loc. cit., p. 51.

échoua devant le Sénat (mars 1888), par le motif, connu de tous, que celui-ci est spécialement composé de propriétaires de maisons; et, d'autre part, la prévalence des propriétaires terriens se manifestait d'une manière explicite, dans la Chambre des députés, par le refus de rétablir les décimes sur la propriété foncière (mai 1888). Depuis que, de cette manière, la rente a éloigné d'elle l'amer calice de l'impôt, elle ne se refuse pas à favoriser un allègement des impôts qui frappent le travail, pourvu que la charge retirée à celui-ci retombe sur le capital et sur l'industrie. Ainsi, durant le ministère Walpole, les Lords écossais combattent les impôts indirects, soutenant l'opportunité de frapper le capital plutôt que le travail (1); et, dans la France moderne, l'alliance des propriétaires fonciers et des ouvriers parvient à frapper d'impôts les capitalistes. Tout cela démontre une fois de plus que la bipartition du revenu procure toujours d'immenses avantages au travailleur. — Non moins notables sont les faits qui suivirent immédiatement l'institution de l'impôt sur le revenu, en Angleterre. La propriété foncière, dont le revenu est plus facilement déterminable, se déchaînait contre cet impôt et accusait les industriels de cacher frauduleusement leurs profits, tandis que les industriels déclamaient contre les propriétaires fainéants et contre leurs richesses. Le résultat de cette lutte fut que l'on soumit les revenus industriels à des évaluations réitérées, et, après qu'on eut établi que leur déclaration était systématiquement inférieure à la réalité, on éleva leur taux d'impôt et l'on abaissa celui des fermiers. Mais un exemple plus remarquable encore de la toute-puissance de la rente, pendant une certaine période, c'est celui que nous présente l'histoire des impôts sur le luxe, en Angleterre. « Le véritable luxe, observe justement Dühring, est bien » rarement frappé par l'impôt, parce que ses représentants dominent dans la législation ». Toutefois, en Angleterre, on vit les propriétaires du sol favoriser les impôts sur le luxe, et pourquoi? — Parce que, vivant la plus grande partie de l'année à

(1) LÆCKY, *Engl. in XVIII cent.* II, p. 64.

la campagne, ils ne voyaient pas avec déplaisir les impôts sur les objets de luxe qui frappaient presque exclusivement les classes industrielles des villes; c'est pourquoi les ministres *tory* donnèrent une preuve facile de générosité en taxant les consommations du riche. Mais dès que le parti des *Whigs* (industriels) parvint au pouvoir avec le ministère Gladstone, les impôts sur le luxe furent abolis (1).

Cependant, la puissance grandissante du profit, sa prévalence croissante sur la rente, exerce bientôt un contre-coup sur la constitution financière, parce qu'elle parvient à entamer l'immunité tribulaire de la rente et même à renverser sur elle la plus grande partie des impôts. Le plus mémorable exemple de cette influence nous est fourni par un fait que nous avons rappelé plus haut : l'institution de l'impôt sur le revenu en Angleterre. — En effet, la force toujours plus considérable de la classe industrielle parvint à influencer de telle sorte sur la répartition de cet impôt, que celui-ci finit par frapper la rente dans une mesure particulièrement élevée; et aujourd'hui encore, la rente paye 17 1/2 %, tandis que le profit ne paye pas plus de 8 % (2). Mais, non content de ce succès, le capital tenta d'abolir l'impôt sur le revenu pour le remplacer par un impôt exclusif sur la rente foncière. Dès 1853, Gladstone, le ministre du profit, dirigeait une attaque, d'autant plus habile qu'elle était plus douce-reuse, contre l'impôt sur le revenu dont il fixait d'avance l'abolition pour 1860. En même temps, il affirmait qu'on favorisait les ouvriers en exemptant de l'impôt, non les produits qu'ils consomment, mais le capital qui les emploie, et il préparait ainsi l'immunité tribulaire des industriels; puis, en proclamant le principe que l'on doit dégrever l'industrie et grever la propriété, il déchargeait les avocats, les capitalistes, etc., tandis qu'il étendait l'impôt héréditaire aux successions foncières et faisait peser de nou-

(1) BILINSKI, *Die Luxussteuer als Correctiv der Einkommensteuer*, Berlin 1875, p. 68-70.

(2) DUDLEY BAXTER, *The taxation of the United Kingdom*, Lond. 1869, 124, 146.

velles charges sur la terre (1). La guerre de Crimée et, plus encore, la puissance renaissante de la rente foncière rendirent impossible la suppression de l'impôt sur le revenu; toutefois, en 1863 encore, Gladstone souhaitait la future abolition de cette imposition, et, en 1874, il faisait la promesse formelle que, si jamais il remontait au pouvoir, il abolirait l'impôt sur le revenu, lequel était payé par la plus grande partie des électeurs de son parti, du parti industriel (2). Trois ans auparavant, le ministre Lowe avait osé présenter un projet de loi dans le but de frapper de très graves impôts la propriété terrienne. — C'est pourquoi, la rente foncière, qui, dans la période de sa puissance, avait combattu l'impôt sur le revenu, parce qu'il faisait peser sur elle la charge tributaire, fut alors réduite à défendre cet impôt, comme un moyen qui permettait, du moins, de reverser sur la propriété industrielle une partie de cette charge. Puis, dès que la rente eut reconquis le pouvoir politique, avec la formation du cabinet conservateur, toute proposition d'abolition de l'impôt sur le revenu fut définitivement enterrée. Mais si la rente parvenait, en acquérant de nouveau le pouvoir, à empêcher l'abolition de l'impôt sur le revenu, elle n'était plus cependant assez forte pour pouvoir changer, au détriment du capital, l'assiette de cet impôt, qui reste, maintenant encore, essentiellement défavorable aux intérêts de la propriété foncière. Et, tandis que cette dernière est si gravement frappée par l'État britannique qui fait peser sur elle ses impositions les plus lourdes, elle n'est pas moins gravement atteinte par les impositions locales qui atteignent presque exclusivement le revenu de la terre (3). Il n'en est pas autrement chez les autres nations; et, sans aller bien loin, en Italie, les impôts di-

(1) GLADSTONE, *Financial statements*, Lond. 1863, p. 51-2.

(2) LECKY, loc. cit. Cette assertion de l'historien anglais donna lieu à une réponse de Gladstone et à une polémique entre les deux écrivains. — BUXTON, loc. cit., II, p. 165.

(3) Voir, à ce sujet, le volume *Local government and taxation*, dans les *Cobden Club Essays*, p. 153-176, 219 et suiv. — DUDLEY-BAXTER, loc. cit., p. 37-9.

rects de l'État, des provinces et des communes pèsent particulièrement sur la propriété territoriale. — Ainsi le changement de position respective des diverses espèces de revenu entraîne un changement substantiel dans la répartition du tribut, et, parallèlement au passage du sceptre économique et politique, de la rente au profit, s'accomplit la substitution de l'impôt exclusif ou prévalent sur la rente foncière, à l'impôt exclusif ou prévalent sur le profit (1).

Non moins importantes sont les influences tributaires de la lutte entre le capital productif et le capital improductif. En effet, dans la période systématique, quand la fonction économique du capital improductif procure à celui-ci des avantages et des faveurs, le capital productif est amené, par la loi même de sa persistance, à exempter de l'impôt le capital improductif. Pour légitimer une si singulière exemption, la « science » recourt aux subterfuges les plus adroits ; elle exagère la difficulté de taxer le capital mobilier, dont la nature protéiforme le soustrait facilement à l'impôt ; elle fait entrevoir l'émigration des capitaux comme résultat

(1) Dans un article récent, Ricca-Salerno combat la conclusion exposée ci-dessus, touchant le passage naturel de l'impôt sur le profit à l'impôt sur la rente foncière, et il observe, au contraire, que la première forme d'impôt est celle sur la rente, de laquelle — mais seulement dans une période successive — on passe à un impôt sur les revenus du capital, jusqu'à ce que la décroissance progressive du taux du profit oblige à reporter de nouveau sur la rente la plus grande partie de l'impôt. (*La trasformazione storica dei tributi in Europa ed in America. — Nuova Antologia*, février 1891). Or cette objection s'appuie sur une interprétation erronée de l'impôt foncier institué dans les premiers siècles de l'économie moderne, impôt qui, comme nous l'avons vu, ne frappait pas la rente, mais le capital agraire, et, en élevant les prix des denrées, retombait tout entier sur le consommateur. De plus, il est singulier de voir l'auteur ranger parmi les impôts sur la rente la taille, qui, comme Riccardò l'a montré, contribue à élever la rente, en frappant le profit des terres plus mauvaises. Et il est encore plus étrange qu'il oppose l'exemple de la taille à notre thèse, puisque celle-ci se rapporte exclusivement à l'économie à salariés, dans laquelle les immunités tributaires établies par la loi ne sont plus possibles, tandis que la taille est un impôt essentiellement féodal et présente le cas le plus marqué d'immunité tributaire des classes nobles.

fatal d'un impôt qui le frappe; elle prédit et annonce la destruction du crédit de l'État quand celui-ci se permet de frapper d'impôts les fonds publics, etc. Mais quand la fonction économique du capital improductif, son œuvre de réduction de la demande de travail et des salaires, a cessé, quand l'auxiliaire du profit est devenu son parasite, les ingénieuses subtilités de la science financière sont bel et bien mises de côté, et le profit et la rente rejettent l'impôt sur le capital mobilier, autrefois déclaré non-imposable, sur les titres de dette publique et sur les diverses formes du capital de spéculation, en introduisant, comme nous l'avons vu, l'impôt sur le revenu et sur les transmissions de la propriété (1).

Enfin la constitution financière est encore grandement influencée par les luttes entre le revenu et le travail improductif, puisque ce dernier arrive d'autant plus facilement à s'exempter des impôts, que les périls qui menacent la propriété sont plus grands, et, par conséquent, plus précieuse la protection dont il l'entoure. C'est ainsi que, sur le déclin de l'empire romain, les travailleurs improductifs devenus tout-puissants arrivent à reverser la charge tribulaire sur les capitalistes et sur les propriétaires du sol, grâce à l'imposition de la *gleba senatoria*, de la *lustralis collatio*, de l'obligation, pour les décurions, de pourvoir, à leurs frais, aux jeux publics, etc. — Il y a peu d'années encore, dans le royaume de Naples, ce même fisc, qui faisait peser lourdement sa main sur la rente foncière, laissait presque complètement exemptes d'impôts les professions libres, comme celles de médecin, d'architecte et d'avocat. Et pourquoi cela? — Parce que « ceux qui exercent ces professions se trouvant en continuel contact avec la population exercent sur elle un certain ascendant (2) »; et, dès lors, le gouvernement, ou la

(1) En Allemagne, l'impôt sur les affaires de bourse est appuyé par les propriétaires fonciers. (ROSCHEK, *System*, IV, p. 443). — Aux États-Unis d'Amérique on soumet les grandes compagnies à des impôts toujours plus considérables.

(2) SCIALOJA, *I bilanci del regno di Napoli e degli Stati Sardi*, Turin 1858, p. 51 et suiv.

propriété qui en est la base, craint d'irriter ces classes. Aujourd'hui encore, on remarque que les professions qui fournissent à la propriété un appui aussi puissant qu'inconscient sont les moins atteintes par l'impôt. Mais, au contraire, à mesure que s'accroît l'aversion contre le travail improductif, celui-ci est de plus en plus gravement frappé, au moyen de l'impôt sur le revenu et d'autres formes de taxation.

Si la propriété capitaliste a des influences si considérables sur la finance normale, que dire de celles qu'elle exerce dans les périodes exceptionnelles de la finance, quand une guerre, ou une crise nationale, rend nécessaire d'accroître tout d'un coup les dépenses publiques? — C'est dans ces périodes que la force du capital se manifeste à un degré incroyable. En effet, comme les impôts extraordinaires, en raison même de leur gravité, ne pourraient atteindre que dans une faible mesure les classes travailleuses, la bourgeoisie s'oppose catégoriquement à tout projet destiné à subvenir, au moyen de l'impôt, aux nécessités exceptionnelles de la finance, et elle y pourvoit par les emprunts publics. Ceux-ci, en même temps qu'ils assurent au capital improductif les plus abondants bénéfices, permettent, d'autre part, de reverser spécialement sur les classes pauvres les impôts correspondant au paiement des intérêts. C'est donc un excellent moyen de favoriser le capital improductif et d'accroître la richesse capitaliste aux dépens des classes travailleuses. Les financiers optimistes, qui semblent s'être proposé la glorification de la thèse un peu vieillie, que tout le réel est rationnel, s'abandonnent aux plus bizarres cabrioles de l'esprit pour démontrer la haute rationalité du système des dettes publiques. Mais les faits réduisent brutalement à néant toutes les billevesées de ces doctrinaires; ils démontrent que le système des emprunts et son expansion progressive ne reposent nullement sur la nature des choses et n'ont d'autre base que l'omnipotence égoïste du capital. Déjà, dans les communes italiennes, l'ascendant du capital mobilier donne naissance au système des emprunts publics et reçoit de ceux-ci un nouvel accroissement. A la veille

de la grande révolution, Necker doit recourir à l'emprunt public, uniquement parce que les classes riches ne veulent pas entendre parler d'impôts (1). En Angleterre, au moment des guerres avec la France, on dut faire face à des dépenses impérieuses qui, comme le démontrent très bien Leone Levi et Cucheval-Clarigny (2), auraient pu être parfaitement couvertes au moyen d'impôts sur les riches; mais ceux-ci firent une opposition énergique et contraignirent Pitt à recourir à l'emprunt, qui fut contracté à des conditions ruineuses pour l'État. — Non contente de ce succès, la haute banque britannique favorisa l'institution du Fond d'Amortissement qui réussit à accroître immensément la dette publique du Royaume-Uni. Depuis cette époque, la politique constante des chanceliers de l'échiquier, à quelque parti qu'ils appartenissent, a été d'employer les excédents du budget à dégrever les impôts, au lieu d'amortir la dette publique; — précisément parce que celle-ci est trop chère aux classes dominantes. Les dépenses causées par la guerre de Crimée auraient pu, suivant les prévisions mêmes de Gladstone, être couvertes sans recourir à l'emprunt; toutefois son successeur y recourut jusqu'à trois fois, et pour des motifs faciles à conjecturer. On pourrait consacrer une longue série de pages à citer des exemples qui démontrent que l'emprunt public n'est nullement le résultat d'une nécessité inéluctable, mais le produit de l'égoïsme intéressé des classes capitalistes et de la prévalence économique et politique du capital improductif. Cela est si vrai que, dès que cette prévalence s'affaiblit, dès que le capital improductif n'est plus l'objet de faveurs exceptionnelles, l'ancienne préférence pour l'emprunt public disparaît; les États s'empressent de pourvoir à l'extinction ou à la conversion de la dette et ils pourvoient par d'autres moyens aux besoins exceptionnels de la finance. Il suffit de se rappeler, à ce propos, la résistance insurmontable que rencontra en France, dans les

(1) VÜHRER, loc. cit., I, p. 262.

(2) LEONE LEVI, dans le *Journal of the Statistical Society*, 1861, p. 57. —
 CUCHEVAL-CLARIGNY, *Essai sur l'amortissement*, 1886, p. 25.

deux Chambres, le projet de conversion de la dette publique, en 1836, et la facilité relative avec laquelle s'accomplit la conversion de l'emprunt, en 1883, pour se convaincre de l'étroit rapport qui existe entre les destinées de la dette publique et la puissance du capital mobilier.

Ces recherches sur le développement réel de la constitution financière nous permettent de tracer la théorie générale de la finance publique, telle qu'elle découle spontanément des faits jusqu'ici mentionnés. Cette théorie est facile à déterminer, dès que l'on considère la finance comme une production de services publics et qu'on applique à cette marchandise *sui generis* les lois générales de la valeur, qui varieront avec les différentes formes économiques, suivant que la concurrence entre les diverses classes de producteurs sera absolue ou limitée à un degré quelconque. Ainsi, dans la forme économique suprême, c'est-à-dire, dans l'association mixte, où la concurrence entre les producteurs de capital ayant une quantité de capital différente, et entre les producteurs de capital et les travailleurs, est absolue (1), la somme des dépenses publiques est rigoureusement fixée par la quantité des services publics nécessaires et facultatifs, qui sont requis par les différents producteurs; et non seulement la valeur totale des services publics est nécessairement déterminée par leur prix de revient — puisque, si elle dépassait cette mesure, les producteurs de capital ou les ouvriers se convertiraient bientôt en producteurs de services publics, — mais la valeur même des différents services publics vendus aux divers consommateurs est nécessairement égale à leur prix de revient, puisque si les producteurs de ces services prétendaient imposer aux consommateurs plus aisés une valeur additionnelle, on aurait immédiatement la conversion de ces derniers en producteurs de services publics. C'est pourquoi, dans ces conditions, l'impôt sera nécessairement égal aux prix de revient des services publics consommés par le contribuable, et il sera proportionnel ou progressif, selon que le prix

(1) Voir, à ce sujet, notre *Analisi*, vol. I, ch. I et II.

de revient des services publics réclamés par le contribuable croîtra proportionnellement, ou plus que proportionnellement à son revenu. Mais si, de la forme économique fondée sur la terre libre, nous passons aux formes économiques fondées sur sa négation, nous trouvons que des obstacles puissants s'opposent à la concurrence entre les diverses classes de producteurs, puisque ni les ouvriers ne peuvent se convertir en capitalistes, ou en producteurs de services publics, ni les petits capitalistes en gros capitalistes. Or les obstacles qui s'opposent à la concurrence entraînent un changement corrélatif de la loi qui règle la quantité et la valeur des services publics, c'est-à-dire que la constitution financière tout entière subit une métamorphose radicale.

En effet, l'existence même d'une classe privée d'option, qui ne peut faire concurrence aux autres ni s'opposer à leurs volontés, permet à ces dernières de reverser sur elle la plus grande partie des impôts; et cela a, ou peut avoir, une influence considérable sur la quantité des services publics réclamés, ou des dépenses publiques nécessaires pour y subvenir. Et, de fait, on comprend facilement que les classes privilégiées, qui, si elles devaient payer de leur poche les services publics, en réclameraient une quantité limitée, soient disposées, au contraire, à en réclamer une quantité bien plus considérable, quand elles savent que tous, ou une bonne partie d'entre eux, seront payés par les classes assujetties. On s'explique dès lors la raison de ce principe, déjà si cher à la science financière, que, dans le budget des États, ce sont les dépenses qui déterminent les entrées. Ce principe, qui semble la négation de tout critérium de bonne administration et du plus élémentaire bon sens, est rationnel à une époque où les dépenses publiques sont payées par une classe de la société et fixées par une autre qui en retire les avantages; car, dans ces conditions, les services publics sont gratuits pour ceux qui les établissent, et, par conséquent, ils peuvent prendre la plus grande extension, suivant le caprice des législateurs, sans que ceux-ci en ressentent aucun effet nuisible, sous forme d'un

plus grand sacrifice pécuniaire. La difficulté de pourvoir aux entrées publiques, ou la charge qu'elles entraînent, ne peuvent jamais créer une limite aux dépenses publiques, puisque cette difficulté et cette charge n'existent pas pour ceux par qui ces dépenses sont fixées ; et, par conséquent, les dépenses publiques n'ont d'autre limite que la volonté de ces privilégiés, laquelle, indirectement, détermine aussi, par là même, l'extension des entrées publiques. Ainsi encore s'explique l'expansion énorme des dépenses publiques dans l'économie fondée sur la suppression de la terre libre, expansion qui n'est nullement en rapport avec les besoins collectifs de la société, mais qui est due uniquement à la gratuité des services publics, ou d'une grande partie d'entre eux, pour les classes privilégiées qui les établissent. Mais cet excédent de la quantité de services publics réclamée sur la quantité nécessaire à la société, cet excédent, qui, dans l'économie servile est déterminé par le seul arbitraire de la classe privilégiée, devient, dans la période systématique de l'économie à salariés, la condition nécessaire de la persistance du profit. En effet, dans la période systématique, l'économie capitaliste ne peut persister que sur la base de la réduction du salaire au *minimum* ; une certaine taxation des classes pauvres, nécessaire pour réduire leur salaire au *minimum*, devient donc la condition *sine qua non* de la persistance du profit ; il en résulte que l'on enlève aux classes ouvrières une richesse qui peut être bien plus grande que celle qui serait requise par les besoins collectifs de la société, c'est-à-dire, que l'on donne aux dépenses publiques une extension artificiellement agrandie. — Dans la période automatique, le profit n'a certainement plus besoin de chercher sa propre persistance dans la taxation du travailleur ; toutefois, dès que le salaire dépasse le *minimum*, la plus grande partie de l'impôt peut toujours être reversé sur lui, et par conséquent l'incitation à l'extension irrationnelle des dépenses publiques persiste. Celle-ci, d'ailleurs, dans cette période encore, devient nécessaire pour une raison bien différente. En effet, quand il se forme un capital disponible, avide d'un profit qu'il ne trouve point dans les emplois productifs, la

dilatation artificielle des dépenses publiques est nécessaire, précisément, pour absorber ce capital disponible qui, autrement, serait employé dans des entreprises de spéculation et causerait à la société d'épouvantables désastres. En conséquence, ici encore se reproduit, bien que par un motif différent, la nécessité de cette expansion excessive des dépenses publiques qui s'était déjà manifestée dans la période systématique de l'économie (1). Puis, quand ces dépenses insensées ont absorbé et épuisé le capital disponible et qu'elles menacent ensuite d'absorber le capital productif lui-même, se produit la réaction contre les dépenses excessives et commence une période plus ou moins durable de recouvrement financier.

Or la valeur des services publics, dont la quantité se trouve fixée de cette manière, est substantiellement différente dans les diverses formes de l'économie capitaliste. — Dans l'économie à esclaves, où manque la concurrence entre les divers producteurs de richesses et de services, la valeur total des services publics peut en excéder le coût, et, en outre, une partie de la valeur des services publics consommés par les grands propriétaires est payée par les petits, sans que ceux-ci puissent se rebeller contre l'injuste taxation. Il en est de même dans l'économie à serfs, avec cette complication notable, que le travailleur, en obtenant une rémunération assez abondante, peut supporter la plus grande partie des impôts à l'avantage des autres classes de la société; d'où il résulte que les impôts, outre les petits propriétaires, frappent aussi les travailleurs, les serfs et les colons. — Dans l'économie à salariés, au contraire, où la concurrence règne entre les grands capitalistes et les producteurs de services publics, la valeur totale de ces derniers ne peut s'écarter du prix de revient; mais une partie des services publics consommés par les grands capitalistes et par les producteurs mêmes de ces services est payée par les petits capitalistes et par les ouvriers salariés, les-

(1) Cette cause moderne de l'expansion des dépenses publiques a déjà été remarquée par Stuart Mill, Leroy-Beaulieu et beaucoup d'autres.

quels étant privés d'option, ne peuvent réagir en aucune manière contre ce système d'imposition; d'où résulte une progression inverse de l'impôt, une imposition spéciale, plus forte, sur les classes plus besogneuses. De même aussi, une partie des services publics consommés par les propriétaires d'une espèce de revenu est payée parfois par les propriétaires d'une autre espèce de revenu, moins puissant dans l'ordre économique et politique. Toutefois, lorsque le salaire et le profit du petit capital sont réduits au *minimum*, ni les ouvriers, ni les petits capitalistes ne peuvent plus être soumis à l'impôt. Alors les rôles sont intervertis, et une partie des services publics consommés par ces classes est payée par les grands capitalistes; de sorte que l'impôt devient nécessairement progressif.

Telle est la loi naturelle de la finance publique, loi qui est indépendante de l'arbitraire des individus et contre laquelle toute audace réformatrice vient fatalement se briser. Mais cette loi n'en laisse pas moins un certain champ d'action à l'art financier, auquel il reste toujours une importante mission. En effet, et tout d'abord, c'est à l'art financier qu'il appartient de tirer le plus grand fruit possible de la bipartition du revenu et de la lutte qui en résulte entre les deux fractions de celui-ci, pour obtenir que l'une et l'autre, ou, du moins, que l'une des deux soit taxée fortement et que la classe travailleuse soit soulagée d'autant. En second lieu, l'art financier, tout en respectant l'immunité tribulaire du revenu, ou sa taxation moindre, dans les périodes où celle-ci est inévitable, peut indiquer la méthode de taxation des classes pauvres qui soit la moins onéreuse pour elles. — Enfin il doit proposer le système tribulaire qui réduise au *minimum* la différence entre la somme soustraite aux contribuables et celle qui est perçue par l'État.

Toutefois, si les rapports économiques déterminent impérieusement les personnes que l'impôt doit frapper, ils désignent non moins rigoureusement les objets d'où l'État peut tirer ses revenus; c'est pourquoi, à ce point de vue aussi, l'art financier se trouve pris, de la manière la plus absolue, dans l'engrenage même

des rapports sociaux. Cela devient évident dès que l'on considère la succession des institutions financières. Pourquoi, en effet, durant une longue période, les États pourvoient-ils aux besoins publics avec le produit des domaines et non avec les impôts? — Cela est dû, avant tout, à l'existence de la terre libre fertile, dont on peut entreprendre la culture sans aucun capital; car celle-ci permet à l'État de s'appropriier autant de terres qu'il lui plaît et d'accroître ses ressources au moyen de la simple appropriation de nouvelles terres et de nouveaux ouvriers pour les cultiver. En second lieu, cela est dû à la fertilité des terres cultivées, qui rend tolérable l'agriculture extensive et faiblement efficace exercée sur les terres de l'État (1). Au contraire, avec la disparition des terres libres fertiles, l'État ne peut plus étendre ses possessions domaniales s'il ne possède déjà le capital nécessaire pour les cultiver, capital qu'il ne peut se procurer que par l'impôt; c'est pourquoi, l'expansion même du domaine exige alors l'institution d'une nouvelle forme de revenu public et engendre le système tributaire. Mais ce système, qui se développe ainsi comme complément du revenu domanial, arrive bientôt à être la base fondamentale de la finance moderne; et à cela contribuent, en grande partie, la décroissance dans la productivité naturelle du terrain, qui rend toujours plus intolérable l'agriculture d'État, et les accroissements incessants de la rente foncière qui engagent les particuliers à soustraire la majeure partie des terrains du domaine de l'État, afin de participer, eux aussi, aux douceurs du « revenu qu'on n'a point gagné par son travail ». Mais le système tributaire, lui-même, suit nécessairement, dans ses évolutions, celle de la matière imposable qu'il atteint. Ainsi nous voyons, dans l'économie romaine, l'impôt frapper d'abord le

(1) Voilà pourquoi les théoriciens de la finance au moyen âge placent les impôts parmi les entrées extraordinaires, le seul domaine fournissant, d'après eux, les entrées ordinaires. — Lire, par exemple, SECKENDORFF, *Teutscher Fürstenstaat*, Frankf. a. M. 1678, 448. — La prévalence des domaines sur les impôts, dans l'ensemble des revenus de l'État, se reproduit dans l'Amérique moderne. (ELY, loc. cit., p. 60).

revenu total, agricole et manufacturier, quand agriculture et industrie sont réunies dans l'*oikos* des propriétaires fonciers; au contraire, quand l'industrie se sépare de l'agriculture, l'impôt se scinde également et l'on voit surgir les impôts spéciaux sur les navires de commerce, la *lustralis collatio* qui frappe les produits de l'industrie, les impôts sur le capital mobilier. De même, au commencement du moyen âge, quand les villes n'ont pas encore pris une importance autonome et que la maison n'est qu'un agrégat de la ferme, l'impôt sur les maisons fait partie de l'impôt foncier; mais quand la ville s'est différenciée de la campagne, l'impôt sur les maisons se différencie également de l'impôt sur la terre; enfin, lorsque la maison se transforme en capital et que le système de la donner en loyer se répand, l'impôt sur les maisons fait place à l'impôt sur les loyers (1). — L'impôt foncier qui, en 1696, fournissait, en Angleterre, 40 % du revenu de l'État, n'en donnait plus, sous Walpole, que 23 %; aujourd'hui il représente 1 % de ce même revenu; précisément parce que la richesse mobilière va toujours en croissant. — Le timbre sur les contrats et les impôts de consommation furent introduits en Hollande, quand la terre péniblement conquise sur la mer ne pouvait encore supporter la charge de l'impôt. Tant que subsistèrent les lois prohibitives de l'usure, on ne put taxer le profit (2). — En résumé, dans tous les temps et dans tous les pays, les rapports économiques déterminent non seulement les classes qui doivent être exemptes de l'impôt et celles qui doivent en être frappées, mais encore, et avec une rigueur non moindre, les objets que l'impôt peut et doit frapper; en conséquence, c'est dans ces limites, si étroitement fixées, que doit se renfermer l'art de la finance, pour créer des systèmes et proposer des mesures qui donnent aux impôts leur assiette la plus rationnelle.

(1) STEIN, *Finanzwissenschaft*, 1878, II, p. 62-80.

(2) HÖCK, loc. cit., p. 117-8. Touchant le montant de l'impôt sur l'industrie, relativement à la totalité des impôts, dans les divers États, voir MALCHUS, loc. cit., I 244.

Si ces considérations sont exactes, si l'on admet que la constitution financière a sa base dans les rapports économiques et que l'évolution de l'impôt indirect à l'impôt direct, de l'impôt proportionnel à l'impôt progressif, etc., prend sa racine dans l'évolution du salaire et du profit, on arrive nécessairement à la conclusion que la science financière moderne se trouve engagée dans les plus déplorable erreurs. De toutes les sciences sociales, c'est celle de la finance qui s'est le moins régénérée à la source vive de la recherche historique et de la méthode positive; en effet, loin de rattacher la constitution tributaire aux rapports économiques, dont elle n'est que la superstructure, la science des finances s'en tient encore à l'antique philosophie du droit et s'efforce de déduire le système tributaire de certaines lois de justice absolue, sans parvenir même à déterminer si ce principe suprême exige la répartition des impôts suivant le critérium de la *capacité de prestation*, ou de l'*égalité de sacrifice*, ou suivant d'autres principes indiqués par les différentes écoles (1). Or cette justice absolue n'existe pas, et la science moderne a montré que la justice, de même que la morale, varie dans les différentes époques de l'humanité. — C'est pour cela qu'un écrivain éminent a tenté de placer comme base de la constitution tributaire, une justice historique, produit d'une époque déterminée et efficace seulement pour cette dernière (2). Mais cette innovation encore ne peut être regardée comme adéquate, puisque la justice, ou le concept de celle-ci, prévalant à une époque, n'est autre chose, comme nous l'avons vu, que ce qui tourne à l'avantage de la classe des propriétaires. — Et, véritablement, ce fait que la justice d'une époque n'est que l'émanation des intérêts de la classe alors prédominante, ne trouve nulle part une application aussi parfaite que dans la constitution tributaire, car ses règles directrices, loin de s'inspirer d'un idéal de justice, ne sont que l'application du concept égoïstique de justice qui répond aux intérêts

(1) Voir, sur ces questions, R. MEYER, *Die Principien der gerechten Besteuerung in der neueren Finanzwissenschaft*, Berlin 1884, p. 275 et suiv.

(2) WAGNER, *Allgemeine Steuerlehre*, Stuttgart, 1880, p. 282.

de la classe propriétaire ; c'est-à-dire qu'elles ne sont qu'une production organique des rapports économiques, lesquels déterminent nécessairement la forme tribulaire la plus capable de les consolider. Ainsi, bien que la justice proclame la nécessité de frapper chacun en raison de sa fortune, les impôts indirects, c'est-à-dire la taxation prévalente du pauvre, se maintiennent imperturbablement ; et leur abolition n'est nullement le produit d'une révélation subite des enseignements de la justice, mais le simple résultat de l'abaissement du salaire qui devient dès lors incapable de les supporter. Ainsi encore, l'éloquente apologie de l'impôt progressif, de la part des esprits les plus distingués, n'est pas longtemps suffisante pour lui assurer le triomphe ; tandis que celui-ci se réalise spontanément dès que les rapports économiques rendent la progressivité de l'impôt définitivement avantageuse pour la classe des propriétaires. Loin, donc, que le développement de l'impôt descende des régions nébuleuses de la justice suprême, comme le proclame la science financière, il germe du terre à terre des rapports économiques, de la sous-couche profonde des relations sociales.

Conséquemment, si l'on admet que le système économique détermine le système politique et, par son moyen, le système tribulaire, et que la constitution organique du pouvoir social, ou le système de répartition des richesses qui en est la cause première, forment un coefficient essentiel du système financier, on doit conclure que, vouloir étudier la théorie de l'impôt et proposer des règlements pour lui donner une meilleure assiette, sans tenir compte de la composition organique de l'État ou du système économique qui l'a déterminée, c'est agir à peu près comme celui qui écrirait un traité sur l'ouïe sans se soucier de l'étude préalable de l'appareil auditif. Or, telle est précisément l'erreur dans laquelle tombe la science financière : par suite d'une analyse incomplète, ou d'un oubli total de la composition organique de l'État, elle ne tient aucun compte de la compatibilité de ses doctrines, ou de leur application, avec la composition même du pouvoir social. De là, le caractère constamment

utopiste des théories financières : en effet, la condition du travailleur est elle tolérable, et la bourgeoisie arrive-t-elle à reverser l'impôt sur celui-ci, la science de la finance proclame l'égalité tribulaire; le salaire est-il réduit au *minimum*, et la bourgeoisie, contrainte par la nécessité, accède-t-elle à l'égalité tribulaire, les théoriciens de la finance proclament l'impôt progressif; enfin, lorsque le profit est réduit au *minimum*, et que l'impôt progressif, devenu une nécessité économique, se généralise, la science financière consacre des tirades de prose éloquentes à démontrer le droit qu'a l'État d'établir un impôt « social », apportant une altération profonde dans la répartition des biens, sans même remarquer que cet impôt devrait être voté par les Parlements, c'est-à-dire par les classes riches — conséquemment, par ceux qui ont un intérêt vital à l'empêcher (1).

(1) A cet égard, il est à remarquer que les anciens laissent voir qu'ils avaient, beaucoup plus que les modernes, une conscience exacte de la nature des phénomènes. Ainsi, par exemple, toute l'œuvre, désormais vieillie, de Lang, sur l'histoire des finances allemandes, s'inspire de ce concept, que le développement du système tribulaire est le produit nécessaire du développement du système militaire, et que chaque modification du premier se rattache à une modification du second, comme l'effet à sa cause (LANG, *Entwicklung der deutschen Steuerverfassung*, Berlin, und Stettin, 1793, p. 18). On peut ne pas être d'accord avec Lang sur le concept fondamental, mais il convient cependant de reconnaître qu'il a une idée exacte du système tribulaire quand il le regarde comme une production organique des rapports sociaux, au lieu de le rattacher, soit « aux principes de justice », soit à l'arbitraire des gouvernements, soit aux trop commodes « conditions de développement intellectuel et de civilisation ». C'est précisément la conscience de plus en plus évidente de cette lacune que l'on rencontre dans la théorie financière moderne — laquelle n'a pas encore appris à induire le système tribulaire et ses lois historiques des rapports de production sur lesquels il se fonde (et le remarquable chapitre II, 1, 2 de la *Steuerlehre* de Wagner ne me semble pas suffisant, lui-même, pour combler cette lacune) — qui explique, à mon avis, le succès d'une observation de Rodbertus, laquelle, ramenée à une forme vulgaire, pourrait se résumer ainsi : pour qu'il y ait un impôt sur les industries, il faut d'abord qu'il existe des industries. Certainement, le système économique fournit la base, le substratum aux impôts qui le frappent dans ses diverses ramifications et qui, pour ce motif, changent avec elles, mais il détermine aussi, d'une manière bien différente et

A ce caractère utopiste n'échappe même pas une école toute récente qui, pour déterminer la constitution financière, ne part plus d'un principe de justice abstraite, mais de l'analyse des lois qui régiraient la finance publique, dans une société d'égaux où dominerait la libre concurrence entre les producteurs les plus divers. Cette école marque indubitablement un progrès de la recherche scientifique, puisque, à l'empirisme étroit, qui s'épuise en une série de propositions pratiques souvent contradictoires, elle substitue l'analyse des lois naturelles et nécessaires qui régissent l'assiette des impôts. Toutefois, il est facile de s'apercevoir que les lois, applicables à une société hypothétique d'êtres économiquement égaux, ne trouvent plus d'application dans les diverses formes économiques fondées sur la suppression de la terre libre, où l'inégalité économique est une loi nécessaire ; en

bien plus efficace le système tributaire, en établissant quelle est la classe qui prédomine politiquement, et à l'arbitre de laquelle est, par conséquent, abandonnée la constitution financière.

Le plus marquant parmi les théoriciens modernes, Wagner, tombe à ce sujet dans les plus flagrantes contradictions ; car, tandis qu'il proclame l'omnipotence de l'État pour modifier les rapports économiques grâce à l'impôt, il reconnaît que l'évolution du système tributaire n'a été, jusqu'à présent, que le produit de l'évolution économique (*Steuerlehre*, p. 195-216). Or si la dépendance des rapports financiers, relativement aux rapports économiques, est la loi de l'histoire humaine tout entière, comment admettre qu'elle vienne à cesser brusquement dans l'époque présente, et que, dans celle-ci seulement, l'État puisse façonner à son gré le meilleur système tributaire ? C'est là, chacun le voit, une erreur analogue à celle des philosophes du siècle dernier, qui admettaient que le passé était régi par le caprice ou par le hasard, et le présent seulement, par la raison. Et cette illusion est en effet explicitement soutenue par Vocke dans son dernier ouvrage *Die Abgaben*, Stuttgart, 1887. — Toutefois, il est juste de reconnaître que, chez d'autres partisans non moins méritants de la nouvelle école financière, tend à prévaloir le concept de la dépendance de la constitution financière par rapport à la constitution économique. Ainsi Schäffle (*Grundsätze der Steuerpolitik*, Tübingen 1880, p. 172-3) insiste sur les difficultés financières auxquelles sont exposés les États modernes, par suite de la répugnance des classes propriétaires, qui dominent dans les Parlements, à voter une augmentation d'impôt. Mais déjà Proudhon, dans sa *Théorie de l'impôt*, avait compris, bien qu'imparfaitement, la base économique de la constitution tributaire.

d'autres termes, il est évident que la théorie financière ainsi déduite est, de sa nature, utopiste. Et ce caractère se manifeste à des signes infaillibles, dès qu'on examine attentivement la nouvelle doctrine, telle qu'elle est exposée par Sax qui en est le plus éminent et le plus original représentant. — En effet, la finance publique — c'est lui qui parle — n'est que l'application d'une certaine quantité de richesse à la satisfaction des besoins collectifs (c'est-à-dire ceux qui sont satisfaits par œuvre de l'État) ressentis par les différents citoyens. Or, la richesse de chaque citoyen est constituée par une somme d'unités, dont les premières satisfont aux besoins les plus intenses, et les unités successives aux besoins d'une urgence et d'une intensité toujours décroissantes; et toute la partie de cette richesse, qui, si la finance publique n'existait pas, satisferait à des besoins individuels moins intenses que les besoins collectifs ressentis par les différents individus, représente la quantité de richesse qu'ils sont disposés à employer pour la satisfaction de ces derniers besoins, c'est-à-dire, la somme qu'ils sont disposés à fournir à l'État. Or, il est assez naturel que cette somme doive croître avec l'augmentation de la richesse individuelle; car, plus le patrimoine d'un individu est considérable, et plus celui-ci peut s'accorder la satisfaction de besoins d'une faible intensité; par conséquent, plus est grande la somme des unités qu'il emploie à la satisfaction de besoins moins intenses que les besoins collectifs, et partant plus est grande aussi la somme qu'il est disposé à employer pour donner satisfaction à ces derniers besoins. — Ainsi, un individu dont l'avoir est 10 satisfera, avec les 3 dernières unités de sa richesse, à des besoins d'intensité 3, 2, 1; tandis qu'un individu dont la richesse est 3, satisfera, avec la dernière unité de sa richesse, à un besoin d'intensité 6. Or, supposant que le besoin collectif soit ressenti par ces deux individus avec une intensité de 7, il est évident que le second ne sera disposé à dépenser qu'une seule unité pour la satisfaction de ce besoin, tandis que le premier sera disposé à dépenser 3 unités, précisément parce que celles-ci satisfont, dans leur ensemble, à un besoin

d'intensité 6, ou d'une intensité moindre que celle du besoin collectif. De cette manière, chaque individu consacre spontanément, à la satisfaction du besoin collectif, la quantité de richesse qui a, pour lui, une utilité quelque peu moindre que celle du besoin collectif, et cette quantité croît dès que son avoir augmente; de sorte que l'on obtient une satisfaction harmonique des différents besoins individuels et collectifs et une distribution convenable de la richesse des différents individus pour la satisfaction des besoins de diverse intensité. L'État, par l'assiette des impôts, ne fait que convertir en règle impérative et sanctionner cette distribution des richesses entre la satisfaction des besoins individuels et celle des besoins collectifs; en d'autres termes, il applique à ces derniers la quantité de richesse qui, autrement, satisferait à des besoins individuels moins intenses. Si cette règle suprême était violée par l'État, s'il exigeait d'un groupe de contribuables une quantité de richesse supérieure à celle que celui-ci serait spontanément disposé à employer pour la satisfaction des besoins collectifs, il se produirait immédiatement une réaction qui rendrait impossible la persistance de la taxation excessive (1).

Tout d'abord, on pourrait objecter contre cette théorie, que c'est le comble de l'absurde de prétendre établir la répartition de l'impôt sur une base aussi arbitraire que le calcul de l'intensité des besoins auxquels satisfont les unités successives de la richesse individuelle, et qu'on ne comprend pas comment le législateur peut s'inspirer d'un aussi nébuleux principe dans ses déterminations pratiques. De plus, on pourrait objecter encore que la somme que chacun est disposé à employer pour la satisfaction des besoins collectifs marque, non pas la valeur normale des services publics — valeur qui est nécessairement fixée par leur prix de revient — mais la limite *maximum* que cette valeur peut atteindre temporairement. — Mais, laissant même de côté ces objections, reste toujours le fait que cette constitution tribulaire si équitable n'est admissible que dans une société où règne la libre

(1) Sax, *Grundlegung der theoretischen Staatswirthschaft*, Wien. 1888.

concurrence entre les diverses classes de producteurs, tandis qu'elle est tout à fait inapplicable aux économies fondées sur la suppression de la terre libre, dans lesquelles manque la concurrence entre les ouvriers et les capitalistes, entre les petits et les grands capitalistes. La théorie de Sax nous rappelle les conditions idylliques de la finance d'autres temps, alors que la bonne ville de Zurich pouvait subvenir aux dépenses publiques grâce à la contribution volontaire que ses citoyens versaient dans une cassette fermée. Dans ces conditions, on pouvait dire véritablement que l'impôt représentait la quantité de richesse que chaque citoyen était disposé à consacrer à l'acquisition des services publics. Mais aujourd'hui, et depuis longtemps déjà, la finance n'est plus une matière à idylle; la classe ouvrière, privée d'option, est contrainte de se soumettre à l'impôt, et de renoncer à la satisfaction des besoins individuels les plus douloureusement ressentis, pour payer une bonne partie des consommations collectives, qui sont seulement à l'avantage des classes riches; c'est-à-dire qu'elle doit fournir à l'État une somme bien supérieure à celle qu'elle serait spontanément disposée à consacrer à la satisfaction de ses besoins collectifs; d'où il résulte, par contre, que la classe riche obtient la satisfaction de ses besoins collectifs avec une somme bien moindre que celle qu'elle serait disposée à dépenser pour les satisfaire. D'ailleurs, il ne saurait en être autrement; la logique la plus élémentaire nous enseigne qu'il est impossible qu'une constitution financière parfaitement équitable s'établisse sur une constitution économique essentiellement usurpatrice; c'est-à-dire qu'elle nous enseigne que, dans la théorie combattue par nous, se cache une irréremédiable contradiction. — Et quand je dis se cache, c'est une simple manière de m'exprimer, car elle est au contraire évidente; et cela est si vrai, qu'elle n'a point échappé aux théoriciens les plus intelligents de l'école que nous combattons. Ils se sont demandé, en effet, avec étonnement, comment il est possible que l'injustice et l'usurpation, qui dominent dans l'économie sociale, disparaissent dans l'économie financière, laquelle cependant, suivant ces mêmes théoriciens, n'est qu'un dérivé de la pre-

mière (1). Or cette demande, à laquelle ils n'ont su donner aucune réponse, aurait été superflue, si, au lieu de la finance imaginaire dominant dans une société idéale, ces théoriciens avaient examiné la finance réelle dominant dans la société capitaliste, parce qu'ils auraient pu ainsi se convaincre que les rapports financiers, loin d'offrir un contraste avec la constitution économique, en forment au contraire le parallèle parfait, et que loin d'exclure les usurpations que l'on rencontre dans celle-là, ils les reproduisent et les rendent encore plus douloureuses (2). En donnant leur préférence à la méthode opposée, ils n'ont fait qu'ajouter une page nouvelle au volume, déjà bien gros, des utopies financières.

Le caractère utopiste des théories financières qui ne sont pas induites des rapports économiques se comprendra mieux encore si l'on examine la manière dont elles résolvent la question controversée, savoir : si l'impôt doit être proportionnel ou progressif. En effet, la vieille école financière, qui ne voit dans l'impôt rien autre chose qu'une charge infligée par l'État, indique, comme règle suprême de la politique financière, la proportionnalité du sacrifice ; c'est-à-dire qu'elle requiert que l'utilité soustraite par l'impôt à chaque contribuable soit proportionnelle à l'utilité totale que son revenu lui assure. Or cette règle n'amène à la nécessité de l'impôt progressif que quand le degré final d'utilité (3)

(1) WIESER, *Der natürliche Werth*, Wien, 1889, p. 235.

(2) Il est à remarquer que Sax reconnaît lui-même, le premier, que l'égoïsme de la classe dominante ne laisse pas que de faire de nombreux et sérieux accrocs à sa doctrine optimiste, mais il considère ces accrocs comme une « aberration » dont l'économiste théoricien peut ne pas tenir compte. Et cependant cette « aberration » est le produit d'une cause constamment active, du facteur essentiel des phénomènes économiques, c'est-à-dire de l'intérêt personnel ; c'est donc elle qui est la véritable loi économique et elle repousse dans le champ des « aberrations » les théories qui font abstraction de son influence.

(3) Par les paroles *degré final d'utilité*, les économistes veulent désigner l'utilité de la dernière unité d'un produit qui est demandée par le consommateur ; utilité moindre, cela se comprend, que celle des unités précédentes, puisque les unités de produit successivement demandées présentent généralement une utilité décroissante pour le consommateur.

du revenu est en raison inverse de sa quantité totale. Et en effet, si l'utilité de la dernière fraction du revenu — avec laquelle l'impôt se paye — est d'autant moindre que le revenu lui-même est plus grand, un impôt proportionnel sur le revenu, en prélevant sur chaque contribuable un nombre d'unités d'autant plus grand que l'utilité de chacune d'elles est moindre, soustrait à chaque contribuable une égale utilité totale. Donc, pour que les contribuables qui possèdent une utilité plus grande soient aussi plus grandement frappés, il faudra les assujettir à un impôt plus que proportionnel; en d'autres termes, les conditions supposées conduisent à la nécessité de l'impôt progressif. Quand, au contraire, l'utilité finale du revenu diminue en raison moins que proportionnelle à l'augmentation du revenu lui-même, l'impôt progressif n'est rationnel qu'à condition que l'utilité de la richesse soustraite par l'impôt proportionnel croisse moins que proportionnellement à l'utilité totale du revenu (1). Toutefois le concept, d'après lequel l'impôt n'est qu'une pure et simple charge, est évidemment erronée, car à la dépense de l'impôt correspond nécessairement un service public dont il n'est que l'équivalent. Or, dès qu'on accepte ce dernier concept de l'impôt, que Sax a le mérite d'avoir énoncé le premier, on s'aperçoit que la justice, en matière d'impôt, n'exige plus la proportionnalité, mais bien l'égalité du sacrifice. En effet, il ne s'agit plus de faire en sorte que les différents contribuables aient à supporter une perte proportionnelle aux utilités qu'ils possèdent, mais que chacun d'eux donne une même somme d'utilités en échange d'un service public qui a pour eux une égale utilité. — Or, pour que, de ces prémisses, l'on puisse conclure à l'impôt progressif, il ne suffit plus que l'utilité finale du revenu soit en raison inverse de sa quantité totale, parce que, étant donné ce rapport, l'impôt proportionnel, en infligeant à chaque contribuable le sacrifice d'une utilité égale, serait conforme à la justice. Pour ad-

(1) Voir, sur ce sujet, le livre profond de COHEN STUART, *Bijdrage tot de theorie der progressive Inkomstbelasting*, S. Gravenhage 1889.

mettre l'impôt progressif, il faut supposer que l'utilité finale du revenu diminue en raison plus que proportionnelle à l'augmentation de sa quantité, puisque, à cette condition seulement, la somme soustraite aux différents contribuables, et qui doit correspondre à la perte d'une utilité totale égale pour chacun d'eux, est plus que proportionnelle à la richesse possédée par chacun d'eux. De cette manière, la théorie de Sax arrive à restreindre le champ et l'application de l'impôt progressif bien en deçà des limites que l'ancienne science financière aurait acceptées. Mais ensuite, il est facile de voir que la justification donnée par les deux écoles — bien qu'à un degré différent — à l'impôt progressif n'est qu'apparente, et qu'on peut, si on le veut, la faire tourner à sa condamnation. En effet, un principe aussi insaisissable et aussi abstrait que l'est la décroissance des degrés d'utilité des doses successives de richesse, principe que Stuart Mill déclare, avec raison, incapable d'inspirer l'œuvre du législateur, n'est susceptible d'aucun contrôle ni d'aucune démonstration. Il suffit que les contribuables affirment que le degré final d'utilité de leur revenu diminue en raison moins que proportionnelle à l'augmentation du revenu lui-même, et dans certaines limites; il suffit qu'ils émettent cette assertion — dont personne ne peut démontrer la fausseté, puisqu'elle repose sur un jugement tout à fait subjectif, individuel, que personne ne peut contrôler — pour que l'on doive conclure à l'injustice et à l'impossibilité de l'impôt progressif. — C'est pourquoi les théories que nous combattons ne parviennent pas à donner une base rationnelle à la progressivité de l'impôt (1).

(1) Dans un récent et très remarquable travail (*Die Progressivsteuer*, extr. du *Zeitschrift für Volkswirtschaft*, 1892) Sax met admirablement en lumière tout le côté faible de la théorie qui voudrait déduire l'impôt progressif du principe de la proportionnalité du sacrifice: il démontre qu'il est impossible de mesurer la décroissance dans l'utilité des accroissements successifs du revenu et, par conséquent, d'établir si se réalise cette raison de décroissement donnée, qui, seule, peut justifier l'impôt progressif. — Mais — chose incroyable! — il ne s'aperçoit pas que ses critiques portent contre sa propre théorie, et avec plus de force encore. En effet, pour la théorie qui considère l'impôt comme un sacrifice, l'impôt progressif est rationnel,

Or notre théorie échappe, — du moins il nous le semble — à cet inconvénient, car au lieu de déduire l'impôt progressif d'un principe indéterminable, elle l'induit du fait réel, que le prix de revient des services publics requis par les différents contribuables peut croître plus que proportionnellement à leur richesse, soit — comme c'est le cas dans l'association mixte — parce qu'il se peut que les quantités successives de revenu s'appliquent dans une mesure toujours plus grande à la demande des services publics, soit — comme c'est le cas dans l'économie capitaliste — parce que les petits revenus et les salaires, désormais insuffisants, ne peuvent s'appliquer en aucune manière, ou seulement dans une mesure infime, à l'acquisition des services publics; d'où il résulte qu'une partie des services publics nécessaires, consommés par les petits capitalistes ou par les salariés, doit être payée par les grands propriétaires. — Bien plus, notre doctrine fournit la solution de la *vexata questio* sur la limite de l'impôt progressif et la critique la plus certaine du préjugé si répandu, suivant lequel la progression est, de sa nature, indéfinie ou tend à la confiscation des grands revenus. Ce sophisme demeure sans fondement dès qu'on réfléchit à la fonction même de l'impôt progressif, fonction essentiellement capitaliste, c'est-à-dire avantageuse à la classe qui l'introduit et le maintient. Si, en effet, le but de l'impôt progressif est d'empêcher que le profit du petit

alors même que l'utilité finale du revenu diminue moins que proportionnellement à l'augmentation du revenu lui-même — pourvu qu'elle diminue dans certaines limites; on peut donc admettre un grand nombre de raisons de décroissance de l'utilité finale du revenu, compatibles avec l'impôt progressif et, par conséquent, une certaine latitude est accordée au législateur et un moindre champ est laissé à la résistance du contribuable. Mais, au contraire, une doctrine qui ne justifie l'impôt progressif que quand l'utilité finale du revenu diminue plus que proportionnellement à l'augmentation du revenu lui-même, laisse toujours au contribuable la liberté de contester l'existence de ce rapport dans le cas concret, par conséquent la légitimité de la progression. — Et les observations toutes gratuites apportées par Sax à la fin de son article ne suffisent point à faire disparaître la contradiction.

capitaliste et le salaire descendent au-dessous du *minimum*, la limite de la progression est précisément déterminée par cette partie de l'impôt proportionnel sur le profit du petit capital et sur le salaire qui ferait descendre l'un et l'autre au-dessous du taux *minimum*. Jusqu'à cette limite, la classe des grands capitalistes consent à se soumettre à une taxation différentielle, et, par conséquent, jusque là seulement pourra arriver la progression de l'impôt. Ainsi, le problème de l'impôt progressif devient susceptible d'une solution facile et exacte, alors seulement que l'on considère cet impôt comme l'émanation fatale des rapports de la distribution de la richesse, au lieu de le déduire laborieusement d'une règle métaphysique de justice et d'utilité.

2° — POLITIQUE INTÉRIEURE.

Cette grande loi, que les manifestations du pouvoir ont constamment pour but d'assurer la persistance et l'accroissement du revenu, apparaît avec plus d'évidence encore dans le champ de la politique intérieure. En effet, c'est surtout dans la législation que s'affirme le pouvoir. Or, l'excessive partialité dont l'État use envers les propriétaires ressort déjà assez clairement de nos observations touchant la base capitaliste du droit. Mais si, de la législation cristallisée dans les codes, nous passons à la législation vivante et progressive des assemblées qui régissent les différentes nations, le spectacle qui nous attend n'est pas différent; car le caractère dominant des Parlements modernes aussi bien que des Assemblées législatives des périodes antérieures, est l'opposition absolue à toute mesure avantageuse pour les classes ouvrières, sauf quand celle-ci est imposée par le conflit temporaire entre les deux fractions du revenu et par la passagère alliance de l'une des espèces du revenu avec le travail. Si, parfois, les propriétaires se font réformateurs, c'est seulement dans leur propre intérêt. Le mot d'Alison : « étant donné le *torysm* d'un propriétaire de terres, combien faut-il d'années d'absence de rente pour

qu'il devienne un réformateur radical? » trouve chaque jour des applications. Ainsi, aujourd'hui, la crise agraire pousse un grand nombre de propriétaires britanniques à demander des innovations radicales, par exemple, l'abolition du droit d'aînesse, pour éliminer une cause qui entrave la production; de même que la longue crise agricole de 1829-30 amena le *Reform bill* de 1831, lequel fut également voté par un parlement de propriétaires (1). Mais, en dehors de ces cas exceptionnels, le revenu est ennemi de toute réforme sociale. C'est ainsi qu'en Italie, le Parlement, surtout depuis qu'il est élu par le suffrage élargi, suit une politique manifestement capitaliste, se refusant à toute délibération qui pourrait tourner à l'avantage des classes pauvres, ne s'agit-il que d'une innocente proposition de loi réglant les grèves, tandis qu'il multiplie avec une astuce merveilleuse les discussions oiseuses, les petites lois inutiles ou d'une importance imperceptible, les réformes dans les circonscriptions administratives, dans le nombre des ministères, dans les lois pénales et judiciaires, afin d'échapper au danger de discussions et de mesures relatives au problème social (2). En même temps le Parlement Autrichien, après de nombreuses tergiversations, laisse échouer misérablement la loi sur les chambres ouvrières (3); tandis qu'en France un

(1) PATTERSON, *The new golden age*, Lond. 1882, II, p. 110.

(2) Du reste, dès que quelques dispositions destinées à avantager les classes pauvres sont présentées au Parlement italien, elles sont infailliblement repoussées. C'est ainsi que la Chambre a rejeté le projet de loi sur les grèves et a su rendre dérisoire celui qui concernait la protection du travail.

(3) L'histoire même de ce projet d'institution des Chambres ouvrières en Autriche est très intéressante et apporte un nouvel appui à nos considérations. En effet, la première proposition de cette institution, formulée par les ouvriers en 1872, fut repoussée par le comte Taaffe et accueillie seulement avec de grandes restrictions par la Commission parlementaire; puis celle-ci, évitant avec habileté d'établir l'époque où cette proposition devrait recevoir sa réalisation, réussissait de fait à la rejeter. Douze ans plus tard la proposition était présentée de nouveau; et pourquoi? — Parce que le parti progressiste (des capitalistes) vit l'impossibilité de vaincre les cléricos-féodaux (les propriétaires de terres) s'il ne montrait pas quelque sympathie envers

écrivain impartial dépeint ainsi l'état des choses : « Dans notre » Parlement républicain, aucune question sociale n'est sérieusement abordée ; la politique pure domine et l'emporte ; on discute sur la révision de la Constitution, sur les prérogatives du » Sénat, sur le cléricalisme ; on dispute avec les monarchistes, on » attend merveille de la séparation des cultes ; on ne touche à » aucun des redoutables problèmes sociaux qui se pressent de » plus en plus ardens, inquiétants. Ce n'est pas que le Parlement » ignore leur gravité, mais il est impuissant à résoudre le moindre d'entre eux (1) ».

Toutefois, dans la vieille Europe, où les dépenses militaires insensées grèvent épouvantablement les budgets, les Parlements, malgré leur inaction sociale, trouvent encore dans les lois de finance un champ assez vaste d'activité législative ; mais en Amérique, — où le problème financier ne se présente point sous un aspect effrayant, puisqu'il est déjà heureusement résolu par la productivité inépuisable de l'économie nationale et par la modération des dépenses publiques, — en Amérique, dis-je, apparaît, dans sa réalité la plus saisissante, le vide épouvantable créé à l'activité des Parlements par leur caractère essentiellement capitaliste, et, conséquemment, hostile à toute réforme sociale. Là, en effet, l'œuvre législative est réduite à de si étroites proportions que la convocation des Parlements des divers États de l'Union se fait seulement à de longs intervalles ; souvent ils ne se réunissent pas plus d'une fois tous les deux ans, et encore la durée de ces rares sessions est-elle rigoureusement limitée, car il est établi que le jeton de présence cesse d'être perçu par les membres des assemblées, après un certain nombre de séances. Les lois discutées et votées dans ces courtes périodes sont en petite quantité et médiocres comme qualité ; pour la plupart, ce sont des lois d'ordre privé, avantageuses seulement pour les capitalistes

les travailleurs. Mais après que ce parti se fut servi de ce projet comme d'un engin politique, il se garda bien d'en assurer le triomphe ; il en favorisa, au contraire, l'abandon et le naufrage complet.

(1) MAURICE, *Réforme agraire et misère en France*, 1887, pag. 52.

individuels, ou pour les compagnies qui jouissent de monopoles, et qui sont si florissantes dans la grande république transatlantique (1); mais il n'arrive jamais que ces Parlements capitalistes songent à prendre quelques mesures destinées à améliorer le sort des classes ouvrières, dont la condition, dans le Nouveau-Monde également, devient de jour en jour plus triste et plus inquiétante.

Au caractère essentiellement capitaliste de la législation correspond celui de l'administration. Un premier fait, évidemment produit par l'influence du capital sur l'administration, c'est la création d'une quantité énorme d'emplois inutiles qui rend si lourde et si lente dans son fonctionnement la machine administrative des États modernes. A quoi doit-on attribuer ce phénomène? Au moyen âge la création de charges superflues était une forme indirecte d'emprunt public et l'on comprend que l'État y ait eu recours dans certaines circonstances où la situation des finances était plus critique. Mais, à notre époque, où les emplois, loin de se vendre, se donnent (2), c'est à une tout autre cause qu'est due leur multiplication exagérée. De nos jours, la création d'emplois est un moyen excellent, soit pour maintenir une partie des travailleurs improductifs — nécessaires pour garantir la persistance du revenu — aux dépens de la masse des contribuables, c'est-à-dire du peuple travailleur, soit pour compléter — toujours aux dépens de ce grand dupé — les revenus mêmes des propriétaires, lesquels, en qualité d'employés, émarquent au budget des revenus additionnels (3). Ainsi l'État devient

(1) Bryce, loc. cit., II, p. 186 et suiv.

(2) Aux États-Unis, véritablement, la vente des emplois se pratique maintenant encore, non par l'État, mais par les Rings; et elle n'a d'autre résultat que de distribuer entre un plus grand nombre de travailleurs improductifs les richesses soustraites aux contribuables. Cette plus grande fréquence de certaines classes de travailleurs improductifs, aux États-Unis, s'explique par la nécessité de compenser le manque d'autres espèces de travailleurs improductifs, dû à l'absence d'une organisation militaire.

(3) Voir les observations et les faits intéressants exposés par DE MOLINARI, *L'évolution politique et la révolution*, Paris 1884, pag. 318, 455, etc.

un puissant appareil de redistribution de la richesse de celle-ci, lequel soustrait aux producteurs une quantité considérable pour la transférer gratuitement aux non-producteurs, propriétaires ou travailleurs improductifs. Mais cette redistribution, qui, dans ce cas, impose au moins l'apparence d'un travail quelconque aux classes qu'elle favorise, s'accomplit d'autres fois sous une forme plus effrontément gratuite; et cela a lieu quand l'État distribue tranquillement une partie des revenus publics entre ses parasites, c'est-à-dire entre ses composants, entre les membres de la classe propriétaire.

Les rapports entre le revenu et l'administration sont naturellement différents, suivant la diversité de structure, de quantité et de développement du revenu lui-même. En effet, dans les pays où le revenu est fort et prospère, où il peut se développer par sa vertu propre et atteindre à l'apogée de sa puissance, il ne demande à l'administration sociale que de ne pas lui créer d'obstacles, de ne pas s'opposer à ses méthodes plus ou moins licites d'enrichissement et d'expansion et de lui permettre d'organiser toutes les institutions qui peuvent favoriser son accroissement. Mais, au contraire, là où le développement des forces productives encore incomplet, ou sur son déclin, entrave les accroissements du revenu; là où celui-ci ne peut demander sa propre expansion aux procès naturels des rapports économiques, il se sert de l'administration, comme de la législation, pour s'annexer, avec l'aide du pouvoir public, de nouvelles richesses; c'est-à-dire qu'il convertit brutalement l'administration publique en une pompe aspirante qui soustrait des richesses aux contribuables pour accroître les profits de la propriété. C'est le triste spectacle de ces phénomènes que nous présentent tous les jours un grand nombre d'États des deux mondes, dans lesquels une partie de l'argent du public, au lieu d'être consacrée à la production de services publics utiles aux classes propriétaires, se transmet directement aux propriétaires du revenu afin de compenser l'insuffisance de celui-ci. Nous croyons inutile d'insister sur un fait bien connu de tous, et d'en donner de déplai-

sants exemples; mais nous voulons seulement indiquer une conclusion pratique qui découle de cet intéressant phénomène de la politique contemporaine. L'attribution, à l'État, de certains services publics qui peuvent être également fournis par les particuliers, est plus ou moins féconde, ou plus ou moins dangereuse, selon que le revenu se sert plus ou moins de l'administration publique comme d'un instrument de lucre, c'est-à-dire — pour remonter aux causes du fait — selon que le revenu est dans le stade ascendant ou déclinant. Dans le premier cas, l'attribution, à l'État, de certaines grandes entreprises jouissant de monopoles, par exemple, des banques et des chemins de fer, est indubitablement avantageuse, parce qu'elle soustrait au capital privé des entreprises dans lesquelles le monopole est inévitable et dont le bénéfice revient ainsi à la société. — Mais là où, au contraire, l'État n'est qu'un instrument d'expansion et d'intégration des revenus privés, et où le revenu public va, en grande partie, s'engloutir dans les poches des propriétaires, l'attribution, à l'État, de nouvelles fonctions est dangereuse, parce qu'elle ne fait que donner une nouvelle base et un nouvel aliment aux rapports louches et déshonnêtes entre le revenu et l'administration sociale. Dans ces conditions, l'État n'est plus qu'une société anonyme masquée, et par conséquent la pire des sociétés anonymes, puisque le masque sous lequel elle se cache et sa position éminente, qui lui assure l'impunité, la rendent particulièrement dangereuse. Ces considérations, sur lesquelles nous n'insistons pas davantage, aident à comprendre la diversité des jugements, touchant l'attribution des entreprises publiques à l'État, dans les différents pays, la faveur dont elle est entourée en Allemagne, l'aversion qui la poursuit en Italie, et elles servent à prouver, si cela est nécessaire, que la théorie économique de la constitution politique, loin de se renfermer dans un champ exclusivement doctrinal, peut être d'un secours précieux pour éclairer la législation des États.

Mais, en dehors de ces influences générales, la propriété capitaliste exerce encore sa tyrannie dans toutes les sphères de

l'administration sociale. En effet, chacun comprend facilement que celle-ci s'inspire presque exclusivement de l'avantage de la classe riche et que c'est surtout l'intérêt de cette dernière que les dépenses publiques ont pour but de favoriser. Ceci est spécialement vrai des dépenses pour l'instruction. Adam Smith, comme on le sait, aurait voulu que l'État pourvût à ses frais à l'instruction des pauvres, laissant aux riches le soin de la leur; mais les États modernes suivent le système opposé, car ils consacrent des sommes énormes à l'instruction classique et supérieure qui avantage la bourgeoisie, tandis qu'ils négligent de la plus étrange façon l'instruction populaire. D'autre part, il est évident que les dépenses pour l'encouragement des arts, pour l'organisation militaire, pour les travaux publics (1) et pour la justice civile tournent à l'avantage exclusif de la classe capitaliste (2). — Mais le monopole du pouvoir politique dont jouit le revenu ne se manifeste pas avec moins d'évidence dans le mode dont sont administrées les fonctions publiques, qui répondent, théoriquement, à l'intérêt de toutes les classes sociales; car, dans

(1) A ce sujet, on doit à Villari d'effrayantes révélations (*Nuovi tormenti e nuovi tormentati — Nuova Antologia*, 15 décembre 1890). La municipalité de Naples a dépensé 3 millions pour la Galerie Humbert I; les 100 millions votés par le Parlement pour Naples furent tous employés à embellir les constructions existantes et à bâtir des maisons pour les riches; on ne trouva pas moyen d'en employer une partie à fond perdu pour construire des maisons convenables pour les pauvres. De cette manière, ceux-ci sont expulsés de leurs taudis, maintenant en démolition, sans trouver d'autres maisons où ils puissent s'installer, parce que celles qui ont été construites pour leur usage sont éloignées du centre de leur travail ou de leur commerce. Il en résulte que, ou bien ils dorment en plein air, ou bien ils prennent une chambre dans les maisons nouvellement construites pour des gens plus aisés, dans lesquelles ils doivent par conséquent s'entasser en nombre énorme à cause de la cherté excessive du loyer.

(2) Le fait que m'oppose Zorli (*Teoria psicologica della finanza pubblica*, 1890), à savoir, que le capital doit se taxer lui-même pour secourir les pauvres et les ouvriers sans travail, ne contredit nullement ce qui a été dit dans le texte, puisqu'il est de l'intérêt même du capital d'assurer un moyen d'existence à cette classe disgraciée, que la *malesuada fames* pourrait pousser à des violences funestes.

la pratique, ces fonctions accusent la partialité la plus accentuée de la part de l'État envers la classe propriétaire. Ainsi l'exemption partielle du service militaire en faveur de la richesse n'est qu'un résultat de sa prépondérance politique; la constante sévérité des jurés pour les crimes contre la propriété, qui fait un singulier contraste avec leur indulgence pour les crimes contre les personnes (1), trahit la prédominance de la bourgeoisie dans l'administration judiciaire. Enfin la classe capitaliste parvient à obtenir une large exemption de la peine, car, comme le dit le fabuliste :

« Selon que vous serez puissant ou misérable,
 » Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir (2) »

et désormais, de même qu'il y a une criminalité riche et une criminalité pauvre, de même il y a une pénalité capitaliste et une pénalité prolétaire (3). Ces différents phénomènes, et d'autres encore que l'on pourrait rapporter, ne sont que des manifes-

(1) MESSEDAGLIA, *Le statistiche criminali dell'impero Austriaco*, Venise, 1867, p. 117, en note. — Le caractère nettement économique de ce fait ne me semble pas infirmé par les considérations dubitatives de l'illustre écrivain. Voir aussi FERRI, *Studi sulla criminalità in Francia*, Rome 1881, pag. 35.

(2) LA FONTAINE, *Fables*, Liv. VIII, 1.

(3) Au mois de novembre 1887, tandis que les jurés de Milan absolvait le comte P. . . . , coupable d'homicide, ceux de Savone condamnaient à 15 ans de travaux forcés un certain Firpo, chef des commissionnaires de charbon, qui avait fait au consul des commissionnaires de cette ville une blessure guérissable en 15 jours. La foule conclut : la loi est égale pour tous les misérables. — Un personnage éminent nous assurait qu'en Italie les prisonniers riches sont libérés au bout d'un ou deux mois de prison. Aux États-Unis, raconte George, si un homme veut tuer un autre homme, il peut le faire sans difficulté; il se constitue ensuite prisonnier et avec de l'or il obtient régulièrement une sentence d'absolution (loc. cit., p. 384). — Dans les États de l'Ouest, un juge avait pris pour règle d'absoudre tous les assassins plus aisés, et il ne renonça à ce système que quand on lui eut démontré que l'indulgence envers les homicides, en décourageant l'immigration, diminuait la valeur de la propriété foncière (BRUCE, I. c., III, p. 647).

tations de la prévalence politique de la classe qui prédomine au point de vue économique.

3^o — POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Le revenu exerce une influence non moins efficace, bien que moins évidente, sur la politique extérieure, à laquelle il donne constamment une direction conforme à ses vues et à son propre intérêt; on en a déjà une première démonstration dans le fait que la direction générale de la politique extérieure suit docilement les variations des formes du revenu. En effet, dans la société à esclaves, dans laquelle le propriétaire est affranchi des soins vulgaires de l'accumulation, la direction donnée à la politique extérieure est destinée à satisfaire, non le vulgaire intérêt économique des princes propriétaires, mais leur soif de puissance et de gloire. Ce caractère de la politique fondée sur l'esclavage est bien connu de tous ceux qui ont étudié le développement des colonies. Tant que l'esclavage y règne, les intérêts pécuniaires sont sacrifiés au désir de posséder l'ascendant politique: nous en avons un exemple très frappant dans l'ardeur déployée par les États du Sud pour annexer Cuba à l'Union américaine. Et, de fait, cette annexion devait nécessairement ruiner les planteurs de la Louisiane, de la Floride et du Texas et devenir préjudiciable à l'Union, sous tous les rapports, sauf sous celui de la puissance politique. Donc, bien que la mesure proposée n'ait pas été couronnée de succès, le fait seul de sa proposition démontre avec évidence que les propriétaires d'esclaves sont moins dominés par le désir d'un profit que par un calcul politique, et que cette sensibilité des propriétaires d'esclaves dans la question du pouvoir politique peut leur faire accepter des sacrifices très graves sous tout autre rapport. Cette prévalence du concept politique exerça une influence très défavorable sur la liberté d'action des différents États d'Amérique. Ainsi, en 1820, quand il fut question de l'admission du Missouri

dans l'Union américaine, on vit les États à esclaves du golfe du Mexique, contrairement à leur intérêt pécuniaire, s'associer à la Virginie pour voter l'admission du nouvel État. Or, si cette admission avantageait les États éleveurs d'esclaves — et parmi ceux-ci la Virginie — en accroissant la demande de leur produit, elle nuisait aux États consommateurs d'esclaves en augmentant leurs concurrents sur le marché du travail. Mais l'alliance de tous les propriétaires — et, dans ce cas, elle fut absolue, — leur fusion en une phalange compacte, prouve splendidement combien les idées de domination politique prédominent, dans la société à esclaves, sur les intérêts privés. C'est uniquement dans un but politique qu'on demanda à grands cris l'expansion de l'esclavage dans la zone tempérée, et que le Texas, à son détriment évident, coopéra vigoureusement aux efforts qui avaient pour but de pousser l'esclavage dans le Kansas (1). — Le propriétaire d'esclaves justifie donc parfaitement cette définition donnée par Aristote, et qui se rapporte précisément à une société à esclaves : l'homme est essentiellement un animal politique. — Dans la société à salariés, au contraire, où le capitaliste est enchaîné par les soins de l'accumulation et de la production, celui-ci, pour ce motif, borne ses vues à un horizon très limité et très mesquin. Or, parallèlement à cette diversité dans les vues et dans les desseins de la classe dominante, le caractère même de la politique se transforme, ainsi que ses tendances et ses fins. « De nos jours, disait le ministre Pombal, le commerce » forme la base de la politique » ; et en effet, aux concepts élevés et grandioses qui inspirèrent la politique des anciens États, composés de propriétaires étrangers aux soins de l'économie, succède une politique qui s'inspire mesquinement des intérêts économiques des propriétaires accumulateurs et qui tend exclusivement à obtenir le développement *maximum* des forces productives des nations. C'est ce qu'exprime Sydney Smith dans son style rapide et original : « Si César, dit-il, revenait sur la terre, le

(1) WESTON, *Progress of slavery in the United States*, Washington 1857, p. 35.

» cours de la bourse serait plus important que ses Commentaires ;
» Rothschild ouvrirait et fermerait le temple de Janus ; Thomas
» Baring commanderait la 10^e légion, et les soldats marcheraient
» au combat au cri de : « Coupons et Omnium, Effets publics et
» César ! » .

L'influence du revenu sur la politique extérieure nous apparaîtra mieux encore, dès que nous aurons examiné les multiples manifestations que présente cette politique. Ainsi, en portant tout d'abord notre attention sur l'histoire des alliances, nous trouvons que, bien souvent, c'est un motif économique qui en forme la base et qui les détermine. De lumineuses révélations nous ont été fournies à ce sujet par l'histoire de Basilée, laquelle a démontré que les alliances contractées par les princes évêques de cette ville furent toujours exclusivement inspirées par les exigences de la politique commerciale. Ainsi, un historien consciencieux écrit à ce propos : « Quand nous lisons que l'évêque » Burcard de Hasenbourg, en 1080, se fait donner le Buchsgau, » un regard jeté sur la carte nous apprend qu'il obtint par là les » deux passages de l'Havenstein et celui de l'Aar en Olten, c'est- » à-dire l'accès à la grande voie helvétique qui formait, pour Ba- » silée, l'anneau de jonction avec les Alpes. La longue lutte » que l'évêque soutint pour la possession du cloître de Pfäfer, » apparaît sous un jour tout nouveau quand on pense que ce » cloître, précisément, assurait à ce prélat une utile exploitation » de la voie Septimienne. Si l'évêque se fait donner par le roi » les passages du Jura, comme un point d'appui à la voie Sep- » timienne, cela démontre que tous ses efforts tendent à rendre » le commerce florissant. — L'importance de ces donations nous » révèle tout le prix de sa politique impériale. — En effet, le seul » désir d'obtenir les passages alpins, si précieux à sa politique com- » merciale, fit de Burcard un des plus fidèles acolytes de l'empe- » reur Henri IV ; seule, l'avidité du lucre l'entraîna au synode de » Worms ; seul le démon du commerce l'engagea à prendre part » à la déposition de Grégoire VII, le fit ranger parmi ceux qui fu- » rent élus pour porter le décret aux évêques lombards, le poussa

» à accompagner Henri IV à Canossa et à combattre l'anti-empereur. Plus nous apparaît grandiose la signification économique des dons faits par l'empereur au prélat, et plus la politique impériale de ce dernier se dessine comme un anneau dans la chaîne de ses mesures commerciales (1) ». De même, un rapide examen de l'alliance de l'Angleterre avec la Flandre, durant le moyen âge, en fait voir aussitôt la base économique. En effet, la laine anglaise, pour les 9/10, était exportée en Flandre; il était donc indispensable à l'Angleterre d'avoir l'amitié des Flandres, puisqu'elles constituaient le principal débouché de son produit le plus important. C'est pourquoi les souverains anglais consacraient tous leurs efforts à assurer cette amitié, et ils n'entreprenaient aucune guerre sans s'être assuré tout d'abord l'alliance flamande. Celle-ci leur était d'autant plus nécessaire que les frais de guerre étaient spécialement couverts par un impôt sur la laine et que cet impôt se payait en laine, qui devait ensuite trouver un marché, grâce à son exportation dans les Flandres (2). Ainsi encore, Gênes résolut de se détacher de la France pour s'allier à Charles-Quint, uniquement parce que cet empereur avait contracté un emprunt avec les banquiers génois; tandis qu'une raison analogue déterminait l'alliance de Gênes avec la France au XVIII^e siècle. Et l'on pourrait apporter encore d'autres exemples non moins convaincants. Toutefois, ces exemples, si nombreux qu'ils soient, ne permettent pas de conclure que toute alliance politique doive nécessairement être le produit de raisons économiques; car la logique la plus élémentaire démontre la possibilité du contraire. En effet, il peut se faire que, de deux nations qui contractent entre elles une alliance politique, l'une se propose d'obtenir, par ce moyen, un avantage commercial, et que l'autre, au contraire, guidée par un objectif tout différent, vise à se procurer un avantage politique ou une augmentation de pouvoir et

(1) GEERING, *Handel und Industrie der Stadt Basel*, Basel 1886. — Voir aussi *Jahrbuch für Gesetzgeb.*, 1887, p. 1121-22.

(2) GIBBINS, *Industrial history of England*, Lond. 1888, p. 48-9.

d'influence en faisant, à la première, des concessions commerciales. En outre, très souvent chacune des deux nations qui entrent dans l'alliance ne se propose pas un but commercial, mais un but militaire; souvent même les alliances vont contre le premier pour favoriser le second, et causent à la nation une perte économique — toujours très limitée parce que le système commercial est un facteur très secondaire de la prospérité économique d'un peuple — pour lui procurer des avantages politiques (1). Mais l'influence économique, chassée ainsi par la porte, rentre par la fenêtre, puisque la politique militaire elle-même, qui forme la base de ces alliances belliqueuses est précisément le produit de la nature du revenu et a pour principal objectif d'en assurer l'accroissement.

En effet, la structure du revenu a, sur la constitution de la société, une influence marquée que nous n'avons pas encore fait ressortir, et qui demande à être mise ici en lumière. — Tant que le revenu est fondé sur l'esclavage ou sur le servage, sa perception n'exige aucune accumulation de la part du propriétaire; celui-ci, en effet, en est exempté par le mécanisme même de l'économie à esclaves ou à serfs. Dans cette forme économique, la fonction accumulatrice est abandonnée à l'esclave ou au serf, et le meilleur mode d'acquérir, pour l'homme libre, est la force. Or cette inaction économique, à laquelle est condamnée la classe propriétaire et cette prévalence morale accordée à la conquête, sur l'accumulation, poussent cette classe à chercher l'accroissement de son revenu dans la guerre, pour laquelle elle trouve un instrument et une impulsion dans l'organisation militaire nécessaire pour maintenir dans la sujétion les esclaves travailleurs. La société capitaliste, dans sa première phase, est donc, par la nécessité même de sa structure économique, une

(1) Nous en avons un exemple dans l'alliance actuelle de l'Italie avec l'Allemagne, alliance qui nous cause de graves dommages à cause des représailles économiques de la France, auxquelles elle donne occasion, mais qui est imposée par la nécessité de défendre notre intégrité politique contre les assauts d'une puissance essentiellement militaire, parce que, chez elle, prédomine la propriété foncière.

société militaire; et, dès lors, on s'explique que, pendant une longue période la guerre soit une institution normale de l'humanité et un excellent moyen d'enrichissement national. Dès les âges primitifs, les guerres eurent uniquement pour but la conquête des produits des tribus étrangères. L'échange antique ne serait lui-même, suivant les plus récentes recherches, que le pillage réciproque mitigé, et il conserverait, dans ses formes préhistoriques, l'empreinte de son origine; car l'échange primitif s'accomplit les armes à la main; on les dépose seulement au moment du troc, et on les reprend aussitôt après (1). — Même dans un âge moins reculé, on rencontre fréquemment des guerres provoquées par des causes économiques. « Un des motifs les plus pressants des guerres internationales fut toujours l'acquisition des mines et des trésors accumulés dans les temples des Dieux et dans les palais des riches. Les Romains furent poussés à entreprendre les deux guerres puniques par le désir de posséder les métaux précieux que les Carthaginois retiraient des mines d'Espagne, de la Sicile, de la Sardaigne et de la Corse. Alexandre le Grand conquît, par l'invasion de la Perse et de l'Inde, un trésor de la valeur de 1250 millions de francs (2) ». Mais cette série de phénomènes se manifeste d'une manière bien plus remarquable dans la société féodale, où le revenu, complètement détaché de l'accumulation, cherche son accroissement sur les champs de bataille; de là les guerres incessantes qui remplissent de leurs sinistres lueurs et de leurs catastrophes les siècles du moyen âge, les luttes qui éclatent, dans un cercle toujours plus étendu, d'abord entre ville et ville, puis entre vassal et vassal, ensuite entre État et État, enfin entre Orient et Occident.

Cette expansion progressive des guerres du moyen âge, cette dilatation croissante de leur cercle sanglant, se rattache à une cause profonde qui demande maintenant toute notre attention.

(1) SIEBER, loc. cit., p. 371. Cela contredit l'opinion de ceux d'après lesquels l'échange dériverait du don, et celle d'Adam Smith, qui le considère comme le produit d'une inclination naturelle à l'homme.

(2) CLARMONT DANIEL, *Gold treasure of India*, 1884, p. 11-12.

En effet, la propriété militaire est, comme la propriété accumulative, sujette à une loi fatale de décroissance de son revenu. Les guerres fratricides, qui constituent le phénomène le plus marquant de cette forme d'organisation sociale, tarissent les sources mêmes de la production et enlèvent peu à peu l'aliment aux usurpations des propriétaires. En même temps, la destruction des petits souverains par les plus grands, en diminuant le nombre des adversaires, atténue la fréquence et la possibilité des luttes entre eux. C'est pourquoi, à mesure que le revenu fondé sur la servitude développe ses influences, les occasions de lutte armée entre les propriétaires d'une région déterminée diminuent graduellement; et, tôt ou tard, arrive le moment où l'activité des propriétaires ne trouvant plus moyen de s'exercer dans les guerres intestines, se voit condamnée à un repos forcé. C'est alors que cette activité, avide de mouvement, cherche à s'employer au dehors (1); et de même que l'activité du propriétaire accumulateur de nos jours, — lorsque celui-ci trouve un obstacle à l'emploi rémunérateur de son capital dans la décroissance du revenu, due aux excès mêmes de l'accumulation, — se lance dans les aventures extérieures, dans la fondation de colonies ou dans les entreprises commerciales les plus folles, de même, l'activité du propriétaire conquérant d'autrefois, dès qu'elle rencontre une limite à son expansion nationale dans la diminution de la production et du nombre des propriétaires, — résultat nécessaire de la conquête même — se jette dans les guerres lointaines ou dans les entreprises militaires les plus insensées.

Les croisades nous offrent un exemple typique de ces sortes d'entreprises. L'histoire tout entière n'a pas de spectacle plus surprenant que cette folie religieuse qui envahit, à un même

(1) Ainsi, en Angleterre, les feudataires normands se consomment en guerres intestines jusqu'en 1152; mais, à cette époque, « ne pouvant plus consumer dans les dissensions intestines, leur activité et leurs forces », ils partent de leurs deux centres d'action, l'Angleterre et la Normandie, pour conquérir et coloniser à l'extérieur. (THIERRY, *Histoire de la conquête d'Angleterre*, Bruxelles, 1839, p. 8).

moment, les nations les plus diverses de l'Europe et les pousse à sacrifier la fleur de leurs fortunes et de leur sang pour un but déraisonnable. Interrogeons l'historien superficiel, et nous l'entendrons attribuer à l'éloquence de Pierre l'Ermite ou à la puissance de la foi ce merveilleux phénomène; car telle est l'explication qui se présente à l'esprit quand on l'étudie pour la première fois. — Mais l'interprétation est tout autre si nous nous adressons à la science. Celle-ci, véritablement, n'a de raison d'être que parce que l'explication des phénomènes qui s'élabore dans la conscience diffère normalement de leur explication réelle; la tâche de la science se réduit exclusivement à substituer, à l'explication nécessairement superficielle et fallacieuse du phénomène donnée par la conscience, l'explication inconsciente et profonde de ce même phénomène. La science est la philosophie de l'inconscient. — Or le fond inconscient de cette grande folie qui afflige l'Europe, durant une vaste période, git dans les rapports mêmes de l'économie féodale. C'était l'activité conquérante, condamnée à un repos forcé en Europe, qui cherchait un aliment dans une série de guerres transmarines, lesquelles aboutissaient à la fondation d'une colonie religieuse dans la Syrie lointaine; absolument comme, aujourd'hui, l'activité accumulative repoussée des emplois normaux en Europe, se lance dans les emplois transmarins, ou dans des spéculations hasardeuses. L'exaltation provoquée en Europe par celui qui, le premier, prêcha les croisades, offre une analogie parfaite avec l'enthousiasme qui régna, à un moment, en Hollande pour la spéculation sur les tulipes, ou en Angleterre pour le dessèchement de la Mer Rouge, ou pour d'autres entreprises insensées, et dont aujourd'hui encore, nous avons un exemple dans la *Kermesse* financière que suscitent les motifs les plus extravagants, chez les nations les plus sages. C'est toujours la même cause qui se trouve à la base de ces divers phénomènes; en les comparant entre eux, nous voyons disparaître le caractère merveilleux et inexplicable qu'ils revêtent tout d'abord, et, une fois encore,

nous nous trouvons contraints de reconnaître, avec Herder, que tout fait historique est un phénomène naturel.

Le caractère économique des croisades apparaît du reste avec évidence quand on examine tant soit peu les phases variables de ces bizarres entreprises, lesquelles, suivant la remarque d'un historien consciencieux, ne furent inspirées que par la cupidité et le désir du butin. Ne sait-on pas que, pour la quatrième croisade, les Vénitiens consentirent à transporter sur leurs vaisseaux les guerriers de la foi, à condition de recevoir une riche rémunération et de partager le butin par moitié avec les croisés? Et comme quelques-uns d'entre eux ne purent payer les sommes qu'ils devaient à la république de Venise, le doge Henri Dandolo leur proposa de s'acquitter de leur dette en entreprenant une croisade contre les ennemis de Saint Marc, et, avant tout, contre Zara. La base économique des croisades, le but essentiellement commercial et capitaliste qui les inspirait ne pourrait apparaître avec une plus brutale évidence que dans cette croisade *contre une ville chrétienne*, dans laquelle l'élément religieux n'avait plus, évidemment, un large champ d'action. Dans la sixième croisade les prédicateurs eux-mêmes entrent dans l'orbite infernal de la spéculation et visent beaucoup plus à recueillir de l'argent qu'à réunir des hommes d'armes, accordant la même absolution à ceux qui déboursent une somme déterminée qu'à ceux qui s'enrôlent personnellement. De plus, ne sait-on pas que la conquête du Saint-Sépulcre, laquelle aurait dû constituer le couronnement final d'une entreprise qui n'avait pas, apparemment, d'autre but, n'en fut au contraire qu'un épisode, et devint même le principe de cette colonisation de l'Asie, qui y reproduisit la constitution féodale de l'Europe? Enfin, personne n'ignore que les luttes féodales et commerciales, qui n'avaient plus de champ d'action en Europe, se donnèrent libre carrière dans les États nouvellement créés; que les chrétiens y luttèrent, non contre les infidèles, mais contre les chrétiens eux-mêmes et que ce furent précisément ces conflits qui entraînèrent la ruine de ces

États et en rendirent la conquête éphémère (1). Tous ces faits devraient enseigner aux impénitents *illusionistes* de l'histoire que celle-ci pivote constamment sur les rapports économiques, dont les brillantes phosphorescences de la foi ne parviennent qu'imparfaitement à voiler l'irrésistible influence.

Tous ces phénomènes, cependant, sont particuliers à l'économie féodale. Certainement, dans l'économie à salariés elle-même, le caractère militaire de la politique subsiste tant que la suprématie politique appartient à la rente foncière; car celle-ci, à l'égal du revenu féodal, dispense le propriétaire des soins de l'accumulation et pousse aux entreprises militaires son activité et ses forces et voilà pourquoi, aujourd'hui encore, les pays où la rente foncière prédomine politiquement, comme l'Autriche, l'Allemagne, la Russie, sont les seuls où la politique militaire est plus accentuée; voilà pourquoi, dans tous les pays, on remarque une recrudescence du militarisme aux époques où la rente foncière prend un plus grand accroissement. — Mais aussitôt que la prédominance politique est conquise par le profit, et que, par suite, l'accumulation devient la fonction normale de la propriété, le propriétaire trouve un emploi naturel à ses énergies dans la capitalisation et dans la direction de l'entreprise industrielle et n'a plus le moyen ni la volonté de les gaspiller dans la guerre; dès lors la politique militaire est presque mise à l'écart. C'est pour cela que, dans tous les pays, le passage de la prévalence de la rente à celle du profit engendre le passage de la politique militaire à la politique commerciale; nous en avons une preuve dans les changements survenus dans la politique anglaise lorsque le

(1) KRUGER, *Geschichte der Kreuzzüge*, Berl. 1880, p. 30, 64, 267, 349, etc. — En 1234 « l'empereur Frédéric partit de Pouille et s'en alla outre mer, » plus pour avoir la seigneurie de Jérusalem que pour tout autre avantage » de la chrétienté; et cela apparut manifestement, car, arrivé à Chypres, il » n'entreprit point de guerroyer contre les sarrazins, mais contre les chrétiens ». VILLANI, loc. cit., II, p. 23. — Notre charmant poète Grossi, dans son poème *I lombardi alla prima Crociata*, (chant. xv), dépeint très bien l'avarice qui animait les croisés.

ministère Disraeli fit place au ministère Gladstone. Ainsi, le *substratum* du revenu venant à changer, par suite du passage de l'esclavage ou de la servitude au salariat, ou, dans l'économie à salariés elle-même, à la suite du passage de la prédominance politique de la rente à celle du profit, il se produit un changement corrélatif dans la constitution de la société, laquelle, du type militaire, passe au type industriel. On voit, par là, que cette distinction, dont on attribue à tort la découverte à Herbert Spencer (Saint-Simon et, avant lui J. B. Say (1) l'avaient mentionnée au commencement de ce siècle), a sa base dans les rapports économiques d'où émane le revenu.

En conséquence, dans la société à salariés, la guerre n'est plus qu'un moyen subsidiaire apte à assurer la plus complète expansion de l'activité accumulatrice, à compléter le revenu capitaliste là où d'autres moyens plus pacifiques et plus féconds demeurent sans résultat. De là une double conséquence : tout d'abord, la moindre fréquence des guerres dans les temps modernes, — ce qui est en opposition avec l'opinion de ceux qui voient dans les guerres un produit de l'excès de population, puisqu'elles diminuent précisément alors que la population devient plus nombreuse. A cette moindre fréquence des guerres, à notre époque, contribuent aussi, outre la nature du revenu à salariés, d'autres motifs économiques, parmi lesquels, la prédominance croissante du capital engagé dans les entreprises industrielles (2) et, plus spécialement, les dépenses énormes nécessaires à la guerre, ce qui la rend même impossible aux nations moins opulentes. Ainsi, par exemple, ce fut uniquement pour des raisons écono-

(1) J. B. SAY, *Traité d'économie politique*, 7^e éd., Paris 1860, p. 375-7. — HUBBARD, *Saint-Simon, sa vie et ses travaux*, Paris 1857, p. 199. — BAZARD et ENFANTIN, *Exposition de la doctrine de Saint-Simon*, Bruxelles, 1831, p. 96.

(2) C'est avec raison que Fawcett, s'opposait à toute convention internationale pour la garantie de la propriété en temps de guerre, estimant que c'est précisément la compromission de la propriété, durant les guerres, qui rend celles-ci plus rares aujourd'hui.

miques que l'aristocratique roi de France se vit contraint de reconnaître Guillaume d'Orange comme souverain d'Angleterre; car l'épuisement des finances françaises, alors que celles de l'Angleterre étaient florissantes, grâce à la prospérité du commerce et du crédit public, rendait terrible pour la France l'éventualité d'une guerre entre les deux nations. — De cette manière, les rapports économiques, autrefois ferment de guerre, deviennent maintenant un élément de paix (1). — La seconde conséquence de l'économie à salariés, c'est le caractère essentiellement commercial des guerres modernes, lesquelles visent exclusivement à l'avantage de la bourgeoisie, qui en fournit les moyens et en fabrique les engins (2). Déjà la statistique a constaté que, sur 286 guerres, 258 furent dues à des causes économiques (3), tandis que, dans les 28 autres, déterminées apparemment par une cause religieuse, la base économique, si voilée qu'elle soit, s'y laisse entrevoir (4). Mais pour donner des exemples de cette vérité incontestable, que les guerres modernes ont surtout pour but l'enrichissement de la bourgeoisie, on n'a que l'embaras du choix. C'est à des raisons économiques, en effet, qu'est due la guerre téméraire et aventureuse de Louis XIV contre la Hollande, parce que Colbert, pour combler le déficit financier, auquel on ne pouvait parer avec de nouveaux impôts, poussait la France à un conflit contre sa commerçante voisine afin d'en recueillir l'héri-

(1) LEROY-BEAULIEU, *Recherches économiques etc. sur les guerres contemporaines*, Paris, 1869, p. 285 et suiv.

(2) « Jusqu'en 1498 les princes avaient fait la guerre pour conquérir des territoires; depuis lors on la fit pour établir des agences commerciales ». VOLTAIRE.

(3) « Les guerres sont exclusivement le produit d'un calcul utilitaire ». FERRARA, *Nuova Antologia*, 1866, p. 733.

(4) Ainsi la guerre des Cévennes, sous le manteau de la scission religieuse, cache une révolte des *Camisards*, des pauvres, contre la tyrannie de la propriété. — De même, à une époque bien différente, la révolution suscitée par les fabricants d'amulettes payennes, à Ephèse, pour empêcher l'introduction du christianisme, n'avait certainement point pour cause des motifs religieux, mais la crainte du tort qui pouvait en résulter pour la vente de leurs amulettes aux nombreux visiteurs du temple de la déesse.

tage industriel et la prospérité. C'est le désir d'expansion commerciale qui amène la célèbre guerre de l'opium, entre l'Angleterre et la Chine, laquelle se termine par la paix de Nankin (1842) et ouvre aux Européens plusieurs ports chinois (1). — La guerre anti-jacobine de l'Angleterre contre la France révolutionnaire n'est que le produit de la terreur éprouvée par l'aristocratie britannique, en face des succès de la bourgeoisie continentale (2). Et, aujourd'hui encore, pourquoi entreprend-on les guerres? Pour conquérir des colonies qui permettent un emploi au capital exubérant, ou pour acquérir le monopole commercial, ou pour obtenir l'usage exclusif de voies commerciales plus expéditives. — La société à salariés, qui ne comprendrait plus qu'on entreprit une croisade pour délivrer le Saint-Sépulcre, le comprit parfaitement lorsqu'il fut question de sauvegarder la neutralité de l'isthme de Suez.

Les rapports économiques ne se bornent pas à influencer sur la plus ou moins grande fréquence des guerres ou à en modifier le but; ils contribuent encore avec une puissance irrésistible à déterminer la constitution militaire des diverses époques, la nature et la composition des armées et les moyens mêmes de destruction. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'avoir une profonde connaissance de l'histoire pour comprendre que les rapports économiques féodaux ont pour résultat nécessaire la prévalence de la cavalerie sur l'infanterie, car la cavalerie est formée exclu-

(1) Si l'on veut se persuader de la basse cupidité qui a déterminé cette guerre bizarre, on n'a qu'à lire le livre si instructif et si intéressant de J. Mac Carthy, *History of our own times* (Tauchnitz) 1, p. 127 et suiv.

(2) Carpi (*Alcune considerazioni economiche sulle imposte, sul debito pubblico, ecc.*, Turin 1850, p. 108-9) mentionne comme exemples extraordinaires de sacrifices spontanés faits par les capitalistes à l'avantage de l'Etat, celui des capitalistes anglais, qui, en 1797, aident le gouvernement pour qu'il poursuive la guerre contre Napoléon, et celui des capitalistes américains, qui appuient la grande république dans sa lutte contre le Mexique. Mais, en fait, ces guerres étaient dictées par l'intérêt même des capitalistes ou des grands propriétaires, car c'était l'intérêt de l'aristocratie britannique qui poussait l'Angleterre à la guerre contre la France, comme c'était le besoin d'expansion du capital américain qui poussait l'Union à la guerre contre son voisin moins puissant. (BRUCE, loc. cit., III, p. 264)

sivement par la noblesse, toujours prête à prendre les armes et inutile à la production, tandis que l'infanterie ne peut se recruter que parmi les petits propriétaires et les censitaires. Or le service militaire est le plus terrible instrument de ruine des petits propriétaires, dont il détermine fatalement l'expropriation; et, par conséquent, il finit par saper la base même du recrutement de l'infanterie, par en tarir la source. De là l'impossibilité, durant la période féodale, de maintenir une infanterie nationale et la nécessité où se trouvent les États qui ont besoin de fantassins de solder des mercenaires étrangers. Au contraire, l'économie à salariés, en créant d'immenses multitudes anonymes de prolétaires sans feu ni lieu, fournit à l'infanterie un contingent naturel, et permet ainsi de donner à cette partie de l'armée toute l'importance que nous lui voyons attribuée aujourd'hui. C'est encore la formation de la classe prolétaire qui rend possible l'institution des armées permanentes, en poussant dans les rangs de celles-ci toute une classe déshéritée qui se contente, en échange du service qu'elle prête, d'obtenir la subsistance nécessaire; tandis qu'il est évident que l'armée permanente deviendrait financièrement impossible, si les soldats exigeaient, pour leur service militaire, quelque chose de plus que le strict entretien. Les écrivains d'une autre époque, plus clairvoyants que ceux de la nôtre, n'ont pas manqué de faire remarquer cette intéressante influence de l'appauvrissement du peuple, qui a facilité l'établissement du système militaire moderne. Ainsi, Daniel de Foë, l'auteur de *Robinson Crusoé*, écrivait au commencement du siècle dernier : « C'est la pauvreté qui fait les » hommes soldats et qui les pousse dans les armées, et la diffi- » culté d'enrôler les Anglais dans l'armée provient de ce qu'ils » vivent dans l'aisance (1) » ; et, quelques dizaines d'années plus » tard, un pasteur intelligent s'exprimait ainsi : « Les flottes et les » armées d'un État manqueraient bientôt de marins et de soldats, » si la sobriété et la diligence prévalaient partout ; car, hors la mi-

* (1) DE FOË, *Giving alms no charity*, Lond. 1704, p. 70-1.

» sère, qu'est-ce qui peut pousser les classes infimes de la société » à encourir toutes les horreurs de la guerre (1)? » Macaulay, à son tour, voit une preuve de la triste condition des ouvriers anglais, au xvii^e siècle, dans le fait que l'État parvenait sans difficulté à enrôler des fantassins, bien que la solde ne fût que de 4 shellings et 8 pences par semaine (2); et cent autres écrivains constatent l'influence du prolétariat naissant sur la formation des armées permanentes. Mais les rapports économiques suscités par le salariat ne contribuent pas seulement à créer une nouvelle forme d'organisation militaire, ils modifient encore l'art stratégique lui-même et le transforment de fond en comble. « La » conde période de l'art militaire, écrit un auteur compétent, fut » créée, non par la poudre, qui en favorisa seulement le dévelop- » pement, mais par la transformation démocratique de la société » et par l'emploi de l'infanterie en ordre profond (3) ». Le passage même de la disposition de l'infanterie en carré à sa disposition en colonne, est le résultat fatal de la nécessité de mobiliser les immenses masses d'hommes dont le nouveau régime économique a doté les armées. En résumé, les influences des rapports économiques sur l'organisation des armées sont si nombreuses et si puissantes qu'elles s'imposent aux techniciens de l'art eux-mêmes; et, il n'y a pas longtemps encore, M^r Max Jahns, capitaine d'état-major prussien, reconnaissait explicitement que « la base de la constitution militaire est, en première ligne, la » constitution économique des peuples (4) ».

Toutefois, si la guerre est normalement le produit de causes économiques, elle exerce, à son tour, un puissant contre-coup sur les rapports économiques et devient un facteur important de leur évolution, parce qu'elle parvient à rendre plus évidents et plus intolérables les contrastes d'une constitution économique

(1) TOWNSEND, *Dissertation on the poor laws*, Lond. 1786, p. 40.

(2) MACAULAY, *Hist. of Engl.*, chap. xix.

(3) MARSELLI, *La guerra e la sua storia*, Milano 1881, III, p. 414.

(4) ENGELS, *Dührings Umwälzung der Wissenschaft*, Leipzig, 1877, p. 145.

— Voir aussi GUERRINI, *La guerra e lo stato sociale*, Roma 1892, p. 95 et suiv.

vieille, et à en provoquer ou à en accélérer la décomposition. — C'est ainsi que la guerre de trente ans a puissamment contribué au développement économique de l'Allemagne et qu'elle a précipité la dissolution de la propriété féodale et sa conversion en propriété bourgeoise, tandis que, dans des temps bien plus rapprochés de nous, les victoires de Napoléon ont poussé la Prusse à abolir les derniers vestiges du féodalisme, en émancipant les paysans; et, un demi-siècle après, la guerre de Crimée en a fait autant, relativement à la Russie. Or la cause de ces phénomènes n'est pas difficile à découvrir. Les guerres, en effet, par elles-mêmes, causent une vaste destruction de capitaux, d'instruments productifs, de forces fécondes; par conséquent un ralentissement de la production, qui doit rendre plus évidents les contrastes et les freins créés par une forme économique déclinante. — En outre, si les guerres sont malheureuses, leur résultat même constitue l'indice apparent d'une constitution économique viciée et doit en précipiter la dissolution (1). Ainsi, les guerres, produites des rapports économiques, contribuent à transformer substantiellement ces derniers.

Mais, où l'influence des rapports économiques sur les rapports politiques se manifeste d'une manière bien plus marquée que dans les guerres, c'est dans la conquête d'un peuple par un autre peuple. Les économistes ont, depuis longtemps, regardé l'expansion des races conquérantes comme un effet de l'exubérance de la population; mais, en réalité les causes en sont plus complexes et plus profondes. Avant tout, l'exubérance de population qui provoque la conquête ne doit pas être interprétée,

(1) Tchernitchewski (*Lettres sans adresse*, éd. russe de Genève 1891, 15, 25, etc.) affirme que la guerre de Crimée contribua puissamment à l'abolition du servage en Russie, parce que, aux yeux de l'opinion, la cause de la défaite de cette nation fut le système féodal qui y dominait. Il me semble, cependant, que, à côté de cette influence purement psychologique, il devait y avoir une influence économique, en tant que la destruction même du capital, résultant de la guerre, rendait plus sensibles les limites apportées à la production par l'économie servile et plus urgente la nécessité de la supprimer.

ainsi que le fait l'école malthusienne, comme un excès de la population relativement à la production des vivres ; cela n'est même pas concevable durant la période plusieurs fois séculaires où il existe des terres libres et dans laquelle, cependant, la conquête est l'institution fondamentale de l'humanité. Si l'augmentation de la population provoque la conquête, c'est en accroissant le nombre des travailleurs improductifs, qui participent au revenu capitaliste, et en diminuant par conséquent la part qui revient à chacun d'eux ; car, alors, ne pouvant plus obtenir une rétribution satisfaisante aux dépens du capital national, ils provoquent la guerre afin de parfaire leur fortune respective aux dépens du revenu étranger (1). Mais, là même où la conquête n'est pas immédiatement déterminée par l'augmentation de la population, des motifs économiques conspirent à la provoquer. En Chine, par exemple, le commerce est toujours le précurseur de la conquête, et celle-ci trouve une impulsion dans la nécessité de créer un débouché aux produits chinois dans l'Asie centrale et occidentale ; c'est ainsi encore que la politique conquérante des Phéniciens s'est toujours inspirée des exigences de leur commerce et en a docilement suivi les pérégrinations (2). En dehors des influences du commerce, la différente proportion des diverses espèces de revenu dans des États contigus est encore un puissant excitant à la conquête. En effet, étant donné deux ou plusieurs régions, dans l'une, ou dans quelques-unes desquelles prévaut économiquement et politiquement une espèce de revenu, et, dans les autres, une espèce différente, l'agrégation politique de ces régions peut faire que l'un des deux revenus, qui, jusque-là, était subjugué par l'autre dans une ou plusieurs régions, prévale maintenant dans le nouvel État qui vient à se former. Or, de là dérivent des conséquences politiques importantes ; car il est bien naturel que l'espérance de changer la sujétion actuelle en une domination absolue sur un vaste ter-

(1) Turner (*History of the Anglo-Saxons*, Lond. 1820, 1, p. 478) développe admirablement ce point.

(2) GUMPLOWICZ, *Der Rassenkampf*, 1883, p. 319-20, 330.

ritoire pousse ce revenu, maintenant victime de l'autre dans plusieurs régions, à désirer l'agrégation politique qui le rendrait prédominant, et à en procurer de toute manière la réalisation, alors même que celle-ci offenserait les sentiments et les principes les plus élevés. Ainsi, par exemple, en 1848, la rente foncière prédominait en Autriche, tandis qu'en Prusse, c'était le profit. Or les représentants autrichiens du capital, qui se voyaient opprimés dans leur patrie par le revenu adverse n'eurent pas honte de solliciter du roi de Prusse le détronement des princes allemands et la conquête de l'Autriche elle-même, espérant, par là, acquérir, du même coup, dans le nouvel État, la prépondérance sur la rente et la dictature politique (1).

Mais les conditions de la nation conquérante ne suffisent pas pour expliquer le fait bilatéral de la conquête, à la réalisation de laquelle concourt, outre les tendances batailleuses d'une nation, l'infériorité politique d'une autre nation. Toutefois si les tendances batailleuses des nations conquérantes sont — et nous venons de le voir — le résultat de causes économiques, l'infériorité politique des nations prédestinées au servage est, elle aussi, le produit de leur infériorité économique; c'est-à-dire qu'elle est le résultat du fait que, chez elles, le revenu se trouve dans la période naissante ou dans la période déclinante, tandis que, chez d'autres — surtout si elles sont voisines — le revenu se trouve dans sa période ascendante. Lorsque l'infériorité économique d'une nation, par rapport à une autre, est due au défaut de maturité de son développement capitaliste, elle tombe dans une sujétion commerciale vis-à-vis de cette autre nation; quand, au contraire, cette infériorité est due à la décrépitude de son développement capitaliste, elle devient la proie de l'autre nation. Dans le premier cas, on a le système colonial, ou le protectorat, ou d'autres formes de sujétion; dans le second cas c'est la véritable conquête.

(1) MARLO, *loc. cit.*, I, p. 407.

De nombreux exemples démontrent, en effet, que le défaut de maturité du système capitaliste, quand il est spécial à une nation, la rend la proie facile des organismes sociaux parvenus à la maturité. Ainsi le revenu naissant de la jeune Amérique, en y engendrant une constitution économique peu vigoureuse, abandonna ce pays à la domination de l'Angleterre; et celle-ci l'exploita sans scrupules, jusqu'au moment où le revenu américain parvenu à la maturité parvint à s'affranchir de la tutelle et des exactions de la mère-patrie. — Ainsi encore, dans le Portugal du XVIII^e siècle, l'insuffisance de développement du revenu capitaliste amena une dépendance économique, presque coloniale, de ce pays, vis-à-vis de l'Angleterre, jusqu'au jour où le développement progressif du revenu portugais permit au Ministre Pombal d'émanciper sa patrie du joug de la Grande-Bretagne (1). Presque à la même époque, l'insuffisance de leur revenu poussait les nobles, dominant en Suède, à se vendre, les uns à la France, les autres à la Russie; d'où leur scission historique en deux partis hostiles, celui des *chapeaux* et celui des *bonnets*, les premiers faisant une politique favorable à la France dès qu'ils étaient victorieux, les seconds, au contraire, suivant une politique russe aussitôt qu'ils triomphaient; et de là cette succession de guerres que la Suède dut entreprendre, dans l'intérêt tantôt de l'une, tantôt de l'autre des ces deux nations dont elle devenait l'humble instrument (2). Mais un rapport beaucoup plus important, dans lequel on voit plus clairement encore que la sujétion politique dépend de l'infériorité économique, c'est le protectorat des pays prêteurs, auquel doivent se soumettre les pays emprunteurs. Quand un pays qui contracte une dette envers un autre ne présente pas, à cause de l'exigüité de son revenu, des garanties suffisantes de ponctualité pour le paiement des inté-

(1) ONCKEN, *Zeitalter Friedrichs des Grossen*, Berlin 1882, II, p. 352. —

(2) LEMOINE, *Abrégé de l'Histoire de Suède*, Paris 1844, II, p. 240 et suiv. — Plus tard la Russie et la France coalisées par le génie napoléonien, imposent à la Suède d'adhérer au blocus continental; et comme le roi de Suède s'y refuse, il est déposé et remplacé par Charles XIII. (Loc. cit., p. 345).

rêts, qu'arrive-t-il? Parfois on en vient simplement à une conquête brutale du pays débiteur; et la funeste guerre de la France contre le Mexique, durant le second empire, eut précisément pour but de garantir les intérêts des citoyens français possesseurs de titres mexicains. Mais, le plus souvent, la garantie insuffisante des emprunts internationaux donne lieu à l'institution de commissions financières établies par les pays créanciers pour protéger leurs droits et pour veiller sur le sort de leurs capitaux. Or ces commissions aboutissent, en définitive, à une véritable conquête; et c'est ce que nous démontrent les exemples de l'Égypte, devenue en réalité une province de l'Angleterre sa créancière, et de la Tunisie devenue une province de la France qui avait fourni la plus grande partie de l'emprunt tunisien (1). La révolte même des Égyptiens contre la domination étrangère que la dette publique avait amenée, vint se briser de nouveau contre les invincibles rapports de l'économie capitaliste; car la victoire de Tell-el-Kebir, achetée à prix d'argent, est le plus éclatant triomphe que la richesse ait jamais remportée sur les champs de bataille.

Non moins fréquents sont les exemples qui démontrent que la décrépitude de la forme capitaliste existant dans une nation livre celle-ci à la conquête inéluctable d'autres peuples doués d'une forme capitaliste florissante. Ainsi le revenu capitaliste désormais déclinant dans la Rome impériale, en engendrant sa faiblesse économique et politique, la mettait, de même que l'Italie entière, à la merci des peuples envahisseurs, lesquels se trouvant dans la période ascendante du revenu y puisaient une écrasante supériorité sur les races latines. — Mais le cruel destin réservé à une nation qui se trouve dans un stade déclinant de développement économique, et qui est entourée par d'autres nations dans le stade ascendant de ce même développement, est inscrit en caractères indélébiles dans l'histoire de l'Angleterre, de l'Irlande et de la Pologne. L'Angleterre devint la proie facile des Anglo-Saxons, par suite de l'anarchie qui la divisait entre une

(1) ADAMS, *Public Debts*, p. 29-35.

foule de petits tyrans et de chefs de races, et qui était, à son tour, le résultat de la dissociation économique (1). Toutefois, ces phénomènes se réalisent d'une manière plus saisissante encore pour l'Irlande. En effet, on sait qu'en Irlande persista l'économie des *clans*, désormais dissociée et anarchique, après qu'elle avait fait place, en Angleterre, à une forme économique qui entraînait l'association des producteurs. Or la multitude même des entraves qu'opposait à la productivité du travail, la forme économique excluant l'association, poussait les producteurs irlandais à une série de luttes intestines, au moyen desquelles ils essayaient de compléter, par la force, les revenus insuffisants de la production. Et l'anarchie économique causée par ces conflits continuels entre les nombreux chefs de clans barbares, cette désorganisation de l'économie communiste primitive fut la vraie cause de l'anarchie politique qui réduisit à l'impuissance la verte Eryn et la jeta sous les terribles griffes de sa voisine l'Angleterre (2). Ainsi en fut-il de la Pologne. Là, en effet, la décroissance progressive de la production, due à l'exacerbation progressive des rapports féodaux, avait poussé les propriétaires à une série d'exactions et d'usurpations auxquelles ils demandaient le revenu que l'entreprise économique ne leur assurait plus. Les seigneurs polonais commencèrent à pratiquer les plus impitoyables extorsions contre leurs serfs, puis ils s'abandonnèrent à une succession de luttes fratricides, afin de s'arracher le butin les uns aux autres; enfin, lorsque l'aliment même de ces luttes intestines commença à manquer avec la diminution de la richesse nationale, ils furent pris d'une fureur de conquête et envahirent les régions limitrophes afin de se procurer à tout prix le surcroît de revenu que la production et les guerres nationales ne suffisaient plus à leur assurer. Mais, tandis qu'en Pologne le revenu féodal se trouvait réduit à une condition si misérable, chez les nations de l'Europe centrale et orientale le revenu à

(1) TURNER, loc. cit., I, p. 233, 249. « Tota insula, diversis regibus divisa, subjacuit », dit un chroniqueur de l'époque. Ibid., p. 304.

(2) MEYER et ARDANT, *La question agraire*, 1883, p. 133 et suiv.

salariés s'était développé, et sa formation avait détruit l'ancienne anarchie économique pour lui substituer une constitution économique mieux organisée. Or la diversité dans la constitution économique de ces pays avait pour effet une diversité considérable dans leur constitution politique. En effet, tandis qu'en Suède et en Danemarck, la ruine du système féodal avait battu en brèche la dictature de la noblesse et substitué à la monarchie élective qui, de fait, abandonnait à la noblesse le sceptre du gouvernement, la monarchie héréditaire qui la tenait en bride, en Pologne, le revenu féodal persistant déterminait l'électivité, c'est-à-dire l'impuissance du monarque et le gouvernement arbitraire de quelques seigneurs; d'où l'anarchie politique la plus effrénée (1). Il était, dès lors, bien naturel que cette constitution, produite par la phase déclinante du revenu, rendit la Pologne impuissante, en face des nations voisines déjà parvenues à une forme économique et politique supérieure. D'autre part, les extorsions mêmes, auxquelles les paysans polonais étaient soumis, les détachaient de toute solidarité politique avec leurs seigneurs et en faisaient les alliés naturels des nations étrangères qui assurèrent à leurs colons une condition moins malheureuse; aussi n'y a-t-il point lieu de s'étonner si la Pologne devint facilement la proie des nations qui l'entouraient.

Ces exemples devraient, il nous semble, faire voir combien est grave l'erreur de ceux qui opposent le fait de la conquête à la théorie économique de la constitution politique. En réalité ces écrivains voient le fait superficiel, à savoir, que des hommes qui ne sont pas propriétaires (les envahisseurs) s'emparent de la terre et des biens des vaincus, et ils concluent simplement de là que c'est la force politique qui crée les rapports de la propriété. Et on affirme tout cela sans remarquer que les envahisseurs n'étaient, avant la conquête, que des travailleurs improductifs qui participaient au revenu des capitalistes nationaux; que leur victoire n'a été rendue possible que par la prévalence de ce re-

(1) ONCKEN, loc. cit., p. 436 et suiv. — MEYER et ARDANT, loc. cit., chap. vi.

venu sur celui de la nation vaincue, et que, par conséquent, la conquête n'est point la victoire de la force sur le revenu, mais celle d'une espèce de revenu sur une espèce inférieure (1)!

Nous ne voulons pas nier, par là, que le fait politique de la conquête ne puisse déterminer quelquefois un changement dans la structure économique de la société, mais nous affirmons que cette influence n'est pas due à la conquête par elle-même; elle n'en dérive qu'en tant que la conquête modifie les facteurs organiques de la constitution économique. En effet, la conquête peut toujours — et chacun le comprend — déterminer un changement personnel dans les rapports de la propriété, soit parce que les envahisseurs s'approprient les terres des vaincus, comme le firent les barbares en Italie, les Normands en Angleterre et les Anglais en Irlande, soit parce que la nation conquérante impose un tribut à la nation assujettie. C'est là un point si évident qu'il est inutile d'y insister davantage; il nous suffit seulement de remarquer que la conquête économique irrite la nation vaincue bien plus que la conquête politique; c'est pourquoi, si l'Irlande, frémissante de colère du jour où elle fut conquise économiquement par l'Angleterre, conserve contre celle-ci une haine qu'aucune concession d'autonomie politique ne pourra amoindrir, l'Alsace et la Lorraine, qui ne furent conquises que politiquement par la France, lui devinrent bientôt fidèles. Mais la con-

(1) Même dans Tacite, la distinction entre les peuples *qui regnantur* et ceux *qui non regnantur* se rattache à la constitution de la propriété foncière, c'est-à-dire aux rapports économiques. D'après tout ce que nous avons dit, on voit combien nous sommes loin de la doctrine de Gumplowicz, lequel considère l'histoire et la constitution des peuples comme un produit des conflits internationaux, sans remarquer que les nations, avant de combattre entre elles, doivent exister, et, par conséquent, avoir une organisation économique et politique, laquelle, préexistant au conflit, ne peut être déterminée par lui. La chose se produit précisément à l'opposé, car ce sont justement les rapports intérieurs de chacun des groupes sociaux qui règlent et imposent les rapports entre les divers groupes. Cette observation si simple a échappé à Spencer et à Molinari eux-mêmes, lesquels expliquent aussi la constitution sociale des divers peuples comme un résultat des rapports internationaux de conquête et de guerre.

quête ne détermine pas une transformation réelle des rapports économiques, elle n'engendre pas une révolution sociale, si ce n'est quand elle agit sur la base même de la constitution économique, c'est-à-dire sur le degré d'occupation de la terre. — Or, à ce propos, il y a lieu d'établir une distinction, selon que le résultat de la conquête est une *superposition* ou une *substitution* d'un peuple à l'autre. Dans le premier cas, la conquête apporte nécessairement une augmentation de population qui, en imposant un perfectionnement des méthodes productives, rend impossible, dans le nouvel État, la continuation du système économique, soit du peuple vaincu, soit du peuple vainqueur. Dès lors, dans ces conditions, la conquête ne produit pas seulement un changement dans les personnes des propriétaires, mais, avec l'accroissement de la population sur un territoire déterminé, une révolution économique. Quand, au contraire la race victorieuse se substitue à la race vaincue, en exterminant celle-ci ou en la chassant, il ne résulte de la conquête aucune augmentation de population; par conséquent il n'est pas nécessaire d'introduire un nouveau système économique; celui du peuple vaincu peut être maintenu. Enfin, lorsque la conquête provoque une diminution de la population du pays conquis, elle y détermine une involution des rapports économiques. C'est pourquoi, le fait politique (produit lui-même de causes économiques) n'a aucune action directe pour modifier la constitution économique; il n'y arrive qu'indirectement, en tant qu'il modifie le rapport entre la population et la production sur lequel s'appuie la constitution économique. Si donc la guerre suscite de nouvelles formes économiques, en détruisant les moyens productifs et en accentuant l'infécondité de la forme économique déclinante, la conquête les suscite en provoquant une augmentation de population. La première diminue la résistance de la forme que l'on doit changer; la seconde accroit l'impulsion au changement. Toutes deux agissent sur la cause de l'évolution, c'est-à-dire sur le contraste entre l'augmentation de la population et les limites à la production im-

posées par la forme économique existante : mais la guerre accroît le second terme du contraste ; la conquête accroît le premier.

Ensuite, comme chaque transformation économique détermine une transformation politique, la conquête, lorsqu'elle modifie les rapports économiques, provoque *ipso facto* une transformation radicale de la politique et du droit. Toutes les modifications que subit un droit national, à la suite de la conquête étrangère, ne sont point le produit de la conquête par elle-même, mais de la transformation qu'elle a engendrée dans les rapports économiques du pays conquis, par suite de la superposition d'une nouvelle population à l'ancienne. Cela est si vrai que, là où la conquête ne détermine pas une modification profonde des rapports économiques, elle n'y détermine pas non plus une transformation juridique et politique. De sorte que l'enchevêtrement des phénomènes est celui-ci : les rapports économiques produisent la conquête ; celle-ci, dans beaucoup de cas, modifie les rapports économiques, et la transformation de ces rapports engendre, à son tour, une transformation des institutions politiques du pays conquis.

L'histoire fournit la preuve la plus lumineuse de ces considérations. Les barbares, qui font irruption en Italie au moment où Rome tombe en décadence, se superposent aux vaincus, et l'augmentation de population qui en résulte rend en même temps impossibles l'esclavage romain et l'esclavage germanique, et nécessite la substitution, à ces deux formes, d'une autre forme plus parfaite et plus féconde — le colonat servile. — Les institutions économiques du nouvel État, et les institutions politiques qui en sont la superstructure, présentent donc une divergence marquée avec la constitution romaine et — bien qu'à un degré moindre — avec la constitution germanique dont elles sont cependant le produit. — Il faut en dire autant de la conquête normande de l'Angleterre, qui engendra des institutions différentes de celles des Normands et de celles des Anglo-Saxons, et de la conquête normande de la Sicile, qui y provoqua le passage absolu de l'esclavage à l'économie servile. — Mais observons, au contraire,

les phénomènes qui suivirent la conquête anglaise de l'Inde, et nous trouverons que, précisément parce qu'elle n'accroissait pas sensiblement la population dans le pays conquis, elle y laissait inaltérés les rapports économiques, et par conséquent les rapports juridiques et politiques. Après cela nous n'aurons point lieu de nous étonner si le contact séculaire de la civilisation britannique n'est point parvenu à arracher la grande péninsule asiatique à l'empire de son droit légendaire. — Enfin, si nous voulons observer ce qui se produit quand la conquête diminue la population du pays conquis, portons notre attention sur les faits qui s'accomplissaient en Espagne au xvii^e siècle. Dans les provinces septentrionales — les plus stériles — vivaient les chrétiens, affligés par un excès permanent de population et par la plus lamentable pénurie, tandis que, dans les provinces luxuriantes du midi, les Maures avaient leurs greniers remplis de vivres et jouissaient d'une brillante civilisation. La faim, comme le remarque Liebig (1), poussa les chrétiens à combattre les Maures et inspira ces héroïques témérités qui foudroyèrent les infidèles et les chassèrent de la péninsule. Alors les chrétiens s'établirent dans les provinces abandonnées par les Maures; mais comme la nouvelle population était moins nombreuse que l'ancienne, elle exigeait une production moindre, et, par conséquent, il devenait inutile de recourir aux méthodes productives qui, sous l'empire de la civilisation mauresque, avaient atteint de si grands perfectionnements. Les merveilleux travaux d'irrigation que les Maures avaient accomplis furent abandonnés et détruits; la production rétrograda et alors commença cette culture épuisante qui amena la stérilité des terres d'Espagne, autrefois si admirablement fertiles. Or, de quoi tout cela était-il le produit? De la diminution de la population, qui déterminait une régression correspondante dans les méthodes productives et, par suite, dans la constitution économique et politique du nouvel État. — De même, en Ir-

(1) LIEBIG, *Die Chemie in ihrer Anwendung auf Agrikultur und Physiologie*, Braunschweig, 1862, I, p. 106. — Voir aussi ENGELS, *Duhring's Umwälzung der Wissenschaft*, p. 256.

lande, la conquête Anglaise amena la dépopulation et permit ou détermina une régression dans le mode de production, la destruction d'un grand nombre d'industries, la ruine de l'agriculture et de la vie politique. Ainsi, non seulement la conquête, par elle-même, est le produit de causes économiques, mais les phénomènes consécutifs à la conquête et le régime politique qui en dérive diffèrent seulement en raison des diverses conditions économiques que la conquête entraîne après elle.

Mais le revenu capitaliste ne se borne pas à contracter et à rompre les alliances, à faire la guerre, à consommer les conquêtes, en un mot, à opérer toutes les entreprises que le vulgaire attribue au caprice des monarques absolus, il impose encore, avec une puissance irrésistible, un ensemble de faits de bien plus haute importance : les unifications nationales.

Quiconque est pénétré du concept sur lequel s'appuient nos études, à savoir, que le revenu économique est la base du pouvoir politique, se trouvera nécessairement amené à admettre que tous les bouleversements politiques ont un *substratum* économique, et que, par conséquent, la plupart d'entre eux sont suscités par les propriétaires du revenu, tandis que les classes exclues de la propriété ou bien restent étrangères à la lutte, ou bien combattent pour les propriétaires, dans un but qu'elles ignorent et qui leur est étranger. Or cette vérité (dont nous nous occuperons plus longuement dans le chapitre suivant) trouve la plus éclatante démonstration dans le grand fait politique dont notre âge fut le témoin, je veux dire le processus d'agrégation des États ou la formation des nationalités. Quand on réfléchit avec quelque attention à la grande révolution d'où est sortie notre belle unité nationale, on doit se demander avec étonnement pourquoi cette terre italienne a atteint beaucoup plus tard que les autres l'indépendance et l'unité politique. Bien loin, en effet, que la révolution, qui a produit l'État italien, soit sans analogie avec ce qui s'est accompli chez les autres nations, elle ne fut que le dernier épisode d'une succession de luttes glorieuses soutenues par tous les États d'Europe pour conquérir leur unité

nationale. Qui ne le sait? La condition politique où gémissait l'Italie, il y a une quarantaine d'années, n'était que la dernière forme d'une condition dans laquelle s'étaient trouvés, pendant des siècles, tous les États d'Europe, alors que le système féodal les fractionnait en une quantité de petites principautés guerroyant entre elles. Mais, tandis que, dans les autres États d'Europe, cette désagrégation politique faisait place à un gouvernement central qui se formait et se consolidait entre le XIII^e et le XV^e siècle, en Italie elle se fixait dans une forme permanente qui ne finit que de nos jours. Pourquoi cette différence? — Si, en France, en Angleterre, et chez les autres nations régies par le système féodal, celui-ci était remplacé par un gouvernement centralisateur, cela était dû spécialement à l'action du capital qui, pour lutter efficacement contre la propriété foncière, avait besoin de renforcer l'autorité du pouvoir souverain. C'est pourquoi nous voyons les communes de France et d'Angleterre appuyer, de toutes manières, l'autorité royale et l'aider à s'émanciper de la tutelle des feudataires et à réprimer leurs violences arbitraires. En outre, le capital n'avait pas seulement besoin de centraliser le pouvoir souverain pour lutter contre la propriété foncière; la centralisation politique lui était également nécessaire pour déployer toutes ses énergies, auxquelles mettaient obstacle les barrières provinciales, féodales, communales, fruit inévitable de la désagrégation politique, et d'autant plus intolérables que l'accumulation progressait davantage. Par conséquent, le développement même de la richesse capitaliste concourait, dans ces pays, à la formation de l'unité nationale.

Mais, en Italie, des circonstances historiques très dignes de remarque empêchent une reproduction parfaite de ces phénomènes. Là, en effet, la propriété féodale, — pour un ensemble de causes, parmi lesquelles sa moindre centralisation et le développement plus rapide du capital mobilier ne sont pas les moins importantes (1), — n'atteint jamais la puissance dominatrice qu'elle a obtenue

(1) MIASKOWSKI, *Das Erbrecht*, 1, p. 121.

ailleurs; tandis que la puissance bientôt considérable des communes écrase la féodalité sur les champs de bataille et assure à la bourgeoisie la prédominance dans la constitution politique. Dès lors la bourgeoisie italienne peut tenir front à la propriété féodale sans invoquer la formation d'un pouvoir centralisateur; et, tandis qu'en France et en Angleterre les communes trouvent un appui dans l'autorité souveraine à laquelle, à leur tour, elles prêtent leur appui, en Italie le pouvoir centralisateur n'est point invoqué par la bourgeoisie, mais par la classe féodale qui se serre autour de l'empereur; la bourgeoisie, au contraire, quand elle trouve nécessaire de recourir à un pouvoir central pour lutter contre le fief, préfère se ranger sous l'autorité spirituelle et transitoire du Pape. En conséquence, la classe bourgeoise, qui, chez les autres nations, exerçait une influence politique unificatrice, contribuait, en Italie, à perpétuer la désagrégation politique. — D'autre part, le capital, apparu en Italie plus tôt qu'ailleurs, n'y atteignit pas, pendant longtemps, le vigoureux développement qu'il avait obtenu dans les autres pays; comme un fruit trop précoce, il resta, pendant une longue période, réduit à de faibles proportions. C'est pourquoi, alors que le capital, déjà adulte, d'Angleterre et de France trouvait insupportables les obstacles qu'apportait le fractionnement politique, et les brisait pour unifier l'État, le capital italien, peu développé et faible encore, supportait ces obstacles et s'adaptait à la désagrégation politique dont ils étaient le résultat. — C'est certainement là une des causes pour lesquelles l'Italie a supporté, durant une si vaste période, la désagrégation politique, alors que, dans les autres pays, elle avait cessé depuis longtemps. Toutefois, le capital italien, bien que beaucoup plus tard que chez les autres nations, atteignait enfin ce degré de développement qui rend intolérables les obstacles produits par le fractionnement politique et qui fait de l'unité nationale une condition nécessaire pour la vie de la propriété. Alors le capital cherchait à briser les entraves qui s'opposaient à son développement, en supprimant la dissociation po-

litique qui les engendrait (1); et cette agitation du capital coopérait certainement avec une grande puissance au succès de la révolution dont l'unification italienne fut le glorieux et irrésistible résultat (2).

(1) Cette nécessité intime de notre unité nationale, exigée par les conditions organiques de l'économie, ne demeura point un mystère pour le grand homme d'État à qui nous devons cette unité; avec une intuition merveilleuse de la dépendance dans laquelle se trouvent les faits politiques par rapport aux faits économiques, il s'exprimait ainsi: « Nous proclamons avec franchise que la résurrection politique de l'Italie, qui se célèbre avec un enthousiasme fraternel dans la Romagne, en Toscane et dans le Piémont, est un signe indubitable d'une ère nouvelle pour l'industrie et le commerce de notre patrie »; c'est pourquoi « nous donnerons, autant que nous le pourrons, une coopération efficace, afin de faire disparaître tout espèce de douane intérieure et de constituer l'unité économique de la péninsule ». CAVOUR, *Influenza delle Riforme sulle condizioni economiche dell'Italia*, dans le *Risorgimento* du 15 décembre 1848. — Voir aussi un passage remarquable dans les *Saggi di economia* de FERRARA, 1890, p. 168.

(2) « C'était sur le terrain des affaires que les Italiens de 1845 voulaient porter la lutte. La révolution italienne devait désormais se faire la main dans la poche. Suivant Petitti, les chemins de fer devaient amener la suppression de toutes les frontières; suivant Cavour, le groupement de tous les intérêts, l'association des capitaux aurait bientôt dicté la loi à toutes les monarchies ». COSTA DE BEAUREGARD, *Les dernières années du roi Charles Albert*, Paris 1870, p. 13, 39, etc. — Ce ne fut pas par hasard que le passage de Cobden fut si vivement fêté en Italie et avec une intention politique, parce que tout le monde comprenait que les réformes économiques étaient la base des réformes politiques (Ibid.). L'origine même de la guerre entre le Piémont et l'Autriche eut un caractère économique, puisque ce furent les droits d'entrée dont l'Autriche frappa les vins piémontais qui donnèrent lieu à la guerre de 1848.

Dans quelques États d'Italie, l'insurrection était aussi le produit de la réaction de la bourgeoisie contre une forme de gouvernement qui l'opprimait; par exemple, dans le Royaume de Naples et en Lombardie. Cependant cette réaction, par elle-même, devait conduire à l'institution d'un gouvernement plus libéral, mais non encore à l'association des diverses parties de l'Italie en un seul État. Cette réunion ne pouvait s'accomplir que comme produit des avantages particuliers que l'unification politique assurait au capital italien.

Toutefois, cet avantage définitif, que l'unité italienne assurait au capital n'empêchait pas le dommage immédiat qui résultait pour lui des sacrifices et des dévastations: c'est pourquoi il n'y a pas lieu de s'étonner que la

Une autre nation atteignit, en même temps que la nôtre, son unité politique, et à la suite des mêmes triomphes : l'Allemagne. Or le retard séculaire apporté à la réalisation de l'unité allemande fut dû, comme en Italie, à des causes économiques. En effet, la propriété féodale, toute puissante en Allemagne, y ramena à de petites proportions le conflit entre la féodalité et les communes, et rendit celles-ci impuissantes à créer l'unité politique en appuyant le pouvoir souverain. D'autre part, le capital, apparu en Allemagne plus tard que dans les autres pays de l'Europe et écrasé par la prévalence de la propriété terrienne, n'y atteignit pas, pendant longtemps, ces proportions qui rendent intolérable la scission politique; c'est pourquoi celle-ci demeura possible pendant une longue période. Ainsi, chose étrange! en Italie, la faiblesse de la classe féodale et la précocité du capital produisent le même résultat qui dérive, en Allemagne, de la prépondérance des feudataires et du développement tardif du capital, c'est-à-dire, la possibilité d'une plus longue persistance de la scission politique. — Toutefois, le développement progressif du capital, en Allemagne, bien que retardé par des facteurs multiples, poursuit pourtant sa marche et, à un moment donné, rend intolérable l'ancienne scission économique et politique. Alors commence, sur la terre allemande, la période héroïque de l'unification nationale; et le caractère essentiellement économique de ce mouvement se manifeste dans le fait qui l'a inauguré et qui, seul, en a rendu le succès possible — la fondation de l'Union douanière allemande (le *Zollverein*) accomplie entre 1828 et 1851. En effet, cette ligue avait précisément pour but de faire disparaître les barrières qui existaient entre les divers États allemands et qui s'opposaient au libre développement du capital; — c'est-à-dire que ce fut un premier et imparfait expédient dans le but de répondre, du moins en partie, aux exigences capita-

bourse, qui ne considère que le moment présent sans voir plus loin, ait répondu d'une manière hostile à ce mouvement. On sait, en effet, que la bourse italienne a salué par une baisse tous les succès de la cause nationale. (PICCINELLI, *Valori pubblici*, Milan 1890, p. 205-7).

listes, auxquelles l'unité politique, seule, put accorder plus tard une complète satisfaction (1).

Enfin, si nous tournons nos regards vers un pays lointain et tout à fait différent de ceux que nous venons de rappeler, l'Amérique du Nord, nous trouvons que, là encore, la constitution d'un État compact ne put s'accomplir que comme corollaire des exigences du commerce et du capital. En effet, la forme primitive de l'Union américaine était anarchique, au point de produire une complète désagrégation politique gravement nuisible au commerce; et ce fut le désir, partagé par tous, de parer à cette désagrégation, qui amena les États, en 1786, à la Convention d'Annapoli. Celle-ci n'avait d'autre but que de régler le commerce, mais, de fait, elle fondait l'unité politique américaine; car c'était là l'unique moyen de faire cesser l'anarchie commerciale. Cela est si vrai, que le premier fruit que les Américains retirèrent de l'unification politique, fut de confier au Congrès fédéral le pouvoir, jusque-là exercé par les différents États, de régler le commerce entre les divers États et le commerce extérieur. Aussi un écrivain *yankee* disait-il avec une grande justesse: « La résolution qui conduisit à notre constitution politique » démontre ce principe de nos temps, que le commerce est le » plus efficace de tous les agents de la civilisation. Et de fait, » ce que nos finances épuisées, une dette énorme, les relations » extérieures tendues n'avaient pu amener les États à accomplir, » fut spontanément réalisé par le désir d'être affranchis d'un en- » semble de rapports commerciaux onéreux et anarchiques (2) ». Ainsi, toujours et partout, ce sont les exigences mêmes de l'économie capitaliste, arrivée à un certain stade de son développement, qui rapprochent et soudent les divers fragments d'une nation en une unité compacte. Plus tard, un développement ultérieur du capital trouve intolérables les barrières nationales elles-mêmes et tend à fondre en un cosmopolitisme incolore ces

(1) ROSCHER, *System*. IV, p. 416 et suiv.

(2) Le juge Miller, cité par BRYCE, *loc. cit.*, I, p. 25. — Voir aussi le beau livre de UGO RABBENO, *Protezionismo americano*, Milano, 1893, p. 131-2.

unités nationales qu'il a créées dans un stade antérieur. Déjà, dans la première moitié de ce siècle, Benjamin Constant écrivait : « L'expatriation qui, chez les anciens, était un supplice, » est facile aux modernes ; et loin d'être pénible elle leur est » souvent agréable. — Ce que nous aimons, dans la patrie, c'est » la propriété de nos biens, la sécurité, la possibilité du repos, » de l'activité, de la gloire, de mille genres de bonheur. Le mot » de *patrie* rappelle à notre pensée plutôt la réunion de ces » biens que l'idée topographique d'un pays particulier. Lors- » qu'on nous les enlève chez nous, nous les allons chercher ail- » leurs (1) ». Aujourd'hui c'est pis encore ; il y a en effet, de tous côtés, une tendance à faire peu de cas du patriotisme, à le reléguer parmi les antiquailles psychologiques ; Herbert Spencer le range parmi les préjugés, et tandis qu'au delà de l'Atlantique on rêve une confédération panaméricaine, en deçà on fait des vœux généraux et ardents pour la création des États-Unis d'Europe.

Il n'est certes pas possible de contester que les objections ne se présentent spontanément contre ces explications, qui font intervenir des influences économiques dans la détermination de faits que le sentiment à coutume de saluer comme la manifestation des vertus les plus sublimes et les plus pures. Toutefois, si l'on observe le mécanisme social dans ses mystères les plus cachés, on ne peut s'empêcher de conclure que l'élément sentimental, dans lequel les grandes révolutions sociales ont coutume de s'envelopper, n'est qu'une illusion ; — illusion nécessaire, cependant, sans laquelle ces grands événements ne se seraient jamais accomplis. Si, en effet, l'évolution humaine est réglée par une loi qui s'affirme avec une logique inflexible, elle ne peut cependant se réaliser que grâce à l'action des hommes eux-mêmes ; et cette action n'est point déterminée par la logique abstraite, par l'idée froide, mais par le sentiment brûlant, palpitant, par la passion ardente. L'idée ne peut se réaliser

(1) B. CONSTANT, *Cours de politique constitutionnelle*, éd. de Paris 1861, II, p. 254-5.

qu'en faisant appel au sentiment, c'est-à-dire, en prenant une apparence qui la rend fascinatrice. Si donc il y a, comme le dit Jhering, un système planétaire du monde moral, lequel est réglé par des lois aussi absolues que celles du Cosmos, il est cependant nécessaire que, au système planétaire réel, corresponde un système planétaire apparent, lequel seul est perçu par la conscience, et au nom duquel s'accomplissent les actions héroïques et désintéressées, qui ne s'accompliraient jamais si l'on pénétrait dans la nature intime, dans la tendance cachée de l'évolution qui suit fatalement sa marche. C'est pourquoi, durant la période entière d'une révolution sociale, le principe qui en est l'âme reste un secret pour ses auteurs; il n'aperçoivent qu'un mirage qui associe cette révolution à un idéal suprême de liberté et de justice. Au nom de ce mirage on combat, on vainc et on meurt; et cette illusion, qui forme l'instrument nécessaire pour que la loi de l'histoire ait son développement, ne disparaît, le secret historique ne se dévoile que quand la révolution sociale s'est accomplie et que la loi du développement s'est pleinement réalisée, — parce que, alors seulement, la conscience du caractère égoïstique de cette révolution n'a plus d'efficacité pour en empêcher ou en retarder la réalisation.

Désormais, en effet, après que la révolution politique italienne s'est consolidée sur une base inébranlable, commence à pénétrer dans les meilleurs esprits, murmuré par l'histoire, le secret qui l'a dominée, et le concept que la révolution italienne a été essentiellement une révolution bourgeoise, imposée par les intérêts, bien qu'inconscients, de la classe capitaliste, s'insinue dans la pensée nationale. On se rappelle les paroles de Vico :
« Le royaume romain fut aristocratique et la liberté établie par
» Brutus fut, non point la liberté populaire, c'est-à-dire celle du
» peuple vis-à-vis des grands, mais la liberté seigneuriale, c'est-
» à-dire celle des grands vis-à-vis des tyrans. Que l'on réfléchisse
» au serment que, suivant Aristote, faisaient les héros, d'être
» les ennemis éternels de la plèbe, et que l'on se demande : les

» Curtius, les Décius, les Fabricius, quel service ont-ils rendu à
 » la malheureuse et infortunée plèbe romaine? Ils ne firent qu'aug-
 » menter encore sa misère par les guerres et la submerger dans
 » un océan d'usures ». Ces paroles, Vico les adressait à la ré-
 volution romaine; à notre tour, nous adressant à la révolution
 italienne, nous pouvons bien lui dire : *mutato nomine de te fa-
 bula narratur* (1). Cette vérité, qui semblera trop crue à quel-

(1) « Nous avons fait une révolution qui a été, en très grande partie
 » l'œuvre d'une bourgeoisie intelligente, désintéressée, amante de la liberté
 » et qui avait tout sacrifié à cette liberté. Le peuple se trouvait dans de
 » telles conditions qu'il ne pouvait participer à la révolution, et, pour ce
 » motif, il y fut presque entraîné de force par nous; mais il en est précé-
 » sément résulté que, comme nous avons été seuls à travailler, seuls à fonder
 » le régime de liberté pour l'Italie, tout en voulant faire le bien de tous
 » nous nous sommes cependant trouvés renfermés, sans le savoir et sans le
 » vouloir, comme dans un cercle, et nous en sommes presque venus à croire
 » que notre petit monde était le monde entier, oubliant que, hors de notre
 » cercle restreint, il y a une classe très nombreuse à laquelle l'Italie n'a
 » jamais songé et à laquelle elle doit cependant aussi commencer enfin à
 » penser » (VILLARI, *Discours à la Chambre des députés*, 30 mai 1875). —
 Voir aussi SONNINO, *I contadini in Sicilia*, p. 463; TURIELLO, *Governo e go-
 vernati in Italia*, 1886, I, p. 138. — Monnier (*Notizie storiche sul brigant-
 aggio*, Florence 1872, p. 36-8, 104-6) raconte ce qui suit: « En 1860, alors
 » qu'on demandait désespérément la constitution, les séides des Bourbons
 » expliquaient en même temps aux classes infimes que cette constitution
 » n'était que le résultat des violences de la bourgeoisie, laquelle visait à
 » s'emparer du pouvoir monarchique pour accroître les charges du peuple
 » et se venger sur lui de ses longues souffrances ». Et « ce fut la bourgeoisie
 » qui assura le triomphe de l'armée libératrice ». — Une brochure française,
 publiée en 1863, parle aussi, non sans une pointe d'ironie de « cette classe
 » bourgeoise par qui et pour qui la révolution italienne s'est faite et se dé-
 » roule ». C'est un fait très remarquable — et Ugo Foscolo le déplore avec
 son éloquence habituelle — que, durant la Révolution française, les popula-
 tions italiennes pactisèrent constamment avec l'Autriche contre les armées
 de la république, avec lesquelles, au contraire, la bourgeoisie italienne fra-
 ternisa partout (QUINET), et que, jusqu'aux dernières guerres pour l'indépen-
 dance italienne, notre peuple demeura indifférent ou ennemi vis-à-vis des
 armées nationales, et parfois — chose triste à dire! — souhaite en secret
 le triomphe de l'étranger. A cela, certainement, contribua aussi l'abrutis-

ques-uns, ne dépouille pas d'un seul de ses rameaux le laurier sacré de la révolution italienne, elle n'ébranle pas une seule pierre du monument de respectueuse admiration que notre nation doit à ses rédempteurs, à ses martyrs. Loin d'amoinrir la victoire passée, ce concept prépare et féconde une transformation à venir. En effet, au moment même où se manifeste le caractère essentiellement bourgeois des révolutions nationales et l'exclusion du peuple de leur accomplissement comme de leurs avantages, surgit et s'impose tout à coup la pensée que les transformations, accomplies sous les auspices et à l'avantage de la bourgeoisie, doivent être suivies de transformations nettement populaires, qui élèveront la condition trop dégradée des classes les plus nombreuses et les plus pauvres. Ainsi cette révélation, qui détruit, non la gloire de ceux qui ont lutté pour les idéals passés, mais la réalité de ces mêmes idéals, en crée, par elle-même, un nouveau, plus glorieux encore, qui sera le drapeau autour duquel devront se ranger les générations à venir. Si l'idéal de la révolution bourgeoise avait représenté la réalité, c'est-à-dire, si cette révolution avait établi le règne de la justice uni-

quement de nos classes ouvrières, que nous sommes bien loin de contester, mais plus encore le fait, tant de fois observé, que le patriotisme est un sentiment inconnu aux masses esclues de la propriété. « Je faisais la première expérience, dit à ce propos Garibaldi, du peu d'affection des gens de la campagne pour la cause nationale, soit parce qu'ils étaient les créatures et la pâture des prêtres, soit parce qu'ils étaient généralement ennemis de leurs maîtres qui, avec l'invasion, se trouvant, pour la plupart, obligés d'émigrer, laissaient ainsi les paysans s'engraisser à leur dépens ». GARIBALDI, *Memorie*, p. 201. — Dans la révolution napolitaine de 1799, presque tous les condamnés politiques étaient des riches et des travailleurs improductifs. De même, dans la révolution italienne, ceux-ci étaient également en très grande proportion. Sur 1159 révolutionnaires, il y eut 50 ouvriers et 44 paysans; 49 étaient propriétaires et 256 exerçaient une profession libérale. (Lombroso, *Il delitto politico*, 1890, p. 244). Si, parfois, les classes les plus misérables prêtèrent leur appui, dans le midi, à la révolution nationale, ce fut seulement parce que la bourgeoisie sut faire germer en eux l'espérance que le nouveau gouvernement répartirait les terres domaniales entre les pauvres.

verselle, l'évolution humaine se serait arrêtée là; en affirmant la divergence entre l'idéal de cette révolution et la réalité accomplie par elle, la science justifie et proclame la nécessité d'une transformation ultérieure qui ajoutera de nouvelles pages à l'histoire de l'héroïsme et du sacrifice, et elle trace à l'espèce humaine la voie qu'elle doit suivre pour réaliser de nouveaux et plus grandioses progrès.

CHAPITRE QUATRIÈME

Révolutions du revenu et du pouvoir.

Les rapports entre le revenu et le pouvoir sont — nous l'avons vu — les mêmes que ceux qui existent entre le mandant et le mandataire, entre l'artisan et l'instrument. — Or, il arrive parfois que le mandataire est licencié, que l'instrument est jeté de côté, soit parce qu'il ne remplit plus sa fonction d'une manière satisfaisante, soit parce que la personne ou les exigences du mandant, ou de l'artisan viennent à changer. De même, il peut arriver que le pouvoir existant soit détruit et remplacé par une forme différente de gouvernement, soit parce que les gouvernants ne répondent plus complètement aux exigences des propriétaires, ne secondent plus docilement leurs vœux, soit parce que la classe ou le caractère des propriétaires sont venus à changer. — En d'autres termes, la révolution politique peut survenir, ou bien pour des raisons intrinsèques au pouvoir, ou bien pour des raisons intrinsèques au revenu capitaliste qui en est le piédestal.

Les révolutions politiques de la première espèce sont les moins importantes ; elles se produisent chaque fois que le pouvoir prétend se retourner contre la classe dont il est la créature et qui réagit immédiatement contre l'insolence de son esclave. Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler quelques exemples de cette réaction, en parlant du sort que la propriété réserve aux réformateurs qui compromettent sa puissance ; mais on pourrait en rapporter bien d'autres plus remarquables encore. Ainsi, « ce

» fut une augmentation excessive d'impôts qui provoqua la réaction des barons à Runnymede; sans les impôts exorbitants, Charles I^{er} n'aurait pas été mis à mort; les maltôtes de l'Échiquier, sous Charles II, hâtèrent l'impopularité des Stuarts; les exactions de Jacques II et l'opinion qu'il complétait ses revenus grâce à de secrets envois que lui faisait la France papiste hâtèrent la révolution de 1688 (1) ». Et ici, avant de poursuivre, nous faisons observer que par là même que les révolutions politiques sont l'œuvre exclusive des classes propriétaires, on s'explique parfaitement pourquoi l'on ne remarque aucune coïncidence entre les disettes et les révolutions. Ce fait, qu'un écrivain d'autorité (2) a objecté contre la vérité de notre thèse, en est, au contraire, le plus logique corollaire, car, en affirmant que les révolutions politiques émanent exclusivement du revenu, nous établissons implicitement qu'elles sont absolument soustraites à toute influence exercée par le renchérissement des vivres, laquelle ne peut agir que sur les classes pauvres et déshéritées. — Les disettes, lorsqu'elles sont momentanées, peuvent tout au plus produire des séditions populaires, des soulèvements passagers et impuissants (3); plus souvent encore les disettes immobilisent les populations dont elles paralysent l'activité, ce qui permet aux propriétaires de dominer plus facilement, tandis que, comme le dit Villani « l'aisance tranquille engendre (chez le peuple) l'arrogance et le désir du nouveau », mais il n'y a pas d'exemple qu'elles aient produit une révolution politique, parce que celle-ci est un phénomène particulier à la propriété. Toutefois, l'influence des disettes est bien différente quand elles sont persistantes, car elles trahissent alors une décomposition de la

(1) Buxton, loc. cit. Préface VIII.

(2) Lombroso, loc. cit., p. 88; et Rossi, *Il fattore economico nei moti rivoluzionari* (*Archivio di Psichiatria*, IX, fasc. 1).

(3) On ne peut douter que les disettes ne puissent produire des mouvements populaires; cela ressort de ce qui a été dit plus haut sur l'influence des impôts indirects pour provoquer des séditions.

forme capitaliste dominante et elles peuvent, dès lors, être considérées, sinon comme la cause véritable, du moins comme le pré-sage d'une décomposition dans la forme politique existante, ainsi que nous le verrons bientôt.

Mais laissant de côté le cas, véritablement exceptionnel, d'un pouvoir qui se retourne contre le revenu dont il est la créature, nous nous trouvons en face d'un phénomène bien plus important, d'une transformation du pouvoir s'accomplissant par suite d'une transformation du revenu. Cette transformation peut être de deux sortes; elle peut provenir d'une modification dans la force relative des différentes espèces de revenu, ou d'un changement dans la structure organique de la propriété. Nous savons que le divers mode de répartition du revenu entre ses sous-espèces a pour résultat une forme différente de régime politique, lequel est monarchique, aristocratique, ou démocratique, suivant que prévaut une seule espèce de revenu réparti entre un grand nombre ou concentré dans quelques mains, ou bien, au contraire, que les deux espèces de revenu se disputent le pouvoir avec des forces égales. Or il dérive de là, naturellement, que tout changement dans la répartition du revenu engendre une révolution du pouvoir, lequel passe de la forme monarchique à la forme aristocratique, ou démocratique, ou *vice versa*. Toutes les révolutions politiques partielles qui éclatent à une grande époque sociale, pendant laquelle la forme historique du revenu capitaliste reste constante, sont exclusivement le produit d'un changement dans la répartition de ce même revenu entre ses sous-espèces, telles que la rente, le profit, l'intérêt, etc. — Ainsi, toutes les révolutions des villes grecques, dont Aristote et les écrivains de l'antiquité se sont tant préoccupés, tous ces mouvements incessants qui transfèrent le pouvoir des optimates à la plèbe, des capitalistes aux travailleurs improductifs, ou de ceux-ci à ceux-là, sont la conséquence d'une modification dans la force relative des diverses fractions du revenu, dont la structure intime reste d'ailleurs inaltérée sur la base séculaire de l'escla-

vage (1). De même en est-il des incessants conflits qui éclatent dans nos villes du moyen âge, y créant aujourd'hui une forme de régime politique que l'on voit disparaître ou se modifier le lendemain; ces conflits ne sont que le résultat d'influences économiques qui changent la force relative des diverses fractions du revenu, et par conséquent le résultat de leur lutte pour le pouvoir.

Toutefois ces transformations politiques, qui dérivent simplement d'une modification quantitative des diverses parties du revenu, n'ont, malgré leur fréquence très grande, qu'une importance limitée, car, se mouvant sur la base d'une structure économique substantiellement invariable, elles ne peuvent engendrer une transformation essentielle dans la constitution politique. Mais, au contraire, les transformations politiques qui sont le produit de modifications séculaires et organiques de la structure économique présentent un caractère bien différent et bien plus grandiose. En effet, nous savons déjà que chacune des formes successives du revenu capitaliste tend fatalement à sa propre dissolution, d'où sort ensuite une forme nouvelle et supérieure de revenu et d'organisation économique. Or la révolution du revenu engendre nécessairement, comme conséquence, une révolution du pouvoir, celui-ci étant une émanation du revenu; en d'autres termes, la révolution économique a pour contre-coup fatal une révolution politique.

Un fait très digne de remarque, et qui nous apparaît tout d'abord dans cet ordre de recherches, c'est que les variations du revenu, en quelque sens qu'elles se produisent, tendent toujours à accroître le pouvoir et à en rendre l'exercice plus autoritaire. Si, en effet, chaque augmentation du revenu accroît la puissance politique de la classe qui le possède, chaque diminution du revenu augmente, chez la classe propriétaire, la tendance à compenser l'amointrissement de ses bénéfices privés,

(1) Cfr. BRUGI, *Le cause economiche della riforma della costituzione ateniense secondo Aristotele*. (Vol. per le onoranze a F. Serafini, Firenze 1892).

en exploitant le pouvoir politique dans un but d'enrichissement. Ainsi, en Allemagne, les efforts des seigneurs féodaux, dans le but d'acquérir la juridiction sur leurs sujets, deviennent d'autant plus grands que le revenu de la propriété diminue davantage (1). Il n'en fut pas autrement en France : plus la propriété féodale entravait la production, plus la réaction des cultivateurs et des artisans limitait le revenu des seigneurs, et plus ceux-ci se servaient de leur puissance politique dans le but de s'enrichir ; de là les pensions énormes que la noblesse oisive se faisait accorder à des titres dérisoires — ou même sans aucun titre — et qui furent la principale cause du *déficit* colossal d'où sortit la révolution. — Mais si les variations positives du revenu accroissent le pouvoir d'une manière permanente, les variations négatives ne l'accroissent que transitoirement et aboutissent à sa cessation, car la décomposition du revenu détermine, par une fatalité inéluctable, la décomposition du pouvoir.

Le phénomène par lequel commence cette décomposition est la cessation de l'alliance entre le travail improductif et le revenu, lesquels, des luttes partielles des périodes organiques, passent maintenant à une guerre à outrance d'où l'un des deux seulement doit sortir vivant. — Ainsi, sur le déclin de l'évolution antique, le travail improductif, représenté par les clients et par les soldats, voyant diminuer rapidement ses apanages, se met en guerre ouverte avec le revenu, représenté par le Sénat ; et l'équilibre entre l'armée et le Sénat, conservé avec tant de soin par les premiers Césars, est brusquement détruit par Sévère, qui organise la réaction de l'armée contre la propriété (2). Cette réaction se termine, comme on le sait, par la défaite politique du revenu, lequel désormais réduit presque à rien, est privé de tout pouvoir et contraint de laisser la dictature au travail improductif, à l'armée ; et ainsi, la dissolution du revenu fondé sur l'esclavage a son couronnement immédiat dans la dissolution du

(1) INAMA-STERNEGG, *Deutsche Wirthschaftsgeschichte*, II, p. 45.

(2) ROSCHER, *Cæsarismus*, p. 61, 71.

pouvoir. — De même, la période déclinante du revenu féodal est marquée par un redoublement de violence dans la lutte entre les travailleurs improductifs (les ecclésiastiques) et les propriétaires, lesquels, impuissants désormais à alimenter les innombrables masses de clients tonsurés, les exproprient violemment et leur retirent les donations qu'ils leur avaient faites. Cette expropriation s'accomplit dans toutes les nations de l'Europe, bien que le mode de procéder soit différent dans les divers États; l'Angleterre et l'Allemagne confisquent simplement les biens ecclésiastiques, tandis que la France contraint l'église à les donner; dans les deux premiers États la lutte se termine par la réforme, dans le dernier par le concordat. De plus, en France, où il n'y a pas de Parlement, c'est le roi, organe des classes propriétaires, qui combat le clergé, tandis qu'en Angleterre, où le Parlement est vigoureux, ce sont les classes laïques nobles et bourgeoises qui combattent l'église; et la lutte est d'autant plus ardente, que la représentation politique des laïques s'accroît davantage et que celle du clergé diminue (1). Mais si différent que soit, dans les divers pays, le mode d'expropriation des ecclésiastiques, le résultat est le même: la cessation de l'alliance historique entre le revenu féodal et les ecclésiastiques, et la coalition subite de ces derniers avec les serfs, — coalition qui s'accomplit en même temps en Danemark, en Suède, en Allemagne, dans tous les pays de l'Europe (2). Or cette coalition, en provoquant un soulèvement des serfs et des pauvres, prépare la dissolution du revenu féodal, et, avec elle, la ruine de tout l'organisme politique qui était fondé sur ce pouvoir.

(1) « Ce fut la puissance de la bourgeoisie, s'écrie Burke, qui sacrifia les intérêts de l'Église à ceux de quelques manieurs d'argent ». Voir aussi MICHELET, l. c. III, p. 42-59; — MILL, *Dissertations and discussions*, II, p. 176; — GNEIST, *Englische Verwaltungen*, p. 178, 203. Gneist remarque que la sécularisation des biens ecclésiastiques est le produit de la cessation de la fonction sociale de l'Église; mais, pour cet écrivain, cette fonction consiste à inspirer aux propriétaires des sentiments d'humanité envers les serfs, non à inspirer à ces derniers des sentiments de dévouement et d'acquiescement.

(2) ONCKEN, *Zeitalter Friedrichs*, II, p. 455 et suiv.

Mais, à la décomposition du revenu et à la ruine du pouvoir qui en dérive, succèdent immédiatement la recomposition du revenu capitaliste en une forme supérieure, et, comme son produit immédiat, une recomposition du pouvoir politique. Ainsi, dès que l'économie collective se désagrège, quand les plus faibles ou les moins aisés parmi les communistes sont brutalement réduits en esclavage par un petit nombre d'usurpateurs, ceux-ci s'approprient en même temps le pouvoir politique et excluent les vaincus de toute participation au gouvernement de la chose publique (1). Voilà la révolution politique ancienne, qui fait, du pouvoir, une prérogative des hommes libres, comme la révolution économique avait fait, de la liberté, un privilège. Plus tard, après que l'économie à esclaves s'est désagrégée et qu'une floraison éphémère de petites propriétés s'est épanouie sur les ruines du système dissous, les petits propriétaires sont violemment expropriés et réduits en servitude par quelques bandits; mais ceux-ci, devenus ainsi possesseurs exclusifs du revenu, s'empressent de s'approprier le pouvoir. C'est pourquoi, à ces hommes asservis, on enlève toute ingérence dans le gouvernement de l'État, et le pouvoir politique se transfère comme une souveraineté personnelle chez les grands propriétaires. Voilà la révolution politique féodale, qui fixe le pouvoir comme apanage individuel d'un petit nombre de privilégiés. La servitude une fois abolie, surgit la propriété moderne, grâce à une révolution économique; mais la nouvelle classe de propriétaires, qui se trouve encore exclue du pouvoir politique usurpé par quelques seigneurs, se révolte; elle arrache à la classe privilégiée la souveraineté personnelle et lui substitue la souveraineté collective de la classe capitaliste tout entière; et ainsi se consomme la révolution politique bourgeoise, laquelle couronne la révolution économique en assurant la souveraineté au capital.

(1) Emile de Laveleye voit l'origine de l'inégalité politique dans la destruction de l'égalité économique primitive, consommée par la sortie des propriétaires de la Mark et par la dissolution de la propriété commune. (*Le gouvernement dans la démocratie*, Paris 1891, II, p. 290 et suiv.).

Or c'est spécialement sur le caractère de la révolution bourgeoise que nous devons nous arrêter, parce qu'elle nous démontre avec une irrésistible évidence que la métamorphose de la structure économique détermine une transformation correspondante de la constitution politique.

Lorsqu'on remonte aux origines de cette bourgeoisie omnipotente qui, aujourd'hui, remplit de ses fastes le monde civil tout entier, on cherche en vain cette dissociation de la propriété d'avec le travail qui forme actuellement le caractère de la classe capitaliste. Les villes du moyen âge, qui furent le berceau de la bourgeoisie, sont habitées par une population de maîtres artisans et de compagnons ou d'apprentis, les uns et les autres propriétaires-travailleurs réunis en fraternités dans les corporations de métier. Les maîtres et leurs adeptes constituent le *peuple aisé* (*popolo grasso*), tandis que les apprentis forment le *menu peuple*; ces deux fractions participent au pouvoir et se disputent la suprématie dans le gouvernement des villes. Et, de fait, ce n'est pas toujours le peuple aisé qui l'emporte. En 1412, par exemple, le menu peuple triomphe à Paris avec Simon Caboche, et le gouvernement qui se constitue comme résultat des élections municipales devient la terreur de la classe des maîtres et de la bourgeoisie commerçante. « *Il faisait, en ce temps, écrit* » un auteur de l'époque, *très-périlleux en icelle ville pour nobles* » *hommes de quelque parti qu'ils fussent, parce que le peuple* » *et commun, dessus dits, avaient grande partie de la do-* » *mination dedans icelle* ». Presque à la même époque, « Liège » présente l'image de la plus complète égalité qui se soit peut- » être jamais rencontrée; les petites industries votent comme » les grandes, les ouvriers comme les patrons, les apprentis » mêmes prennent part au suffrage, et la haute bourgeoisie, après » un demi-siècle de domination, est si affaiblie qu'elle se voit » contrainte d'abandonner le pouvoir (1) ». A Florence, en 1378,

(1) MICHELET, *Histoire de France*, VIII, p. 13. — Un écrivain de l'époque, Gerson dit : « Tout le mal est venu de ce que le roi et la bonne bourgeoisie » ont été en servitude par l'outrageuse entreprise des gens de petit état ».

il y avait la révolte du menu peuple contre le peuple aisé « des » vils travailleurs opprimés par leurs patrons et mal payés de » leurs fatigues », et le parti populaire triomphait avec Michel de Lando (1). Au xv^e siècle encore, en France, le peuple entier participait aux élections dans les villes; une étroite solidarité liait les différentes fractions de la bourgeoisie, et les députés de cette dernière défendaient systématiquement les droits du travail, dénonçant les abus des seigneurs et la misère des classes rurales. « Si restreinte qu'elle fût, par sa nature exclusivement muni- » cipale, la représentation du tiers état eut constamment le mé- » rite de se regarder comme chargée de défendre, non la cause » de telle ou telle fraction, de telle ou telle classe du peuple, mais » celle de tous les roturiers, celle de tout le peuple sans distinc- » tion (2) ». Ainsi, à une constitution économique démocratique correspondait, comme produit fatal, une parfaite démocratie politique.

Mais avec les progrès de l'accumulation, la constitution sociale vient à changer radicalement; le patron travailleur se convertit en capitaliste non-travailleur et le compagnon en salarié; à l'é-

Et, cependant, la « bonne bourgeoisie » aussi était composée de travailleurs, puisque le même auteur ajoute : « L'état de la bourgeoisie, des marchands et » laboureurs est figuré par les jambes qui sont de fer et partie de terre pour » leur labeur et humilité à servir et à obéir... en leur état doit être le fer » de labeur et la terre d'humilité ». MICHELET, v, p. 312. — « Dans le pays de » Liège, les métiers sont véritablement souverains, ils font la paix et la guerre, » ils établissent les impôts. Et, chose remarquable, l'organisation politique » s'appuie sur l'organisation de l'industrie ». LAVELEYE, *Le gouvernement etc.*, II, p. 369-75. — Bruges était gouvernée par quatre *prud'hommes* élus par les bourgeois « lesquels constituent le peuple ». RAYNOUARD, *Histoire du droit municipal*, Paris, 1829, II, p. 185-6. — Il est également remarquable que, pendant longtemps, les consuls des villes italiennes ne furent autres que les consuls des arts. Voir, sur le gouvernement démocratique des communes italiennes, EMILIANI-GIUDICI, loc. cit., p. 533, 559.

(1) MACHIAVELLI, *Storie Fiorentine*, Milan 1820, I, p. 219 et suiv. — Falletti-Fossati (*Il tumulto dei Ciompi*, Turin 1882, p. 310-11) dépeint admirablement la révolution florentine de 1378 comme une lutte politique entre les deux fractions de la bourgeoisie.

(2) AUG. THIERRY, *Essai sur l'histoire etc. du tiers état*, I, p. 48.

galité économique des deux classes succède la domination de l'une sur l'autre; la bourgeoisie se sépare du peuple et devient classe capitaliste, précipitant le travailleur dans la servitude économique. — Or la classe capitaliste, dès qu'elle a atteint une position autonome et la puissance économique, engage une bataille vigoureuse pour obtenir le monopole du pouvoir politique. — Mais pour arriver à ce résultat, il lui faut soutenir une double lutte : en effet, elle doit, d'une part, exclure du pouvoir politique la classe travailleuse, qui participe de la manière la plus absolue au gouvernement des villes durant le régime de la corporation, tandis que, de l'autre, elle doit disputer à la classe féodale le pouvoir politique dont celle-ci a le monopole dans les assemblées générales et dans le gouvernement de l'État. Et c'est dans cette double lutte que l'habileté et la force de la bourgeoisie brillent du plus remarquable éclat.

En effet, à mesure que s'accroissent la richesse et la puissance économique de la classe bourgeoise, celle-ci voit de plus en plus la victoire répondre aux efforts qu'elle fait pour écarter le peuple de toute participation au gouvernement de la ville. Durant le xvi^e siècle, et jusqu'au xviii^e, l'histoire municipale n'est que l'histoire de la réduction successive des attributions populaires et du triomphe progressif de l'oligarchie. — Au xv^e siècle, disions-nous, en France l'assemblée générale des villes était composée du peuple entier; sur la fin du xvii^e siècle cela n'arrive plus que rarement; au xviii^e siècle, ce n'est plus le peuple qui constitue l'assemblée générale; celle-ci n'est plus élue par la masse populaire et n'en reflète plus l'esprit. Partout, elle est exclusivement composée des notables, dont quelques-uns y siègent par un droit qui leur est propre, d'autres parce qu'ils sont les représentants de corporations ou de compagnies privilégiées. Plus on avance, et plus on voit augmenter le nombre des notables de droit et diminuer celui des députés des corporations industrielles. Dans les derniers temps, l'assemblée ne contient plus que des bourgeois et ne reçoit plus d'artisans. En outre, on veut que le maire, s'il est électif, ne soit éligible que parmi les

principaux notables. Le gouvernement des villes devient, de cette manière, une oligarchie, et l'idée d'exclure le peuple des droits politiques inspire toute la législation municipale, de Louis XI à Louis XV (1). — De plus, cette suprématie politique de la bourgeoisie dans les villes trouve un reflet immédiat dans la constitution tributaire, car les impôts que les bourgeois établissent dans les villes ne frappent que les classes populaires. « *Les bourgeois des villes*, remarque finement Turgot, *avaient trouvé le moyen de régler les octrois de manière qu'ils ne passassent pas sur eux* ». — Cette exclusion des classes ouvrières du pouvoir économique et politique s'accomplit en même temps en Angleterre. « Le déclin graduel de la *yeomanry* anglaise, la substitution du fermage à l'emphytéose, la distribution à domicile de secours aux pauvres (la charité légale), les usurpations des biens communaux, et d'autres causes encore, avaient pour effet inévitable d'ébranler l'esprit et la capacité du *selfgovernment* dans les districts ruraux; et, à partir de Guillaume IV, les descendants des petits propriétaires, qui siégeaient autrefois comme juges et législateurs dans les cours de leur comté ou de leur village, tombèrent dans la condition de salariés, c'est-à-dire, dans une condition peu différente de la servitude (2) ».

Parallèlement à cette scission économique entre la bourgeoisie et le peuple et à la suprématie politique de la première dans le gouvernement des villes, se modifie, d'une manière importante, la situation du tiers état dans les assemblées générales; et, bien que les députés de la bourgeoisie déplorent encore avec éloquence la misère du travailleur, cependant leurs propositions deviennent toujours plus modérées. Ainsi, en France, aux États Généraux de 1484, la bourgeoisie ne propose plus, comme en 1357, un nouveau système d'administration, mais elle se borne à proposer une diminution d'impôts, la suppression des abus dans la perception de la taille et le rachat des portions aliénées

(1) DE TOCQUEVILLE, loc. cit., p. 60-2, 356, 380, 139.

(2) BRODRICK, *Local government in England*, dans les essais du Cobden-Club, 1875, p. 23.

du domaine royal ; et dans les États Généraux de 1588 on remarque que les instances du tiers état — bien qu'elles expriment toujours un intérêt pour la condition du travailleur — se différencient beaucoup moins que dans les assemblées précédentes de celles des deux autres. Le tiers état, en effet, avait changé substantiellement de nature. Ce n'était plus cet ordre dans lequel se confondaient les bourgeois, les personnes franches et les serfs, ou, comme s'exprimait avec mépris le baron de Senecey, un « *ordre composé du peuple des villes et des champs, ces derniers quasi tous hommagers et justiciables des deux premiers ordres, ceux des villes, marchands, artisans, fils de cordonniers et de savetiers* » ; il était maintenant composé exclusivement de bourgeois enrichis qui avaient acheté, à prix d'or, des emplois grâce auxquels ils étaient exemptés de la charge de l'impôt, comme ils l'étaient déjà du service militaire par leur richesse même. C'étaient, désormais, à l'égal des nobles, des propriétaires oisifs, tout puissants dans les villes, comme ceux-là l'étaient dans la campagne, mais exclus seulement, par leur minorité dans les assemblées générales, d'une participation effective au gouvernement de l'État.

Or, à la bourgeoisie qui avait consolidé sa force politique dans la ville, en excluant le travailleur du gouvernement local, il restait à accomplir la seconde partie de son programme, en détruisant les prérogatives politiques de l'aristocratie. C'est pourquoi, à la réaction politique de la bourgeoisie contre le travailleur, succède la révolte politique de la bourgeoisie contre la féodalité.

Cette lutte entre le capital et le fief, a — il convient de le remarquer — un caractère profondément différent de la lutte entre le profit et la rente, que nous avons retracée dans un des précédents chapitres. En effet, l'antagonisme entre la rente et le profit est une lutte entre deux classes qui participent au pouvoir et qui combattent pour obtenir la prédominance l'une sur l'autre ; mais cette lutte appartient aux périodes organiques de l'évolution politique, et, bien loin de préparer la dissolution d'une forme sociale, elle n'est que le produit de sa complète

stabilité, à tel point que tout antagonisme entre les espèces de revenu cesse dès que cette forme vient à être menacée dans son existence. — Or le conflit entre la propriété bourgeoise et la noblesse offre un caractère complètement opposé ; il est particulier à une période critique de l'évolution politique ; c'est le résultat d'un processus de décomposition sociale. Ici, en effet, la nouvelle forme de revenu, exclue du pouvoir politique, combat pour la conquête de celui-ci contre la classe qui percevait le revenu dans sa forme précédente, et qui garde encore le monopole du gouvernement de l'État. En conséquence, tandis que le conflit entre la rente et le profit est permanent et embrasse, durant tout le cours de leur évolution, chacune des périodes historiques de la vie sociale, la lutte de la nouvelle forme de revenu contre le monopole politique des propriétaires de l'ancien revenu est un phénomène transitoire, particulier à une période de révolution. La lutte entre le profit et la rente se déroule dans un quotidien et silencieux conflit qui ne modifie pas dans son essence la constitution politique, tandis que la bataille entre le capital et le fief est la conséquence d'une révolte ouverte qui aboutit à une transformation politique.

Si, en effet, nous comparons l'insurrection des communes contre les fiefs, qui remplit toute l'histoire du moyen âge, avec l'insurrection de la propriété capitaliste contre le pouvoir politique de la féodalité, dont les fastes bourgeois de 89 sont la plus grandiose expression, nous trouvons que ces deux mouvements politiques présentent une même apparence, parce que, dans chacun d'eux, la propriété mobilière combat la propriété territoriale (1). Mais, sous cette apparente ressemblance, se cache une différence profonde, car la nature du revenu, et par conséquent la constitution politique, sont essentiellement différentes à ces deux épo-

(1) En réalité, la lutte entre les communes et les fiefs est engagée exclusivement entre la propriété mobilière et la propriété foncière, tandis que, dans la lutte de la bourgeoisie contre la noblesse, la propriété foncière bourgeoise, là où elle existe à l'état fragmentaire, s'associe à la propriété mobilière dans sa réaction contre la féodalité.

ques. Dans l'économie foncière comme dans l'économie mobilière du moyen âge, on chercherait en vain le travail salarié, puisque le rapport de salaire, qui forme le corrélatif nécessaire du système capitaliste moderne, y fait complètement défaut; on rencontre seulement une classe d'artisans indépendants qui retirent un revenu de leur travail, et une classe de propriétaires terriens dont le revenu est fondé sur l'asservissement du travailleur. Par conséquent, la lutte de la commune contre le fief n'est pas la lutte du capital contre la propriété foncière, mais celle du travail indépendant contre la féodalité. D'autre part, puisque l'absence même du système capitaliste automatique et du salariat rend nécessaire la souveraineté personnelle du propriétaire terrien, la lutte politique de la propriété mobilière contre la propriété foncière n'a point pour but d'arracher à celle-ci la juridiction, rendue inévitable par les conditions mêmes de l'économie, mais seulement d'empêcher ses violences et ses excès au détriment de l'industrie et du trafic des villes. C'est pourquoi la lutte entre la propriété mobilière et la propriété foncière, au moyen âge, ne peut aboutir à une victoire décisive, mais se perpétue en une série de conflits partiels dont le résultat se réduit à une limitation des droits de rapine et de guerre des classes feudataires. — Mais il en est tout autrement quand, après qu'ont surgi la richesse capitaliste et le salariat dans l'économie foncière et dans l'économie mobilière, viennent à disparaître le servage rural et l'égalité économique dans les villes. Alors, la formation même du salariat rend complètement superflue la juridiction personnelle du propriétaire foncier; et celle-ci n'est plus que le reste d'une condition économique ensevelie, une usurpation que n'exigent plus les conditions organiques de la société. Or, contre cette prévalence politique de la propriété foncière qui n'est plus imposée par les conditions organiques de l'économie, s'élève la classe capitaliste; et ainsi renaît le conflit entre la propriété mobilière et la propriété terrienne, mais avec un caractère différent; en effet, la propriété mobilière n'est plus représentée par des artisans indépendants, mais par des capitalistes, par des ban-

quiers et des entrepreneurs, et la lutte entre les deux formes de propriété, au lieu de se poursuivre dans une série de luttes sans résultat, trouve un couronnement décisif dans la dissociation violente de la propriété foncière d'avec la souveraineté personnelle qui en formait l'attribut historique.

Chez la plupart des nations de l'Europe, l'abolition de la souveraineté personnelle de la propriété foncière, opérée par la bourgeoisie, s'accomplit à une distance de plusieurs siècles après la lutte entre la commune et le fief, et se distingue de celle-ci de la manière la plus marquée. Mais il y a un pays dans lequel ces deux conflits se fondent en un seul, de sorte qu'il est moins facile d'y surprendre l'instant où la bourgeoisie conquiert le pouvoir politique et de saisir le caractère de la lutte qu'elle soutient pour s'en emparer. Or cette exception dans l'histoire politique du capital est d'autant plus digne de notre attention que c'est précisément en Italie qu'elle se rencontre. En effet, tandis que, chez les autres nations de l'Europe, le conflit entre la commune et le fief s'épuise en une succession de luttes infructueuses dans lesquelles personne ne triomphe, en Italie la bourgeoisie des villes est bientôt si puissante qu'elle peut vaincre sur les champs de bataille les propriétaires féodaux ; et ceux-ci, dépoñillés de tout privilège politique et de toute juridiction seigneuriale, sont contraints d'élire domicile à l'intérieur des villes triomphantes et de se soumettre à leurs lois (1). Ainsi, cette disjonction de la propriété foncière d'avec la souveraineté personnelle — disjonction qui, dans les autres États, s'opère grâce à une lutte différente du conflit entre les communes et les fiefs, et à un intervalle séculaire de celui-ci, — en Italie, par une sorte de crase historique, s'accomplit comme résultat de ce même conflit et en forme le couronnement final. Mais dans ce développement précipité on observe un fait très remarquable. En effet, cette bourgeoisie précoce, victorieuse de la féodalité, lui arrachait la juridiction à une

(1) Voir, par exemple, SISMONDI, *Storia delle repubbliche italiane*, chapitre xxv ; — FERRARI, *Histoire des révolutions d'Italie*, Paris, 1858, I, pag. 219-249, III, p. 165 etc.

époque où elle était encore nécessaire, à cause de la persistance des conditions du revenu foncier qui, comme nous l'avons vu, rendaient inévitable le pouvoir politique individuel de la propriété terrienne. Or, si la commune italienne pouvait vaincre la classe féodale, elle était incapable de modifier les conditions économiques qui rendaient nécessaire une forme politique déterminée. Mais c'est ici, précisément, que se manifestait la sagesse de la bourgeoisie victorieuse. En effet, au moment même où cette dernière dépouillait la propriété foncière de la juridiction souveraine, elle établissait immédiatement par une loi, relativement aux droits des colons, les restrictions qui étaient nécessaires à la persistance du revenu et qui avaient été imposées auparavant par la souveraineté du seigneur féodal. En conséquence, les défenses apportées à l'émigration des colons et les déterminations de leurs canons ou de leurs salaires, que, par le passé, le propriétaire imposait en vertu de son pouvoir souverain, étaient maintenant établies par la commune (1); de sorte que celle-ci, au moment même où elle *médiatisait* le seigneur féodal, pourvoyait, par une loi, au maintien des dispositions restrictives dont la nécessité économique avait engendré la juridiction seigneuriale.

Or le parti vainqueur, qui consommait ainsi la défaite politique du féodalisme italien, était constitué par la bourgeoisie, mais non par la classe capitaliste, puisque l'économie capitaliste fondée sur le salariat n'avait pas encore surgi à l'horizon de l'histoire. — Ce n'est que dans une période successive que l'économie capitaliste automatique se développe et que la bourgeoisie se scinde en deux classes, celle des entrepreneurs et celle des salariés, tandis que, comme résultat de cette scission économique, la classe capitaliste obtient le pouvoir politique et en exclut la classe ouvrière. C'est pourquoi nous trouvons, en Italie, une singulière évolution, qui offre un contraste complet avec celle des autres nations; chez celles-ci, en effet, la scission de la bourgeoisie en

(1) PÖHLMANN, *La politique économique de la renaissance florentine*, Leipzig, 1878, p. 7-8.

deux classes, l'une de capitalistes, l'autre de salariés, et la conquête, de la part de la première, du monopole politique dans le gouvernement des villes, précèdent la victoire politique de la bourgeoisie sur la féodalité; en Italie, au contraire, la victoire politique de la bourgeoisie sur la féodalité et la suppression de la juridiction seigneuriale précèdent la scission de la classe bourgeoise et la puissance économique et politique du capital (1). D'où une conséquence importante: en Italie, où toute la classe non-féodale est composée d'artisans et de travailleurs, la bourgeoisie forme une masse compacte qui se reverse sur le fief et l'écrase; mais chez les autres nations, où la bourgeoisie qui lutte contre le fief s'est déjà scindée en deux fractions, ce n'est plus nécessairement la masse entière des non-feudataires qui se précipite contre la féodalité, ce peut être une seule des deux fractions, ou les deux, selon qu'il y a antagonisme ou harmonie d'intérêts entre elles relativement à l'insurrection contre la suprématie politique de la propriété féodale. C'est pourquoi le caractère de la révolte bourgeoise contre le fief, de même que son efficacité, offrent, chez ces nations, une différence marquée, selon que le capital se lève seul contre le fief ou qu'il associe à sa révolte le peuple travailleur; c'est ce que nous démontrera, avec évidence, un rapprochement entre les caractères de la révolution bourgeoise dans les principaux États de l'Europe.

Les terres classiques de cette révolution sont l'Allemagne, l'Angleterre et la France, et les commotions politiques allemandes de l'époque de la Réforme, comme la révolution anglaise de 1688 et la révolution française de 1789, ne sont que le couronnement politique de la transformation économique à laquelle la bourgeoisie capitaliste doit sa position dominatrice. Toutefois, il existe entre ces révolutions une différence essentielle qui a été universellement négligée et qui mérite par là même d'être relevée. En effet, en Allemagne, la propriété capitaliste se trouve dans une condition d'infériorité écrasante par rapport à la propriété féo-

(1) QUINET, *Les révolutions d'Italie*, Paris, 1857, p. 179.

dale, et en se confiant à ses seules forces, pour vaincre celle-ci, elle n'obtient qu'un succès incomplet. En Angleterre, la bourgeoisie capitaliste acquiert bientôt une grande richesse et forme un tout compact qui affronte victorieusement la noblesse et en restreint la puissance; aussi, lorsque la bourgeoisie se propose de conquérir définitivement le pouvoir politique, elle se trouve en face d'un adversaire déjà affaibli et en triomphe par ses seules forces, sans invoquer le secours du peuple; c'est pourquoi, dans le drame de la révolution anglaise, les principaux acteurs sont la classe noble et la classe capitaliste, tandis que le peuple reste spectateur indifférent. Enfin, en France, où la bourgeoisie n'arrive jamais à un degré de richesse et de force capable de réfréner la puissance excessive de la noblesse, celle-ci oppose une si vigoureuse résistance aux exigences politiques de la bourgeoisie, que cette dernière se voit obligée d'invoquer l'alliance du peuple; et voilà pourquoi la révolution française, à l'opposé de la révolution anglaise, présente un caractère populaire bien marqué.

Examinons de plus près encore cet intéressant contraste.

Rien n'apporte un obstacle plus grave à l'étude approfondie de ces rapports que l'habitude, commune aux historiens et aux écrivains qui traitent du droit public, de considérer les faits politiques d'une époque comme le produit de l'arbitraire souverain. Ces écrivains semblent oublier qu'un homme n'est roi que parce que d'autres hommes consentent à ce qu'il le soit, et que ce consentement a pour unique base le fait que l'exercice du pouvoir politique, de la part du souverain, favorise les intérêts de ceux qui lui accordent leur suffrage. Par conséquent, au fond de la politique des souverains les plus despotiques se trouve exclusivement, comme mobile, l'intérêt des classes prédominantes, c'est-à-dire des classes propriétaires. Or ces considérations trouvent une application immédiate dans le grand conflit social entre la noblesse et la bourgeoisie, car l'action du pouvoir souverain dans le but d'abaisser la noblesse — considérée d'ordinaire comme une émanation spontanée du pouvoir central qui tend à se con-

solider — n'est que le moyen dont se sert la classe bourgeoise pour atténuer la puissance de l'aristocratie. — Pour qui se contente des apparences, c'était le roi qui triomphait de la classe des nobles; mais, en fait, le souverain ne pouvait agir contre cette classe qu'avec l'appui de la bourgeoisie, et c'était uniquement la force croissante de cette dernière qui poussait l'autorité royale à lutter contre la noblesse; ou, plus directement, c'était la bourgeoisie elle-même, dont les forces s'étaient accrues, qui se mesurait avec la classe féodale, et le monarque n'était que le moyen dont se servait la première pour détruire la puissance de la classe rivale.

Tout cela trouve une démonstration immédiate dans celui des trois pays sus-mentionnés où se manifeste, pour la première fois, la réaction politique de la bourgeoisie. Au commencement du xvi^e siècle, la richesse capitaliste, en Allemagne, s'était déjà largement développée, bien qu'elle fût loin d'y atteindre le point où elle était parvenue en Angleterre et en France; déjà les grandes compagnies de commerce négociaient aux Indes orientales et occidentales; une grande maison de banque, celle des Fugger, trafiquait de la vente des indulgences, et telle était sa puissance, qu'elle entravait le mouvement religieux qui avait pour but de faire cesser les rapports entre l'Allemagne et la Cour de Rome. Mais cette même bourgeoisie, dont la puissance économique allait ainsi en grandissant, se trouvait exclue du pouvoir politique, ou n'avait qu'une participation nominale dans les assemblées des États. Le pouvoir politique était concentré dans une fraction de la classe féodale, les princes électeurs, tandis que le reste de la classe, c'est-à-dire la petite noblesse, en restait à peu près exclu, tout comme la bourgeoisie. La position politique de la basse noblesse allait en s'amoindrissant, à la suite de son appauvrissement progressif dû à la dépréciation de la propriété foncière et au luxe (1); c'est pourquoi il n'y a point

(1) JANSSEN, *Geschichte des deutschen Volkes*, Fribourg 1882, II, p. 229.

lieu de s'étonner si la diète de Worms (1521) en sanctionnant un état de choses imposé par les rapports économiques, consolida la puissance politique de la haute noblesse, excluant les nobles du second degré de toute participation au gouvernement de l'État. L'année suivante, la noblesse prédominante établissait une série de lois nettement hostiles au capital, interdisant toute société commerciale qui posséderait un capital supérieur à 50.000 florins et taxant le commerce au moyen d'un système général de droits sur les importations et sur les exportations.

Contre cette tyrannie des princes, se lève d'abord la classe des petits feudataires, et Sickingen, le héros romantique de la chevalerie décadente, réunit autour de lui les vassaux rebelles à tout régime régulier; mais il est vaincu par les princes alliés aux villes, et, avec lui, meurt la féodalité anarchique et son pouvoir arbitraire. Encouragée par ce triomphe, qui détruit pour toujours la dictature militaire de la classe féodale, la bourgeoisie commence bientôt à opposer une vigoureuse résistance à la législation restrictive établie contre le capital; une légion de travailleurs improductifs, de « parasites littéraires, écrivailleurs et pamphlétaires » comme les appelle Janssen, l'aide dans sa révolte; elle envoie des ambassadeurs à Charles-Quint, en Espagne, et, grâce à la puissance de l'or et à l'alliance des Fugger, elle obtient de l'empereur la révocation de ces lois. C'était là un second succès pour la bourgeoisie allemande; mais elle ne dépassa pas cette limite. La classe féodale, bien que privée de ses droits de guerre et de rapine et contenue par l'influence de l'empereur, conservait cependant, dans la personne des princes électeurs, le monopole politique qu'on ne pouvait lui enlever qu'au moyen d'une grande révolution. Or, pour accomplir cette révolution, la bourgeoisie ne suffisait pas à elle seule, sans l'alliance du peuple; et, cette alliance, elle n'osa ni l'invoquer, ni l'accepter quand elle s'offrait spontanément. Du fond des campagnes, l'infortuné peuple travailleur, torturé par un martyre de dix siècles, se souleva contre les usurpations de ses seigneurs; poussé, guidé même par le clergé appauvri, avide de vengeance, il brûla leurs chà-

teaux et jura que désormais on ne verrait plus, sur la terre, que les chaumières des pauvres. Quelques villes pressentirent dans cette révolution rurale un secours inespéré à leur revendication politique et firent cause commune avec les paysans ; Strasbourg accueillit les rebelles comme des citoyens, Ulm les pourvut d'armes, Nuremberg de provisions. Déjà un érudit, Conrad Mutian, affirmait que la révolte partait moins des campagnes que des villes ; déjà la bourgeoisie et le peuple semblaient fraterniser dans une lutte commune contre le féodalisme dominateur, quand une commotion subite assaillit le capital ; celui-ci, éloignant l'appui secourable que le colon lui offrait, s'associa à ses adversaires pour le combattre ; et tandis que les villes prêtaient main forte à la réaction féodale contre les agriculteurs, le pontife de la bourgeoisie, Luther, condamnait leur rébellion, donnait tort à leurs revendications et proclamait légitime et saint leur ser-vage. — Ce fut le salut du féodalisme. — D'un côté, les colons révoltés, privés de la discipline et de la direction de la bourgeoisie, et irrités de la défection de celle-ci, se portèrent aux plus horribles excès, lesquels eurent leur funèbre couronnement dans le communisme sauvage des Anabaptistes ; tandis que, de l'autre côté, la classe féodale, renforcée par l'alliance ou par la neutralité de la bourgeoisie, raffermi et cimenté dans le sang du peuple agriculteur la base de sa puissance politique. Ainsi la bourgeoisie allemande, pour avoir redouté l'alliance populaire, vit échapper de ses mains le pouvoir politique qu'elle était sur le point de conquérir, et celui-ci demeura, pendant plusieurs siècles encore, le privilège de la classe féodale, bien qu'il se modifiât et qu'il prît peu à peu une nouvelle forme plus en harmonie avec les temps nouveaux (1).

Un sort bien différent et bien plus glorieux est réservé à l'insurrection de la bourgeoisie contre la noblesse, en Angleterre ; dès les temps de Henri I^{er}, la classe bourgeoise y est si puissante,

(1) RANKE, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*. 6^e édit. Leipzig, 1881, I, p. 206-321, II, p. 31-149, III, p. 375-7.

qu'elle peut fournir un précieux appui au souverain, dans sa lutte contre les feudataires. Toutefois cette alliance du souverain et de la classe bourgeoise ne parvient pas à affaiblir les nobles ; après s'être coalisés, ceux-ci imposent au prince une constitution toute à leur avantage exclusif et dans laquelle la bourgeoisie n'est aucunement représentée. Mais la richesse croissante de la classe commerçante et l'appauvrissement progressif des nobles, contraints de vendre une partie de leurs terres aux propriétaires du capital (1), forcent la noblesse à consentir à ce que la classe bourgeoise soit représentée dans le Parlement, car on ne peut assujettir les nouveaux riches à un impôt, si on ne leur accorde pas le droit de le voter — et, par conséquent, de siéger dans l'Assemblée nationale. La bourgeoisie anglaise, qui entre ainsi dans le Parlement (1295), s'y trouve toutefois dans une infime minorité, comparativement à l'autre classe, qui conserve par conséquent le pouvoir politique. Il est vrai que, de la haute noblesse, se détache bientôt la classe de la petite noblesse — les cavaliers — qui s'associe aux communes, — résultat remarquable de l'antagonisme, déjà observé par nous, entre la grande et la petite propriété. Mais cette coalition de la basse noblesse et des communes demeurerait elle-même impuissante contre la haute noblesse, sans la célèbre guerre des deux Roses, que l'on peut regarder comme le suicide de la noblesse britannique, puisque celle-ci sort affaiblie, presque anéantie, de cette guerre intestine. Or les forces de la classe capitaliste en sont puissamment accrues et tendent toujours davantage à contrebalancer celles de la classe rivale ; à partir de ce moment, le Parlement anglais nous offre, pendant une longue période, l'intéressant spectacle d'une lutte entre deux partis de puissance à peu près égale, qui parviennent alternativement à avoir la suprématie l'un sur

(1) « Les nobles d'Angleterre, écrivait Daniele Barbaro, ambassadeur de la » république de Venise, ruinés dans leur avoir, chargés de dépenses énormes, privés d'argent, deviennent rarement riches et, souvent, sont forcés » de vendre l'héritage paternel ». (*Relazioni degli Ambasciatori Veneti*. Edition Alberi, série 1, vol. II, p. 261.

l'autre, jusqu'à ce que la classe capitaliste, fortifiée par le développement économique, arrive à vaincre pour toujours la classe des feudataires dans une grande révolution (1).

Pendant longtemps, en effet, la noblesse, qui exerce une tyrannie économique et politique, empreint la législation tout entière d'un caractère favorable aux propriétaires du sol. Ainsi, durant le règne des Stuarts, la noblesse édicte des lois protectrices à son propre avantage et combat l'industrie naissante. Mais la bourgeoisie réagit, non point grâce à l'action parlementaire, de laquelle, de fait, elle se trouve exclue par sa minorité dans les assemblées, mais par l'œuvre d'Élisabeth qui favorise les marchands contre la noblesse. Cette législation bourgeoise provoque contre elle, et contre le souverain dont elle émane, la rébellion de l'aristocratie qui se serre autour de Marie Stuart. La belle tête de Marie est tranchée, et, par sa mort, la bourgeoisie célèbre son premier triomphe sur la classe aristocratique. Celle-ci, cependant, reprend assurance avec Jacques I^{er} et Charles I^{er}, sous le gouvernement desquels la législation redevient favorable aux propriétaires féodaux. Mais la bourgeoisie met à mort Charles I^{er}, le roi feudataire, et acquiert une nouvelle puissance avec Cromwell. Toutefois, pour combattre efficacement les forces encore imposantes de l'aristocratie, la classe capitaliste anglaise se voit obligée de créer un gouvernement centralisé et énergique, lequel — suivant la loi générale de l'histoire — se retourne contre elle; car, en effet, Cromwell ne se contente pas de faire peser de lourds impôts sur la noblesse, mais il refrène la bourgeoisie elle-même et améliore le sort du travailleur. Naturelle-

(1) STUBBS, *Constitutional history of England*, 4^e Edit. Oxford, 1883, I, p. 339, 483, 581 et suiv., II, p. 196, 319. — Durant la guerre des deux Roses, les deux partis rivaux recherchaient l'appui des communes, et, en les employant pour leur propre intérêt, ils remettaient peu à peu entre leurs mains la décision de toutes les contestations. — La noblesse elle-même fut parfois contrainte, par sa propre faiblesse, à invoquer l'appui de la bourgeoisie dans ses luttes contre le souverain. Ainsi fit le comte de Leinster dans son différend avec Henri III. (BUCKLE, *Histoire de la civilisation en Angleterre*, Paris 1865, II, p. 313 et suiv., III, p. 12 et suiv.).

ment le capital s'en irrite et en tire un motif de froideur envers le nouveau gouvernement; c'est pourquoi celui-ci n'ayant plus l'appui du revenu capitaliste, se brise au premier choc. Monk, un grand propriétaire lui aussi, ramène les Stuarts, et, avec eux, la législation féodale. Mais la classe capitaliste engage alors sa bataille décisive et se soulève dans « la glorieuse révolution ». Dans celle-ci, les petits propriétaires et les cultivateurs (les *têtes rondes*) se trouvent en face du clergé et de la couronne (les *cavaliers*). Les premiers sont victorieux et portent sur le trône d'Angleterre un fils de la commerçante Hollande, Guillaume d'Orange. C'est le triomphe politique de la bourgeoisie. Trafiquants, agents de change, banquiers, spéculateurs, montent au pouvoir avec la nouvelle dynastie; le souverain crée des sociétés par actions et leur accorde des subsides et des privilèges; l'industrie est favorisée; en un mot, la nouvelle forme de revenu triomphe; et ce triomphe s'accomplit sans aucune intervention de la classe travaillante, qui, bien loin de se trouver avantagée par cette révolution, voit s'accroître son servage économique avec l'expansion du capital.

La révolution bourgeoise de la France présente un caractère bien différent. Le développement de la richesse et de la force du tiers état français fut en effet trop limité et trop lent pour qu'il lui fût possible de combattre vigoureusement la noblesse; et, bien que les rois de France, depuis Louis IX, se fissent les ministres de la réaction bourgeoise et limitassent, avec l'appui du peuple, les prétentions de la noblesse, cependant ils ne poussèrent jamais cette politique au point d'écraser l'aristocratie. La force de la classe noble, en France, nous est démontrée d'une manière indéniable par la guerre de la Fronde, et par le conflit entre la noblesse catholique et la noblesse huguenote, lequel se termine par la nuit sanglante de la Saint-Barthélemy; car ces deux luttes ne sont l'une et l'autre qu'une querelle de famille de la caste féodale, et elles révèlent, comme toute scission de la classe dominante, la solidité de la base sur laquelle celle-ci s'appuie. L'impuissance de la bourgeoisie française à vaincre la

noblesse s'était également manifestée de la manière la plus complète dans un fait d'une singulière importance : en effet, tandis qu'en Angleterre, les représentants des communes s'associaient à ceux des autres ordres, pour proposer des mesures sanglantes contre les paysans révoltés guidés par Wat Tyler, en France, la petite bourgeoisie, guidée par Etienne Marcel, contractait une alliance passagère avec les révoltés de la Jacquerie ; de sorte que, dans un pays, la bourgeoisie pouvait se dispenser de rechercher l'alliance du peuple, tandis que, dans l'autre, cette alliance lui était nécessaire (1). Enfin la faiblesse du tiers état de France apparut de la manière la plus marquée aux États Généraux de 1614, où la coalition des deux premiers Ordres rendit vains tous les efforts du tiers, à tel point que, un beau jour, les députés de la bourgeoisie se virent fermer sur le visage la porte de la salle où se réunissait l'Assemblée Nationale. Le tiers état dut donc comprendre que, abandonné à ses seules forces, il ne parviendrait jamais à vaincre la classe féodale, et qu'il lui était indispensable d'invoquer l'alliance du peuple ; ce fut la tâche de 1789 de former cette alliance.

Les députés du tiers état à l'assemblée de 1789 appartenaient tous à la bourgeoisie ; c'étaient des avocats, des notaires, de riches négociants. Ils représentaient la classe des capitalistes, mais non celle des travailleurs. Un journal de l'époque, *l'Ami du Roi*, remarque mélancoliquement cette exclusion du peuple de l'Assemblée Nationale. « Lorsque, y lit-on, du sein de ces as- » semblées, on tournait le regard sur le reste du peuple qui » remplissait les rues, les carrefours, les marchés, les ateliers » et s'adonnait patiemment à ses pénibles travaux quotidiens, » on se disait à soi-même : quel que soit le nouvel ordre de

(1) Cfr. STUBBS, loc. cit., II, p. 480-1 avec MICHELET, *Histoire de France*, IV, p. 282. — Cette différence entre l'État français, essentiellement aristocratique, et l'État britannique déjà dominé par la bourgeoisie, se manifesta bientôt jusque dans le langage. En effet, depuis cette époque, l'anglais, parlant du concept du citoyen, appela l'impôt *duty*, tandis que le français, parlant de l'idée de l'État, l'appela *droit*.

» choses qui se prépare, le pauvre, qui n'ose pas s'approcher
 » de ces assemblées, sera toujours pauvre, toujours dans la ser-
 » vile dépendance des riches. Et qui peut nous dire si le des-
 » potisme de la bourgeoisie ne succèdera pas à la prétendue
 » aristocratie des nobles (1)? » Si l'on compare les cahiers du
 tiers état de 1614 avec ceux de 1789, on voit avec tristesse
 que toute solidarité entre la bourgeoisie et le travail disparaît
 et que cette même classe bourgeoise, qui, dans les assemblées
 précédentes, avait éloquemment dénoncé la misère du travail-
 leur, n'a plus désormais que de timides accents pour sa défense,
 réservant toutes ses ardeurs pour s'affranchir de la domination
 aristocratique et fonder son indépendance politique. Depuis trois
 mois déjà les États Généraux étaient réunis, et pas une pa-
 role n'avait été prononcée par les députés de la bourgeoisie en
 faveur des populations rurales, réduites cependant à la plus noire
 misère; ce fut alors qu'on en vint jusqu'à proposer l'institution
 d'un quatrième état, l'ordre des campagnes, pour représenter
 dans l'assemblée suprême le peuple travailleur (2).

Or la bourgeoisie capitaliste qui se trouvait en minorité aux
 États Généraux, comprenant qu'une action décisive contre la
 couronne et la noblesse lui serait impossible sans l'alliance du
 peuple, poussa celui-ci à la révolte (3), et la réaction bourgeoise,
 sortie du Parlement, descendit dans la rue et se transforma en
 une révolution. Il fut d'autant plus facile d'amener le peuple à

(1) BUCHEZ et ROUX, *Histoire parlementaire de la révolution française*, Paris, 1836, I, p. 319.

(2) On trouve, à ce sujet, des données très précieuses, tirées des Archives de Paris, dans l'ouvrage remarquable, mais malheureusement inconnu dans l'Europe occidentale, de N. KAREEW, *Les paysans et la question agraire en France, dans le dernier quart du XVIII^e siècle*, Moscou 1879, p. 343, 392 et App. LXI-II.

(3) Il n'y eut jamais un paysan ou un prolétaire à la tête des prolétaires révoltés en 1789, mais seulement des avocats, des médecins, des lettrés, comme Marat, Saint-Just et Robespierre. Le seul prolétaire chef de rebelles fut Cathelineau, royaliste, chef de la Vendée, c'est-à-dire un réactionnaire. (Lombroso, loc. cit.).

la révolte qu'il y était déjà poussé par les sinistres excitations de la famine, laquelle était le résultat d'un mode de production désormais intolérable et de l'impuissance où était le revenu, exclu de l'action politique, d'organiser rationnellement l'entreprise agricole et manufacturière. Ce qui contribua non moins efficacement à soulever le peuple français, ce fut, d'une part, l'œuvre des travailleurs improductifs de l'ancien régime, les prêtres, désormais appauvris et devenus hostiles à la vieille forme de la propriété; de l'autre, l'agitation des travailleurs improductifs du nouveau régime, les penseurs stipendiés de la bourgeoisie, qui fournissaient à celle-ci un stock toujours croissant de déclamations plus ou moins littéraires contre la noblesse (1). — Il n'est donc point étonnant que la révolte populaire, provoquée par tant de causes, ait éclaté comme la foudre. Ce fut seulement grâce au peuple, que l'on fit le 5 et le 6 octobre, que la fuite du roi fut empêchée, qu'il fut ramené à Paris; ce fut seulement sous la pression d'un grand mouvement populaire, que le souverain fut placé sous la protection de la bourgeoisie et la noblesse réduite à l'impuissance; et pendant toute la période durant laquelle se consomme la défaite de la cour et de la noblesse, bourgeoisie et peuple combattent sous un même drapeau. Mais quand la cour est vaincue et l'aristocratie renversée, quand tous les obstacles qui s'opposaient à la domination politique de la classe capitaliste ont disparu, « on voit apparaître deux

(1) A ceux qui répètent encore l'éternel lieu commun, que la révolution française fut l'œuvre des Encyclopédistes — sans réfléchir que les théories mêmes de ces derniers ne peuvent s'expliquer que comme le produit du milieu social où ils vivaient — nous dédions le passage suivant d'un livre impartial. « Les six dernières années antérieures à la Révolution sont » particulièrement honteuses pour les gens de lettres. Il est difficile de com- » prendre à quel degré d'infamie descendaient les hommes qui faisaient alors » métier d'écrire. La philosophie, les mathématiques, les drames, les romans, » les journaux, toutes les branches de l'esprit humain étaient accaparées » par les monopoleurs encyclopédistes... Au fond de leurs idées il n'y avait » rien que vanité et argent ». — BUCHEZ et ROUX, loc. cit., XII, p. 3-4.

peuples dans le tiers état (1) » et la classe bourgeoise se sépare tout à coup de la plèbe dont elle s'était si puissamment aidée. La bourgeoisie cesse brusquement d'être une classe révolutionnaire, et, au lieu de poursuivre une guerre inutile contre des classes maintenant désarmées, elle cherche à fonder sa propre puissance politique, tandis que le peuple, qu'elle avait éveillé, en l'excitant contre les privilèges féodaux et en faisant luire à ses yeux l'espérance d'un meilleur avenir, continue la révolution pour son propre compte, combattant tout privilège, tout pouvoir, quel qu'il soit, qu'il s'appelle couronne ou noblesse, clergé ou bourgeoisie. Ainsi 89 devient 93; la révolution bourgeoise fait place à la révolution populaire, et le peuple ne pille plus seulement les châteaux de la noblesse, mais les fermes des riches propriétaires; il ne combat plus seulement l'aristocratie du sang, mais aussi cette même aristocratie de la richesse dont il avait été, un jour, le compagnon et l'appui. Ainsi la classe capitaliste éprouvait le même sort que le cruel Phalaris, qui périt, dit-on, dans le taureau d'airain qu'il avait fait construire pour y brûler les victimes de sa tyrannie.

C'est pour cela que, durant la grande révolution, la conduite de la bourgeoisie présente un double aspect. En effet, celle-ci détruit la constitution politique précédente, elle abolit les privilèges révoltants de la noblesse et bat en brèche la constitution financière qui formait comme le rempart de la constitution politique féodale et en aggravait les résultats; mais après avoir détruit les privilèges, proclamé la liberté et l'égalité juridiques universelles et mené à bonne fin la lutte contre les champions du passé, la bourgeoisie livre une autre bataille non moins acharnée pour consolider sa puissance politique et exclure le travailleur du gouvernement. Au moment même où le droit de siéger dans les assemblées cesse d'être le privilège de la noblesse, il devient celui de la richesse. Et pourquoi cela? — Non point par une vaine ambition de la bourgeoisie victorieuse, mais parce

(1) BUCHEZ et ROUX, loc. cit., II, préface.

que celle-ci considère cette condition comme essentielle pour la garantie de sa propriété ; parce que, comme le dit très justement un écrivain de l'époque, « si on accorde à la majorité des » individus d'une nation le pouvoir de faire des lois, et que » cette majorité n'ait rien, elle usurpera légalement (1) ». Pour éviter ce grave danger, une loi, que nous avons déjà mentionnée, limite le droit de vote aux *citoyens actifs*, tandis que la loi du *marc d'argent* (octobre 1789) déclare éligibles à l'Assemblée Nationale ceux-là seulement qui payent l'impôt d'un marc (2). « La coalition de tous les aristocrates, s'écrie Loustalot, » s'est opposée avec fureur à tout changement qui pourrait en » lever aux riches le droit d'être membres du corps législatif. » L'aristocratie des riches est consacrée par un décret national ». A la finance féodale, qui pesait sur les roturiers, succède la finance bourgeoise qui exempte les riches de l'impôt. — Déjà, en 1787, le décret royal qui fait peser sur les riches des impôts proportionnés à leurs revenus, se heurte contre le refus du Parlement ; et la raison de ce refus n'est pas un mystère pour les contemporains. L'écrivain anonyme du *Catéchisme des Parlements* (1788) apostrophe ainsi les membres du Parlement : « Le » peuple ne verra-t-il pas que vous avez refusé ces impôts uni- » quement parce que vous auriez dû les payer vous-mêmes ? » C'était la bourgeoisie qui prétendait renouveler à son avantage l'immunité tribulaire. Aux pensions fabuleuses des aristocrates succède le gaspillage de la fortune publique par œuvre d'une classe de financiers, de banquiers, d'agents de change, dont les honteuses spéculations font dire aux écrivains de l'époque, que l'*argentisme* a remplacé le *patriotisme*. En même temps, la nouvelle ploutocratie commande dans les municipalités, dans les districts ; elle s'approprie le privilège d'être armée, formant, sur la proposition de Mirabeau, une *garde bourgeoise* qui étouffe dans le sang la révolte des populations affamées des campagnes. Et ce

(1) Voir KAREW, l. c., pag. 466.

(2) Le *marc* valait 8 écus de 6 livres 3/10.

n'est pas tout encore. — Toute association ou réunion de travailleurs ayant pour but d'obtenir une élévation de salaire est interdite; les garçons tailleurs et les domestiques sans emploi s'étant réunis au nombre de 3000, près du Louvre, se voient dispersés par la troupe. La séparation entre la bourgeoisie et le peuple est désormais consommée et irrévocable : « Maintenant, dit un écri- » vain patriote, la mésintelligence s'élève et s'accroît, et la scission » entre les deux partis, la bourgeoisie et le peuple, a déjà sou- » vent dégénéré en conflit ouvert ». Un député s'exprime ainsi à l'Assemblée Nationale : « Il faut distinguer deux classes de ci- » toyens dans Paris; les uns qui gagnent leur pain à la sueur de » leur front, les autres qui sont dans l'aisance. Il faut ramener » les premiers dans l'ordre et dans le devoir et rassurer les se- » conds ». — « Ces châteaux brûlés, fait observer un autre dé- » puté, ces propriétés pillées, ces métairies saccagées, — tout » cela c'est la guerre des pauvres contre les riches. L'assemblée » doit la réprimer (1) ».

Il est trop tard. Le peuple, ce lion endormi, que la bourgeoisie a réveillé pour l'exciter contre l'ancien régime, n'écoute plus la voix du dompteur et s'élance contre lui. A l'Assemblée législative, composée de bourgeois et de hauts employés, succède la Convention Nationale, dans laquelle le peuple, représenté par les Montagnards, l'emporte sur la bourgeoisie représentée par les Girondins. Ceux-ci succombent. Et ce fut grande fortune pour les propriétaires, que la Convention, pendant une longue période, fût préoccupée par le procès du roi et par la guerre contre l'Europe, parce que ces préoccupations détournèrent l'attention du peuple et de l'assemblée des mesures subversives

(1) BUCHEZ et ROUX, loc. cit., I, p. 254, II, p. 214. — Un article *Riches et Pauvres*, publié dans les *Révolutions de Paris*, du mois de janvier 1791, dit : « Ce sont les pauvres qui ont fait la révolution, mais ils ne l'ont pas » faite à leur profit, car depuis le 14 juillet ils sont à peu près ce qu'ils » étaient avant le 14 juillet ». Et il ajoute, avec une phrase trop natura- liste : « Le fumier, qui fait pousser de très beaux fruits, doit être rejeté » lorsqu'il pue ». (Ibid., VIII, p. 422).

qui, autrement, auraient été réclamées à grands cris (1). En effet, la tête du roi était à peine tombée, que Rabaut proposait (Janvier 1793) dans les *Chroniques de Paris* la péréquation des fortunes (2); en même temps la société des amis de la Liberté, autorisée par le Gouvernement, proposait le décret suivant : La Convention invite les pauvres à profiter de l'occasion pour déclarer la guerre aux riches et rétablir l'ordre à tout prix (3); et la Convention, pour sa part, n'hésitait pas à décréter une constitution tribulaire égalisatrice des fortunes. Au mois de mai 1793, sous le transparent euphémisme d'emprunts forcés sans intérêt, elle introduisait en réalité un impôt rapidement progressif, qui arrivait à confisquer tout l'excédent de 9000 livres de revenu. — L'Assemblée française ne se faisait aucune illusion sur la réaction que la bourgeoisie opposerait à l'application d'une loi qui devait « ramener à l'égalité, par des voies douces, les fortunes qui en étaient sorties »; et, pour ce motif, elle confiait le soin d'appliquer cette loi à un jury composé de l'administration centrale et de 6 à 8 citoyens, choisis parmi les contribuables du district *non atteints par cet impôt* (4). On comprenait donc enfin que la condition nécessaire pour que la loi pût frapper la bourgeoisie, était d'exclure celle-ci de la législation et de l'administration.

Mais la forme même que prend, dans cette période, la puissance politique du prolétariat, la Terreur, trahit le caractère nécessairement passager de cette puissance. En effet, la Terreur n'est que le produit de la dictature de la classe ouvrière, établie dans une période où la phase du développement économique n'est pas encore de nature à permettre un système social égali-

(1) Saint-Just lui même affirmait à la Convention, que les réformes sociales étaient entravées par la guerre contre les puissances et contre les aristocrates. (ESQUIROS, *Histoire des montagnards*, Paris, 1847, II, p. 380.)

(2) BUCHEZ et ROUX, XXIII, p. 466.

(3) PAGÈS, *Histoire secrète de la révolution française*, Paris, 1798, III, p. 248.

(4) STOURM, loc. cit., II, p. 376-81.

taire; c'est donc le produit d'une antithèse entre la constitution économique nécessaire et les aspirations de la classe politiquement dominante, lesquelles, ne pouvant trouver leur satisfaction dans les réformes législatives fécondes, s'abandonnent à de folles violences. Or cet antagonisme entre le pouvoir politique et la constitution économique, cette disproportion entre le monument et sa base, éclate en contrastes si douloureux et si terribles que ceux-ci ne tardent pas à provoquer une réaction qui rétablit enfin un pouvoir politique adapté à la constitution économique nécessaire. Il était par conséquent bien naturel que les effroyables excès de la Terreur provoquassent bientôt une vigoureuse réaction de la part de la bourgeoisie; et il en résulta la révolution de Thermidor qui rétablit la suprématie de la classe propriétaire.

Ainsi le revenu capitaliste parvenait, avec l'appui du peuple, à abattre la prépondérance politique des propriétaires féodaux, puis à vaincre ces mêmes classes populaires dont il s'était servi, fondant par cette double victoire sa domination absolue (1). Toutefois cette intervention passagère du travailleur dans la révolution française eut des conséquences importantes, parce qu'elle contraignit la bourgeoisie à promouvoir, ou à tolérer une forme politique qui avantageait en partie la classe populaire. En effet, pour réagir contre le despotisme populaire de la Terreur et pour décourager complètement la noblesse et les défenseurs de l'an-

(1) Et maintenant, on ne pourra s'empêcher de reconnaître à M. de Molinari un prodigieux esprit d'invention, car, après avoir affirmé explicitement la base économique de la constitution politique, il ajoute que ce principe, parfaitement vrai pour les époques écoulées, ne l'est plus pour l'époque actuelle. Et pourquoi? — Parce que la Révolution française a rompu l'équilibre naturel entre la constitution économique et la constitution politique et a imposé par la violence un système politique qui ne répond pas à la constitution économique moderne (loc. cit., p. 423 et suiv.). — Comme si, au contraire, la Révolution française n'était pas elle-même le produit d'un défaut d'équilibre entre la constitution politique, qui donnait le sceptre à la noblesse, et la constitution économique, dominée par la bourgeoisie capitaliste, et comme si elle n'avait pas précisément eu pour effet de mettre fin à ce défaut d'équilibre, en attribuant le pouvoir politique à la classe économiquement dominante!

ancien régime, la classe bourgeoise (d'autant plus qu'elle se composait, en partie, d'une masse nombreuse de petits propriétaires) dut établir un gouvernement également despotique, lequel, constitué par la bourgeoisie, se retourna bientôt contre elle. Et de même que la bourgeoisie britannique, pour lutter contre la noblesse résistante, fut obligée de se donner un dictateur dans la personne de Cromwell, de même la bourgeoisie française, pour assurer définitivement sa victoire sur la noblesse et sur le peuple encore frémissant, dut elle-même confier le sceptre à un monarque absolu qui lui fit bientôt sentir sa tyrannie despotique. Napoléon, par ses guerres, avantagea le peuple qui vit s'élever le salaire à mesure que l'offre de travail diminuait, tandis que les impôts, le blocus continental, les entraves apportées au commerce et au crédit, les droits sur les boissons (1) ruinèrent à demi la bourgeoisie. Or on comprend qu'un semblable souverain, qui rétablissait avec tant de vigueur l'absolutisme abhorré par la bourgeoisie, devait provoquer tôt ou tard une réaction de la part de cette dernière. En effet, dès que la classe féodale fut domptée et la révolte populaire réprimée, dès que les causes qui avaient imposé à la bourgeoisie la nécessité de créer et de tolérer un gouvernement absolu eurent cessé, celle-ci se retourna contre sa propre créature et la jeta à terre. Ce fut la bourgeoisie qui, au moyen de l'accaparement des vivres, contraignit Napoléon à différer de six semaines la campagne de Russie et devint ainsi la cause première de la catastrophe par laquelle elle se termina, car le froid seul la produisit; ce fut la bourgeoisie qui, alors que le héros corse se débattait entre les coalisés dans les plaines de la Champagne et que les résultats de la guerre étaient encore incertains, fit descendre le 5 % à 45 francs, donnant ainsi le coup de grâce qui détermina la ruine de l'empire; ce fut elle qui paya la défection de Marmont; ce fut elle — et l'empereur lui-même l'affirma à Sainte Hélène, —

(1) « Ce sont les droits sur les boissons qui m'ont perdu », s'écriait Napoléon à S^{te} Hélène.

qui contraignit Napoléon à abdiquer, ce fut elle qui le vendit aux Anglais.

Mais la faiblesse qui avait contraint la bourgeoisie française à invoquer l'appui du peuple dans la grande révolution, persiste à chaque phase successive de son histoire politique, et quand le gouvernement aristocratique de la restauration devient intolérable pour le capital mobilier déjà puissant, la classe capitaliste ne peut réagir contre les usurpations du gouvernement qu'en s'alliant avec le peuple (1). C'est pourquoi, cette fois encore, la révolte commencée sous les auspices de la bourgeoisie devient une révolution populaire. Le peuple, cependant, ne retire aucun avantage de cette révolution, puisque celle-ci élève au trône Louis Philippe qui, dans les premiers temps de son règne, semble réaliser l'idéal du gouvernement de la propriété. — Mais le roi bourgeois, lui aussi, profitant des scissions de la bourgeoisie, se transforme en monarque absolu, et l'on a une nouvelle réaction de la classe bourgeoise associée au peuple dans la révolution de 1848, laquelle, commencée par une réaction bourgeoise, s'achève par une révolte socialiste. — La bourgeoisie, pour vaincre son incommode allié et remédier à la faiblesse politique qui résulte pour elle du nombre considérable de ses membres, recourt, une fois encore, à César. Surgit le second empire; mais celui-ci, produit de la bourgeoisie, comme le premier, agit dans un sens contraire aux intérêts de cette dernière, et, pendant toute sa durée, présente le spectacle d'une oscillation perpétuelle du monarque entre la propriété et le prolétariat, jusqu'au jour où la classe bourgeoise, alliée une fois encore avec le peuple, renverse l'empire et acquiert la puissance politique absolue avec la république, forme de gouvernement dans lequel la suprématie politique de la propriété atteint son apogée.

Ainsi donc — pour résumer — en Allemagne, où la bourgeoisie ne peut, à elle seule, détruire la puissance des seigneurs terriens et n'ose accepter l'alliance du peuple, la révolution bour-

(1) LOUIS BLANC, *Histoire de dix ans*, 1, p. 27 et suiv.

geoise avorte et laisse subsister, bien qu'en la tempérant, la domination politique de la féodalité; en Angleterre, la faiblesse de la noblesse et la force de la bourgeoisie rendent possible à celle-ci de conquérir, à elle seule, le pouvoir politique, et créent la révolution essentiellement capitaliste de 1688; enfin, en France, la puissance de la noblesse oblige la bourgeoisie à s'allier au peuple pour conquérir le pouvoir politique, ce qui détermine le caractère populaire de la Révolution française; et ce mouvement populaire de la France n'est pas la moindre cause de la distribution moins injuste des fortunes qui, aujourd'hui encore, fleurit sur le sol français. — En conséquence, la Révolution allemande a pour résultat une constitution semi-féodale, la Révolution anglaise un état capitaliste, la Révolution française un état populaire, jusqu'à ce que la prédominance du fief, en Allemagne, et celle du peuple, en France, venant peu à peu à diminuer, on voit s'introduire et se consolider aussi, dans ces pays, la suprématie politique du capital.

Comme toute grande transformation sociale, la conquête du pouvoir politique, de la part de la bourgeoisie, a ses adversaires et ses défenseurs. Swift, le célèbre humoriste anglais, voit avec regret la déchéance politique des seigneurs terriens qui fournissent, selon lui, des juges incorruptibles et des hommes d'État intègres, et leur remplacement par une classe nouvelle, cosmopolite comme sa richesse protéiforme et soucieuse seulement du lucre facile. Mais Saint-Simon, le pontife du socialisme bourgeois, affirme hardiment que le pouvoir politique appartient de plein droit à l'industrie. « Les producteurs de choses » utiles à la société, dit-il, étant les seuls hommes utiles à la société, ont seuls le droit de la gouverner. Le dernier pas qui reste à faire à l'industrie est de s'emparer de la direction de l'État, et le problème suprême de nos temps est d'assurer à l'industrie la majorité dans les Parlements (1). Le moyen que Saint-Simon propose pour atteindre ce but est véritablement sin-

(1) SAINT-SIMON, *Du système industriel*, Paris, 1821, p. 115, 117 etc.

gulier, puisqu'il consiste à faire payer l'impôt foncier, non par le propriétaire, mais par le fermier, afin que celui-ci, en qualité de contribuable, prenne place parmi les électeurs. Mais si enfantine que soit cette proposition — car il est évident que l'extension du droit de vote aux capitalistes agricoles pourrait se faire directement, sans l'inutile formalité de leur faire payer l'impôt foncier — elle nous intéresse comme expression théorique du triomphe politique de la bourgeoisie, lequel trouve dans les dogmes scientifiques un couronnement et une sanction.

Cette révolution bourgeoise, qui, dans les pays les plus civilisés de l'Europe, s'est accomplie à une époque déjà éloignée de nous, s'opère de la même façon, sous nos regards, dans la Russie actuelle. Qu'est-ce, en effet, que le mouvement nihiliste qui agite aujourd'hui la Russie, sinon une révolte du revenu capitaliste allié au prolétariat contre le pouvoir fondé sur la propriété patriarcale et collective? — Personne n'ignore qu'en Russie, le pouvoir politique est possédé, de fait, par les communautés rurales et par les petits propriétaires, et que c'est sur ces deux points d'appui seulement que repose la puissance des Tzars, tandis que les grands propriétaires et les capitalistes, qui ont désormais une prépondérance économique incontestée, restent exclus de toute participation à la souveraineté politique. De même précisément que, dans la France du passé, la bourgeoisie avait la suprématie dans les assemblées des villes, mais était exclue de toute participation au gouvernement central, ainsi, dans la Russie moderne, la riche bourgeoisie, ou l'aristocratie capitaliste, prédomine dans les conseils des provinces, dans les *zemstvos*, mais n'a aucune part dans le gouvernement; elle se voit même entravée, dans son action locale, par l'ingérence du pouvoir (1). Or cette exclusion du revenu dominant du pouvoir politique empêche ce revenu de se développer complètement et de donner une production plus en rapport avec les besoins du pays. De là l'insuffisance de la production, et surtout de la production agricole

(1) STEPNIAN, *La Russie sous les Tzars*, Paris, 1887, p. 424 et suiv.

encore abandonnée aux communes rurales; de là les disettes terribles qui affligent la Russie moderne, comme jadis la France — et pour la même raison — à la veille de 1789; et ces disettes, pesant de tout leur sinistre poids sur les classes pauvres, les rendent inquiètes, turbulentes, et en font par conséquent un précieux instrument dans les mains du revenu capitaliste qui veut triompher. — C'est pourquoi les classes économiquement puissantes, qui combattent pour la conquête du pouvoir politique, s'allient, d'une part, avec les travailleurs improductifs stipendiés par elles, tels que les gens de lettres, les précepteurs et les médecins, et de l'autre avec les classes prolétaires que la faim torture et pousse à la révolte; et cet immense amas de forces humaines se précipite à l'assaut de la vieille monarchie moscovite, fondée sur une forme de revenu désormais déclinante. Telle est l'origine du nihilisme. Cette lugubre association, qui fait que le prince et le mendiant fraternisent dans une commune pensée de ruine et de mort, cette ténébreuse Vehme, qui cherche ses affiliés dans les misères de l'*isba* et au milieu des splendeurs du trône, n'est, comme on le voit maintenant, que le produit de l'insurrection du revenu capitaliste, lequel, désormais victorieux dans le champ économique, prétend recueillir, dans la conquête de la souveraineté, le fruit suprême de sa victoire. — Et aux emportements du revenu prédominant, qui désire le pouvoir qu'il n'a pas, font un sinistre contraste ceux du revenu déclinant, désireux de conserver à tout prix un pouvoir auquel la base économique fait défaut. Il n'est donc pas étonnant que la reproduction, en Russie, du contraste observé dans la France du siècle dernier, entre le pouvoir politique et la constitution économique — c'est-à-dire l'attribution du pouvoir aux classes dont les rapports économiques imposent la destruction — entraîne, comme corollaire fatal, la reproduction de la Terreur, inscrite d'une manière indélébile, en caractères de feu et de sang, dans les annales de la Russie contemporaine (1).

(1) Les ruines survenues chez les propriétaires russes, depuis 1884, et dues spécialement à la concurrence des blés de l'Inde et de l'Amérique, n'ex-

Mais au moment même où le revenu capitaliste, désormais puissant en Russie, y prépare la révolution politique bourgeoise, ce même revenu s'affaiblit dans la vieille Europe et y entraîne dans son naufrage celui de l'ordre politique auquel il sert de fondement. Le revenu fondé sur le salaire tend, en effet, à s'annuler, soit parce qu'il incline à descendre au-dessous du *minimum*, soit aussi, avant de franchir ce point, parce que le travail improductif, toujours moins rétribué par la propriété, brise tôt ou tard sa séculaire alliance avec le capital et s'associe au travail salarié et à toute la masse des déshérités dont il éclaire et appuie les revendications. Or, quand le revenu capitaliste s'annule, la raison qui fixait dans une classe sociale le pouvoir politique disparaît et celui-ci devient l'héritage commun de tous les producteurs. — Mais avant encore qu'on arrive à ce résultat final, le développement même des rapports économiques tend à faire participer les travailleurs au pouvoir politique; et cela grâce à deux influences. Tout d'abord, les travailleurs improductifs, qui, dans la période ascendante du capitalisme, concourent efficacement à vicier l'exercice du droit de vote de la part des ouvriers, en amenant ceux-ci à élire les candidats de la propriété, renoncent à ce rôle lorsque la diminution du revenu capitaliste vient détruire leur participation à celui-ci; ils s'appliquent au contraire à diriger le vote des classes ouvrières dans le sens qu'exige l'intérêt réel de ces mêmes classes. C'est pourquoi le suffrage universel permet alors aux classes pauvres de se faire représenter véritablement par leurs élus et de formuler leurs revendications. — Mais ce n'est pas tout. Avec la diminution du revenu, il sera toujours moins facile d'accorder aux travailleurs improductifs une large participation aux bénéfices du capital; il deviendra, par conséquent, toujours plus dif-

pliqueraient-elles pas les récents reculs du nihilisme? A cela, cependant aura certainement contribué aussi la création d'un très grand nombre de charges, faite il y a peu de temps par le Gouvernement russe en faveur de la noblesse, ainsi que le prêt de faveur concédé, en vertu de la loi du 12 octobre 1889, aux grands propriétaires appauvris.

ficile et enfin impossible de persister dans la méthode grâce à laquelle les élus de la classe populaire sont convertis en serviteurs de la propriété; c'est pourquoi, à un moment donné, ces élus deviendront, pour la première fois, les représentants de leurs électeurs et imprimeront à la législation une direction de plus en plus conforme aux intérêts et aux vœux de la classe travailleuse. Dès que ce nouvel élément s'introduira dans les assemblées législatives, on verra cesser d'un coup la lutte politique entre la rente et le profit et disparaître la scission de la classe capitaliste en deux partis hostiles, lesquels s'uniront fortement pour lutter contre l'ennemi commun. Alors, au sein des assemblées modernes, il y aura, pour la première fois, deux partis radicalement adverses, et l'on verra se reproduire, entre le quatrième état et le tiers, ces intéressants conflits qui s'engagèrent, dans les assemblées des siècles écoulés, entre le tiers état et la féodalité. Mais, de même que la classe bourgeoise n'obtint la suprématie politique que lorsque la suprématie économique lui fut assurée, de même, tant que la constitution économique concentrera la richesse dans la classe capitaliste, le quatrième état ne constituera toujours qu'une minorité (bien que de plus en plus forte) dans les assemblées parlementaires; et il n'obtiendra la suprématie politique que quand l'évolution naturelle des rapports économiques aura déterminé la décomposition du système capitaliste et la substitution, à ce dernier, d'une forme supérieure, c'est-à-dire de l'association mixte. Alors, comme produit de cette nouvelle forme économique excluant le monopole du capital, surgira la prédominance politique du travail, et la démocratie politique sera établie comme résultat nécessaire de la démocratie économique. — « La dissolution de la société s'annonce comme le terme d'un développement dont la propriété » était l'âme et le but, car un semblable développement renferme les éléments de sa propre destruction. — Démocratie » dans le gouvernement, fraternité dans la société, égalité dans » les droits et dans les privilèges et éducation universelle, tel » est, dans ses grandes lignes, le dessin de la prochaine société

» supérieure vers laquelle tend l'humanité. Ce sera une renaissance, dans une forme plus élevée, de la liberté, de l'égalité » et de la fraternité des antiques *gentes* (1) ».

Ce résultat sera sensiblement accéléré par l'intervention de deux facteurs très puissants; — et, tout d'abord, par l'énergie subite que l'intervention du travailleur dans la lutte politique imprimera nécessairement à l'action du pouvoir social. En effet, la nouvelle transformation économique, qui affermira de plus en plus la puissance de la classe populaire, menacera la persistance même de la classe capitaliste, laquelle se verra alors contrainte à constituer un état centralisateur et puissant qui défende ses droits. Du reste, la nécessité d'une centralisation du pouvoir social, dès que la classe capitaliste se trouve compromise, apparaît également de nos jours, car nous voyons que, là seulement où la lutte économique est atténuée par une répartition moins inégale de la richesse, comme en France, en Suisse et en Amérique (2), la classe capitaliste obtient la forme de gouvernement dans laquelle son pouvoir peut se développer plus complètement, tandis que, là où la lutte est plus acharnée, la bourgeoisie est contrainte de se donner un gouvernement plus fort qui puisse contenir les réactions probables de la classe assujettie. — Mais ce pouvoir centralisateur, que la bourgeoisie sera toujours de plus en plus contrainte de créer (3), se retournera tôt ou tard contre la classe même dont il est la créature; il en restreindra

(1) MORGAN, l. c., p. 552.

(2) Dans l'Amérique elle-même, cependant, le peuple ne trouve plus de refuge, contre l'omnipotence politique des compagnies commerciales, que dans le *veto* du Président ou du Gouverneur, ce qui est considéré par quelques écrivains américains comme un acheminement vers le Césarisme. (Hudson, *Railways*, p. 473).

(3) Un fait très digne de remarque, et qui ne peut avoir échappé à personne, c'est que, dans ces derniers temps, non seulement en Allemagne, mais en Italie et en Angleterre même, l'action politique de la couronne s'est affirmée tout à coup avec plus d'énergie et a manifesté une tendance marquée à sortir du rôle purement passif qui lui est imposé par le régime constitutionnel.

les attributions et les droits et hâtera ainsi la transformation politique que la transformation économique aura rendue inévitable.

Enfin, ce qui contribue à accélérer la décomposition de la forme politique actuelle et à faciliter la recomposition d'une forme supérieure, c'est la dégénérescence épouvantable de la classe bourgeoise qui rend celle-ci de plus en plus inapte à tenir le sceptre du gouvernement et à diriger rationnellement la chose publique. — Si, en effet, comme nous l'avons vu, la formation de la propriété capitaliste crée, par elle-même, la supériorité intellectuelle de la classe propriétaire et justifie ainsi l'ascendant politique de cette dernière, les influences dissolvantes de la différenciation sociale diminuent peu à peu cette supériorité intellectuelle et amoindrissent avec une puissance terrible la classe dominante. — Comme le remarque si judicieusement le D^r Jacoby, « les hommes paraissent avoir été organisés en vue de » l'égalité. Toute distinction en classes politiques, économiques » ou intellectuelles, et toute sélection, qui est la conséquence logique et naturelle de cette distinction, sont également funestes » à l'humanité, aux élus comme au reste des humains. — La » nature paraît vouloir se venger de cette violation de ses lois » et frappe cruellement les élus *dans la septième génération*. » Chaque privilège que l'homme s'accorde est un pas vers la dé- » générescence, les phrénopathies, la mort de sa race (1) ». Et il ne sera point nécessaire d'apporter ici des preuves particulières et blessantes de cette dégénérescence, si l'on observe avec un esprit impartial le triste spectacle que présentent aujourd'hui tous les États civilisés, dans lesquels l'orgie des volontés et des intérêts individuels les plus déréglés a pris la place de l'expérience politique et de l'art du gouvernement. D'autre part, tandis que la classe capitaliste s'achemine tristement vers une décadence fatale, la classe ouvrière, retremée par les luttes sociales et par le travail, gagne chaque jour en capacité intellectuelle et en moralité, et acquiert, dans une mesure toujours

(1) JACOBY, *Études sur la sélection etc.*, Paris, 1881, p. 608.

plus large, les qualités qui la rendent apte au pouvoir. — Ainsi donc, au moment même où la base économique sur laquelle s'appuie la dictature politique de la bourgeoisie est ébranlée, nous voyons les conditions de supériorité intellectuelle qui justifiaient cette dictature disparaître peu à peu pour faire place à une véritable infériorité; et, dès lors, s'impose, toujours plus pressante, la nécessité d'arracher à la ploutocratie, plongée dans un marasme sénile, le pouvoir que ses mains débiles ne peuvent plus exercer, pour le transmettre aux races jeunes et vigoureuses appelées à conduire le genre humain vers de plus sereines et de plus lumineuses destinées.

CHAPITRE CINQUIÈME

La propriété et la constitution politique.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à tirer, des considérations qui précèdent, les conclusions les plus importantes.

La science politique des siècles passés est dominée par le concept, que les lois — *prolem sine matre creatam*, produit arbitraire du génie de l'homme d'État ou des principes immuables de la justice suprême — parviennent à régler d'après ces derniers les conditions et les rapports de la société. Ce concept forma la grandeur de la science juridique et, spécialement au dix-huitième siècle, fit du droit public la clef de voûte et le fondement de la science sociale. Mais, plus la pensée pénétrait dans l'étude de la société, plus se développait un concept tout à fait nouveau et différent, d'après lequel la loi est, non point le résultat de l'arbitraire du législateur, mais une production organique du tissu économique lui-même; et la conception première et superficielle des rapports entre la législation et l'économie sociale, faisait place au concept, plus pénétrant et plus profond, qui voit, dans la constitution politique, une superstructure de la constitution économique et son produit nécessaire. — Le procès par lequel la constitution économique détermine la constitution politique, le lien organique qui les unit l'une à l'autre, c'est le monopole politique de la propriété, par le moyen duquel les rapports économiques déterminent la composition de l'État, la direction législative qui sert le mieux les intérêts des exploités du système

économique existant et qui, pour ce motif tend davantage à le consolider. Ainsi, la politique n'est qu'une méthode de persistance, un instrument de conservation et d'extension de la propriété (1). Or, si le concept primitif, qui considérait la loi comme la déterminatrice des rapports économiques, faisait du droit la science sociale par excellence, le concept plus moderne, qui voit, dans les rapports économiques, la base de la politique et de la législation, forme la grandeur de l'économie politique (dont il justifie le nom lui-même) et en fait le fondement de toutes les sciences sociales.

Hâtons-nous de faire remarquer que ce concept n'entend pas nier que la loi ne puisse modifier les rapports économiques; et il n'y a pas d'erreur plus grave que celle qui croit combattre la théorie d'après laquelle la législation dépend des rapports économiques, en démontrant que la loi modifie effectivement ces mêmes rapports. Bien loin que la théorie de la composition économique de l'État se trouve ébranlée par cette considération, elle ne se soutient qu'en tant que cette observation est vraie. En effet, si la législation était impuissante à modifier les rapports économiques, c'est-à-dire, si ceux-ci étaient déterminés irrévocablement par des lois naturelles, les propriétaires n'auraient aucun motif de s'assurer le monopole politique, puisque les classes non-propriétaires, lors même qu'elles possèderaient la fonction législative, seraient dans l'impossibilité d'apporter aucune modification à l'ordre social. Si donc le concept des lois économiques, qui est admis par la science orthodoxe, était conforme à la vérité, il n'y aurait plus une base logique à la composition capitaliste de l'État et la constitution politique perdrait toute connexion avec la constitution économique. Mais c'est seulement en admettant que la législation est capable de modifier les rapports sociaux, qu'on arrive à cette conséquence fatale,

(1) Colajanni remarque très à propos que, en allemand, la parole *Reich* désigne en même temps *riche et empire* (*Sociologia Criminale*, vol. II, pag. 593). On peut ajouter que, en anglais aussi, pour dire république, on emploie la parole *commonwealth* qui, littéralement, signifie richesse commune.

que les classes propriétaires, par la nécessité même de leur propre conservation, doivent s'emparer du pouvoir politique, afin de diriger la législation dans un sens favorable à la propriété et d'empêcher l'introduction de lois qui puissent l'ébranler.

On déduit immédiatement de ces considérations que toute efficacité de la loi à modifier les rapports économiques, n'est, en fait, que l'efficacité des rapports économiques à se modifier eux-mêmes; car, si la constitution économique détermine la constitution politique, et celle-ci l'œuvre législative qui modifie l'assiette économique, il est évident que la loi n'est que l'intermédiaire par lequel la constitution économique arrive à se modifier elle-même et que, de fait, les rapports économiques se développent et se modifient par un processus naturel d'élaboration intérieure.

Une autre conclusion importante que l'on doit tirer de la théorie de la base économique de la constitution politique, c'est que, seule, elle arrive à prononcer une condamnation décisive de la doctrine qui représente l'État comme le résultat d'un contrat. — Assurément on ne peut nier que, tant qu'on limite sa propre recherche à l'époque primitive où la propriété est encore collective, cette doctrine peut être considérée comme rationnelle et qu'elle pourrait être acceptée si la réalité ne la réfutait, en montrant que l'État s'est établi comme production spontanée de la constitution économique; mais, dès qu'on arrive à l'époque de la propriété privée, cette théorie apparaît irrationnelle et absurde pour quiconque a compris la base économique du pouvoir. En effet, dans ces conditions, qu'est-ce que le contrat social? C'est un acte par lequel les classes exclues de la propriété, c'est-à-dire la masse de la nation, accomplissent une renonciation spontanée à l'exercice de leur volonté individuelle, pour la soumettre, non à une volonté collective dont elles forment un fragment, mais à la volonté dominatrice de la classe propriétaire. Or comment peut-on admettre que ces déshérités de la propriété consentent à un contrat si onéreux? Comment peut-on croire, en supposant un consentement irréfléchi, qu'ils ne se reprennent pas bientôt pour retourner à *l'état de nature*? Évidemment, pour supposer

le contraire, il faudrait admettre, chez ceux qui sont exclus de la propriété, une absence d'intérêt personnel que vienne contredire les faits les plus vulgaires de la vie humaine (1).

C'est précisément cette antithèse intime entre la composition économique de l'État et la possibilité logique du contrat social, qui fit tomber les meilleurs théoriciens de ce système dans les contradictions les plus inextricables. Ainsi Hobbes, qui a fait un éloge enthousiaste de *l'état social* et qui en oppose, avec insistance, les avantages aux horreurs de *l'état de nature* — mais qui, en sa qualité d'anglais, comprend trop l'impossibilité d'un contrat dans lequel on donne tout sans rien recevoir — se trouve instinctivement amené à douer l'État, le Léviathan, d'un pouvoir tyrannique sur ses composants et à proclamer l'excellence du gouvernement absolu (2). Pourquoi? — Si la cohésion sociale est si avantageuse aux associés, quelle nécessité y a-t-il d'un pouvoir absolu qui les contraigne à persister dans l'association? — Mystère! Mais le mystère s'évanouit quand on consi-

(1) Le caractère paradoxal de son esprit n'a pas empêché Linguet de comprendre cette contradiction de la théorie qui relie l'État au contrat, car il fait cette judicieuse observation : « Cette union, qui légitime une propriété exclusive, cette confédération qui ne s'étend qu'au petit nombre et dont le but est d'éterniser l'asservissement de la multitude, est-elle naturelle? A-t-elle pu jamais être volontaire? Elle a dû léser, dès le commencement, les intérêts de quelqu'un, puisqu'elle prononçait une exclusion. Dès qu'elle donnait aux uns, elle restreignait les prétentions des autres. Elle n'a donc été formée qu'entre ceux qui participaient à ses avantages. Pour amener le reste des hommes à y accéder, il a fallu les y contraindre ». (*Théorie des lois civiles*, Londres, 1767, 1, 310-11). Toutefois, c'est à tort que Linguet prétend que, l'hypothèse du contrat étant exclue, la société civile ne pouvait prendre origine que dans la violence; car si la violence arrive bien à détruire une forme sociale, elle ne parvient pas à lui substituer une forme nouvelle et stable; et, de plus, aucune violence ne réussirait à assujettir pour toujours, au petit nombre, la masse entière de la nation. C'est seulement quand on considère la constitution politique comme le produit de la nécessité économique, que l'on parvient à comprendre comment les classes exclues du revenu et du pouvoir subsistent dans l'association civile.

(2) HOBBS, *Œuvres philosophiques et politiques*, Neufchâtel, 1787, 1, 197-201 et *passim*. Voir aussi SPINOZA, *Traité*, 272 et suiv.

dère l'État comme le monopole de la classe propriétaire, car, cela étant donné, on comprend que la classe exclue de la propriété soit naturellement amenée à réagir contre la classe dominante et que, par conséquent, elle doit être contrainte à l'obéissance par un joug de fer et comprimée par une souveraineté inexorable. Toutefois cette solution elle-même ne met pas fin aux contradictions, car, avant tout, si l'État est le résultat du contrat, si, par conséquent, il est dissoluble à tout instant par la volonté d'une des parties contractantes, il n'y a pas de pouvoir absolu qui puisse empêcher les classes les plus nombreuses de rompre l'association civile et dès lors, malgré l'absolutisme de l'État, sa dissolution reste cependant toujours inévitable. — En second lieu, si un pouvoir absolu est nécessaire pour contenir dans l'obéissance les classes assujetties, pourquoi l'État absolu a-t-il disparu pour faire place aux constitutions libérales ?

Telles sont les contradictions de Hobbes. — Rousseau, à son tour, — et tout en affirmant qu'il veut étudier l'homme tel qu'il est, il l'étudie, de fait, tel que le produisent les fantaisies solitaires de son cerveau — admet, avec le philosophe anglais, que l'État a son fondement dans un contrat; mais, loin de conclure au gouvernement absolu, il se fait le prophète de la liberté politique. — Toutefois, la contradiction de Rousseau n'est pas moins criante que celle de son prédécesseur, puisque bien qu'il admette la composition économique de l'État et le monopole politique de la propriété, il croit que les classes non-propriétaires respecteront un contrat qui tourne tout à leur désavantage. — « Les lois, » dit-il, sont toujours utiles à ceux qui possèdent et nuisibles à ceux qui n'ont rien; d'où il résulte que l'état social n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont tous quelque chose et qu'aucun d'eux n'a rien de trop (1) ». Or, en admettant, comme on le fait ici d'une manière explicite, la composition ploutocratique de l'État, il est impossible de comprendre que la classe,

(1) *Contrat social*, liv. 1, chap. ix.

exclue de la propriété, contre laquelle l'état social se retourne, au préjudice de laquelle les lois sont faites, reste soumise, avec une docilité quotidienne et spontanée, à cet état qu'elle peut à tout instant détruire en résiliant le contrat original. — Et Rousseau n'arrive à éviter cette contradiction qu'au moyen d'un vulgaire faux-fuyant. En effet, il admet que, lorsque le développement naturel de la société eut produit la propriété privée, les propriétaires tendirent à ceux qui étaient exclus de la propriété un étrange guet-apens, les invitant par des arguments fallacieux à cesser toute violence contre les riches et à s'unir à eux pour fonder l'association civile, laquelle tournera ensuite à l'avantage exclusif des propriétaires (1). Or, tout en admettant que les prolétaires de l'âge primitif aient été assez stupides pour se laisser séduire par une semblable proposition, leurs descendants, moins près de l'état de nature, avaient une intelligence suffisamment développée pour comprendre l'énormité de ce contrat et l'intérêt qu'ils avaient à le résilier au plus vite. Par conséquent, la déduction nécessaire de la théorie du contrat social, étant admise la composition économique du pouvoir collectif, c'est l'irrationalité de l'État et la nécessité logique de sa destruction immédiate (2); et l'on n'échappe à cette conclusion que si l'on considère l'État comme le produit naturel des rapports économiques. C'est-à-dire qu'il faut nécessairement reconnaître que l'acquiescement de la classe travailleuse au régime de la société civile est, non point le résultat d'une libre élection de la part de cette classe, mais le produit de sa servitude — ou de la suppression de la terre libre qui en est cause — laquelle l'oblige à supporter la double domination économique et politique des propriétaires et à obéir à l'État constitué par eux. — En effet, cela étant admis, ce n'est plus dans la volonté des citoyens que l'État puise la raison de sa vie, et il n'est pas au pouvoir d'une classe, si excédante qu'elle soit en nombre, de

(1) ROUSSEAU, *De l'inégalité des conditions*, II.

(2) Voir, sur cette question, les profondes observations de Hume dans ses *Essays*, 281-3.

le renverser; mais il s'appuie sur les bases granitiques d'une nécessité naturelle, et il persiste, si violentes et si énergiques que soient les réactions de la classe qui reste exclue du gouvernement politique.

Un fait véritablement caractéristique, c'est que ces vérités évidentes, ignorées des économistes modernes, furent parfaitement comprises par plusieurs écrivains des siècles passés. C'est, en effet, en 1656 (1) que l'anglais James Harrington expose, pour la première fois, la théorie qui représente la constitution politique comme un produit des rapports économiques. — « A la » nature de la propriété, écrit-il dans son *Oceana*, correspond » celle du gouvernement. Quand un homme seul est proprié- » taire du territoire, ou en possède la plus grande partie, il est » un grand seigneur; si un petit nombre, ou une noblesse do- » minent le peuple, le gouvernement est une monarchie mixte; » et si tous sont propriétaires du sol, le gouvernement est une » république (2) ». Les conditions de l'époque expliquent pourquoi Harrington limite ses considérations à la richesse foncière; et, en effet, il s'exprime ainsi lui-même dans un autre ouvrage :

(1) Une étude répétée d'*Oceana* ne m'a pas permis de croire, avec le savant économiste Cossa (voir son excellente *Introduzione allo studio della Economia Politica*, Milan 1892, p. 182) que cet ouvrage ait été publié en 1640; je suis porté à croire que la date véritable de sa publication est 1656. Pour nous en persuader il suffit de remarquer que l'œuvre est dédiée : *To his Highnesse the Lord Protector of Commonwealth of England, Scotland and Ireland*, et que Cromwell figure dans le cours du livre sous le nom de *Olphaus Megaletor, Lord Archon and sole legislator of Oceana*. Or, on sait que Cromwell ne fut proclamé Protecteur qu'au mois de décembre 1653. — L'anecdote connue, concernant Harrington et Lady Claypole, fille de Cromwell, et relative au manuscrit d'*Oceana*, prouve également que celui-ci n'était pas encore publié lorsque Cromwell devint Protecteur. (Guzot, *République d'Angleterre*, 1864, II, p. 165). — De plus, bien que Toland n'indique pas l'année précise de la publication, la date de 1656 me semble confirmée par le fait, raconté par Toland lui-même, que l'ouvrage, dès qu'il fut publié, fut violemment critiqué par un certain D^r Henry Ferne, auquel Harrington répondit *immédiatement*, en 1656.

(2) HARRINGTON, *The Oceana and other works collected, etc. by Toland*, 3^e éd., Londres, 1747, p. 40.

« La propriété monétaire n'a pas d'importance relativement à » la constitution politique, excepté dans les villes qui n'ont point » ou qui n'ont que peu de territoire. Mais la propriété foncière, » suivant le mode de sa répartition, détermine l'équilibre po- » litique et produit un gouvernement de nature analogue ». En conséquence « une loi agraire est une loi qui détermine l'équi- » libre politique d'une manière inaltérable (1) ». — Dans la vie de Harrington, écrite par Toland, on dit qu'il fut le premier qui ait montré que la constitution politique est un produit de la constitution économique, et l'on compare cette découverte à celles de la poudre et de la circulation du sang. — « C'est in- » croyable, y lit-on, combien de grandes et innombrables erreurs » furent commises par tous les écrivains qui le précédèrent, » et même par les meilleurs, uniquement parce qu'ils ne com- » prirent pas cette simple vérité qui est la base de toute la po- » litique (2) ». — La théorie d'Harrington, d'abord combattue et

(1) *Id.*, *The prerogative of popular government*, 290-1.

(2) *Id.*, *ib.*, pag. xviii. Harrington, il est vrai, — peut-être en se basant sur le fait qu'Aristote consacre à l'étude des rapports économiques les deux premiers livres de sa *Politique* — attribue à celui-ci la paternité de sa doctrine; mais il me semble qu'on ne peut, en aucune manière, accepter ce jugement. Pour démontrer qu'Aristote était mû par un concept parfaitement opposé, il suffit de rappeler son idée, que quand les pauvres sont très nombreux dans un pays, ce sont eux qui deviennent les arbitres du pouvoir politique : « ubi igitur egentium multitudo alteram partem superat..., hic de- » mocratia oriri solet natura » (*Polit.* iv, 1296, b. 20). Or il est évident qu'il n'y a pas de pensée plus inconciliable avec la théorie de la base ploutocratique de l'État. Dans quelques autres endroits, il est vrai, Aristote semble incliner vers cette doctrine; il affirme, en effet, qu'il est juste que ceux qui possèdent davantage aient aussi une part plus large dans l'administration de la chose publique, « non enim justum esse œquam partem ferre centum » minarum eum qui unam minam attulit atque eum qui reliquum omne con- » tulit » (iii, 1280, a. 30); et, ailleurs, il déclare plus explicitement que le pouvoir appartient aux riches, « civibus enim facultates et copiæ rei fami- » liaris suppetant necesse est; at hi sunt cives, nam id genus hominum quod » artes illiberales et sordidas exercet non est particeps civitatis » (vii, 1329, a, 20 et suiv.); mais il s'agit toujours d'affirmations partielles, et non d'une théorie cohérente et complète. — Du reste, il est facile de comprendre que,

méprisée, trouve déjà un ardent défenseur dans Davenant, à la fin du xvii^e siècle. « Ceux qui possèdent la monnaie, écrit cet » auteur, ont, dans tous les temps et dans tous les pays, dicté la » loi et soumis le reste du peuple à leur pouvoir ». — Mais ce concept, d'après lequel les rapports politiques dépendent des rapports économiques, se rencontre ensuite très souvent chez les écrivains du xviii^e siècle, bien que les plus éminents parmi eux soient dominés par l'illusion qui représente les rapports économiques comme un produit des rapports politiques. Ainsi Montesquieu, le représentant le plus autorisé de cette illusion, affirme toutefois que « les fortunes excessives regardent comme une injure

tant que règne l'esclavage, il est impossible de découvrir la base économique de la constitution politique. En effet, l'économie à esclaves supprime le créateur même de la production, puisque, l'esclave n'étant pas considéré comme une personne, la science sociale en fait complètement abstraction. Or, les esclaves étant exclus de la société civile et leur existence juridique étant supprimée, l'humanité reste constituée par les hommes libres, lesquels ont tous part au pouvoir politique. Dès lors il n'apparaît pas à la conscience des penseurs que les citoyens aient le pouvoir politique comme propriétaires d'esclaves, ou comme travailleurs improductifs garantissant le revenu, mais simplement qu'ils le possèdent comme hommes libres, par droit de nature; et il ne reste à la politique d'autre tâche que de faire en sorte que ce droit naturel des hommes libres au pouvoir atteigne le plus large et le plus complet développement. C'est pour cela que, dans la *Politique* d'Aristote, on rencontre bien une préoccupation constante des luttes entre les différentes classes d'hommes libres, entre les optimates et la plèbe, mais on n'y aperçoit pas même la trace du concept que ces deux classes, combattant pour le pouvoir, doivent aux rapports économiques la possibilité d'y aspirer. — Les exemples d'influence des rapports économiques sur les rapports politiques mentionnés par Aristote concernent toujours les rapports entre les différentes classes de propriétaires. « Sæpe enim, dit-il entre autres choses, cons- » titutus primo censu ad præsens tempus ut participent in paucorum quidem » gubernatione pauci, in republica vero medii, felicitate aliqua superveniente, vel per pacem, vel per aliam causam, contingit easdem possessiones » multo majoris præstii fieri; itaque omnes efficiuntur habiles ad cunctos » reipublicæ gradus dignitatesque suscipiendas; idque contingit interdum » sensim et latenter, interdum celerius. Paucorum igitur gubernationes mutantur et seditionem recipiunt per hujusmodi causas ». (*Politica*, lib. v, cap. vi).

» tout ce qu'on ne leur accorde pas de richesse et d'honneur ». — « En supposant, dit un écrivain anonyme anglais de 1756, une » île peuplée de 10.000 personnes et la propriété de cette île ré- » partie entre 1000, il doit en résulter que le gouvernement sera » aristocratique ». — Et Dalrymple : « Il n'y a pas, en politique, » de maxime plus généralement vraie que celle-ci, que le pou- » voir suit la propriété ». — « L'industrie, ajoute sir James » Steuart, donne la richesse, et la richesse donne le pouvoir ». — Parmi les défenseurs de cette thèse, un des plus enthousiastes, sinon un des plus intelligents, est assurément le ministre prus- sien Hertzberg, lequel, cependant, dominé par les préjugés mercantiles, confond les rapports de la propriété avec la balance du commerce. « La balance du commerce, dit-il, a une influence » essentielle sur l'équilibre du pouvoir; les nations qui sont fortes » commercialement le sont politiquement ». Et John Adams, un des fondateurs de l'Union Américaine, conclut en disant : « Ceux qui possèdent la terre tiennent en main les destinées des nations (1) ».

La composition organique de l'État est parfaitement comprise par les physiocrates, lesquels nous présentent un État composé exclusivement de propriétaires territoriaux et dominé par leurs intérêts. Mais la théorie physiocratique, tout en attribuant la souveraineté politique aux propriétaire du terrain (2), parvient

(1) Voir : DAVENANT, *Works ed. by Wentworth*, Lond. 1771, I, p. 155. — MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, v, 5. — LOCKE, *Du Gouvernement Civil*, chap. v. — ANONYME, *Enquiry into the nature, foundation and present state of public credit, by a friend of trade and liberty*, Lond. 1756, p. 7-8. — STEUART, loc. cit., I, p. 332. — HERTZBERG, *Mémoire sur le vrai caractère d'une bonne histoire*, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1786.

(2) « L'État ne réside essentiellement que dans le souverain qui en est le » chef, dans les propriétaires du produit net et dans les entrepreneurs de » culture ». MERCIER DE LA RIVIÈRE, *Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, éd. Daire, 551. — L'abbé Baudeau affirme la même chose, *Introduction à la philosophie économique*, ib., 690. Mais le défenseur le plus tranchant de cette doctrine est Germain Garnier, qui, dans son écrit : *De la propriété dans ses rapports avec le droit politique* (Paris, 1792, traduction italienne, Milan, première année de la république italienne) soutient

à prévenir toute tentative de la part de ceux-ci pour s'assurer des privilèges au détriment de la communauté, car elle arrive à prouver, — et logiquement, à son point de vue, — que les propriétaires sont intéressés à faire peser l'impôt sur eux seuls, et qu'ils sont lésés par tout ce qui porte atteinte au bien-être national. — Ensuite, la composition économique de l'État est bien comprise par Adam Smith, lequel même est le seul grand économiste qui ait étudié l'action de l'État, en tenant compte des intérêts particuliers des classes dont il est composé. C'est pourquoi le libéralisme résigné de Smith est beaucoup moins le produit de la philosophie du xviii^e siècle que du concept profond que gardait le grand écossais, de la prédominance politique des classes qui prévalent économiquement. C'est grâce à ce concept que Smith nous donne une théorie de l'État véritablement correcte et inductive, parce qu'il ne s'abandonne pas à la conception d'un État fantastique, toujours docile à accomplir les changements sociaux les plus hardis et les plus chers au théoricien, mais qu'il induit l'action de l'État, et ses limites, de l'organisme même de l'être collectif. Après Smith, la composition organique de l'État est parfaitement comprise par Arthur Young, qui écrit avec beaucoup de sagacité : « La grande division qui » sépare le monde en deux parties, c'est la propriété. Or, il est » nécessaire d'éloigner du pouvoir ceux qui ont intérêt à la ré- » partition de la propriété. Voilà la grande difficulté moderne : » garantir la propriété tout en respectant la liberté de ceux qui » n'y ont point part ». Les mêmes idées sont défendues par Burke; se reportant à la seconde et à la troisième assemblée de la France révolutionnaire, il fait cette observation : « En France, le gouver- » nement n'est pas entre les mains des propriétaires, donc la des- » truction de la propriété y est inévitable, et la liberté rationnelle » (*des propriétaires?*) y disparaît ». — Fox, lui aussi, veut que le pouvoir politique soit fondé sur la propriété. — Gentz, à

le principe que la souveraineté politique est l'agrégat naturel de la propriété foncière et qu'elle doit être exercée collectivement par les propriétaires du terrain.

son tour, se donne même la peine de calculer à combien s'élevait le revenu total des membres des assemblées françaises de 1791 et de 1792, et il trouve qu'il ne dépassait pas 100.000 francs. Voilà, dit cet auteur, la vraie raison de la tendance révolutionnaire que prit à cette époque la législation de France. Ces considérations s'inspiraient d'une conscience profonde de la composition organique de l'État. Plus tard, Haller, bien que défenseur du droit divin des rois, affirmait, je ne sais trop avec quelle cohérence, que « la propriété foncière est la base du principat...; un homme, dit-il, n'a pas un domaine parce qu'il est prince, mais il est prince parce qu'il possède un domaine »; et Thünen considérait comme une des plus grandes contradictions du système parlementaire, que la classe dominante, dans les assemblées, soit la classe bourgeoise, qui exploite le système économique existant et qui, pour cela même, ne consentira jamais à le renverser. — Presque en même temps, dans la jeune Amérique, un éminent homme d'État, Webster, écrivait : « Une forme républicaine de gouvernement ne s'appuie pas tant sur la constitution politique que sur les lois qui régissent la succession et la transmission de la propriété. — Des gouvernements semblables au nôtre ne pourraient se soutenir si la propriété était régie d'après le système féodal. — Le plus libre des gouvernements, s'il pouvait exister, ne serait pas acceptable si la tendance des rapports économiques était de créer une rapide accumulation de propriétés dans un petit nombre de mains et de rendre la masse de la population dépendante et misérable ». Le concept de la base économique du pouvoir se rencontre encore, bien qu'avec quelque hésitation, chez Marlo, et on le trouve exposé de la manière la plus nette par Jones, Proudhon, Marx (lequel, à ce propos aussi, a quelques vues lumineuses), Engels, Lassalle, Scheel, De Molinari, Gumplowicz et de Greef(1). « Il n'y a pas de loi ou de parti, concluait na-

(1) Voir: A. SMITH, liv. iv, chap. 7, liv. i, chap. x, partie 2^e, liv. i, chap. xi, partie 3^e, etc. — A. YOUNG, loc. cit., II, p. 449. — BURKE, *Betrachtungen über*

» guère un écrivain distingué, qui puisse empêcher la classe économiquement dominante d'obtenir le pouvoir politique (1) ».

Mais cette vérité, qui fut énergiquement défendue par les anciens et qui rencontre encore chez les modernes quelques valeureux représentants, se trouva complètement oubliée par les économistes les plus nombreux et les plus compétents de notre époque; ceux-ci, en effet, cédant aux impulsions du sentiment philanthropique qui les dominait, rétablirent, sous des apparences trompeuses, l'ancien sophisme de la dépendance des rapports économiques envers la loi (2), et proclamèrent le principe que

die französische Revolution, traduites par Gentz, Stuttgart, 1836, p. 99-100. — HALLER, *Restauration der Staatswissenschaften*, Winterthur, 1816-18, II, p. 268. — JONES, *Literary Remains*, Lond. 1859, p. 234-6. — THÜNEN, *Der isolirte Staat*, Berlin, 1875, II, I, p. 40. — WEBSTER, *Works*, I, p. 34, 387. — PROUDHON, *Qu'est-ce que la propriété?* Deuxième mémoire. (Œuvres, Paris, 1873, I, pag. 278 et suiv.). — MARX, *Zur Kritik der politischen Oekonomie*, Berl. 1859 Préface v-vi, et *Le capital*, Paris 1875, p. 122 et *passim*. — DE MOLINARI, loc. cit., p. 313 et suiv. — GUMPCOWICZ, *Grundriss der Sociologie*, Wien 1885, 116 et *passim*. — DE GREEF, loc. cit., I, p. 165 et suiv., II, p. 21 et suiv. — MARLO, loc. cit., I, 400 et suiv. — SCHEEL, *Theorie der sozialen Frage*, Iéna, 1871. Mazzini, lui aussi, quoique disposé, comme tous les écrivains de notre époque héroïque, à exagérer l'influence des rapports politiques sur les rapports économiques, admet la composition économique de l'État et affirme que « la société est réglée exclusivement par les propriétaires de fonds et de capitaux ». *Prose politiche*, Florence, 1848, p. 151.

(1) Le Dr Dietzel, dans son intéressant travail sur les *rapports entre l'économie politique et les sciences sociales*, Berlin, 1881, 40-1. — Schaeffle, lui aussi (*Kapitalismus und Socialismus*, 1878) considère comme une erreur du socialisme de la chaire, la pensée que l'État libéral moderne peut intervenir vigoureusement dans la constitution économique.

(2) Cette illusion, qui représente la loi comme le produit de la volonté du souverain, exerce une influence nuisible même dans les questions apparemment les plus éloignées de celles que nous étudions. Ainsi, par exemple, un des partisans les plus distingués du socialisme de la chaire en Italie, croit que la science statistique ne peut avoir pour objet les faits politiques, parce que ceux-ci, dépendant de la volonté du gouvernement, ne présentent pas les conditions de normalité nécessaires à l'investigation statistique. (FERREARIS, *Saggi di Economia, Statistica e Scienza dell'Amministrazione*, Turin, 1880, p. 82). L'observation, comme chacun le voit, valable pour qui admet un État dominant par sa force propre et agissant à sa volonté, tombe devant la

l'État peut et doit modifier l'assiette économique suivant les principes que la science lui offre, même quand ceux-ci conduisent à une limitation importante ou à une violation de la propriété. Et ce concept, qui fut d'abord en grande faveur en Allemagne, passa, de là, dans les esprits italiens, en vertu d'un singulier procès de transmigration des doctrines dont nous sommes, depuis plusieurs lustres, les témoins et les victimes.

La légende raconte qu'un guerrier anglo-saxon, rapatrié après avoir combattu dans des régions lointaines, vit que, durant son absence, son épouse avait donné le jour à un fils; comme il en éprouvait un vif ressentiment et qu'il reprochait à sa femme son infidélité, celle-ci répondit que l'enfant n'était pas né de la faute, mais qu'il était le fruit d'un miracle étonnant, car, un jour d'hiver, tandis qu'elle se promenait à travers la campagne, un flocon de neige était descendu dans son sein et l'avait rendue mère; c'est pourquoi, l'enfant qui était né avait reçu du peuple le nom de fils de la neige. — Le mari feignit de croire au pro-

théorie suivant laquelle l'action du pouvoir collectif n'étant que le produit nécessaire de la structure économique, elle entre elle-même dans le rythme des régularités sociales où la recherche statistique trouve son aliment naturel.

A nos observations, Ferraris répond que, en affirmant la dépendance des institutions politiques par rapport à la loi positive, il n'entend pas affirmer que celle-ci soit le produit de l'arbitraire gouvernemental, tandis qu'il la regarde comme le résultat nécessaire de lois historiques irrésistibles (*La statistica, le sue partizioni ecc.*, Venise 1890, p. 9). — Soit, mais si la loi positive n'est que l'expression solennelle de causes historiques nécessaires, il n'y a plus aucun motif d'exclure les faits politiques de la recherche statistique. Et, en effet, l'assertion que ces faits se produisent uniquement parce qu'il existe une loi positive qui les impose, n'a plus aucune valeur contre cette conclusion, si l'on reconnaît que la loi, à son tour, existe seulement en vertu de causes sociales qui l'imposent nécessairement. Pour qui, comme Ferraris, reconnaît nettement ce caractère de la loi positive, la dépendance dans laquelle se trouvent les faits politiques par rapport à celle-ci ne représente rien de plus que la première phase ou la surface du phénomène, tandis qu'au fond, on retrouve que ces faits, comme tous les faits sociaux, dépendent d'un ensemble de causes parfaitement susceptibles de recherche statistique. — Excellentes nous paraissent les observations, en ce sens, de GABAGLIO, *Teoria generale della statistica*, 2^e éd., Milan, 1888.

dige, et, comme il devait aller combattre en Italie, il voulut que l'enfant l'accompagnât ; mais à peine se fut-il éloigné de sa patrie qu'il le tua, et lorsque, revenu de nouveau en Angleterre, la mère désolée lui demanda ce qu'il avait fait de son enfant : « Il était fils de la neige, répondit-il, et dans le pays du soleil il a fondu ! ».

L'ancienne légende reproduit l'image d'un fait qui se manifeste chaque jour dans l'histoire de la science sociale. En effet, à chaque phase de celle-ci, on voit des théories nordiques, filles de la neige, nées de l'union illégitime du sophisme et de l'utopie, descendre triomphalement en Italie et se liquéfier tout d'un coup sous les rayons ardents de la logique méridionale. Ainsi la théorie du « principe éthique », tenue en si grand honneur par les économistes d'Allemagne, trouva dans notre pays, après y avoir fait une courte apparition, la tombe et l'oubli ; les exagérations de quelques inductivistes du nord, lesquels voudraient convertir la science en un vulgaire recueil de faits ou en une série d'historiettes plus ou moins récréatives, ne trouvèrent, chez nous, qu'un écho passager, et furent bien vite réduites à néant. De même encore, les théories socialistes sur la valeur des marchandises, dont on cherche en vain une réfutation décisive dans le pays qui les vit naître, furent irrésistiblement vouées à l'absurde par des écrivains italiens ; les stériles disquisitions métaphysiques sur la théorie de l'utilité, qui, pendant un court espace de temps, enivrèrent les économistes italiens, furent bien vite abandonnées et réfutées par eux ; de sorte que, si l'Italie ne peut se vanter d'avoir donné à la science sociale une direction nouvelle bien marquée, elle peut du moins se flatter d'avoir effeuillé les caduques lauriers du sophisme, cette délinquance de la pensée, et hâté, par la destruction des doctrines fallacieuses, le triomphe de la vérité.

Or, en ces temps mémorables, où, comme s'exprime un de nos plus spirituels écrivains (1), on célébrait, au milieu des

(1) ANTONIO SALANDRA.

hymnes enthousiastes des adeptes, la descente du « principe éthique » en Italie, pénétrait chez nous, à la suite de l'idée triomphatrice, une célèbre théorie, préparée depuis une longue période de temps en Allemagne, où elle est particulièrement florissante aujourd'hui en raison des conditions propres à ce pays. Cette théorie, qui demande instamment droit de cité près des races latines, c'est celle du *socialisme d'État*. Certes, de toutes les théories qui, dans ces derniers temps, se sont disputé le champ dans le domaine de la science sociale, aucune ne porte mieux que celle-ci l'empreinte du génie allemand; aucune n'en est une filiation plus directe. En effet, chose étrange! c'est au sein de la race allemande qui, dans les premières phases de son histoire, s'inspira de l'individualisme le plus absolu — c'est au sein de cette race que le concept de l'omnipotence de l'État surgit tout d'abord et marqua de son empreinte toute la vie intellectuelle de la nation; et longtemps avant que les économistes en tirassent des applications pratiques, ce concept avait trouvé, chez les philosophes, chez les juristes, chez les poètes d'Allemagne, une expression immortelle. A la philosophie de Hegel, qui célèbre la déité du pouvoir collectif, fait pendant le poème de Goethe, qui oppose, à la vanité de la science et de l'amour, la vérité suprême et l'omnipotence de l'art du gouvernement. — Cette foi trouvait, il est vrai, un appui dans les conditions mêmes de l'époque; car c'était le temps où le premier Napoléon franchissait merveilleusement toutes les limites que la pensée aurait pu assigner à l'œuvre de la politique, laquelle, suivant le mot de cet illustre, remplace, dans la société moderne, le destin des temps helléniques et règle le sort de l'humanité; mais dans la période suivante également, quand, à l'orgie dominatrice d'un génie, succéda la mesquine astuce administrative et le gouvernement somnolent d'un grand nombre de petits princes, la foi dans l'omnipotence de l'État persista en Allemagne; elle s'affermir même davantage encore, jusqu'au jour où les économistes allemands s'emparèrent de cette théorie et en tirèrent le dogme que l'État peut et doit modifier l'ordre social, et que c'est uniquement de l'action de

l'autorité collective qu'on peut attendre la cessation des iniquités qui déshonorent la société contemporaine.

Il n'est pas étonnant que cette doctrine ait été vite accueillie avec enthousiasme par les écrivains qui aiment à se dispenser d'une recherche profonde des rapports économiques et de leur évolution. En effet, si l'on admet que ces rapports sont malléables et qu'ils peuvent être modifiés par l'action de l'État, toute recherche profonde de ces rapports n'est pas seulement sans but, elle devient encore impossible : elle est sans but, puisque le simple examen des dommages qui résultent des institutions économiques existantes suffit pour en conseiller le changement et indiquer la nouvelle forme qui doit les remplacer ; elle devient impossible, puisque les rapports sociaux qui peuvent être changés par un décret gouvernemental ne peuvent avoir une base profonde dans la nature humaine et dans l'histoire, mais qu'ils peuvent seulement s'expliquer comme étant le résultat de l'arbitre, individuel ou social, d'une période antérieure. Chacune des productions scientifiques inspirées par la nouvelle doctrine se divise donc régulièrement en deux parties : dans la première, l'auteur répand des larmes littéraires sur les dommages qui résultent d'une institution déterminée ; tandis que, dans la seconde, il invoque l'action de l'État pour réparer l'injustice déplorée. Aux recherches franchement objectives et mathématiques, accomplies par ceux qui considèrent les rapports économiques comme ne pouvant être modifiés par l'œuvre humaine, mais seulement par un processus naturel, la nouvelle théorie substituait des déclamations éloquentes, ou des descriptions détaillées du mal social, et des propositions aptes à y porter remède ; au lieu d'une anatomie de la société humaine, d'une physique sociale, l'économie politique devenait une science administrative, un *vade mecum* du fonctionnaire, et, au moment même où la politique entrait dans le champ de l'économie, la science s'en échappait.

Toutefois, si la théorie de l'omnipotence de l'État ne devait être jugée que d'après l'influence corrosive exercée par elle

dans la science économique, on n'aurait pas encore une réfutation décisive de cette doctrine; car on pourrait toujours affirmer que la détronisation de la science économique, loin d'être une faute, est au contraire une gloire du nouveau système, lequel aurait démontré la vanité de recherches profondes sur un sujet qui ne les comportait pas. Le problème touchant la valeur scientifique du socialisme d'État exige donc qu'on l'examine en lui-même, indépendamment de l'influence que sa solution, dans un sens ou dans l'autre, peut exercer sur la dignité d'une science déterminée; et c'est d'après ce critérium qu'il faut examiner si le nouveau dogme de l'économie politique contemporaine résiste à la critique impartiale de la raison. Mais, ici, une autre remarque est encore nécessaire. La lutte — désormais séculaire — entre les défenseurs de l'autorité et les théoriciens du libéralisme économique s'est résumée, jusqu'ici, en une discussion sur les limites de l'action individuelle et de l'action sociale, et sur la justice, ou l'opportunité plus ou moins grande d'une expansion de l'œuvre collective; c'est là un thème sur lequel, de nos jours aussi, Herbert Spencer, Ém. de Laveleye et Minghetti ont discuté avec une éloquence digne de leur haute intelligence (1). Or, ce n'est point encore sur ce terrain, à notre avis, que doit s'établir la discussion relativement à la question qui nous occupe en ce moment. Certainement, si nous devons exprimer une opinion personnelle sur un sujet qui se prête plus aux appréciations particulières des publicistes des différentes écoles qu'aux recherches scientifiques, nous n'hésiterions pas à nous ranger parmi ceux qui reconnaissent à l'État le droit à une intervention énergique, dans le but de modifier les rapports sociaux; car nous croyons que l'écrivain le plus jaloux de la liberté individuelle et le plus ennemi de la tyrannie doit voir, dans une action vigoureuse de l'État pour protéger les

(1) VOIR SPENCER, *The man versus the state*, Lond. 1885. — ÉM. DE LAVELEYE et SPENCER, *L'État et l'Individu ou Darwinisme social et Christianisme*, Florence 1885. — MINGHETTI, *Il Cittadino e lo Stato*, dans la *Nuova Antologia*, Novembre 1885.

classes pauvres, non le prélude de l'esclavage futur, mais le principe d'une époque de rédemption de l'humanité, qui remplacera la liberté d'un petit nombre de privilégiés par la liberté de l'être humain. Mais nous ajoutons en même temps, que les disquisitions, touchant la justice et l'opportunité de l'action économique de l'État, n'arrivent à aucun résultat, puisque les limites de l'action collective ne sont pas tracées par un principe suprême de moralité et de justice, mais exclusivement par la structure organique de l'État et par les éléments qui le constituent. On pourra bien reconnaître, par exemple, la justice de l'intervention de l'État pour l'abolition de l'esclavage, mais on ne fera jamais qu'un État composé de propriétaires d'esclaves proclame la liberté du travailleur, avant que les conditions économiques la rendent utile à la classe même des propriétaires. Ce n'est donc pas une recherche de justice abstraite qui pourra nous révéler si l'humanité actuelle peut attendre de l'œuvre de l'État un remède aux maux qui la travaillent, mais bien la solution de ce problème, plus modeste et plus positif, à savoir, si, étant donnée la composition moderne de l'État, une action collective substantiellement modificatrice du système social est pratiquement possible. La composition organique de l'État, voilà l'inconnue qui, seule, peut nous donner la clef pour la solution du problème proposé, voilà la question sur laquelle nous avons porté toute notre attention.

Or, l'examen consciencieux que nous avons fait de ce problème, dans les pages qui précèdent, nous permet maintenant de conclure que la confiance des écrivains modernes dans l'action de l'État, n'est que le produit d'une connaissance insuffisante de la composition organique du corps social. En effet, les économistes qui, dans ces derniers temps, relevèrent la dignité économique de l'État, surent admirablement déduire des principes de la philosophie du droit la démonstration de la fonction éminente de l'État et des attributions suprêmes qui lui appartiennent dans le champ économique; ils surent, en s'inspirant des pages profondes de Hegel, d'Ahrens, de Romagnosi, déduire

que l'État a le droit d'intervenir efficacement pour modifier le système économique naturel, et même pour en changer les bases. Seulement, ces écrivains ne réfléchirent pas à un fait très simple qui, cependant, aurait pu réfréner leurs enthousiasmes immodérés; en effet, contradictoirement à cette méthode expérimentale dont ils se déclaraient les partisans, ils ne se demandèrent jamais à eux-mêmes si l'État a la possibilité matérielle d'introduire une modification organique dans le système économique. Ces écrivains ne se posèrent pas ce problème, et ils ne pouvaient se le poser, puisqu'ils considéraient l'État comme en dehors de la société et la dominant à la façon d'une divinité supérieure. Toutefois, quiconque médite un instant sur la composition organique de l'État dans les diverses périodes sociales, s'aperçoit immédiatement que celui-ci, précisément parce que c'est un organe de la société (comme le dit Minghetti), tire sa forme et sa constitution de celles de la société dont elle émane; que l'État n'est donc que l'expression politique de l'ordre économique, et que, par conséquent il est constitué, à chaque époque, par la classe qui prédomine économiquement. Or, cela étant établi, le concept qu'il est possible à l'État d'accomplir un changement profond des rapports économiques renferme une si grave pétition de principe, qu'il est vraiment étrange que des penseurs éminents aient pu s'en faire les champions. En effet, si la classe capitaliste, suivant ce qu'affirment ces économistes, est dominée dans sa conduite par le critérium de l'intérêt personnel, comment veut-on admettre qu'elle renonce tout à coup à ce critérium sur le seuil des assemblées parlementaires, et qu'elle proclame spontanément, au sein de celles-ci, son propre suicide économique? Et si, au contraire, la classe capitaliste est mue par des critères altruistes; si elle est disposée, dans sa fonction parlementaire, à favoriser des mesures aboutissant à sa propre négation, pourquoi n'agit-elle pas franchement dans ce sens, en renonçant à la prédominance économique, au lieu d'agir sottement dans deux sens opposés, en exploitant d'abord sa propre puissance économique pour l'éliminer ensuite? Si la classe ca-

pitaliste est dominée par l'intérêt personnel, une fonction gouvernementale modificatrice du système économique est absurde; si elle est dominée par le critérium altruiste, une fonction gouvernementale modificatrice du système économique est superflue, puisque les mêmes mobiles qui dirigent la classe capitaliste dans la conduite économique suffisent, dans ce cas, pour assurer l'équité sociale la plus parfaite et la plus désirable. Dans l'un et l'autre cas, l'intervention de l'État, comme régénérateur du système économique est donc irrationnelle et « supposer que » l'État, dans sa constitution moderne, exerce son action pour » amener une amélioration profonde dans le sort des classes ouvrières, c'est simplement une erreur politique (1) ».

En affirmant l'impossibilité organique d'une intervention de l'État pour déterminer un changement radical des rapports économiques, on ne veut pas cependant contester la possibilité d'une action de l'État, destinée à pallier les maux qui résultent de ces rapports, action qui est parfaitement possible tant qu'elle ne modifie pas la condition et les droits essentiels de la classe dominante. Le fait que le pouvoir politique dérive du revenu n'enlève point, par exemple, la possibilité d'une législation sociale qui améliore les conditions hygiéniques du travailleur; car cette législation ne modifie en rien la condition de la classe capitaliste, elle n'attaque point la solidité du rapport de salaire, ni la persistance de la rente et du profit; elle avantage, au contraire, la propriété, en accroissant la vitalité du matériel humain, seul producteur du revenu. La législation sociale aujourd'hui prévalente n'a donc rien de contradictoire à la composition capitaliste de l'État, même en faisant abstraction des influences de la bipartition du revenu, et les propositions que font les économistes — Luzzatti à leur tête, en Italie, — pour améliorer la condition des classes pauvres, sont fécondes et dignes de considération quand elles restent dans ces limites. Mais quand, au

(1) LORIA, *La rendita fondiaria e la sua elisione naturale*, Milan 1880, 193. Voir aussi *La legge di popolazione ed il sistema sociale*. Sienne 1882, 56.

contraire, l'économiste propose une action de l'État pour changer les rapports économiques actuels, soit par la confiscation de la propriété terrienne, soit par un impôt progressif vraiment digne de ce nom et capable d'assurer la péréquation des fortunes, soit par la fondation des entreprises communistes (comme le fait Wagner en Allemagne), il oublie la composition organique de l'État, il ne songe pas que, au fond de la constitution politique, se trouvent ces mêmes rapports économiques dont le théoricien invoque la destruction, et il se réduit au rôle honorable, assurément, mais d'une utilité fort contestable de la *vox clamantis in deserto*.

Toutefois, on peut opposer une grave objection à cette rigide assertion ; on peut dire en effet que, étant donnée l'impuissance organique de l'État à modifier l'assiette économique, la science doit, ou invoquer une révolution, ou se résigner, avec le fatalisme le plus oriental, aux conditions économiques modernes et à celles qu'il plaira au développement historique de déterminer. Ainsi serait brisé tout lien entre la science et l'art du gouvernement, ensevelie pour toujours la fonction législative de la pensée, détruit le magistère par lequel elle éclaire l'homme et le dirige dans les batailles de la vie ; et la science serait désormais condamnée à être impuissante ou révolutionnaire.

Or il nous semble, avant tout, que ceux qui croient — étant admise l'impuissance organique de l'État à modifier le système économique — qu'on ne peut attendre le salut que d'une révolution violente, sont inconsciemment dominés par l'ancien concept de l'immobilité des rapports économiques. Certainement, quand on n'admet pas qu'il existe, dans les rapports sociaux, un ferment immanent de métamorphose perpétuelle, il n'est possible d'attendre leur transformation que de l'œuvre de l'homme, laquelle peut être régulière et disciplinée — et alors on a la réforme — ou désordonnée et anarchique — et c'est la révolution ; il est certain encore, étant données ces prémisses, que l'impuissance de l'État à accomplir des réformes radicales ne permet, à la société en décadence, d'autre issue que la révolu-

tion. Mais c'est précisément là un des dogmes de l'ancienne science que la science moderne a le mérite d'avoir détruits; car c'est désormais une théorie qui envahit inconsciemment la pensée scientifique, que, dans la société comme dans la nature, toute forme est agitée par un processus d'évolution organique, incessante et transformatrice. Or, à ce processus sont soumis également les rapports économiques qui (comme nous l'avons vu), par une force propre et malgré toute réaction humaine, procèdent d'une forme à une autre forme ultérieure.

Et il nous semble que, seule, la théorie de la composition économique du pouvoir politique permet d'appliquer, aux phénomènes sociaux, la loi d'évolution qui est, au contraire, inconciliable avec le dogme du socialisme d'État. En effet, si l'on admet la possibilité, de la part de l'État, de modifier radicalement l'assiette économique suivant son propre arbitre, éclairé ou despotique, un lien fatal ne relie plus les événements humains et n'en prédétermine plus le cours; et la volonté libre de l'homme remplace l'œuvre inconsciente de l'histoire. Mais si, au contraire, on reconnaît la base économique de la constitution politique, alors disparaît l'illusion qui invoque l'œuvre de celle-ci pour modifier l'assiette économique, et l'on est obligé de conclure que la modification des rapports économiques ne peut dériver que de ces rapports eux-mêmes. C'est le mouvement même des faits sociaux, nés sous une forme historique déterminée, qui met en jeu les agents destinés à la dissoudre pour lui substituer une forme nouvelle et plus complexe. La forme naissante tue celle qui l'a engendrée. Le parricide est la loi de l'histoire.

En même temps que la science moderne, grâce à sa doctrine fondamentale, exclut la nécessité d'une révolution violente comme moyen de transformation des rapports économiques, elle en écarte jusqu'à la possibilité, en démontrant l'impuissance d'une révolte populaire à modifier un organisme social qui est le produit nécessaire d'un stade déterminé du développement historique humain. En effet, l'analyse de l'économie capitaliste nous enseigne qu'une révolution ne peut être vraiment générale et

efficace que quand le travail improductif se détache de son alliance normale avec le revenu, pour s'associer au travail productif et en éclairer les revendications ; elle nous enseigne encore, que cette alliance du travail improductif avec les exclus de la terre libre ne peut se réaliser que lorsque la diminution progressive du revenu a converti les travailleurs improductifs en adversaires de la propriété. Or, cela revient à dire qu'une révolution ne peut triompher d'un système économique que quand le développement naturel de ce dernier en détermine la ruine nécessaire ; en d'autres termes, que le mouvement spontané de dissolution d'une forme sociale ne peut s'accomplir que lorsque le mouvement naturel qui doit en amener la ruine est déjà commencé. Mais de là résulte précisément *e contrario*, que toute tentative de révolte qu'oseraient risquer les classes travailleuses avant la période critique, alors que le travail improductif reste encore allié au capital, serait nécessairement incapable de détruire le système économique en vigueur. Voilà pourquoi toute révolte de la classe non-proprétaire, quand celle-ci est abandonnée à ses seuls efforts et privée de tout appui de la part des travailleurs improductifs, trouve en elle-même une cause intime de dissolution ; et la masse des révoltés, divisée, désorganisée, peu sûre d'elle-même, incertaine du but à atteindre, retombe bien vite sous la domination de la classe propriétaire. Chaque époque sociale a ses martyrs ; mais ceux-ci restent tels, ils ne se rebellent pas contre le système qui les opprime, et s'ils tentent de le briser, leurs efforts demeurent impuissants. Deux exemples typiques le prouvent. L'économie ancienne ne fut pas détruite par une révolte des esclaves, et la ruine de l'économie du moyen âge ne fut pas le résultat des émeutes soulevées par les serfs, lesquels, au contraire, après les guerres agraires, restèrent plus assujettis que jamais. Ces formes économiques ne furent dissoutes que quand les clients, dans l'économie romaine, les ecclésiastiques, dans l'économie du moyen âge, furent amenés par la diminution de la participation à un revenu toujours plus décroissant, à se détacher de l'alliance séculaire avec le revenu,

pour appuyer de leurs secours et de leurs lumières la révolte définitive du travailleur; c'est-à-dire que ces formes ne s'écroulèrent que quand le développement économique lui-même, par ses influences fatales, les eut rendues intolérables.

La conviction de cette impuissance de la classe populaire à détruire l'ordre de choses actuel, par une révolution violente, est désormais profonde dans l'âme de la classe dominante, aussi bien que dans celle de la classe assujettie. Le fait suivant nous fournit un exemple remarquable de ce que nous affirmons. Dans les constitutions sociales qui précédèrent la forme économique moderne, la classe dominante eut un soin constant d'exclure du service militaire la classe assujettie. Ni les esclaves antiques, ni les serfs du moyen âge ne peuvent porter les armes: dans l'antiquité, c'est le privilège des hommes libres; au moyen âge, c'est celui des seigneurs féodaux et — parfois seulement — des petits propriétaires. Ensuite, lorsque la milice salariée succède à la milice féodale, chaque État s'efforce, avec un soin jaloux, de recruter des armées mercenaires parmi les étrangers, afin de se soustraire à la nécessité périlleuse d'aguerrir les populations nationales. — Quelques publicistes conservateurs qui écrivaient durant le grand ouragan politique de 1789, Arthur Young par exemple, étaient encore vivement préoccupés des dangers auxquels on exposerait la propriété, en instituant une armée nationale qui aguerrirait et organiserait la classe prolétaire; c'est pourquoi ils conseillaient de remplacer l'armée populaire par une milice bourgeoise où « la propriété fût aussi bien dans les rangs que dans l'état-major (1) ». Mais la bourgeoisie eut des vues bien différentes et

(1) YOUNG, l. c., II, 450-1. — Merlin également, dans son *Rapport à l'Assemblée Nationale* du 20 avril 1790, demande s'il n'est pas opportun de limiter le droit de porter les armes aux seuls *citoyens actifs*, et, dans les campagnes, à ceux qui ont une certaine propriété foncière. (KAREW, l. c., pag. 412). — Hallam, lui aussi, discourant d'une milice instituée en 1757, en Angleterre, et commandée par des gentilhommes très riches, ajoute: « En réalité, la milice doit être placée sur sa véritable base, qui est la propriété ». (*Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, Turin 1855, IV, 251-2).

continua d'organiser militairement le prolétariat. Pourquoi? — Parce qu'elle comprit instinctivement que la classe prolétaire, qui, en vertu de son propre nombre, pourrait, indépendamment de toute organisation militaire, renverser le système de la propriété, se trouverait frappée d'impuissance par l'alliance compacte du travail improductif avec le revenu; car cette alliance, en même temps qu'elle renforce le revenu par un secours efficace, prive la classe ouvrière de toute direction intellectuelle et de toute énergie révolutionnaire. Or, étant donnée l'impuissance absolue de la classe ouvrière à renverser le système capitaliste, tout péril que pourrait, en apparence, présenter l'organisation militaire de cette classe, disparaît; car, à quoi servent les armes matérielles quand on ignore le moyen de les utiliser à son propre avantage? Au contraire, l'organisation militaire offre aux classes propriétaires un moyen ultérieur de domination sur les classes besogneuses, car elle crée une nouvelle phalange de travailleurs improductifs vivant aux dépens de la propriété et intéressés à la défendre, les officiers, lesquels assujettissent à une discipline de fer une partie de la population pauvre, la détachent de toute solidarité ou fraternité avec le reste et arrivent même à la pousser contre le peuple, si, par aventure, celui-ci tente de se révolter. Après cela, il n'y a pas à s'étonner si l'organisation militaire des classes pauvres, qui avait tant effrayé les écrivains à l'aurore de l'âge bourgeois, n'est aujourd'hui un motif de préoccupation pour personne, et si la bourgeoisie dispose, avec la même tranquillité sereine, et des prolétaires soldats, et des prolétaires travailleurs (1).

Mais votre théorie de l'évolution, dit-on, conduit à un pernicieux quiétisme, en excluant la possibilité de toute action humaine réparatrice du mal économique. — Or, il est certain que,

(1) Cela, naturellement, n'exclut pas qu'une fraction de l'armée puisse parfois fraterniser avec les prolétaires insurgés; mais c'est là un cas exceptionnel, un phénomène nécessairement partiel qui reste dans les limites innocentes de l'épisode, tant que n'est pas scellée l'alliance définitive entre le travailleur improductif et le peuple.

en présence de la théorie de l'évolution, comme on l'entend généralement, cette observation est inexpugnable, puisque cette doctrine conclut, quoi qu'on puisse affirmer, à la normalité d'un progrès incessant. Certes elle ne nie pas (et comment le pourrait-elle?) que l'évolution ne trouve son terme extrême dans la dissolution, ce qu'elle démontre par des exemples infinis pris dans le monde minéral et dans le monde organique; mais dès qu'elle analyse les phénomènes sociaux, cette théorie oublie que le procès de désintégration forme une partie essentielle de l'évolution; et, dans cette théorie, on cherche en vain la trace de l'importance de la dissolution dans le développement historique humain et celle du caractère douloureux, spasmodique que présentent les grandioses périodes qui font aboutir une forme sociale à une autre forme supérieure. C'est pourquoi l'on peut dire qu'on est en face de deux doctrines de l'évolution, ou que cette doctrine présente deux manifestations opposées. Comme application superficielle et incomplète des lois biologiques aux rapports sociaux, la loi d'évolution rencontre l'approbation des classes dominantes, parce qu'elle proclame l'impuissance des réformateurs; parce que, confondant avec les rapports économiques leurs manifestations les plus apparentes et les plus insignifiantes, elle proclame le caractère fugitif de phénomènes secondaires, mais ne frappe pas les catégories économiques les plus profondes, lesquelles, pour ce motif, paraissent éternelles; enfin parce qu'elle représente le développement social comme un progrès spontané et continu, lequel, sans déchirements, sans secousses, sans violences, conduit à l'amélioration universelle et profite, en même temps, aux dominateurs et aux opprimés. — Comme recherche profonde des rapports économiques, de leur genèse, de leur dissolution nécessaire, la loi d'évolution rencontre l'aversion instinctive des classes régnantes, parce qu'elle frappe tous les rapports économiques et les entraîne tous dans sa marche fatale; parce que, en concevant la nécessité des choses existantes, elle conçoit en même temps la nécessité de leur négation; enfin parce qu'elle révèle que cette négation ne s'ac-

complit pas par un procès doux et insensible qui tourne à l'avantage commun, mais par une série de secousses, de péripéties, de douleurs, à travers une époque de marasme social.

Or, si la loi d'évolution, entendue dans le premier sens, exclut toute tâche pratique de la science et toute influence de sa part sur les progrès de la société humaine, entendue dans le second sens, qui est le plus correct, elle assigne à la science un rôle pratique modeste, mais non sans efficacité; car elle lui impose d'induire, d'une étude profonde des rapports économiques et de leur évolution, quelle est la forme sociale en laquelle ils se changeront, et de proposer les mesures qui puissent atténuer les secousses, compagnes inévitables de cette transformation. Cette influence pratique de la science économique n'est pas en opposition avec la détention exclusive du pouvoir politique, de la part des classes propriétaires; en effet dès qu'il est démontré que la nécessité d'une transformation sociale s'impose d'une manière irrésistible, il est de l'intérêt pressant de ces classes elles-mêmes de faciliter, autant que possible, le passage d'un organisme économique à l'autre, en atténuant les déchirements qui en résultent et dont elles sont les premières victimes. Par conséquent, pour obtenir, dans ces limites, l'établissement d'une politique sociale rationnelle et féconde, la science pourra faire appel aux classes dominantes, en invoquant, non leur esprit philanthropique, mais leur intérêt éclairé, et en montrant qu'il y a un avantage direct pour celui-ci à prendre une série de mesures destinées à rendre moins douloureuse la transformation sociale nécessaire.

Cette tâche que nous accordons à la science est, considérée sous son aspect pratique, bien limitée et bien modeste, mais c'est la seule qui soit compatible avec l'existence même d'une science. Et, en effet, dès que l'on admet que celle-ci peut proposer des réformes sociales modificatrices du système existant et que ces dernières sont réalisables, il n'est pas douteux que la fonction pratique de la science et son influence sur la vie ne soient étendues de beaucoup; mais en même temps, cependant, on dé-

truit la science elle-même, on la sape par sa base, car l'on nie l'existence des rapports nécessaires, indépendants de l'arbitre humain, lesquels sont la condition essentielle et le *substratum* de la pensée scientifique. Cela est si vrai, que la période dans laquelle le monde fut subjugué par la foi dans les réformes arbitraires de la société civile, fut également la période préhistorique de la science sociale; et celle-ci ne surgit que lorsque prévalut le concept que les rapports sociaux présentent une consistance qui leur est propre et un processus organique devant lequel s'incline la volonté humaine. Le rôle pratique limité de la science sociale est donc la condition *sine qua non* pour que cette science subsiste.

D'autre part, ce rôle pratique restreint impose à la pensée scientifique une tâche théorique démesurée, car, d'après nos considérations, on voit que la science ne peut exercer son empire pratique sur la vie qu'à la condition de pouvoir tracer l'évolution nécessaire de l'humanité et la forme que doit prendre l'assiette ultérieure de l'économie. — Quelle est cette nouvelle forme que les rapports économiques assumeront? C'est là le problème capital de l'économie politique, et seule, la solution de ce problème, en apparence hypothétique et conjectural, pourra permettre à la science économique de proposer des règles pratiques actives et de diriger, dans de certaines limites, la législation sociale. Nous avons consacré ailleurs, à cette solution, de longues et laborieuses investigations, mais on ne pourra définitivement y parvenir que quand toutes les forces des élus de la pensée convergeront vers elle dans une alliance fraternelle.

Toutefois, si les limites imposées par cet essai ne nous permettent pas d'arrêter nos regards sur la structure des rapports économiques à venir, une vérité qui nous apparaît dès à présent — car l'histoire entière l'atteste — c'est que la dernière forme que prendront les rapports économiques, en même temps qu'elle présentera le *maximum* de développement et le perfectionnement suprême de ces rapports, diffèrera moins que chacune des formes économiques précédentes de la structure sociale

de l'humanité primitive. Cette identité profonde du dernier et du premier stade social se rattache à une raison logique qui ne tarde pas à apparaître à quiconque réfléchit tant soit peu sur le développement historique humain. En effet, dans le premier stade de ce développement, tous les éléments constitutifs de l'organisme social se trouvent déjà existants, mais à un état fragmentaire et embryonnaire que, seule, une longue élaboration historique portera à maturité. Chaque stade successif développe un des éléments organiques qui se trouvent à l'état de germe dans l'âge primitif, et, avec le passage de chacun de ces éléments, du stade embryonnaire au stade mûr, la figure de la société, ainsi que les lois d'après lesquelles elle est gouvernée subissent des modifications successives. Mais quand tous les éléments qui se trouvent à l'état de germe, dans l'humanité primitive, ont atteint leur développement complet, la figure de la société n'est plus qu'un gigantesque reflet de l'organisme social primitif, car les éléments qui coexistent, dans celui-ci, à un même degré embryonnaire de développement, coexistent à un même degré de développement *maximum*, dans la dernière forme sociale. Si, comme l'affirme un grand écrivain, la physionomie humaine atteint la suprême beauté au moment de la naissance et à celui de la mort, parce que, dans le premier cas, l'influence corrosive de la vie n'existe pas encore et que, dans le second, elle a disparu, la physionomie sociale, elle aussi, atteint le type le plus harmonieux et le plus beau au commencement et à la fin de son développement séculaire, parce que, dans la première phase de l'humanité comme dans la dernière, tous les éléments dont l'organisme social est composé se trouvent à un même degré de développement, tandis que les stades intermédiaires de l'évolution historique sont caractérisés par le développement prédominant de quelques-uns des facteurs sociaux, alors que les autres restent encore à l'état de germe. — C'est pourquoi la dernière forme sociale doit présenter le *maximum* de divergence quantitative et d'analogie qualitative avec la forme sociale de l'hu-

manité primitive (1), et le terme du chemin historique doit en reproduire le commencement ;

Nil erit ulterius quod nostris moribus addat
Posteritas....

Cette tendance du fleuve humain à remonter à ses sources, ce mouvement circulaire de l'histoire, n'est d'ailleurs pas resté un secret pour la divine intuition des peuples primitifs qui représente précisément par un cercle l'évolution historique de l'humanité. C'est le mystérieux *Kneph*, emblème du retour éternel des choses ; c'est la mystique tradition des épopées religieuses qui nous parlent d'un âge primitif de félicité inconsciente et brutale, d'où l'humanité se trouve précipitée tout à coup dans la passion et dans le péché ; elle en sortira un jour, prédissent les livres sacrés, pour retourner, purifiée et rachetée, aux gloires paisibles du premier âge ; c'est la légende touchante de Mazeppa, symbole merveilleux et pittoresque du mouvement historique humain. Il est jeune, heureux et aimant, mais une féroce condamnation l'arrache à son existence de roses et l'étend, enchaîné, sur le dos d'un coursier indompté qui le transporte, bondissant, frémissant, à travers des steppes désolées, jusqu'à ce que le misérable cavalier, sanglant, martyrisé, épuisé par cette course effrénée et par la douleur, reçoive asile près d'une pieuse vierge de l'Ukraine, où il ceint la couronne de roi et retrouve, dans sa nouvelle patrie, la grandeur et la gloire. — Telle est l'histoire du genre humain ; de la félicité sauvage de la communauté

(1) En effet, si nous comparons la forme économique fondée sur l'association mixte, à laquelle, croyons-nous, appartient l'avenir, avec la forme économique primitive, nous trouvons que toutes deux sont caractérisées par l'égalité de conditions, par la non-existence d'un revenu capitaliste, par la paix sociale ; mais, ce qui les différencie c'est que, dans la première forme économique, le développement le plus complet des forces individuelles ne s'obtient qu'au prix d'une coaction, le bien-être de l'individu s'achète au prix de sa sujétion à la collectivité, tandis que, dans la dernière, cette coaction n'est plus nécessaire ; c'est le règne de la liberté universelle définitivement établi.

primitive, il est jeté dans les tempêtes et dans les vicissitudes de la propriété, et, sous les auspices de celle-ci, il traverse des siècles de batailles et de martyres, jusqu'à ce qu'enfin arrivé au terme de ce triste voyage, il trouve, sous un ciel plus serein, dans une forme sociale plus équitable, la paix et la justice de l'âge primitif fécondées par la civilisation (1).

Déjà l'on découvre, dans la société moderne, les prodromes de cette dernière transformation. La société actuelle a un aspect de prospérité et de vigueur qui semble défier toute menace; mais si nous approchons l'oreille, nous entendons, sous ces apparences de vie exubérante, le lent travail de la mort qui la ronge intérieurement. Un manteau resplendissant la recouvre, mais en regardant attentivement, nous voyons que déjà il a perdu de son éclat, ses brillantes couleurs s'assombrissent, et, avant qu'il soit longtemps, ce splendide manteau deviendra le funèbre linceul dans les plis duquel la société capitaliste dormira son suprême sommeil. La science doit écouter, sous la vigueur apparente de la santé, les tressaillements de la maladie, observer attentivement les symptômes de mort et indiquer les moyens, non point de conjurer un inéluctable destin, mais de rendre moins douloureuses les secousses qui accompagneront l'enfantement d'une société nouvelle plus vigoureuse et plus belle. — En se bornant à cette tâche, la science accomplira une œuvre beaucoup plus utile et plus féconde qu'en proposant d'irréalisables desseins de rénovation sociale.

(1) Ce concept, mentionné également par Cagnetta de Martiis, (*Le forme primitive nell'evoluzione economica*, Turin, 1881, pag. 480) se rencontre chez des écrivains de tendances très différentes et aux époques les plus disparates, depuis Vico jusqu'à Cernicewski. Déjà même Aristote avait dit: « Res enim humanas et cœterarum eas quæ naturalem motum et ortum ac » obitum subeunt, circulum esse dicunt ». *Physica Auscultatio*, IV, 14.

CHAPITRE SIXIÈME

Examen de quelques objections.

La théorie que nous venons d'exposer a eu le mérite de susciter de nombreuses objections. Leur valeur intrinsèque et l'élévation d'esprit de ceux qui les ont soulevées, exigent qu'elles soient examinées avec le plus grand soin. Nous ne saurions donc terminer les présentes recherches sans tenir compte des critiques qui nous ont été adressées et sans chercher à y répondre brièvement.

Avant tout, nous devons nous disculper de l'accusation de cynisme qui a été lancée de plusieurs côtés contre notre doctrine morale et politique; « doctrine désolante », dit notre regretté ami Émile de Laveleye, laquelle « aboutit à dégrader l'espèce humaine en nous la montrant comme uniquement influencée par le sordide intérêt matériel (1) ». Mais, hélas ! il faut bien le dire à ces moralistes attardés, le cynisme est dans les choses, qui ne sauraient être plus tristes, mais non en ceux qui les montrent franchement telles qu'elles sont. Un cynisme honteux, c'est celui qui s'efforce de masquer sous des théories fallacieuses les horreurs de la société contemporaine et qui cache sous de complaisants euphémismes les immoralités qui la déshonorent. Or c'est de ce cynisme, nous le savons, que se rendent coupables, à tout instant, les savants modernes; et, par conséquent, nos

(1) *Revue de Belgique*, novembre 1886.

recherches obtiendront difficilement leur suffrage. — Les écrivains d'autres temps procédaient d'une manière bien différente : s'inspirant d'une conscience élevée, dans l'accomplissement de leur mission, ils affirmaient crûment le véritable caractère des institutions morales et politiques. Et, à cet égard, il est à remarquer que plusieurs écrivains français du siècle dernier ont parfaitement compris la base capitaliste de la morale moderne et tiré de ce principe les plus intéressantes déductions. A l'appui de ce que nous affirmons, nous ne citerons point ici les noms de Mably et de Morelly — lesquels affirment que l'égoïsme ne peut être le principe de la morale que dans une société d'égaux, jamais dans une société capitaliste — car les vellétés utopistes de ces écrivains enlèvent de l'autorité à leurs doctrines ; nous voulons seulement rappeler quelques paroles de D'Alembert, qui montrent que ce puissant esprit avait clairement compris le caractère de la morale moderne. A Frédéric de Prusse qui l'interrogeait sur les bases de la morale, le philosophe français écrivait, le 29 janvier 1770 : « Dans mes *Eléments de philosophie*... je regarde l'amour éclairé de nous-mêmes comme » le principe de tout sacrifice moral. Un seul point, sire, m'a » toujours embarrassé pour rendre absolument universel et sans » restriction ce principe de la morale, c'est de savoir si ceux » qui n'ont rien, qui donnent tout à la société et à qui la société refuse tout, si ces hommes dis-je, peuvent avoir d'autre » principe de morale que la loi, et comment on pourrait leur » persuader que leur véritable intérêt est d'être vertueux, dans » le cas où ils pourraient impunément ne l'être pas. Si j'avais » trouvé une solution satisfaisante à cette question, il y a long- » temps que j'aurais donné mon catéchisme de morale ». Et, dans une lettre du 30 avril suivant, après avoir dit que la morale de l'égoïsme justifie le pauvre qui commet un vol au détriment du riche, il ajoute plus explicitement : « Il est vrai, sire, » que cette doctrine, toute raisonnable qu'elle est, n'est pas » bonne à mettre dans un traité, ni dans un catéchisme de morale, par l'abus que la cupidité ou la paresse pourraient en

» faire. Mais cet inconvénient empêche de pouvoir faire un ouvrage complet de morale à l'usage de tous les ordres de la société.... Le mot de l'énigme est, ce me semble, que la distribution des fortunes dans la société est d'une inégalité monstrueuse. Mais, dans les grands États surtout, ce mal est irréparable, et on peut être forcé de sacrifier des victimes, même innocentes, pour empêcher que les membres pauvres de la société ne s'arment contre les riches, comme ils seraient tentés et peut-être en droit de le faire (1) ».

Le fait qui empêchait D'Alembert d'achever son Catéchisme de morale, déduit de *l'amour éclairé de soi-même*, est précisément celui sur lequel nous avons tant insisté dans la première partie de ce travail : l'existence nécessaire, dans toute société capitaliste, d'une classe privée d'option, que son égoïsme spontané pousserait à s'insurger et que la perversion systématique de ce même égoïsme peut seule amener à l'obéissance. Sans doute, ceux qui ont été convaincus par nos considérations n'accorderont pas à D'Alembert que la morale des classes riches soit directement déterminée par leur égoïsme spontané, ni que celle des classes pauvres soit exclusivement réfrénée par la crainte des peines, puisque, comme nous l'avons vu, de puissantes coactions morales concourent à modérer la conduite des diverses classes de la société; mais chacun devra cependant reconnaître à l'écrivain français le grand mérite d'avoir parfaitement compris que la propriété capitaliste rend la morale fondée sur l'égoïsme irréalisable et irrationnelle; et comparant avec les paroles — par nous rapportées — du théoricien de la dynamique, les doctrines que l'on développe aujourd'hui devant le public savant et ignorant, chacun devra se convaincre que la science morale, du moins sous beaucoup de rapports, a éprouvé une effrayante régression. Et cette régression, qui tout d'abord peut sembler surprenante et contradictoire à nos illusions optimistes, n'est pas difficile à expliquer lorsqu'on songe tant soit peu aux influences

(1) FRÉDÉRIC II, *Œuvres posthumes*, Berlin 1791, vol. xx, pag. 99-107.

déterminantes que subit la pensée. Elle se rattache à une loi psychologique observée depuis longtemps, en vertu de laquelle la pensée est d'autant plus libre et recherche la vérité avec d'autant plus de courage, que les conditions sociales rendent plus difficile l'application pratique de ses méditations. Il est clair, en effet, d'après ce principe, que la tendance actuelle à mettre immédiatement l'idée en pratique, l'union toujours plus forte aujourd'hui entre la théorie et l'application, doit avoir sur la sérénité et l'impartialité de la première une influence accablante. Dès lors, rien d'étonnant que les écrivains du siècle passé aient énoncé la véritable théorie de la morale, tandis que les modernes n'en donnent qu'une artificieuse contrefaçon (1).

Du reste, mieux que ces comparaisons historiques, les faits nombreux de tout genre que nous avons rappelés, et ceux plus nombreux encore que tout lecteur intelligent pourra facilement constater, servent d'appui à notre thèse sur la base de la morale et du droit (2). — Mais des objections bien autrement graves

(1) On doit cependant rappeler, comme lumineuse exception, quelques judicieuses observations de Guyau (*La morale anglaise contemporaine*, Paris 1879) qui dénotent une profonde intuition de la vérité, touchant cette question tant débattue.

(2) Ainsi, par exemple, le nombre considérable des astrologues et des devins dans l'ouest des États-Unis (BRUCE, l. c., III, p. 647) confirme ce que nous avons dit, savoir, que le sentiment religieux devient plus fort là où est moins heureuse la lutte de l'homme contre la matière; tandis que l'affaiblissement de l'esprit religieux parmi les ouvriers du vieux monde — fait que nous avons mentionné plus haut — est démontré par les données que Booth a recueillies, touchant les mœurs des ouvriers, dans la partie est de Londres. (*Labour and life of the people*, Lond. 1891, I, p. 119). — Ainsi encore, le fait qu'en Amérique il n'y a aucune limite à la liberté de tester, confirme d'une manière lumineuse notre assertion que les restrictions apportées à la faculté de tester surgissent seulement là où, le champ d'emploi des capitaux venant à se restreindre, il devient nécessaire de refréner par tous les moyens possibles les progrès de l'accumulation. — Un grand nombre de faits, à l'appui de notre thèse, sont encore rapportés par SEELEY, *L'expansion de l'Angleterre*, Paris 1885, p. 135 et suiv., 298; par JANNET, *Les États-Unis contemporains*, Paris 1889, I, p. 154-55, 346, II, p. 50 et 350; par GARLANDA, *La nuova democrazia americana*, Rome 1891; par ROGERS, *The economic interpretation of history*, Lond. 1888, etc. — Voir aussi notre *Analisi*. Turin, Bocca, II, p. 146 et suiv.

ont été soulevées contre nos recherches relatives à la base économique du pouvoir ; et ces objections demandent une attention spéciale de notre part.

Le concept fondamental de ce travail, d'après lequel le revenu est la base du pouvoir (1), semble inadmissible à un écrivain éminent, Tarde, lequel assure, au contraire, qu'il est historiquement et logiquement vrai que le pouvoir politique détermine le pouvoir économique. Il n'est personne, dit-il, qui ne voie que le pouvoir est et a toujours été « le plus sûr moyen de faire fortune ». En effet, de même qu'aujourd'hui les politiciens aspirent au pouvoir pour acquérir des richesses, de même, au moyen âge, les *condottieri* et les moines, bien que privés de tout avoir, arrivent au pouvoir politique et se servent ensuite de celui-ci pour acquérir un vaste patrimoine, tandis que les bourgeois de cette époque ne parviennent à accumuler un petit capital qu'à la suite de l'insurrection politique qui fonde l'indépendance et la force de la commune. Si nous remontons à une période encore plus reculée, ajoute cet auteur, nous voyons la *patria potestas*, cette source primitive de toute autorité politique, religieuse ou judiciaire précéder nécessairement la propriété et l'engendrer. L'homme primitif n'a pas de propriété, il n'a qu'un pouvoir théocratique qui lui assujettit ses femmes, ses esclaves, ses enfants ; mais cela suffit pour qu'il puisse, avec l'aide de ses sujets, capitaliser des troupeaux et cultiver la terre. Donc c'est le revenu qui vient du pouvoir. Ce qui, du reste, est évident et nécessaire même *a priori*. En effet « la souveraineté » est la règle des activités, des productions, soit militaires, soit » pacifiques ; le revenu est la limite des jouissances, des con- » sommations ; donc le revenu, originairement, a dû suivre et » non précéder le pouvoir (2) » .

(1) Lepetit (*Il socialismo*, Milan 1891, p. 62) me reproche de considérer le pouvoir comme un apanage de la seule rente foncière. Mais je n'ai jamais dit cela ; j'ai, au contraire, affirmé que le pouvoir appartient au revenu, quelle qu'en soit la forme.

(2) *Revue Philosophique*, janvier 1887.

Tout d'abord il nous semble que ce dernier argument de l'éminent philosophe démontre précisément le contraire de sa thèse. En effet, si le revenu est la limite des consommations, il en résulte que ceux qui sont privés de revenu n'ont pas la possibilité de consommer, ou qu'ils doivent invoquer cette possibilité de l'arbitre des possesseurs du revenu. Or, comment peut-on admettre qu'une classe d'hommes dont l'existence même dépend de l'arbitre d'une autre classe, puisse résister aux aspirations politiques de celle-ci et l'empêcher de s'emparer du pouvoir? Évidemment tout cela est inconcevable, car à la première tentative de résistance faite par la classe privée de revenu, l'autre classe lui soustrairait les moyens de subsistance et la contraindrait par la faim à se rendre à sa merci. Mais, laissant même de côté cette argumentation, la thèse de Tarde, suivant laquelle une classe ne peut conquérir le revenu si elle n'a d'abord conquis le pouvoir politique, est réellement insoutenable. S'il est vrai, en effet, que pour se procurer le revenu capitaliste, l'homme doit s'emparer d'un autre homme ou l'exclure, d'une manière quelconque, de la possession de la terre, il est également vrai que, pour cela, il n'a nullement besoin du pouvoir politique, sa propre force, unie à celle des travailleurs improductifs qui lui sont associés, lui suffisant; ce n'est qu'à la suite de l'acquisition du revenu, et pour en garantir la persistance, qu'il s'empare du pouvoir. C'est ainsi que les bandits qui fondèrent Rome s'assujettirent d'abord d'autres hommes par la force et les réduisirent à l'esclavage; et ce ne fut qu'après cette conquête qu'ils obtinrent, avec la constitution de Servius, le monopole du pouvoir. De nos jours encore, bien que très rarement, il arrive que des ouvriers, exclus du pouvoir par le fait même de leur condition économique, parviennent cependant à la possession du revenu, démontrant ainsi, d'une manière péremptoire, que l'on peut arriver au revenu sans participer d'abord au pouvoir politique.

Les faits rapportés par Tarde à l'appui de sa thèse ne nous semblent pas non plus résister à la critique la plus impartiale. En effet, il est absolument faux que la *patria potestas* soit la

source première de l'autorité politique, puisqu'il y avait aussi une autorité politique chez les tribus régies par le droit maternel, alors que la *patria potestas* était inconnue, et que, même dans la famille à base paternelle, on ignore longtemps ce que c'était que la *patria potestas* (1), tandis que le pouvoir politique était déjà formé et développé. Mais, en dehors de ces considérations, il y a quelque chose de plus décisif encore; les recherches les plus approfondies de la science préhistorique moderne, et celles de Morgan en particulier, ont montré que la *patria potestas* est le corollaire naturel de la propriété privée, tandis que, sous l'empire de la propriété commune, le système de l'autorité maternelle domine d'une façon absolue; — ce qui détruit l'affirmation de notre contradicteur, que la *patria potestas* a précédé la propriété privée, et démontre que cette très ancienne forme d'autorité politique est également le produit des rapports économiques. L'histoire n'est pas plus favorable que la préhistoire aux concepts du philosophe français, car elle nous enseigne que la première accumulation de la richesse bourgeoise, laquelle, suivant Tarde, aurait été la conséquence de l'insurrection politique des communes, a au contraire, et de beaucoup, précédé cet événement, et en a été la cause. Il suffit, à ce propos, de rappeler, comme un document lumineux de notre thèse, les recherches d'Augustin Thierry et de Monteil sur le développement du tiers état, car ces écrivains, après avoir signalé la grande accumulation de la richesse bourgeoise sous l'empire de la féodalité, et, par conséquent le contraste croissant entre la puissance économique des bourgeois et leur impuissance politique, démontrent que ce contraste éclate dans la révolte bourgeoise et s'apaise par la libération des communes du joug de la noblesse.

Un fait qui semble véritablement contredire notre théorie et que Tarde nous oppose, c'est la participation au pouvoir politique, obtenue, et à un degré éminent, par les *condottieri* et par les moines du moyen âge, lesquels, cependant, ne possé-

(1) SIEBER, l. c., 284.

daient aucun capital. Mais cette objection, qui est réellement inélucltable par rapport à la première édition de notre travail, trouve une réponse adéquate dans les recherches que nous avons successivement exposées touchant la fonction capitaliste du travail improductif. En effet, nous avons démontré dans notre *Propriété Capitaliste* (1) et indiqué dans les pages précédentes que le revenu n'est pas exclusivement perçu par les propriétaires du capital ou de la terre, mais aussi par les travailleurs improductifs, nécessaires pour défendre le revenu contre les réactions de ceux qui sont exclus de la propriété foncière. Or, quand on admet que des hommes qui ne possèdent pas de capital, peuvent et doivent participer, et dans une large mesure, au revenu capitaliste, on comprend immédiatement qu'ils peuvent et qu'ils doivent participer aussi au pouvoir, et l'on s'explique sans peine ce fait, que Tarde opposait, avec quelque raison, à la première exposition de notre théorie. L'analyse du travail improductif, qui, à notre avis, a une importance exceptionnelle pour qui veut comprendre la structure des diverses formes économiques et les rapports entre les différentes classes de la société, réfute immédiatement d'autres objections que notre théorie a soulevées. Ainsi, la critique soulevée par Fioretti contre nous et contre les économistes en général, de répartir la société en deux classes seulement, celle des capitalistes et celle des travailleurs, sans tenir compte des artistes, des avocats, des médecins et, généralement, des professions libérales, nous semble absolument injustifiée après l'étude que nous avons consacrée aux travailleurs improductifs. Fioretti fait observer encore qu'une théorie fondée sur l'égoïsme rend inexplicables les donations spontanées de terres, faites par les seigneurs du moyen âge, aux églises et aux cloîtres (2); or, l'analyse du travail improductif répond que, précisément, l'égoïsme imposait au capital du moyen âge de s'attacher une nombreuse légion de clients ecclésiastiques, dont la

(1) Bocca, Turin 1889.

(2) *Cultura*, 1886.

fonction occulte était d'assurer l'acquiescement des travailleurs et des serfs au système économique qui les exploitait, et que ce résultat ne pouvait être obtenu qu'en faisant participer les ecclésiastiques au revenu ou au capital féodal. De même, à l'objection de Sax (1), qu'un système économique fondé sur l'usurpation est impossible, parce que les classes exploitées étant les plus nombreuses, elles arriveraient sans peine à le renverser, nous répondons que la force que la classe exploitée trouve dans sa supériorité numérique est paralysée par les influences morales du travail improductif, lequel entretient, dans cette classe, la faiblesse, l'ignorance et la soumission qui garantissent son acquiescement au système usurpateur. Enfin, à Rabbeno (2), qui trouve incompréhensible que les classes travailleuses, progressivement dégradées par les influences du système capitaliste, puissent vaincre les propriétaires du capital et fonder une forme sociale supérieure, répond, avant tout, l'analyse de l'économie capitaliste; celle-ci démontre en effet que, dès que l'appropriation de la terre devient exclusive, l'intérêt du capitaliste n'est plus en opposition avec une élévation du salaire au-dessus du taux *minimum*, et qu'il lui est même favorable; or l'élévation du salaire améliore la condition morale du travailleur et le rend capable de tenter une révolution économique. Du reste, notre analyse admet que la classe travailleuse ne peut accomplir la révolution économique à elle seule, mais qu'il lui faut le secours et la direction des travailleurs improductifs, lesquels présentent, précisément, les conditions d'intelligence et de civilisation qui sont requises pour l'œuvre héroïque d'une rénovation sociale; et elle démontre que les travailleurs improductifs sont précisément poussés à s'allier avec les salariés, par la diminution du revenu capitaliste qui amoindrit la rétribution des associés intellectuels du capital, et

(1) SAX, l. c., 110.

(2) RABBENO, *La funzione economica nella vita politica*, (dans la *Rivista di Filosofia scientifica*) 1886. Voir aussi WALTERSHAUSEN, *Moderne Socialismus in Vereinigten Staaten*, Berlin, 1890, 16.

par l'augmentation des salaires qui accroît la rétribution des associés intellectuels du travail (1).

Le concept suivant lequel la division du Parlement en deux Chambres serait le produit de la bipartition du revenu, semble inacceptable à Tarde, lequel nous objecte que cette division existait déjà dans les premiers temps des États-Unis d'Amérique, alors que le capital n'avait cependant pas encore acquis une importance autonome qui lui permit de faire front à la propriété foncière. Mais, tout d'abord, si, dans les premiers temps de l'État américain, la scission entre la rente foncière et le profit du capital n'existait pas, on avait cependant (précisément comme au moyen âge en Europe) le conflit entre le profit agraire, fondé sur la servitude, et le revenu industriel obtenu par les travailleurs libres. Or ce conflit qui, dans le champ économique, se développait au moyen du protectionnisme industriel et du monopole de la manufacture, forma le *substratum* de la scission du Parlement en Chambre et en Sénat. — Du reste, nous sommes empressé de reconnaître que la division du Parlement en deux Chambres n'est un produit de la bipartition du revenu qu'autant que l'un des deux revenus domine dans l'une des deux assemblées, et l'autre dans la seconde, tandis que, si le revenu prévalent a la prédominance dans les deux assemblées, la bipartition du Parlement perd toute connexion avec la bipartition du revenu et n'est plus qu'un mécanisme administratif qui assure à la législation une maturité et une pondération plus considérables. Or, on doit en dire autant dans le cas où il n'existe qu'une seule forme de revenu, car alors encore, ce n'est plus

(1) Cela explique, peut-être, ou du moins en partie, ce qu'on appelle le socialisme catholique, lequel pourrait être un résultat du fait qu'une partie des ecclésiastiques vit, aujourd'hui, aux dépens des pauvres et est par conséquent intéressée à les protéger. — Il est vrai, cependant, que si un ordre social adéquat s'établissait, si la pauvreté disparaissait, la fonction capitaliste du clergé et ses émoluments cesseraient aussi; c'est pourquoi, le clergé (malgré toute apparence contraire) sera toujours l'adversaire naturel de tout changement économique radical.

une cause économique, mais seulement une cause technique qui forme la base de la scission du Parlement en deux assemblées.

Des objections tout aussi graves ont été opposées à nos études financières, par Antonio Salandra, dans le splendide article qu'il a consacré à notre travail (1). Il fait observer — contrairement à ce que nous avons dit plus haut (2) — que si les capitalistes, afin d'éviter une élévation de salaires, veulent refréner l'accumulation productive, ils peuvent le faire de la manière la plus naturelle et la plus agréable, en élargissant leurs consommations, sans qu'ils aient besoin de recourir à la méthode détournée et désagréable d'une taxation additionnelle de leur propre revenu. — Et ce n'est pas seulement Salandra qui nous a adressé cette objection, mais encore deux autres écrivains, eux aussi de grand talent, Fusinato (3) et Rabbeno; ce dernier ajoute qu'il ne peut comprendre quel motif conscient induit les capitalistes à cette autotaxation, puisque la cause profonde qui la rend avantageuse pour eux — la nécessité capitaliste de réduire les salaires au taux *minimum* — est inconsciente et, par cela même, incapable de constituer un motif à leur sacrifice spontané. — Mais, toutes ces considérations, bien que très dignes d'attention, ne nous semblent pas inattaquables, spécialement après les recherches que nous avons consacrées ailleurs aux lois de l'accumulation. En effet, l'analyse du capital nous enseigne que la quantité de richesse accumulée et employée productivement est rigoureusement proportionnelle au taux du profit et tout à fait indépendante des influences avantageuses ou funestes, pour le capital, qui peuvent résulter de l'accumulation; et que celle-ci continue, alors même que, se résolvant en une grave augmentation de salaires, elle peut être inutile ou même préjudiciable au revenu capitaliste. — Or, si l'on reconnaît que l'accumulation ne dépend pas de l'arbitraire du capitaliste, mais qu'elle suit fatalement les variations du taux du profit, on s'aperçoit immédiatement que, le taux

(1) *Giornale degli economisti*, mai 1886.

(2) Voir page 237 et suiv.

(3) *Rivista italiana per le scienze giuridiche*, 1886.

du profit étant constant, la classe capitaliste ne peut accroître ses propres consommations improductives aux dépens de l'accumulation, mais qu'elle doit nécessairement, bien qu'inconsciemment, consacrer à l'accumulation une quantité de richesse rigoureusement invariable; de sorte que, si l'on veut réfréner l'accumulation, il n'y a pas d'autre moyen que de diminuer le taux du profit, ce qui s'obtient, précisément, grâce à l'impôt sur le revenu.

A ce propos, il est encore à remarquer que l'impôt sur le revenu n'est pas, comme semblent le croire nos contradicteurs, une méthode différente de l'expansion des consommations improductives, mais qu'il coïncide, au contraire, avec celle-ci; car, à quoi est employé le produit de l'impôt, sinon, précisément, à la satisfaction des besoins collectifs de la classe aisée? Qu'est-ce donc que l'impôt sur le revenu, sinon, justement, un moyen d'obtenir, par force de loi, une expansion des consommations improductives des capitalistes, lorsqu'on ne pourrait l'obtenir spontanément? Et cela répond — du moins, il nous le semble — à l'observation judicieuse de Rabbeno touchant l'absence d'une incitation consciente à l'autotaxation du capital; car on voit, maintenant, que cette incitation existe et qu'elle consiste précisément dans l'augmentation des consommations collectives des capitalistes, rendue possible par l'impôt. — Du reste, tout en faisant abstraction de cette incitation consciente, on en observe une autre, par une de ces merveilleuses relations qui existent entre les phénomènes nécessaires et les motifs immédiats qui les produisent. En effet, cette même nécessité inconsciente d'une autotaxation du capital, qui se produit à un certain moment, se réfléchit dans l'esprit des capitalistes, sous la forme d'une loi abstraite de justice, laquelle conseille une taxation plus élevée du capital; et ce concept de justice, éelos tout à coup, forme une incitation immédiate et consciente qui pousse les capitalistes à accepter et à consommer cette taxation d'eux-mêmes dont leur intérêt même est la base profonde et ignorée.

Herzenstein, qui, dans la *Pensée russe*, a consacré à notre travail une longue et brillante critique, juge arbitraire notre

théorie de l'impôt, et spécialement notre explication de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les opérations de bourse (1). Et cependant, pour ce qui concerne ce dernier, Roscher lui-même observe qu'il est précisément dû à l'influence des propriétaires de terres et à leur aversion pour les propriétaires du capital, tandis que les faits nombreux sur lesquels nous avons appuyé nos recherches, touchant l'impôt sur le revenu, nous paraissent suffisants pour nous défendre contre la critique de l'éminent publiciste russe, s'ils ne l'ont pas été pour la prévenir. Il ne nous semble pas plus difficile de répondre à une autre critique adressée à notre théorie de la finance. On a dit qu'elle ne remonte pas aux causes premières des phénomènes financiers (2); mais c'est à tort, car elle détermine, avec la plus grande exactitude, la quantité des services publics et leur valeur, et rattache l'une et l'autre aux rapports économiques existant dans les différentes périodes sociales. Il n'est pas douteux que les phénomènes financiers ne se relient, de cette manière, à une cause qui, loin d'être simple, est, à son tour, susceptible d'une analyse ultérieure; — et il faut en dire autant de tous les phénomènes politiques que nous avons représentés comme étant le produit de rapports économiques. — Mais ce fait ne justifie, ni la critique qui nous a été faite par l'éminent philosophe Icilio Vanni, lequel nous objecte qu'une explication qui a besoin d'être expliquée n'est pas une explication; ni l'objection d'Adolphe Wagner, qui pense que la théorie matérialiste de l'histoire ne fait que remplacer un mystère par un autre tout aussi inintelligible; ni le reproche adressé par Philippovich à cette théorie, de ne reposer sur rien, parce qu'elle n'explique pas la cause des rapports économiques qu'elle place à la base de la constitution sociale (3). Il nous semble,

(1) *Russkaia Müssl*, mars 1890.

(2) RICCA-SALERNO, *Giornale degli economisti*, juillet 1887.

(3) VANNI, *Prime linee di un programma critico di sociologia*, Pérouse 1888, 43. — WAGNER, *Grundlegung der Politischen Oekonomie*, Leipz. 1892, p. 239. — PHILIPPOVICH, *Grundriss der politischen Oekonomie*, Freib. 1893, p. 50.

au contraire, que c'est toujours une œuvre scientifiquement utile de démontrer que, de deux phénomènes en apparence dis-joints, l'un n'est que le produit de l'autre, car, de cette manière, la recherche de la cause première des phénomènes se limitant à l'étude d'une seule catégorie de ceux-ci, est de beaucoup simplifiée et aplanie. Les sciences progressent en se simplifiant, ramenant les phénomènes les plus disparates à des formes diverses d'un unique phénomène fondamental. Ce n'est d'ailleurs que par la simplification que les sciences s'approchent de la vérité, car c'est seulement dans le simple qu'on trouve le vrai. « La sobriété des principes, avait déjà dit Kant, n'est pas seulement une base économique de la raison, mais encore une loi interne de la nature ».

A côté de ces critiques partielles de nos vues, viennent se ranger les critiques éclectiques qui voudraient accepter une partie de notre thèse et rejeter l'autre. — Déjà Maurice Block, avec cet agrément de style que tous lui connaissent, avait comparé notre livre à « un bijou qui semble tout or, mais est en partie creux et rempli avec des métaux vulgaires (1) »; et, après lui, plusieurs écrivains partageant cette manière de voir admettent la justesse de notre théorie par rapport à une époque, mais la repoussent relativement à une autre. Toutefois il est regrettable que nos adversaires ne parviennent pas à se mettre d'accord entre eux à cet égard, et qu'ils se trouvent même en contradiction absolue les uns avec les autres. Ainsi, tandis que pour Salandra, par exemple, notre théorie est vraie relativement à l'époque actuelle, dominée par les intérêts matériels, et fausse relativement aux époques passées, influencées par de plus nobles sentiments et par des aspirations plus élevées, Philippovich, au contraire, affirme que les rapports économiques déterminaient les rapports politiques et sociaux aux époques passées, mais qu'elles n'exercent plus aujourd'hui cette influence, parce que, suivant lui, l'œuvre de la civilisation parvient à sous-

(1) *Journal des Économistes*, 1886, p. 71.

traire toujours davantage la politique à l'action mesquine du calcul utilitaire et à la diriger vers des idéals plus élevés. — Comme on le voit, les deux critiques égales et contraires se détruisent mutuellement, montrant ainsi qu'il est impossible de surprendre une solution de continuité dans l'évolution des grandes lois sociologiques.

Mais une accusation bien plus grave a été soulevée de toutes parts contre notre théorie à laquelle on reproche précisément d'être unilatérale, parce qu'elle ne tient pas compte des facteurs moraux, religieux, civils, qui déterminent, à côté du fait économique, et souvent plus efficacement que lui, la dynamique de l'humanité. Ainsi Tarde fait observer que c'est une erreur de ne pas tenir compte des idées qui sont venues s'asseoir successivement dans l'esprit humain. « Aussi longtemps que dure » la période aristocratique des sociétés, c'est la naissance seule » qui donne l'aptitude à gouverner, et la moindre goutte de » sang noble ou royal dans les veines vaut mieux pour les am- » bitieux que tous les trésors. Pourquoi? Parce qu'il est essen- » tiel pour un prétendant d'être *jugé* légitime et que l'idée de » la légitimité s'attache alors au sang. Combien de trônes se sont » fondés solidement sur ce préjugé, indépendamment de tout » désir des populations, et même en dépit de leur antipathie » prononcée! En tout temps, le candidat qui a le plus de chances » est celui qui répond le mieux à la foi religieuse ou politique, » non toujours à l'intérêt de ses électeurs. En effet, l'homme ne » croit pas toujours ce qu'il aurait intérêt à croire. Sa croyance » et son désir font deux, et c'est fort heureux pour les gou- » vernés. Si les gouvernants propriétaires n'avaient pas d'autre » but que de conserver et d'accroître leurs richesses, on de- » vrait s'attendre à les voir prendre les mesures les plus pro- » pres à atteindre la fin indiquée et ne reculer pour cela devant » aucun excès d'arbitraire. Le passage de l'esclavage au ser- » vage, du servage au salariat, serait dès lors absolument inex- » plicable; car, par ces transformations, comment le pouvoir a- » t-il pu échapper aux mains intelligentes et opulentes qui le

» détenaient? Mais des idées, sournoisement, se sont infiltrées
» sous les crânes, elles ont pénétré dans le cerveau même des
» oppresseurs; et ainsi a été renouvelée la face de la terre.
» Pourquoi les majorités n'exploitent-elles pas les minorités,
» comme elles pourraient le faire, en les réduisant à la domes-
» ticité ou au servage? Uniquement parce que de nouveaux prin-
» cipes ont envahi les âmes, et c'est là l'invisible frein que le
» développement humain porte avec soi. Une opinion et un ca-
» price, un principe et un but, se forment indépendamment l'un
» de l'autre; et une fois formés, ils se développent par deux
» courants indépendants, le principe par la voie logique, suivant
» l'axiome implicite: « Qui affirme les données, affirme la con-
» séquence » le but, par la voie théologique, utilitaire, écono-
» mique si vous voulez, suivant la maxime: « Qui veut la fin
» veut les moyens ». De là, soit les grands mouvements reli-
» gieux ou philosophiques, tels que la Réforme ou la Révolu-
» tion française, que nulle considération utilitaire ne parviendra
» jamais à expliquer, soit les grandes transformations économi-
» ques.... Par bonheur ces deux évolutions sont autonomes; et
» par bonheur elles se touchent, se gênent, se croisent; tantôt
» l'une, tantôt l'autre prédominant dans la direction des affaires
» publiques, mais jamais l'une à l'exclusion complète de l'autre.
» Je dis qu'il faut s'en applaudir, car d'une part, c'est l'obstacle
» des nécessités pratiques qui arrête seul le fanatique dans le
» déroulement désastreux des articles de son *credo*, d'autre
» part, c'est la honte de se contredire trop ouvertement qui re-
» tient le politique le moins scrupuleux, sur le point d'employer
» certains moyens très utiles à ses desseins, mais condamnés par
» ses idées. Si ce n'est point cette honte, au moins est-ce la
» crainte d'être blâmé et répudié par son parti, qui rougirait
» à sa place de ce démenti impudent. Aussi les plus fiers des-
» potes seraient, je crois, non les fanatiques, mais les scepti-
» ques, si la volonté de ceux-ci ne se ressentait de la mollesse
» de leur pensée et s'ils ne se montraient aussi inconséquents,

» en général, dans la poursuite de leur but que dans l'appli-
 » cation de leurs principes (1) ».

C'est là, il est vrai, une page d'une exquise élégance. Celle que Salandra écrit dans le même sens, n'est pas moins splendide.

« Au nom de la science elle-même et de l'intégrité de notre na-
 » ture, il est impossible d'accepter les causes uniques, en gé-
 » néral, et particulièrement la cause économique. Si la faim est
 » un phénomène naturel, la foi — heureusement pour la na-
 » ture humaine — est aussi un phénomène naturel. Ces dimi-
 » nutions arbitraires de la nature, ces recherches de la cause
 » unique, laquelle ne semble plus scientifique que parce qu'elle
 » est plus basse, se réduisent à une métaphysique à rebours,
 » à une théologie de l'appétit, qui laissent désirer ardemment
 » la vieille métaphysique et la vieille théologie. Si, un jour, l'hu-
 » manité est réduite à choisir entre votre philosophie de l'histoire
 » et celle de St. Augustin et de Bossuet, souhaitons-lui et souhai-
 » tons-nous de répudier les savants et les économistes et de
 » s'attacher aux saints.... Pauvre science moderne ! Elle en est
 » réduite à accepter l'héritage des sophistes. M. Loria souscrit
 » explicitement à la sentence du plus antipathique parmi les in-
 » terlocuteurs des dialogues de la *République* de Platon, de Thra-
 » simaque de Chalcédoine, qui affirmait que la justice est ce qui
 » sert aux plus forts. Pourquoi, en rappelant Thrasimaque, n'a-
 » t-il pas discuté la victorieuse réfutation de Socrate ? Pourquoi
 » n'a-t-il pas cherché dans un autre dialogue de Platon la scène

(1) TARDE, l. c. Quelques-unes de ces critiques nous ont aussi été adressées par BELA FOLDES, dans l'intéressante analyse qu'il a faite de notre travail (*Annales d'Économie politique d'Iéna*, février 1888); par KAIZL, dans la même revue (Décembre 1887); par COSSA, l. c., p. 28; par DALLA VOLTA, dans la *Rassegna di Scienze Sociali e Politiche*, 1888; par MORTARA, dans la *Rassegna critica di opere filosofiche etc.*, 1887. — Voir aussi : dans la *Revista general de derecho y administracion*, novembre 1886, la longue analyse de notre essai; MIRAGLIA, *Le teorie di Spencer, di George e di Loria*, dans les *Memorie dell'Accademia di scienze morali e politiche di Napoli*, 1893; et MAJORANA, *La teoria sociologica della costituzione politica*, dans l'*Antologia Giuridica*, 1892, 1893.

» sublime — la plus sublime que l'histoire ou la légende raconte
» après celle de la mort d'un Dieu en expiation des péchés des
» hommes — dans laquelle Socrate refuse tranquillement, par
» respect pour les lois de la patrie, d'échapper à la condamna-
» tion inique? Non, sur le Golgotha pas plus que dans la prison
» d'Athènes ce n'étaient point les motifs économiques qui com-
» mandaient (1) ».

A ce torrent d'objections, il n'est certainement pas possible d'opposer une seule digue; nous préférons donc les examiner une à une et les réfuter séparément. Tout d'abord, ceux qui nous objectent que les actions humaines sont influencées, non seulement par l'intérêt, mais aussi et plus encore par les croyances et par les idées, devraient se demander de quoi, à leur tour, les croyances et les idées sont le produit. Or, pour tous ceux qui suivent la méthode positive, il n'est pas douteux, me semble-t-il, que les croyances et les idées, loin d'être un phénomène spontané, ne soient le produit nécessaire du milieu social; de sorte que, dire que les actions humaines sont un résultat des croyances, ne fait que renforcer le concept suivant lequel ces actions sont le résultat des rapports économiques. Nous demanderons encore à nos adversaires comment il se fait que les croyances et les idées qui prédominent aux différentes époques, bien qu'elles soient radicalement dissemblables, sont cependant toujours de nature à renforcer et à soutenir le système économique alors en vigueur. Nous demanderons pourquoi la morale de l'épée prévaut précisément dans la société ancienne, où il est nécessaire de contenir par la force, ou par l'ostentation de la force, ceux qui sont exclus de la possession de la terre, tandis que la morale de la croix prévaut dans la société du moyen âge, où la religion seule peut obtenir l'acquiescement des classes déshéritées, et que la morale de l'opinion publique règne dans la société moderne, où la soumission des exclus de la terre s'obtient, précisément, grâce à l'empire de l'opinion publique. Tout

(1) SALANDRA, I. c.

cela ne démontre-t-il pas d'une manière évidente que les croyances, loin d'être quelque chose d'hétérogène, sans aucun rapport avec l'intérêt économique, sont, au contraire, des formes dérivées et inconscientes de cet intérêt, lesquelles servent à le satisfaire plus complètement? — Assurément, dans un grand nombre de cas, les croyances entrent en conflit avec l'intérêt de l'individu et en répriment les appétits; mais ces freins imposés à l'activité de l'individu sont commandés par l'intérêt de sa classe, lequel ne peut être pleinement satisfait que lorsque les intempérances de l'égoïsme individuel sont opportunément contenues. C'est donc toujours l'intérêt de la classe, sinon celui de l'individu, qui détermine les croyances dominantes dans une époque sociale. — Mais admettons même que les croyances et les idées se développent indépendamment de l'intérêt économique et germent dans un champ absolument distinct de celui-ci; admettons qu'un grand nombre d'actions, parmi celles qui forment la trame de l'histoire, ne répondent pas à l'intérêt économique, mais à d'autres mobiles, comme l'ambition, la scélératesse ou l'amour; ce que nous affirmons c'est que ces mobiles n'influent pas sur l'histoire politique des peuples, si ce n'est lorsqu'ils agissent sur la classe rentière; en d'autres termes, ce ne sont pas les croyances et les idées en général, mais seulement les croyances et les idées spéciales à la classe des propriétaires, qui sont un facteur de l'histoire. — Croyances et idées se trouvaient et se trouvent aussi bien dans le cerveau et dans le cœur de l'esclave, du serf, du salarié, que dans ceux du patricien, du feudataire, du capitaliste; mais les croyances et les idées des premiers n'eurent jamais la moindre influence sur la marche de l'histoire, tandis que celle-ci fut puissamment influencée par les croyances et par les idées des seconds. Donc, même en admettant que la différente manière de sentir des diverses classes ne soit pas un résultat de leur condition économique, il demeure toujours vrai que celle-ci seulement détermine laquelle des différentes idées morales arrive à influencer, avec une puissance absolue, sur l'histoire de l'humanité.

Si nous descendons à l'examen des faits historiques qui nous ont été opposés comme démonstration de l'influence des idées et des religions sur l'histoire, nous voyons apparaître aussitôt toute l'erreur de ceux qui prétendent expliquer par les croyances et par les idées, des transformations qui sont le produit nécessaire de facteurs économiques. Voilà, en effet, un philosophe éminent tel que Tarde qui se trouve contraint, pour défendre sa thèse, de répéter, avec l'ingénuité d'un novice, la légende d'après laquelle le passage de l'esclavage au servage, au salariat, serait un produit de l'influence de la foi (1), sans même remarquer que les formes sociales qui auraient été détruites en Europe par les nouvelles religions, se reproduisaient dans le Nouveau-Monde, sous l'empire de ces mêmes croyances, et y prenaient un vigoureux développement; sans remarquer que, en Europe même, les ministres de la religion furent les plus chauds partisans de l'esclavage et les plus impitoyables propriétaires d'esclaves; sans remarquer, enfin, que l'esclavage et le servage ne furent abolis que quand l'avantage qu'ils procuraient à la classe propriétaire vint à cesser. Nous croyons inutile de nous arrêter davantage sur ce point, sur lequel nous avons tant insisté dans la *Propriété Capitaliste*; ajoutons toutefois que nous trouvons erronée l'assertion de Tarde, que la Réforme et la Révolution françaises sont inexplicables avec la seule théorie utilitaire. La Réforme — et, sur ce point encore j'ai insisté dans le livre cité ci-dessus — surgit comme produit d'un conflit essentiellement économique entre la propriété féodale et les ecclésiastiques qui la protégeaient contre les réactions des serfs; car la propriété s'efforçait d'exclure les prêtres d'une participation trop considérable à son revenu, tandis que ceux-ci, forts de l'appui précieux qu'ils prêtaient à la propriété, prétendaient augmenter encore cette participation. — Chacun sait, du reste, que la première origine de la Réforme fut la réaction de la propriété contre le trafic des indulgences, et que

(1) De même aussi ZORLI, *Teoria psicologica della finanza pubblica*, 31.

la victoire des classes propriétaires contre les classes ecclésiastiques fut suivie de l'alliance de celles-ci avec les serfs, ce qui amena la guerre des paysans, ou du moins lui donna une nouvelle impulsion. En ce qui concerne la base essentiellement économique de la Révolution Française, elle n'est un mystère pour personne, depuis que Saint-Simon l'a magistralement retracée et qu'un grand nombre d'autres historiens, plus rapprochés de nous et que nous avons mentionnés, l'ont commentée et décrite. La Révolution française ne fut que l'insurrection politique de la bourgeoisie, laquelle, désormais en possession du capital et du revenu, aspirait à obtenir son complément naturel, le pouvoir; et ce caractère de la Révolution Française, que nous avons consciencieusement relevé, ne peut être exclu des observations apodictiques ou des apophtegmes d'un philosophe, si éminent et si profond connaisseur soit-il de la nature et de l'histoire.

Les faits rappelés par Salandra dans le splendide morceau que nous avons cité, ne nous semblent pas davantage combattre la base économique de l'histoire, dont ils sont, au contraire, une nouvelle et plus puissante démonstration. Certes, nous reconnaissons de bon gré, avec Salandra, que, sur le Golgotha et dans la prison d'Athènes, ce n'étaient pas les motifs économiques qui commandaient, s'il veut dire par là que ces derniers ne sont pas la cause de ces héroïques souffrances. Assurément la conduite sublime du réformateur, qui consacre et sacrifie sa vie à l'idée qui l'enflamme, est fille d'un caractère hautement humain et non de critères économiques — personne ne saurait le nier; mais l'essence économique se retrouve dans l'objet même de la réforme, dans les hostilités qu'elle rencontre de la part des classes puissantes, dans le sort misérable que celles-ci infligent au réformateur. L'intrépidité sereine avec laquelle celui-ci souffre le martyr, la dignité stoïque de l'apôtre inspiré, lequel « monte sur le bûcher comme un député à la tribune » — tout cela est le fruit d'un caractère sublime qu'aucun mobile économique n'a contribué à mouler; mais le martyr par lui-même est le fruit des conditions sociales, de la prédominance politique de la pro-

priété ou d'une de ses formes. — Et, à cet égard, on doit véritablement affirmer — parce que c'est là un fait indéniable — que, sur le Golgotha et dans la prison de Socrate, prédominaient les motifs économiques, puisque ce fut la réaction de la propriété contre les réformes socialistes de Jésus, qui entraîna celui-ci à la croix, tandis que Socrate n'aurait pas été amené à sa lugubre destinée, sans la révolte de la classe démocratique prédominante contre les velléités oligarchiques du grand et pur philosophe.

Et, ici, un mot encore pour répondre à l'assertion d'un illustre écrivain qui a affirmé, contre nous, que la législation sociale et tout l'ensemble des mesures prises, dans ces derniers temps, en faveur des classes pauvres, sont le résultat, non point du conflit entre les deux espèces de revenu, mais de l'esprit philanthropique et miséricordieux des classes propriétaires (1). Véritablement, il semblerait que les observations et les faits présentés par nous au cours de ce livre dussent être suffisants pour répondre à cette assertion; toutefois nous voulons encore ajouter par surcroît une courte réponse. — Si réellement les propriétaires sont dominés par des sentiments de pitié et de justice envers leurs ouvriers, pourquoi donc ces sentiments s'éclipsent-ils et voit-on disparaître jusqu'à la trace d'une législation en faveur des classes besogneuses, dès que la paix est conclue entre les deux fractions de la classe propriétaire? — Si la législation sur le travail est le fruit de sentiments religieux et de saintes ferveurs, pourquoi donc dans la pieuse Belgique, dans la France dévote, dans la catholique Italie, cette législation ne trouve-t-

(1) LUIGI LUZZATTI, *Le classi dirigenti e gli operai in Inghilterra* (*Nuova Antologia*, 16 Novembre 1892). — Cette objection m'a été également adressée par un autre écrivain distingué, Petrone, dans son intéressant essai sur *La filosofia politica contemporanea* (*Rivista di Giurisprudenza*, 1892). — La thèse de Luzzatti a été récemment combattue par Bissolati, *La lotta di classe e le alte idealità della borghesia* (*Critica Sociale*, Décembre 1892, Janvier 1893). — Stringher, lui aussi, présente d'excellentes observations en faveur de notre thèse. Voir sa brochure *Sulla depressione industriale*, extr. de la *Nuova Antologia*, 1887.

elle pas moyen de se développer sérieusement? — Pourquoi surtout (et c'est là une réponse décisive à notre contradicteur) pourquoi, si les capitalistes et les propriétaires sont mus par des sentiments de bienveillance et de charité envers les salariés, pourquoi est-il besoin d'une législation sociale qui refrène leurs extorsions au détriment des ouvriers? — N'est-il pas évident, au contraire, que la nécessité même, toujours mieux sentie, d'une législation sociale démontre l'absence de ces sentiments spontanés de bienveillance que la science optimiste attribue aux classes fortunées de la société?

Pour toutes ces considérations, et après un examen de conscience aussi scrupuleux que possible, il nous semble que si l'accusation d'unilatéralité, lancée de tant de côtés contre notre travail, est justifiée par quelques phrases trop absolues — que nous nous sommes d'ailleurs efforcé de modifier dans cette édition — elle ne l'est pas par le concept même de notre travail, lequel est essentiellement irréfutable.

Mais voici une autre objection, non moins élevée, qu'Herzstein m'oppose avec la plus puissante éloquence. « Si, dit-il, la » théorie de la composition organique de l'État est vraie, il est » nécessaire d'arriver à la conclusion que le processus de l'évo- » lution est rigoureusement déterminé et que la violation de ce » processus est impossible; il ne reste aucun champ à l'homme » et à sa liberté intelligente; le développement déterminé par des » causes extérieures est plus fort que la volonté humaine; celle-ci » doit s'incliner devant l'histoire et se confier à ce qu'elle pro- » duira. Si cette condition passive est interrompue par quel- » que manifestation subite et active des passions humaines, par » quelque tendance altruiste, cela donne lieu bien vite à la dé- » sillusion, car l'homme qui ne veut pas se soumettre au pro- » cès fatal de l'évolution, qui veut diriger la vie sociale suivant » les principes suprêmes d'équité et d'humanité, reconnaît, au » bout de quelque temps, qu'il n'est rien de plus qu'un instru- » ment et que tous ses efforts profitent, non à la classe pour » laquelle il est entré en lice, mais à celle que l'histoire veut

» élever. Or on se demande ce que l'on peut déduire de cette
 » manière de voir, sinon un indifférentisme et un quiétisme
 » complets. En partant de ce concept fatal de régularité, peut-
 » on prétendre rien de plus qu'une soumission complète et ab-
 » solue à l'ordre existant? C'est-là l'unique déduction légitime
 » que l'on puisse tirer de ce concept. Il n'est donc pas surpre-
 » nant que les écrivains les plus conséquents, parmi ceux qui
 » se placent à ce point de vue, tombent dans une contradic-
 » tion absolue avec leurs propres doctrines. Si M. Loria, avec
 » un mélancolique accent, raconte que ceux qui se sacrifient
 » pour leurs idéals glorieux, donnent, en réalité, leur vie pour
 » l'accomplissement de faits absolument opposés à ces idéals, ne
 » serons-nous pas autorisés à en dire autant de tous les mou-
 » vements contemporains accomplis en hommage aux plus no-
 » bles aspirations? M. Loria proteste, il est vrai, contre cette ma-
 » nière de voir, et, prévoyant qu'on tirerait de sa théorie, la
 » conclusion qu'elle conduit au quiétisme, il fait de grands ef-
 » forts pour montrer que sa théorie laisse encore une large
 » marge à l'activité de l'État. Mais il ne parvient pas à établir
 » cette démonstration, et l'objection qu'il prévoit n'est pas évitée;
 » au contraire, sa réponse, dans laquelle il y a plus de dialect-
 » tique que de conviction, démontre encore davantage, ou que
 » sa théorie n'est pas suffisamment établie, ou que lui-même
 » n'a pas la hardiesse de la conduire jusqu'à ses dernières con-
 » séquences. Toute la nature active de M. Loria proteste contre
 » le quiétisme que sa théorie veut imposer; dans sa conclusion
 » il y a comme l'écho d'un sentiment profond qui n'échappe pas
 » au lecteur; il y a la révolte de l'initiative hardie de l'homme
 » contre les étroites limites entre lesquelles la science matéria-
 » liste voudrait renfermer la vie sociale (1) ».

(1) HERZENSTEIN, l. c. — Des objections analogues nous ont aussi été op-
 posées par Caldara, *Del concetto di libertà nell'ordine economico*, dans le
Pensiero Italiano, 1892, p. 493 et *passim*. — Voir aussi les remarques de
 Caporali, dans la *Nuova Scienza*, 1886, 1891.

Mais peut-on dire réellement qu'une doctrine qui concède à l'activité humaine un champ d'action fécond et qui s'étudie seulement à marquer les limites dans lesquelles cette action s'exercera, conduit au fatalisme? — Peut-on appeler quiétisme une théorie qui cherche à substituer à l'action innovatrice, aveugle et ignare, et par là même impuissante à réaliser ses desseins, une action éclairée et consciente de son but et de ses résultats? Dès que l'on examine tant soit peu la théorie économique de la constitution politique, on s'aperçoit qu'elle admet deux sortes de mesures législatives aptes à mitiger les âpretés du système économique et à en modifier la structure même. Il y a des mesures qui servent à améliorer la condition sanitaire et économique des classes pauvres, sans léser en rien les droits de la propriété; et ces mesures ne sont point exclues de notre théorie, laquelle démontre, au contraire, qu'elles sont le produit nécessaire du conflit entre les deux formes du revenu capitaliste. De cette manière on exclut bien la possibilité de réformes bâties en l'air, ou arbitrairement conçues, mais on trace en même temps, au réformateur, la voie par laquelle il peut assurer le triomphe de sa réforme, en alliant les propriétaires d'une espèce de revenu avec la classe travailleuse, et en provoquant, contre l'autre espèce de revenu, une bataille dont l'élévation morale et économique des classes pauvres est le résultat fécond et inévitable. Relativement aux grandes transformations sociales qui changeraient la structure même de la propriété, certainement notre théorie nie qu'elles soient réalisables avant que l'évolution nécessaire des rapports économiques en impose l'institution; mais, bien loin que cette conclusion doive amener l'avisement dans l'âme humaine, il nous semble qu'elle inspire les sentiments opposés. En effet, si nous réfléchissons aux grands mouvements spontanés qui, jusqu'à présent, ont tenté de modifier les rapports économiques, nous trouvons qu'il leur manquait la conscience du résultat, l'idée de l'ordre nouveau que l'on voulait substituer à l'ancien, et que, de cette lacune, provenaient le caractère indisci-

pliné, anarchique, désordonné de ces mouvements, ainsi que leur impuissance fatale. Or, notre théorie affirme, au contraire, qu'il est nécessaire, avant tout, de connaître quelle est la forme ultérieure en laquelle la forme actuelle doit nécessairement se transformer et, d'après cette connaissance, de substituer aux efforts aveugles et désordonnés que l'on a eus jusqu'à présent, la coordination des efforts vers un but conscient et rigoureusement déterminé. Mais tout cela, bien loin de comprimer les nobles élans de tous ceux qui aspirent à une forme sociale supérieure, les éclaire et les discipline, c'est-à-dire provoque en eux les conditions qui, seules, peuvent en garantir le triomphe; tout cela n'exclut pas l'œuvre de la réforme, mais au contraire en trace la voie, l'empêchant de s'égarer dans les champs infructueux des illusions, et la poussant sur le chemin toujours fécond du vrai. Loin de conclure au fatalisme, notre théorie tend, au contraire, à l'exclure absolument pour lui substituer l'œuvre rationnelle de l'homme, laquelle, seule, peut empêcher ou mitiger les déchirements, autrement inévitables, de la transformation sociale (1).

A cet égard, les considérations développées dans ce travail sont confirmées et illustrées par notre analyse de la Propriété Capitaliste. En effet, le résultat dernier de cette analyse est, que la suppression actuelle de la terre libre, obtenue grâce à l'appropriation exclusive du terrain, tend à ramener le profit au dessous du *minimum* et à rendre par là impossible la persistance même de l'économie capitaliste; de sorte que, à une certaine phase de son développement, celle-ci devient impossible et doit être remplacée par la forme économique limite (2), fondée

(1) Voir les belles observations de Vanni. *Il problema della filosofia del diritto*, 1891, 58 et suiv.

(2) L'idée même d'une forme économique limite semble inacceptable à quelques écrivains distingués, entre autres, à Fusinato. Et cependant, de même qu'il est déjà admis par les anthropologistes, que l'évolution organique a un terme, et qu'il ne se produit plus aujourd'hui de modifications sensibles de notre espèce, on peut bien admettre, comme le dit Stuart Mill,

sur la propriété libre de la terre, c'est-à-dire par l'association libre entre les producteurs de capital et les travailleurs. Mais cette transformation qui, abandonnée à la force des agents économiques, serait fertile en antagonismes et en déchirements, peut au contraire s'accomplir par une évolution plus douce, grâce à l'œuvre intelligente de l'homme; c'est pourquoi il reste toujours à cette dernière un vaste champ d'action, la noble mission de soustraire une transformation sociale à l'œuvre aveugle et brutale de l'évolution physique, pour la soumettre à l'action bienfaisante et civile de l'intelligence et de la raison. — Si l'on peut dire que la tâche attribuée par notre théorie à la réforme sociale, se restreint dans des limites modestes, on doit cependant ajouter qu'elle n'en devient que plus concrète et plus féconde, puisqu'elle acquiert enfin un objectif déterminé et un but connu. — La réforme économique doit, suivant notre analyse, se résumer en cette œuvre seule : accomplir d'une manière rationnelle et spontanée la reconstitution de la terre libre, laquelle, autrement, serait le produit d'un processus naturel fécond en désastres et en tribulations. De là, pour la science et la pratique, la tâche de proposer les meilleurs moyens pour reconstituer la terre libre et pour remplacer le système capitaliste moderne par le système contraire, c'est-à-dire par l'association libre du travail; de là aussi une haute mission que notre doctrine confie à l'activité collective et vers laquelle celle-ci doit faire converger le meilleur de ses forces. On voit par là combien est peu fondée l'accusation lancée contre notre théorie, de conduire au fatalisme et de proclamer inutile et vaine l'œuvre de l'homme dans le champ de la législation sociale.

En résumé, tant que la délimitation de l'orbite dans laquelle une réforme doit s'accomplir ne sera pas considérée comme équivalant à l'exclusion de cette réforme même, personne ne pourra

que le développement économique n'est pas infini de sa nature, c'est-à-dire que l'évolution économique atteint, elle aussi, un état d'équilibre et qu'elle s'y arrête, marquant, par cet arrêt même, l'aurore de nouvelles évolutions plus sereines et plus élevées.

taxer de fatalisme la doctrine que nous avons développée. Si cette accusation nous est adressée par quelqu'un, c'est le résultat de l'erreur dans laquelle tombent les écrivains qui croient pouvoir changer à leur gré la structure de la société, suivant les fantaisies solitaires de leur cerveau. Dans cette erreur tombent les socialistes de la chaire, contre lesquels nous avons, pour ce motif, dirigé nos critiques et nos démonstrations. Il est vrai que Herzenstein nous reproche cette polémique qu'il regarde comme inutile et inopportune; d'après lui, les socialistes de la chaire ne prétendent pas changer radicalement et arbitrairement le système de la propriété; ils se limitent à la proposition de réformes partielles, à un grand nombre desquelles je m'associe moi-même, dans ce livre. Mais l'abîme qui nous sépare des économistes de cette école consiste dans le concept même de la réforme économique, qu'ils font dépendre exclusivement de la loi de l'État ou de l'arbitre de l'homme, tandis que nous considérons les réformes économiques comme une production naturelle des rapports sociaux, laquelle trouve, dans la structure de ces derniers, une limite infranchissable. Plusieurs partisans de la nouvelle école limitent, il est vrai, leurs propositions de réforme à quelques institutions partielles qui ne changent pas l'essence du système capitaliste; mais, en premier lieu, on ne peut le dire de tous, et spécialement d'Adolphe Wagner qui, au contraire, en arrive à des desseins franchement radicaux, comme celui d'un impôt social ou de la socialisation des champs et des maisons, etc. (1). En outre, l'extension plus ou moins grande que les économistes en question donnent à leurs projets innovateurs est exclusivement le résultat de leurs inclinations personnelles, différentes entre elles ou diversement hostiles à la forme économique en vigueur, et nullement de la conscience qu'auraient ces écrivains, de l'existence d'une loi organique qui préside au développement économique. Au contraire, le concept qui domine tous les

(1) Voir la 3^e édition de ses *Fondements de l'Économie politique*, parue récemment.

socialistes de la chaire, si nombreuses que soient les nuances de ce parti, c'est que la réforme économique est exclusivement confiée à l'arbitre de l'État et qu'il dépend de celui-ci de donner à cette réforme les proportions, le caractère qu'il lui plaira. Chez ces écrivains, on n'aperçoit pas même en germe le concept d'une forme sociale en laquelle la forme moderne doit nécessairement passer et dont la connaissance soit indispensable à quiconque veut proposer des plans réalisables de transformation des rapports aujourd'hui existants. C'est contre ce concept, si antiscientifique, si ennemi de toute réforme, puisqu'il enlève la possibilité de la réaliser, que nous avons dirigé nos critiques et nos efforts; et en agissant ainsi, nous croyons avoir rendu service à la cause des réformes sociales dont nous avons tâché, dans la mesure de nos forces, de favoriser le succès.

CONCLUSION

La sociologie à base économique.

Ainsi donc, la propriété capitaliste, ou la suppression violente de la terre libre qui en est le piédestal, ne peut persister que grâce à une série d'*institutions connectives* non-économiques, destinées à discipliner l'égoïsme des classes propriétaires, à combattre ou à vicier l'égoïsme des classes travailleuses et à leur faire accepter une forme économique qui les opprime, et contre laquelle leur intérêt véritable les pousserait fatalement à se révolter. Ces institutions connectives, ou, du moins, les plus importantes d'entre elles, sont la morale, le droit et la constitution politique; toutes elles sont dominées dans leur essence même par les rapports de l'économie, toutes elles découlent, par une logique fatalité, des conditions de persistance du revenu capitaliste. Dès lors, toutes les formes non-économiques qui constituent la trame de la constitution sociale nous apparaissent désormais comme le résultat nécessaire, comme la superstructure des rapports économiques, lesquels seuls donnent leur *substratum* réel et peuvent fournir l'explication scientifique de leur mécanisme compliqué.

A la vérité, ce fait, que les manifestations les plus diverses de la vie sociale se rattachent à un seul instinct, à un seul mobile, à une seule parmi les passions humaines, peut sembler tout d'abord inconciliable avec la multiplicité même des passions et des sentiments par lesquels l'homme est dominé; à

première vue, il peut paraître peu conforme à la raison que les innombrables sentiments humains, à l'exception d'un seul, le désir de la richesse, n'interviennent que comme des personnages muets et presque comme des comparses dans les péripéties du drame social; mais cette contradiction apparente disparaît aussitôt, lorsqu'on réfléchit au caractère artificiel et violent de la forme économique capitaliste. En effet, quiconque est pénétré de cette vérité fondamentale, que la propriété capitaliste, ou la suppression de la terre libre qui en forme la base, est, non point un fait naturel et spontané, mais la violation des lois divines et humaines — l'impossible érigé en système — comprendra sans peine que, pour garantir la persistance de ce système absurde et contradictoire, il soit nécessaire de faire appel à toutes les passions, à tous les sentiments, d'en corrompre les sources les plus pures, de les pervertir tous et de les métamorphoser en dociles instruments du monstrueux engrenage. Rien d'extraordinaire, par conséquent, si la morale, le droit, la politique, en un mot les formes les plus variées de la vie sociale, sont confisquées, pénétrées, transformées par l'organisme capitaliste et façonnées par celui-ci de manière qu'elles s'harmonisent parfaitement avec ses desseins; rien d'étonnant si l'économie capitaliste, contradictoire par elle-même, engendre dans les formes les plus diverses de la vie sociale une contradiction organique, laquelle, au contraire, disparaîtrait immédiatement dans une forme sociale supérieure. — En effet, dans l'économie égalitaire et associative, l'organisme social, parfaitement équilibré par vertu propre, n'aurait pas besoin de chercher la garantie de sa persistance dans le pervertissement des manifestations les plus diverses de l'activité humaine, lesquelles, dès lors, reprendraient bientôt leur légitime et normal développement. Dans la forme économique pure, la morale ne serait plus que l'émanation naturelle et spontanée de l'égoïsme éclairé de l'homme; le droit se réduirait à la garantie, assurée au producteur, de la propriété du produit de son travail, et il n'aurait pas besoin de recourir à des sanctions terribles pour

appuyer ses décrets ; enfin la constitution politique ne serait que l'émanation du *consensus* universel et l'ensemble des institutions nécessaires pour procurer le bien-être collectif. L'âme capitaliste de ces rapports disparaîtrait par conséquent entièrement avec la cessation du caractère capitaliste de la propriété, pour faire place à une âme sociale ou humaine, susceptible des innombrables et fécondes manifestations qui répondent aux multiples instincts et sentiments dont l'homme est capable. La morale, le droit, la politique resteraient encore les institutions connectives de la société ; mais au lieu d'être mises au service d'une classe et des intérêts économiques de celle-ci, ces institutions auraient pour but de procurer l'avantage de l'humanité entière et l'accomplissement de ses destins les plus élevés ; au lieu d'être le gluten d'un organisme vicié, elles seraient celui d'un organisme sain et vigoureux ; au lieu d'être le ciment d'un édifice aristocratique, elles seraient celui d'un édifice égalitaire, de la Cité humaine.

Il faut ajouter ici une autre considération, en réponse à quelques docteurs en sociologie. — Ils affirment que le concept d'une dépendance des rapports sociaux vis-à-vis des rapports économiques est désormais rejeté par la science évolutionniste moderne ; car, pour celle-ci, la société est un organisme et, dans un organisme, il y a seulement action et réaction réciproques des différentes parties qui le composent, non une partie qui soit l'agent tandis que l'autre est le patient (1). — Toutefois il semble véritablement incroyable que les sociologues modernes, imitant en cela les métaphysiciens d'autres temps, osent trancher des questions aussi ardues et aussi complexes, à l'aide de ces mots creux que les écrivains se transmettent l'un à l'autre comme un fidéicommissaire littéraire. Voici, par exemple, qu'ils prétendent résoudre la question qui nous préoccupe par cet apophtegme décisif : que la société est un organisme ! Que la so-

(1) Voir, par exemple, cette objection telle qu'elle est exposée dans l'*Archiv für soziale Gesetzg.* 1892, v, p. 3.

ciété soit ou ne soit pas un organisme, j'avoue que je n'en sais absolument rien, et il est probable que ceux-là même qui se prononcent dans le sens affirmatif ne savent pas très exactement ce qu'ils veulent dire. Herbert Spencer, lui, confesse franchement qu'il se sert du mot *organisme social* comme d'un échafaudage, d'une image de rhétorique qui permet de présenter sous une forme saisissante et plastique la vie de la société; mais qu'entendent ses disciples, moins mesurés et moins prudents que leur maître, quand ils affirment à tout moment que la société est un organisme? — S'ils veulent dire par là que la société humaine est soumise à des lois propres, nécessaires, qui se développent automatiquement et contre lesquelles l'homme ne peut se rebeller; s'ils prétendent établir que la société n'est pas un produit de l'artifice humain, une machine que l'homme puisse briser ou changer à son gré, mais une création de la nature, qui a sa formation propre, son développement normal et sa décomposition fatale, ils affirment une vérité parfaitement évidente et depuis longtemps reconnue. Mais cette vérité n'est point en contradiction avec le fait, constaté par l'expérience, que les lois sociales, nécessaires et inviolables, découlent des facteurs économiques comme de leur cause première. Ce fait, d'ailleurs, n'empêche nullement d'établir le rapprochement, si cher à quelques-uns, entre la société et un organisme (1). En effet, dans l'organisme animal aussi, il y a les organes nécessaires, sans lesquels cet organisme ne vit pas, et les organes secondaires, dont la destruction ne compromet ni n'abrège l'existence de l'organisme et dont la vie dépend de celle des premiers; il n'y a donc point à s'étonner s'il en est de même dans l'organisme social, si, dans ce dernier également, il y a des organes nécessaires et primordiaux, c'est-à-dire les facteurs économiques, et des organes dérivés des premiers, comme sont tous les autres facteurs de la vie superorganique.

(1) L'analogie qu'on a voulu établir entre la société et un organisme a été récemment critiquée avec talent par Gunton, *Principles of social economics*, New-York, 1891, p. 305.

Quand ces considérations seront comprises et accueillies par les classes intelligentes — et il est douteux que cela ait lieu avant longtemps — il est à espérer que l'on verra disparaître les préjugés qui, aujourd'hui encore, prédominent dans les sciences morales. Alors il ne sera plus possible que des écrivains qui font autorité, voient dans une réforme de la morale, ou dans la modification de quelque article du code, ou dans un changement de la forme politique, le moyen d'arriver à l'équilibre économique; chacun comprendra que morale, droit et politique ne sont pas les causes, mais les résultats des rapports organiques de l'économie. C'est pourquoi le socialisme juridique, qui veut innover le système social en créant un nouveau droit, sera alors considéré comme une stérile utopie. Vivifiés par le concept économique, qui est l'âme ignorée des phénomènes qu'ils étudient et qu'ils embrassent, morale, droit et politique deviendront des sciences positives, assises sur la base solide de la réalité; et dès lors elles cesseront de divaguer, comme elles le font aujourd'hui, en parlant d'une société absolument imaginaire. A l'heure présente, en effet, les théoriciens de ces sciences raisonnent toujours comme si la société était composée d'hommes indépendants entre eux, doués d'une égale force économique et ayant le même pouvoir. Or, en raisonnant ainsi, ils oublient le caractère essentiellement différencié de la société capitaliste et le rapport de sujétion du plus grand nombre envers quelques-uns, qui forme la base de cette société et en détermine toutes les lois; ils ne comprennent pas que morale, droit et politique ne se rapportent pas à la société comme à un tout uniforme, mais à la classe propriétaire, qui parvient à façonner à sa propre image les institutions sociales les plus diverses; enfin ils sont condamnés à faire de leur science une éternelle utopie, parce que les lois optimistes imaginées par eux et adaptées à une société non différenciée se trouvent à chaque pas en contradiction avec les phénomènes de la société capitaliste. Mais quand la base capitaliste des phénomènes moraux, juridiques et politiques sera comprise, on assistera à une renaissance imprévue

de ces nobles sciences, qui sortiront de leur marasme actuel pour prendre un nouvel et plus vigoureux essor.

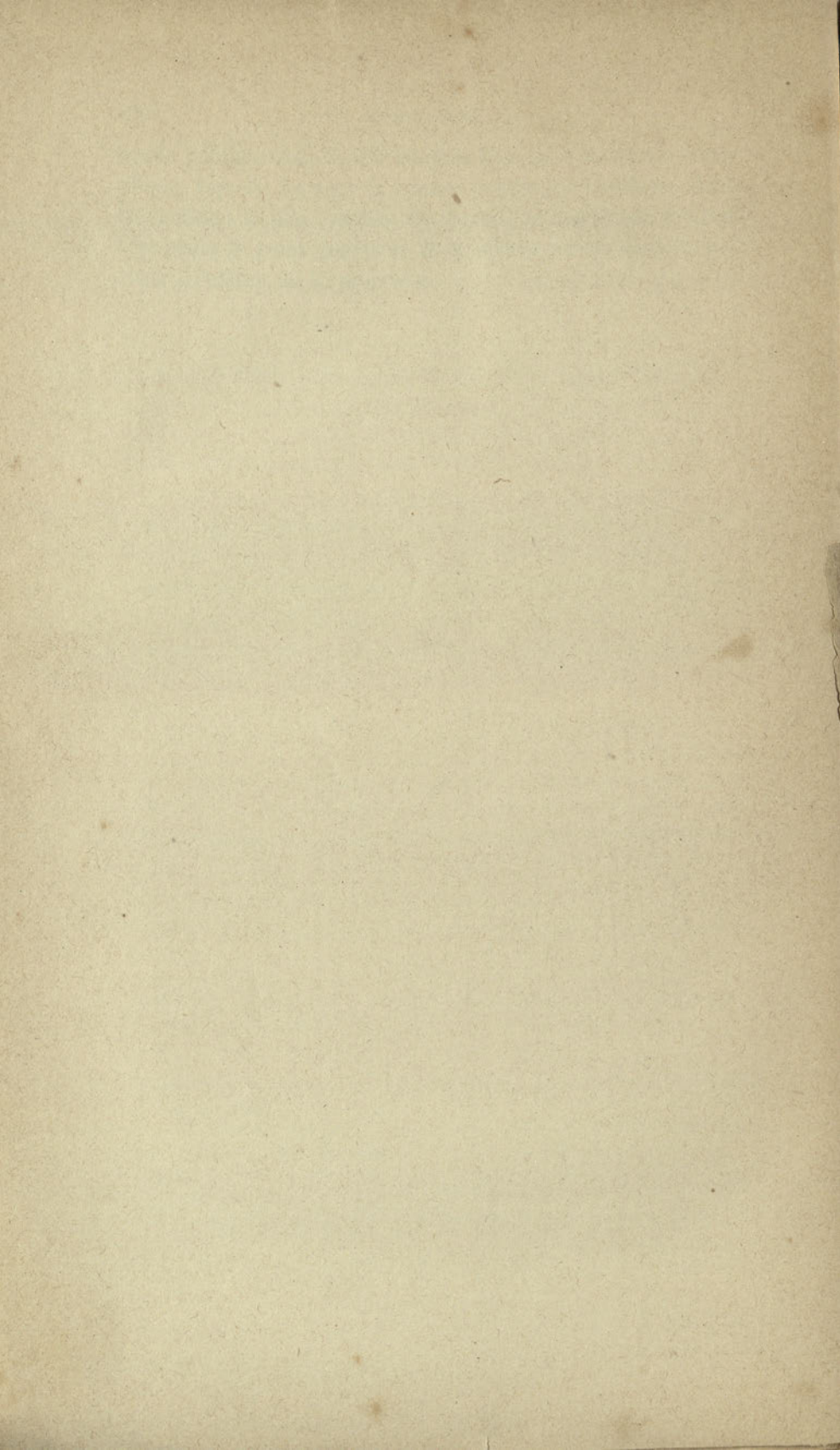
Ainsi l'étude scientifique de la propriété capitaliste permet de ramener à leur véritable cause et d'analyser scientifiquement toutes les formes les plus diverses de la vie sociale, en d'autres termes, elle permet de donner une base scientifique à la sociologie. En effet, c'est seulement en ramenant les rapports sociaux à leur base économique, que la sociologie peut revêtir un caractère scientifiquement exact, à l'égal de l'économie politique, et se dépouiller une bonne fois de ce caractère inorganique qu'elle a revêtu jusqu'à présent. Mais on ne peut ramener les rapports sociaux à leur base économique qu'en reconnaissant, dans la propriété capitaliste, le résultat d'une usurpation, laquelle a besoin, pour persister, de mettre à contribution et de faire concourir à la réalisation de ses desseins les manifestations les plus diverses de l'activité humaine. Si, au contraire, dans le revenu capitaliste, on voit, comme le veulent les orthodoxes, la compensation naturelle et légitime de l'*abstinence*, ou de la patience, ou de tout autre effort, alors cesse immédiatement la possibilité de donner à la sociologie une base économique et par conséquent d'élever à la dignité de science cette doctrine naissante. — Et, véritablement, si le revenu de la propriété était la légitime compensation de l'abstinence des capitalistes, ceux-ci n'auraient pas besoin de recourir à des coactions morales pour contenir dans l'obéissance la classe travailleuse, car celle-ci n'étant victime d'aucune usurpation n'aurait aucun motif de se révolter ; tandis que, d'autre part, si les classes ouvrières, au lieu d'être privées d'option, étaient aussi libres que les propriétaires, il deviendrait impossible à ces derniers de s'emparer du pouvoir politique et juridique, et d'en exclure les travailleurs. Dès lors le capital n'aurait plus de motifs de créer des institutions connectives destinées à maintenir la cohésion du système capitaliste, puisque cette cohésion s'obtiendrait spontanément ; et il n'aurait même plus la possibilité de créer et de maintenir ces institutions au détriment du peuple travailleur, puisque celui-ci, se trouvant

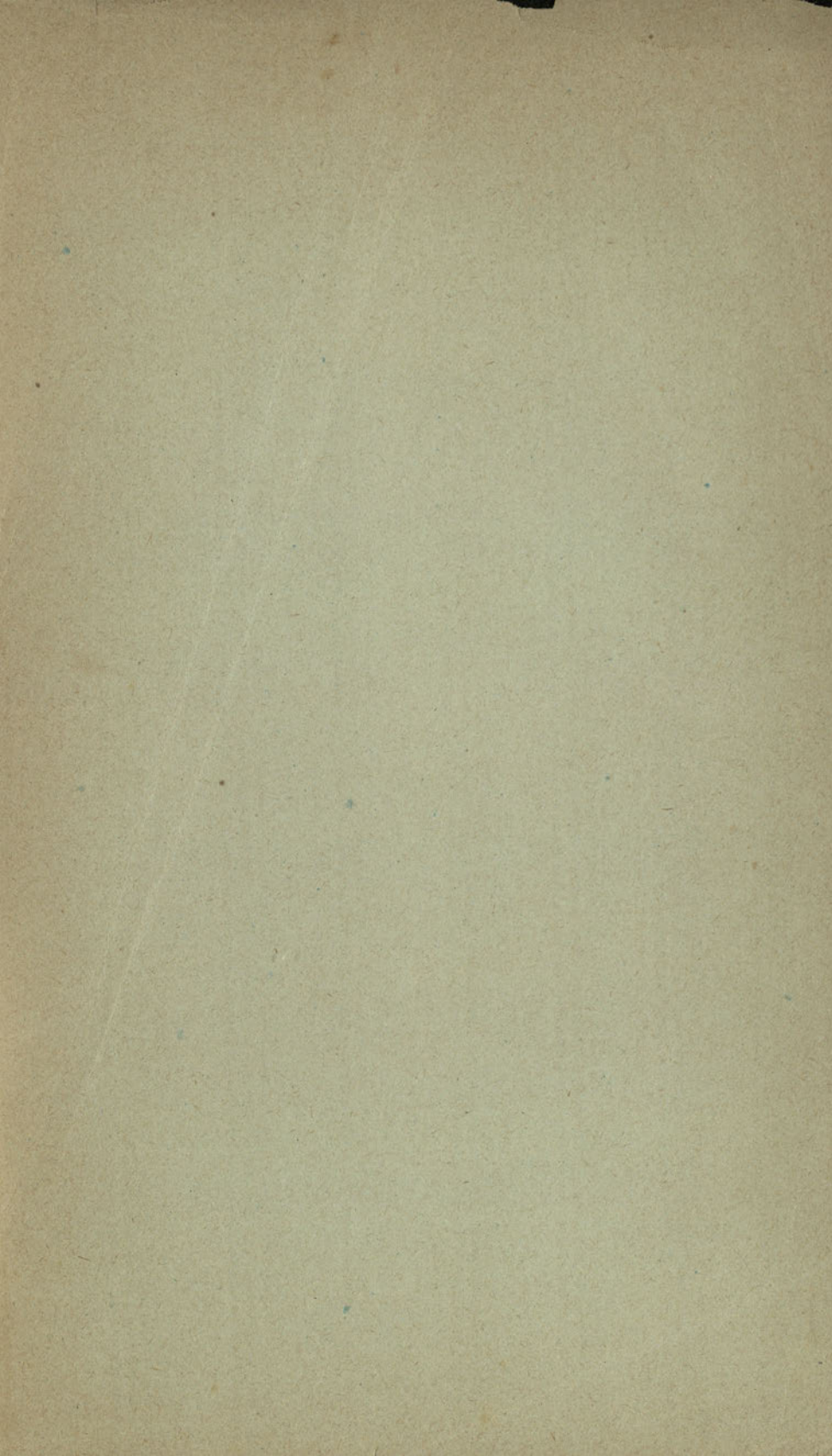
en conditions de parfaite égalité avec les propriétaires, parviendrait bien vite à l'en empêcher. C'est pourquoi, tous ceux qui adhèrent à la théorie optimiste du revenu, c'est-à-dire qui affirment la légitimité de celui-ci, seront toujours impuissants à rattacher les phénomènes sociaux à une cause économique (1), et par conséquent à imprimer un caractère scientifique à la sociologie; il n'y a donc point lieu d'être surpris si, aujourd'hui où la théorie optimiste du revenu est encore triomphante, la sociologie est privée de toute base scientifique et réduite à un salmigondis incohérent de connaissances hétérogènes, à un ramassis de toutes les vulgarités intellectuelles, digne et légitime arène de tous les prolétaires de la pensée. Aux fautes de cette école optimiste, qui en compte déjà de si nombreuses et de si graves, s'ajoute donc encore celle-ci, — l'inanité de la sociologie moderne; à la falsification systématique des rapports économiques, la nature même des choses a donné pour fatal corollaire l'impuissance de la science sociologique; tandis qu'un des mérites les plus glorieux de la théorie exacte du revenu et de l'éco-

(1) Les quelques écrivains, qui, tout en suivant la théorie optimiste du revenu, affirment cependant la base économique de la sociologie, ne peuvent faire un seul pas au delà de cette affirmation, et ils se trouvent dans l'impossibilité de l'incarner dans une théorie concluante. Ainsi, De Johannis, dans son intéressant travail, *Della universalità e preminenza dei fenomeni economici* (*Rivista di Filosofia scientifica*, 1883) et De Greef (*Introduction à la sociologie*, 1886) affirment, il est vrai, la dépendance des faits sociaux par rapport aux faits économiques, mais leurs considérations sur ce sujet ne sortent pas des plates-bandes fleuries de la littérature phraséologique. Le caractère superficiel de leurs recherches apparaît avec d'autant plus d'évidence chez le second des écrivains mentionnés, que, reprenant l'idée de Hertzberg — combattue plus haut — il croit que les faits économiques les plus profonds, ceux par conséquent qui forment la base de toute la sociologie, sont les phénomènes de la circulation. Et pourquoi? — Parce que les routes, les canaux, les banques sont les organes économiques les mieux constitués (loc. cit., I, p. 193). Comme si, au contraire, les phénomènes de la circulation n'étaient pas les plus extérieurs et les plus complexes et ne devaient pas précisément à ce caractère leur perfection plus grande et leur structure plus élaborée!

nomie politique sera d'avoir établi la base de la sociologie scientifique, laquelle formera la science morale par excellence dans la vieillesse la plus extrême du capital, de même que le droit représenta le point culminant de la science sociale dans la période d'enfance de la propriété.

FIN.





NUOVA COLLEZIONE DI OPERE GIURIDICHE

Volumi pubblicati:

N° 1. Carle J. , De exceptionibus in Jure Romano, 1 vol. in-8°	L. 3 —
» 2. Carrara Prof. FRANCESCO, Lineamenti di pratica legislativa penale 2ª edizione, 1 vol. in-8°	» 8 —
» 3. Carle Prof. GIUSEPPE, La vita del Diritto nei suoi rapporti colla vita sociale, 1 vol. in-8°	» 12 —
» 4. Codice Penale dell'Impero Germanico , tradotto dai dottori Gualtiero Gualtierotti-Morelli e Demetrio Feroci. Aggiuntovi un ragionamento critico e note dei Professori Pietro Ellero e Francesco Carrara. 1 vol. in-8°	» 3 50
» 5-9. Galluppi Cav. Prof. ENRICO, Istituzioni di diritto commerciale, 2 vol. in-8° (esaurito il 1° vol.)	» 10 —
» 6-28. Pescatore Comm. MATTEO, Filosofia e Dottrine Giuridiche, 2 vol. in-8°	» 18 —
» 7. Del Vecchio ALBERTO, La Legislazione di Federico II Imperatore, illustrata. 1 vol. in-8°	» 5 —
» 8. Amar MOISE, Dei Diritti degli autori di opere dell'ingegno. 1 vol. in-8°	» 11 —
» 10-13-17. Mattiolo Cav. Prof. LUIGI, Trattato di diritto giudiziario civile italiano. 3ª ediz. vol. 1, 2 e 3 in-8°	» 12 —
» 22. Detto Vol. 4°, 1 vol. in-8°	» 16 —
» 29. Detto Vol. 5°, 1 vol. in-8°	» 12 —
» 30. Detto Vol. 6°, 1 vol. in-8°	» 16 —
» 21. Brandileone F. , Il diritto romano nelle leggi normanne e sveve del Regno di Sicilia	» 4 —
» 11. Supino Avv. DAVID, Le operazioni di Borsa secondo la pratica, la legge e l'economia politica. 1 vol. in-8°	» 4 —
» 12. Galluppi Cav. Prof. ENRICO, Dei titoli al Portatore. 1 vol. in-8° (esaurito).	» 6 —
» 14. Galluppi Cav. Prof. ENRICO, La dote secondo il diritto civile Italiano. 1 vol. in-8°	» 80 —
» 15-16-18-19-20-23-26 e 27. Saluto Cav. FRANCESCO, Commenti al Codice di Procedura Penale, 8 vol. in-8°, 3ª edizione 1884	» 16 —
» 24-25. Tartufari ASSUERO, Trattato del Possesso come titolo di diritti, 2 vol. in-8°	» 6 —
» 31. Cocito F. , La parte civile in materia penale. 1 vol. in-8°	» 4 —
» 32. Fazio Avv. GIACOMO, Trattato sulla Perenzione. 1 vol. in-8°	» 10 —
» 33. Cogliolo Avv. PIETRO, Trattato teorico-pratico dell'eccezione di cosa giudicata. 1 vol. in-8°	» 10 —
» 34. Losana , Delle successioni testamentarie secondo il Codice Civile Italiano, Commento pratico. 1 vol. in-8°	» 14 —
» 35. La Mantia , Storia della Legislazione in Italia, vol. 1, in-8°	» 4 —
» 36. Quartarone . Il diritto agli alimenti e le azioni alimentari secondo il Codice Civile e di Procedura Civile d'Italia, 2ª edizione	» 7 —
» 37. Chironi , La Colpa nel diritto civile odierno. Colpa contrattuale. 1 vol. in-8°	» 20 —
» 38-39. Detto id. id. Colpa extra-contrattuale. 2 vol. in-8°	» 4 —
» 40. Lessona S. , Elementi di diritto penale positivo sulla giurisprudenza dell'ultimo decennio. 1 vol. in-8°	» 7 —
» 41. Hölder , Istituzioni di Diritto Romano. 1 vol. in-8°	» 5 —
» 42. Paoli B. , Del Matrimonio rispetto ai beni. 1 vol. in-8°	» 10 —
» 43. Manara , Gli atti di commercio. 1 vol. in-8°	» 8 —
» 44. Alimena , La premeditazione. 1 vol. in-8°	» 9 —
» 45. Mattiolo . Istituzioni di diritto giudiziario civile italiano. 1 vol. in-8°	» 12 —
» 47. Carle , Le origini del diritto Romano. 1 vol. in-8°	» 20 —
» 48-49. Chironi , Istituzioni di Diritto Civile. 2 vol. in-8°	» 4 —
» 50. Armissoglio , Gli impianti elettrici per illuminazione e trasporto di forza motrice — Studio giuridico. 1 vol. in-8°	» 10 —
» 51. Pincherle , Il Codice Penale Italiano annotato. 1 vol. in-8°	» 7 —
» 52. Ramponi , La teoria generale delle presunzioni nel Diritto Civile Italiano. 1 vol. in-8°	» 9 —
» 53. Frola , Delle ingiurie e diffamazioni specialmente in tema di stampa. 1 vol. in-8°	» 12 —
» 54. Chironi , Questioni di Diritto, 1 vol. in-8°	» 5 —
» 55. Schanzer , Il diritto di guerra e dei trattati.	» 18 —
» 56-57. Esperson , Condizione giuridica dello straniero secondo le legislazioni italiane ed estere. 2 vol. in 8° (in corso di pubblicazione).	» 11 —
» 58. Brezzo , La revoca degli atti fraudolenti	